



LE MONDE *diplomatique*

**SUR LES OVNIS,
BIENTÔT
LA VÉRITÉ ?**
PAR DOMINIQUE PINSOLLE
Page 28.

Mensuel - 28 pages

N° 837 - 70^e année. Décembre 2023

DOSSIER : GAZA, L'ONDE DE CHOC

Palestine, le spectre de l'expulsion



© TAYSIR BATNIJI

TAYSIR BATNIJI. – De la série « Fading Roses » (Roses disparues), 2022

Les représailles aveugles d'Israël en réponse aux massacres commis par le Hamas sur son sol ont dévasté Gaza. Aux milliers de morts et de blessés s'ajoute désormais le risque d'un déplacement massif des Palestiniens.

PAR GILBERT ACHCAR *

C'EST un lieu commun d'affirmer qu'il est plus facile de commencer une guerre que de la terminer. Celle menée par Israël dans la bande de Gaza s'annonce d'ores et déjà comme une illustration particulièrement probante de cet adage. Pour l'extrême droite israélienne, dominante dans le gouvernement formé par M. Benyamin Netanyahu fin 2022, l'opération « Déluge d'Al-Aqsa », lancée par le Hamas le 7 octobre dernier, a fourni l'occasion idéale de mettre à exécution le projet d'un Grand Israël incluant la Cisjordanie et Gaza, soit l'intégralité de la Palestine du mandat britannique (1920-1948).

La souche politico-idéologique dont est issu le Likoud, que dirige M. Netanyahu sans interruption depuis 2005 (il l'avait présidé auparavant une première fois entre 1996 et 1999), est constituée par une branche d'inspiration fasciste connue sous le nom de « sionisme révisionniste », née dans l'entre-deux-guerres.

(Lire la suite pages 12 et 13.)

* Professeur en études du développement et relations internationales à l'École des études orientales et africaines (SOAS) de l'université de Londres.

ENQUÊTE EN OCCITANIE

Politique française, l'ère du vide

Faute d'idées remarquées, les responsables politiques leur substituent volontiers un ancrage local pour se présenter comme les avocats d'une « France périphérique ». Mais suffit-il de connaître le terrain pour réenchanter la démocratie ? À gauche, est-ce une recette pour redevenir populaire ? Réponses en Occitanie, la région présidée par la socialiste Carole Delga.

PAR NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL
GRÉGORY RZEPSKI

Sur un écran géant Jean Jaurès, « aller à l'idéal et comprendre le réel » ; dans les enceintes Alain Souchon, « foule sentimentale, on a soif d'idéal ». Le fond de l'air est tiède. Ça ressemble à une université d'été. Au parc de Bram (Aude), ce 1^{er} octobre, des hommes politiques en jeans, des femmes aussi, moins nombreuses. Il y a des journalistes et un cassoulet géant. L'ancien directeur de *Libération* Laurent Joffrin s'est attablé : il voudrait déjeuner. Mais après un discours de clôture, l'hôtesse s'attarde à la tribune. Le temps d'un week-end, elle a réuni autour d'elle 2500 personnes. Plutôt âgées. Les rares jeunes gens affichent un badge de bénévole, des airs sérieux de collaborateurs d'élus. Comme le maire socialiste de Rouen Nicolas Mayer-Rossignol, le sénateur communiste Ian Brossat participe à ces « Rencontres de la gauche ». La présidente de la région Occitanie fait sa rentrée. Bienvenue chez M^{me} Carole Delga.

riat avec les entreprises », « qui trouve des solutions, comme nous le faisons dans les territoires », mais aussi une « gauche populaire qui aime les gens », pas celle « qui braille » : celle « qui aime le travail et qui bosse », notamment « sur les questions de sécurité » (1). Franz-Olivier Giesbert salue ces audaces dans *Le Figaro Magazine* après que *Le Monde* a publié deux portraits de l'élue. En septembre, *Paris Match* l'avait fait figurer pour la première fois dans son classement des personnalités. Que signifie cet engouement ?

Poussé jusqu'à imaginer une candidature à la prochaine présidentielle, il reflète la misère du journalisme politique. Mais pas seulement. Proche de l'ancien premier ministre socialiste Manuel Valls puis de son successeur Bernard Cazeneuve, partisane de l'interdiction généralisée des manifestations de soutien à la Palestine (2), M^{me} Delga incarne un air du temps où se mêlent pulsions autoritaires, discrédit des élites parisiennes et tentation d'un localisme qui repeindrait la politocaille aux couleurs d'un vieux bistrot.

(Lire la suite pages 16 et 17.)

(1) TMC, 8 novembre 2022 ; France Info, 16 septembre 2023 ; discours à Bram, le 1^{er} octobre 2023.

(2) Sud Radio, 12 octobre 2023.

Dislocation européenne

PAR BENOÎT BRÉVILLE

QUAND, au matin du 28 février 2022, quatre jours après le début de l'agression russe, le président ukrainien Volodymyr Zelensky est apparu sur Facebook pour exhorter l'Union européenne à intégrer son pays « sans délai via une procédure spéciale », personne n'a vraiment pris l'affaire au sérieux. La présidente de la Commission, M^{me} Ursula von der Leyen, s'est bien sûr aussitôt extasiée : « Ils sont des nôtres, nous les voulons avec nous ! » Mais le président du Conseil européen, M. Charles Michel, a rappelé qu'il existait des règles et que l'Ukraine devrait s'y plier. M. Zelensky a donc déposé une demande en bonne et due forme afin d'obtenir le statut de candidat. Un sésame que la Turquie a mis douze ans à obtenir ; la Bosnie-Herzégovine, six ; l'Albanie, cinq. Pour l'Ukraine, quatre mois ont suffi.

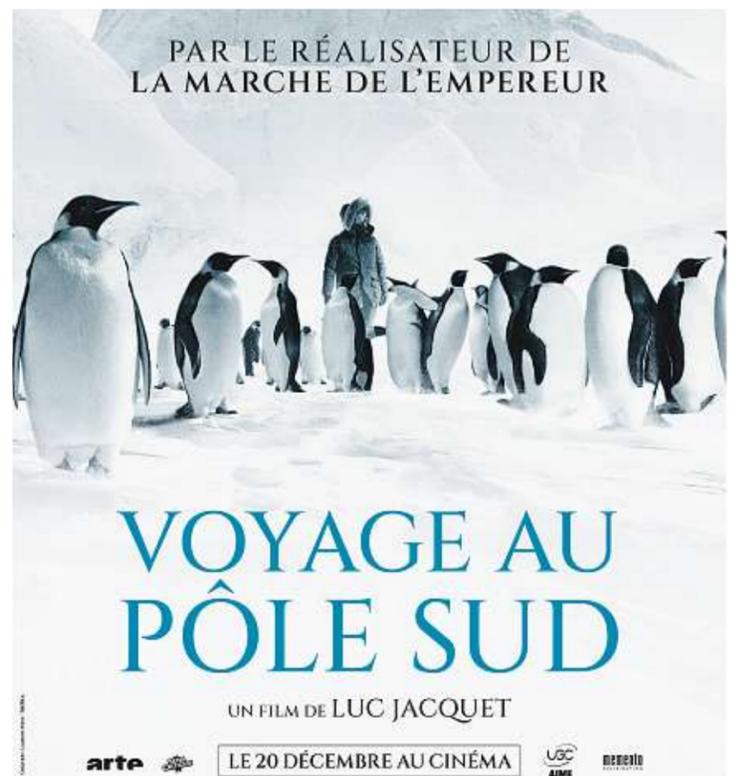
En répondant avec autant de diligence, les chefs d'État et de gouvernement des Vingt-Sept voulaient démontrer l'unité occidentale, leur soutien sans faille à Kiev. Et puis cela n'engageait pas à grand-chose : le processus prendrait « plusieurs décennies », expliquait alors M. Emmanuel Macron. Pourtant, le 8 novembre dernier, la Commission a recommandé l'ouverture officielle des négociations avec Kiev, ainsi qu'avec la Moldavie, un avis que le Conseil européen pourrait valider dès sa prochaine réunion, les 14 et 15 décembre. M. Zelensky voudrait boucler les démarches en 2026 quand M. Michel parle de 2030. Des perspectives devenues crédibles si la procédure persiste à ce rythme effréné.

Les dirigeants européens répètent qu'il n'est pas question de brader l'adhésion à l'Union. Mais, contrairement aux précédents candidats, l'Ukraine n'est pas évaluée sur ses capacités à atteindre les fameux standards – en matière de lutte contre la corruption, de respect de l'État de droit, de défense des minorités, d'équilibre budgétaire... –, mais selon des considérations géopolitiques à chaud. Priorité des années 1990 et 2000, l'idée d'élargissement semblait rangée aux oubliettes depuis une décennie, sauf pour l'Allemagne, dont l'économie avait abondamment profité de l'ouverture à l'Est. Dans d'autres États membres, elle était surtout synonyme de dumping social et fiscal, de paralysie des institutions, de cacophonie sur la scène internationale.

La guerre en Ukraine a rebattu les cartes. Désormais, l'élargissement figure à l'ordre du jour de tous les sommets. On discute d'une Union à trente-six, avec l'Ukraine et la Moldavie, mais aussi avec la Géorgie et les Balkans occidentaux. « Une politique vitale pour l'Union européenne », selon M^{me} von der Leyen, afin de contrer les influences russe et chinoise aux marges du continent. Mais les questions sans réponse s'empilent, soigneusement ignorées par les médias français : comment seraient répartis les fonds de cohésion, les subventions de la politique agricole commune, les sièges de parlementaires, les portefeuilles de commissaires... ? Comment éviter la paralysie dans les domaines qui requièrent l'unanimité ? Soucieux d'écarter ces thèmes des débats nationaux, les dirigeants européens répondent en évoquant une modification préalable des institutions. Une promesse en l'air : quelle réforme pourra satisfaire à la fois la Grèce et l'Allemagne, l'Espagne et la Pologne, le Portugal et la Hongrie ?

L'Europe des années 1990 se trouvait divisée entre des États du Nord à la pointe du développement technologique et industriel, et des États du Sud aux monnaies faibles, dépendant du tourisme et de l'agriculture. À cette fracture économique, l'élargissement des années 2000 a ajouté un deuxième clivage entre l'Ouest et l'Est. D'un côté, des salaires relativement élevés, des systèmes de protection sociale plus avancés, l'attachement à une certaine autonomie européenne. De l'autre, un réservoir à main-d'œuvre bon marché et une inclination atlantiste opiniâtre : obnubilés par la menace russe, les pays baltes et d'Europe centrale comptent sur l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) pour assurer leur sécurité.

Ainsi le Vieux Continent écrit-il son avenir en amplifiant ses erreurs passées : un sentiment d'insécurité économique croissant dans les classes populaires de l'Ouest, celui d'une inféodation, d'une colonisation qui ne dit pas son nom à l'Est. Sans oublier la subordination toujours plus accentuée de l'Union à un empire américain déclinant. L'Europe se disloque à mesure qu'elle s'élargit.



★ SOMMAIRE COMPLET EN PAGE 28

ÉDITION ABONNÉS
INTERDIT À LA VENTE

NOUVELLE LIVRAISON DE « MANIÈRE DE VOIR »

Un ordre international à reconstruire

SOUVENT inattendus et parfois spectaculaires, les événements internationaux se multiplient depuis 2020 : Brexit, débâcle américaine en Afghanistan, coups d'État en série au Sahel, invasion de l'Ukraine par la Russie, réconciliation surprise de l'Iran et de l'Arabie saoudite, annexion du Haut-Karabakh par l'Azerbaïdjan, retour de la Syrie dans la Ligue arabe malgré les crimes du régime du président Bachar Al-Assad, adhésion du Gabon au Commonwealth, massacres du 7 octobre 2023 et nouvelle guerre entre Israéliens et Palestiniens... Comment comprendre cet emballement de l'actualité géopolitique ? Comment expliquer la multiplication des foyers de tension et, alors que se développent les stratégies et les outils d'influence (soft power), le retour de formes brutales et meurtrières de guerre conventionnelle ? Comment se constituent les nouvelles alliances, sur quelles bases, avec quelle solidité ?

Éclairée par une abondante cartographie originale, la nouvelle livraison de *Manière de voir* (1) propose d'entrer pas à pas dans ce monde en recomposition afin d'en identifier les points de fracture et d'en détecter les lignes de force. Un premier chapitre explore ainsi les mécanismes qui poussent à la guerre. De l'Ukraine au Proche-Orient, pourquoi les acteurs cèdent-ils à la solution des armes ? Est-il possible d'anticiper d'autres crises ? Un deuxième chapitre décrypte le jeu des grandes puissances, notamment les États-Unis et la Chine, qui se toisent, se provoquent, mais dialoguent aussi, en pointillé. Entre les deux, l'Union européenne se cherche sans se trouver tandis que la France navigue à vue. Un nouvel équilibre est-il possible ? Une troisième partie met en lumière les nouvelles straté-



gies des puissances moyennes et des pays pivots, comme la Turquie, l'Inde, l'Afrique du Sud, le Brésil ou la Pologne. Le groupe des Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), qui s'élargit à six nouveaux pays, dessine-t-il le monde de demain ? Le quatrième et dernier chapitre décrypte les enjeux d'un ordre international à reconstruire : quelles règles du jeu, quelle réforme de l'Organisation des Nations unies ? Quelle justice internationale ? Une géopolitique en fusion qu'éclairent analyses, reportages, enquêtes, bibliographie et graphiques. Parsemés au fil du numéro, des focus permettent enfin de déplacer le regard et d'observer comment le monde est perçu depuis l'Iran, l'Algérie, la Pologne, la Russie, etc.

(1) « Géopolitique. Un monde sur le pied de guerre », *Manière de voir*, n° 192, décembre 2023 - janvier 2024, en kiosques et sur la boutique en ligne.

Sud et DTS

À la faveur de la publication des articles « Quand le Sud s'affirme » et « Une "monnaie" mondiale contre le dollar ? » (octobre), M. Nasser Mansouri-Guilani souhaite attirer l'attention sur les travaux de l'économiste et historien Paul Boccard :

Théoricien marxiste reconnu comme l'un des plus importants de son temps et dirigeant politique, Paul Boccard a formulé, dès 1983, la proposition d'un usage des droits de tirage spéciaux (DTS) comme préfiguration d'une monnaie commune mondiale alternative au dollar, corrélativement à une réforme profonde du Fonds monétaire international (FMI). Aussi, en 2014 [trois ans avant sa mort], il avait consacré l'un de ses derniers articles publiés aux potentialités et aux ambivalences des projets de banque de développement et de fonds monétaire des Brics dans la revue *Économie et Politique* (numéro 720-721, juillet-août 2014).

Palestine

Notre dossier « Israël-Palestine : l'embrasement, et après ? » (novembre) a provoqué de nombreuses réactions, plusieurs lecteurs comme M. Erik Leandry regrettant que l'article « L'engrenage guerrier » n'insiste pas sur le caractère terroriste de l'attaque du Hamas, le 7 octobre :

L'offensive des islamistes du Hamas est certes une opération militaire puisqu'elle a mobilisé des armes, des salves de roquettes, des engins pour détruire la clôture de sécurité qui sépare Gaza d'Israël sans oublier des ULM. De même, des soldats israéliens et leurs casernes ont été la cible de cette attaque. Mais il ne faut pas oublier les exactions massives commises à l'encontre des

COURRIER DES LECTEURS

civils, qu'il s'agisse des habitants des kibboutzim ou des jeunes qui participaient à une fête dans le désert. Aussi aurait-il été plus approprié de parler d'opération terroriste ou même de pogrom dans la mesure où ce sont des populations civiles qui constituent l'essentiel des victimes.

M^{me} Leila Trody s'interroge quant à elle sur les motivations du Hamas et sur les conséquences de son attaque :

Il ne s'agit pas de défendre le caractère largement disproportionné des représailles militaires israéliennes que l'on peut qualifier aisément de vengeance démesurée au vu de l'importance des pertes civiles dont des femmes et, surtout, des enfants. Mais il faut poser la question : que voulait le Hamas ? Ses dirigeants qui ont ordonné ces massacres ne pouvaient ignorer ce qui allait suivre. Au-delà des discours de ses dirigeants installés au Qatar, saura-t-on un jour les raisons réelles de cette attaque suicidaire ?

Ventes d'armes

Réagissant à l'article « L'État français, VPR de l'industrie d'armement » (novembre), M. Paul-Marie Lantheleme regrette l'absence de véritables contrôles sur les exportations y compris a posteriori :

Force est de constater qu'en France on considère la fabrication et le commerce des armements comme un pouvoir régalién. C'est l'État qui administre, autorise, « contrôle » la production, et – dans le cas qui nous intéresse ici – l'exportation des armements. Il le fait comme bon lui semble, ses décisions sont prises suivant des critères qui sont cachés au public, et dont les attendus sont couverts par le secret-défense (a-t-on déjà lu des comptes rendus de ces fameuses commissions délivrant les autorisations d'exportation ?). Dans le cas par-

ticulier de la France, le « contrôle » de ces exportations ne s'effectue jamais, que ce soit a priori ou a posteriori. Seuls de courageux lanceurs d'alertes font la lumière sur ces ventes. À cet égard, on ne peut que constater l'inexistence coupable du contrôle du Parlement.

Ukraine

M. Paul Lacrampe souhaite que la ligne éditoriale indépendante revendiquée par Le Monde diplomatique dans l'article « Un journal non aligné, une bataille à mener ensemble » (novembre) ne l'empêche pas de formuler ses propres questionnements :

Être non aligné ne peut être un but en soi car il peut facilement et rapidement conduire à des postures moralement douteuses et politiquement incohérentes. S'opposer à la ligne idéologique des pouvoirs en place et des médias dominants, relever leurs contradictions et leurs erreurs, n'exonère pas de questionner ses propres positions et ne suffit pas à constituer une pensée courageuse, cohérente et juste. Être anti-impérialiste et défendre la démocratie, c'est à minima comprendre et soutenir le combat à mort des Ukrainiens pour leur indépendance et leur liberté face à l'impérialisme qui les menace. (...) Le journalisme, c'est aussi être capable de hiérarchiser les informations. En l'occurrence, dénoncer et documenter les crimes de guerre commis quotidiennement par le pouvoir et l'armée russes, est largement plus important que d'insister sur les incohérences ou les erreurs des gouvernements occidentaux.

Vous souhaitez réagir à l'un de nos articles :

**Courrier des lecteurs,
1, av. Stephen-Pichon 75013 Paris
ou courrier@monde-diplomatique.fr**

Campagne « lectorale »

LE mois dernier, l'article « Un journal non aligné » revenait sur le projet éditorial du *Monde diplomatique* et dépeignait l'environnement peu favorable à la diffusion de nos idées. Il vous appelait à soutenir votre mensuel en le faisant connaître. Ce texte a suscité de nombreux courriers de soutien qui confirment la relation étroite entre ce journal et ses lecteurs. Les uns ont suggéré des pistes éditoriales, détaillé les sentiments qu'éveille chez eux le feuilletage, confessé n'avoir pas toujours le temps de lire ; d'autres ont proposé de nous prêter main-forte, relevé nos manies agaçantes, comme écrire « Bruxelles » pour désigner les institutions européennes, au détriment de cette ville et de ses habitants. En ces temps de turbulences internationales et de tassement de notre diffusion, la vigueur de ces encouragements tombe à pic.

Si l'effritement des ventes au numéro et du nombre de nos abonnés ne remet pas en cause notre équilibre économique, il limite le rayonnement de nos analyses. Toutefois, les fortes ventes de certains numéros récents (août, novembre) suggèrent qu'il s'agit moins d'une prise de distance durable que d'une lassitude face au déluge d'information que chacun subit quotidiennement.

Depuis le mois de septembre, nous avons lancé plusieurs initiatives. Le premier week-end « portes ouvertes » sur notre site Internet, organisé les 14 et 15 octobre dernier, a retenu l'attention de dizaines de milliers de passants électroniques ; certains ont prolongé leur visite en s'abonnant. Une semaine plus tard, nous inaugurons notre application mobile, qui propose une lecture simple et confortable de nos publications sur tout type d'écran.

Le premier numéro de « Téléx », une lettre d'information bimensuelle composée d'un petit texte, d'une archive, d'une carte, de chiffres et de citations, a été publié dans la foulée, le 17 novembre dernier. L'association des Amis du *Monde diplomatique* a organisé une série de rencontres sur le thème de l'information qui se prolongera tout au long du premier trimestre 2024. Enfin, nous publions dans ce numéro une version actualisée de la carte « Médias français, qui possède quoi ? », un document d'utilité publique que chacun peut afficher où bon lui semble.

Comment faire connaître *Le Monde diplomatique* à un nouveau public alors que les réseaux sociaux, qui jouaient jusque-là ce rôle, relèguent au second plan les articles de presse ? Eh bien, nous pouvons nous appuyer sur un autre réseau social, mû par la volonté humaine et non par des algorithmes marchands : vous. Cette mobilisation des « troupes lectorales », comme le formule joliment un correspondant, a déjà commencé : « J'ai décidé, tous les mois, d'en acquiescer deux ou trois exemplaires pour ensuite les déposer dans des lieux publics. Acte militant », nous explique-t-il. Pour la première fois depuis avril 2021, le nombre d'abonnés remonte en décembre et frôle les 110 000 – ce qui demeure toutefois inférieur aux 120 000 recensés vingt mois plus tôt. La campagne « lectorale » se poursuit donc. Ce mois-ci, le moyen le plus simple d'y prendre sa part consiste à parrainer un nouvel abonné : offrir à un ami, à une connaissance ou – joyeux Noël ! – à un adversaire l'occasion de découvrir une autre manière de s'informer. Il suffit pour cela de remplir le bulletin ci-dessous. Nous vous tiendrons informés des résultats, et, de votre côté, n'hésitez pas à nous faire part de vos idées, de vos remarques, de vos critiques !

Le Monde diplomatique

Offrez un abonnement au Monde diplomatique

J'ABONNE UN PROCHE - 1 AN - 12 NUMÉROS POUR 59 €

À renvoyer, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du Monde diplomatique SA, à l'adresse suivante : Le Monde diplomatique, service abonnements, A 2300, 62066 Arras Cedex 9

Coordonnées du bénéficiaire :

M. M^{me}

Nom

Prénom

Adresse

Code postal [][][][][][]

Ville

Vos coordonnées :

M. M^{me}

Nom

Prénom

Adresse

Code postal [][][][][][]

Ville

Courriel

J'accepte de recevoir des offres du Monde diplomatique : Oui Non

J'accepte de recevoir des offres des partenaires du Monde diplomatique : Oui Non

Découvrez toutes les offres sur notre site :

www.monde-diplomatique.fr/parrainage
ou téléphonez au 03-21-13-04-32
(du lundi au samedi, de 9 heures à 18 heures)

Offre réservée aux particuliers jusqu'au 30/09/2024 pour un premier abonnement en France métropolitaine. Entreprises et étranger : nous consulter. En retournant ce formulaire, vous acceptez que Le Monde diplomatique, responsable de traitement, utilise vos données personnelles pour les besoins de votre commande, de la relation client et d'actions marketing sur ses produits et services. Je ne souhaite pas recevoir les offres commerciales par voie postale du Monde diplomatique. Je ne souhaite pas recevoir les offres commerciales par voie postale des partenaires du Monde diplomatique. Pour connaître les modalités de traitement de vos données ainsi que les droits dont vous disposez (accès, rectification, effacement, opposition, portabilité, limitation des traitements, sort des données après décès), consultez notre politique de confidentialité à l'adresse : www.monde-diplomatique.fr/diplo/rpdd/ ou écrivez à notre délégué à la protection des données : 67-69 avenue Pierre-Mendès-France 75013 Paris ou dpo@monde-diplomatique.fr. Vous avez le droit de formuler une réclamation auprès de la CNIL. Pour toute question, contactez notre service clients par courriel : abo@monde-diplomatique.fr ou par téléphone au 03-21-13-04-32 du lundi au samedi de 9 heures à 18 heures. Nos CGV sont consultables et téléchargeables en suivant ce lien : <https://boutique.monde-diplomatique.fr/cgv/html>



INCLUS DANS VOTRE ABONNEMENT

Le Monde diplomatique chaque mois en version papier

+ L'accès aux versions numériques

+ 2 ans d'archives du Monde diplomatique

+ Les articles en version audio

+ L'accès à notre nouvelle application

RECTIFICATIFS

– L'édition de l'article d'Alain Gresh « Barbares et civilisés » a introduit une erreur dans le nom de famille d'un haut gradé israélien. Le grand-père de Smadar, une jeune fille de 14 ans morte dans un attentat à Jérusalem le 4 septembre 1997, est le général Peled, et non pas Peler.

– Dans l'article « Loin du front, la société ukrainienne coupée en deux », le nom d'un militant ukrainien, ancien dissident soviétique, a été mal orthographié. Il s'agit de Vladimir Tcheremis, et non pas Tcheremis.

Édité par la SA Le Monde diplomatique.
Actionnaires : Société éditrice du Monde,
Association Gunter Holzmann,
Les Amis du Monde diplomatique
1, avenue Stephen-Pichon, 75013 Paris
Tél. : 01-53-94-96-01, Télécopieur : 01-53-94-96-26
Courriel : secretariat@monde-diplomatique.fr
Site Internet : www.monde-diplomatique.fr

Directoire :

Benoît BRÉVILLE, président, directeur de la publication
Anne-Cécile ROBERT, directrice adjointe

Autres membres :

Vincent CARON, Élodie COURATIER, Pierre RIMBERT
Conseiller éditorial auprès du directeur de la publication :
Serge HALIMI

Conseiller en finance et développement auprès du directeur :
Bruno LOMBARD

Secrétaire générale :
Anne CALLAIT-CHAVANEL

Directeur de la rédaction : Benoît BRÉVILLE

Rédacteur en chef : Akram BELKAÏD

Rédaction : Martine BULARD, Philippe DESCAMPS,
Renaud LAMBERT, Evelyne PIEILLER, Hélène RICHARD,
Pierre RIMBERT, Anne-Cécile ROBERT, Grégory RZEPSKI

Cartographie : Cécile MARIN

Site Internet : Guillaume BAROU

Conception artistique :
Nina HLACER, Boris SÉMÉNIAKO

(avec la collaboration
de Delphine LACROIX pour l'iconographie)

Archives et données numériques :
Suzy GAIDOZ, Maria IERARDI

Mise en pages et photogravure :
Jérôme GRILLIERE, Patrick PÜECH-WILHEM

Correction : Dominique MARTEL,
Xavier MONTHÉARD

Directeur commercial et administratif : Vincent CARON

Directrice des relations sociales : Élodie COURATIER

Responsable du contrôle de gestion : Zaïa SAHALI

Administration : Sophie DURAND-NGÔ (9674),
Sylvia DUNCKEL (9621), Eleonora FALETTI (9601)

Courriel : prenom.nom@monde-diplomatique.fr

Fondateur : Hubert BEUVE-MÉRY.

Anciens directeurs : François HONTI, Claude JULIEN,
Ignacio RAMONET, Serge HALIMI

Publicité : Hélène FAVERIE (01-57-28-38-03)

Diffusion, mercatique : Saveria COLOSIMO-MORIN,
Maureen DECARPIGNY, Sophie GERBAUD, Sabine GUYE,
Adeline KRUG DONAT, Christiane MONTILLET

Relations marchands de journaux (numéro vert) :
0805-050-147

Service relations abonnés

• Depuis la France : 03-21-13-04-32 (non surtaxé)
www.monde-diplomatique.fr

• Depuis l'étranger : (33) 3-21-13-04-32

Conditions générales de vente : www.monde-diplomatique.fr/cgv

Reproduction interdite de tous articles,
sauf accord avec l'administration

© ADAGP Paris, 2023,
pour les œuvres de ses adhérents

Prix au numéro : 5,40 €

Prix de l'abonnement annuel à l'édition imprimée :
France métropolitaine : 59 €

Autres destinations : www.monde-diplomatique.fr/abo

Merci à nos acheteurs chez les marchands de journaux
de nous signaler toute anomalie au 01-57-28-33-25

QUI POUR FAIRE RESPECTER LES CONVENTIONS HUMANITAIRES ?

Feu sur le droit de la guerre

Après des semaines de bombardements, le 22 novembre, Israël et le Hamas s'accordaient sur une trêve de quatre jours. Ce répit incertain est loin de répondre aux besoins des deux millions d'habitants de Gaza. Le siège de l'enclave, pilonnée par une puissance occupante qui entrave les secours et la presse, constitue une violation paroxystique du droit international humanitaire élaboré après 1945.

PAR ANNE-CÉCILE ROBERT

PRÈS de quinze mille victimes(1), plus de cent employés des Nations unies, une cinquantaine de journalistes auraient péri dans le déluge de bombardements déclenché par Israël en réponse aux atrocités perpétrées par le Hamas le 7 octobre 2023. « Gaza est un charnier », déplore M. Rony Brauman, fondateur de Médecins sans frontières. L'hécatombe dans la population, la destruction massive d'infrastructures de santé, la rupture des approvisionnements en eau et en électricité, le blocage des communications, le siège de l'enclave, les entraves mises à l'envoi des secours humanitaires... Toutes ces actions brutales, mutilantes et mortelles seraient justifiées par le droit d'Israël à se défendre et par la nécessité d'éradiquer le Hamas. « Nous n'avons attendu l'avis d'aucun État lorsqu'il a fallu défendre la France après les attentats de 2015 et frapper [l'Organisation de] l'État islamique en Syrie. Nous espérons tous que les populations civiles palestiniennes seront le moins touchées possible par la réplique légitime de Tsahal », explique ainsi l'ancien premier ministre Manuel Valls (*L'Express*, Paris, 27 octobre). Certains n'hésitent pas à comparer cette riposte avec les bombes incendiaires qui ont ravagé Dresde en 1945, banalisant cet épisode unanimement considéré comme un crime de guerre, perpétré alors que l'ennemi était déjà vaincu. « Nous semblons avoir oublié qu'en temps de guerre les gens meurent », explique ainsi le ministre de la défense britannique Grant Schapps sur la British Broadcasting Corporation (BBC) le 11 novembre. *Quand le Royaume-Uni a bombardé Dresde, trente-cinq mille personnes sont mortes.*

Pourtant, très rapidement, les responsables de l'Organisation des Nations unies (ONU) et les organisations non gouvernementales, tout en dénonçant également la prise d'otages par le Hamas, évoquent des « crimes de guerre ». « Même les guerres ont des règles », affirme notamment M. António Guterres, un secrétaire général des Nations unies qu'on a connu plus effacé, avant d'ajouter que « la cauchemar de Gaza est plus qu'une crise humanitaire. C'est une crise de l'humanité. Gaza est en train de devenir un cimetière pour enfants »(2). Amnesty International décrit des « preuves accablantes » de violation du droit international. Alors

qu'Israël déclare ne pas pouvoir garantir la sécurité des journalistes, Reporters sans frontières l'accuse de viser délibérément les confrères(3). Les agences des Nations unies et les organisations humanitaires font circuler des communiqués sur les réseaux sociaux : les hôpitaux, les écoles, les ambulances ne sont pas des cibles. « C'est ce que nous nous efforçons de faire : un nombre minimum de victimes civiles. Malheureusement, [nos efforts] ne sont pas couronnés de succès », concède M. Benyamin Netanyahu (CBS News, 16 novembre 2023). En signe de protestation, plusieurs pays du Sud (Afrique du Sud, Colombie, Chili...) rappellent leur ambassadeur à Tel-Aviv. Russie, Chine, Iran, Arabie saoudite rendent les États-Unis responsables de la situation au Proche-Orient.

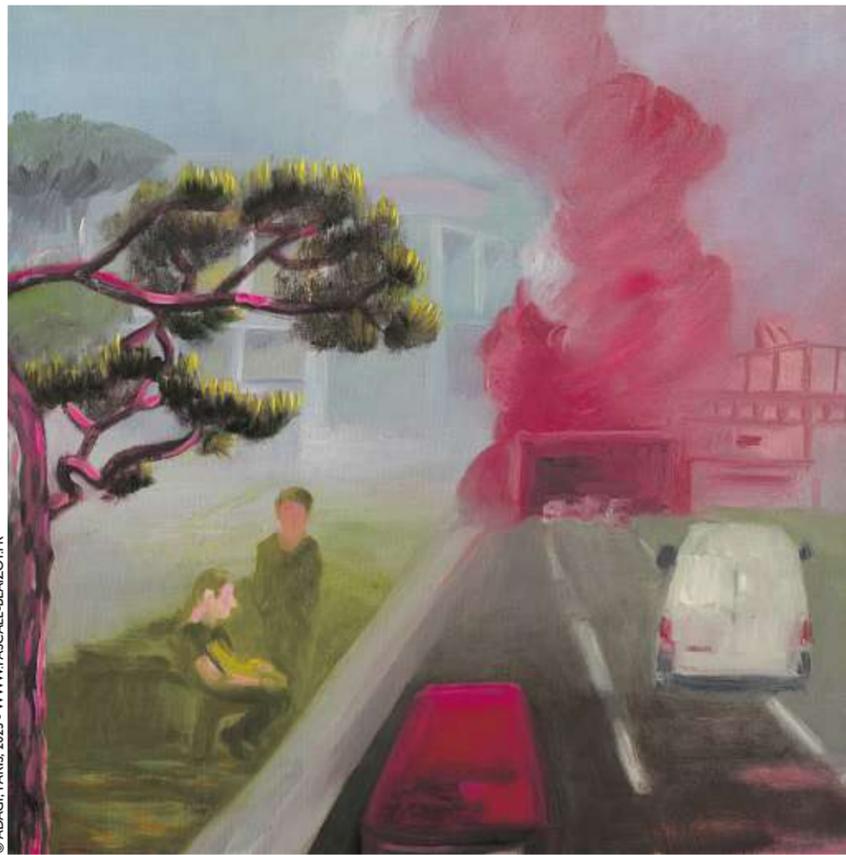
À l'inverse, les capitales occidentales se retranchent derrière le « droit à se défendre » qu'elles reconnaissent à Tel-Aviv, contrairement aux États arabes, à la Russie et à l'Iran, qui estiment que la légitime défense n'existe pas pour une puissance occupante. À mi-chemin, Pékin en accepte le principe mais considère qu'Israël en « outrepassé les limites ». Quoi qu'il en soit, « il n'y a aucune justification, incluant la lutte contre le terrorisme ou la légitime défense », rappelait déjà M. Guterres en 2021 à l'attention des mêmes belligérants, à l'abdication par les parties du conflit de leurs obligations en vertu du droit international humanitaire(4). Aux Nations unies, le 18 octobre, les États-Unis empêchent, seuls contre tous, l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution en ce sens au motif qu'elle ne condamne pas les attaques du Hamas et risque de délégitimer la riposte d'Israël. Ce n'est qu'au bout d'un mois que le président français Emmanuel Macron se rallie à l'appel au cessez-le-feu, qualifiant d'« illégitimes » et « sans raison » les actions d'Israël contre les populations civiles (BBC, 12 novembre). Le premier ministre belge Alexander de Croo les juge pour sa part « disproportionnées »(X [ex-Twitter], 7 novembre). Mais le verbe « condamner », si souvent conjugué depuis le 24 février 2022 pour dénoncer les crimes de la Russie en Ukraine, semble ici avoir disparu du dictionnaire diplomatique.

Atténuer les souffrances

UN macabre jeu de balancier se déploie ainsi dans les médias entre, d'un côté, le spectacle de plus en plus révoltant des souffrances infligées aux populations et, de l'autre côté, la justification tranquille de probables crimes de guerre à une échelle rarement égale depuis la seconde guerre mondiale. La difficulté à obtenir des images et des témoignages directs en raison du black-out imposé par Israël aux communications en provenance de Gaza et l'interdiction pour les journalistes internationaux de s'y rendre facilitent ces discussions irréfutables où les morts ne sont plus que des chiffres sous des bombardements euphémisés en « frappes ». « La mort d'un homme est une tragédie, aurait déclaré Joseph Staline. La mort d'un million d'hommes est une statistique. »

Les dégâts et souffrances suscités par la guerre ont régulièrement favorisé les progrès du droit international dans le but, à chaque fois, d'empêcher la répétition de certaines pratiques et de fixer un cadre de référence inhibant les belligérants : après la bataille de Solferino avec la naissance du Comité inter-

national de la Croix-Rouge (CICR) en 1863, après la première guerre mondiale avec la signature des grands traités de Genève de 1925 et 1929, après la seconde guerre mondiale avec quatre nouvelles conventions signées dans la cité suisse, siège de la défunte Société des nations. Alors que les premiers textes visaient les règles de la guerre et le sort des combattants, les blessés ou les prisonniers, les normes édictées en 1945 s'intéressent aux populations civiles particulièrement affectées par les formes modernes de conflits généralisés, industrialisés. « Le développement de la guerre vers une forme de plus en plus totale, expliquait ainsi Max Huber, président du CICR en 1944, avait pratiquement nivelé, dans le danger et la douleur, les armées et la population (...). On entrainait dans une lutte corps à corps avec la guerre elle-même, puisqu'il ne s'agissait plus seulement d'atténuer des souffrances, mais de faire tarir les sources dont elles découlaient(5). » Les discussions et négociations de l'immédiat après-guerre se déroulent dans une Europe détruite avec ses villes en ruines, ses camps de réfugiés, ses foules jetées sur les routes, ses millions



PASCALLE BLAIZOT. – De la série « Désastres », 2018

de morts civiles et militaires ; un continent déjà hanté par la barbarie technicienne et les atrocités industrialisées perpétrées par l'Allemagne nazie mais aussi, même si le statut de vainqueurs les protège provisoirement de l'opprobre, par les Alliés qui lâchèrent des bombes incendiaires sur des villes comme Dresde. Moins touchée par le désastre, la Suisse offre alors un havre de sérénité mais aucun répit à la conscience de devoir s'accorder pour l'avenir sur un certain nombre de règles. Dans son commentaire sur les négociations de Genève pour le CICR, le professeur Jean Pictet note ainsi : « Nous tenons à rendre hommage aux plénipotentiaires réunis à Genève, non seulement pour le travail très approfondi qu'ils fournirent pendant près de quatre mois, mais aussi pour le remarquable désir de collaboration et de conciliation qui les anima, en dépit d'opinions parfois divergentes, et surtout pour le bel esprit humanitaire dont ils firent preuve. Une commune horreur des maux engendrés par le récent conflit mondial et une sincère volonté d'améliorer le sort des victimes de la guerre dominèrent sans cesse les débats(6). »

Dans la nouvelle configuration des conflits armés, les civils vont à leur tour bénéficier d'un droit à la protection, même s'il n'est pas absolu. En effet, ils peuvent constituer, à leur corps défendant ou non, des entraves à l'exercice des opérations. « Les blessés ou les prisonniers sont des êtres devenus inoffensifs et les obligations d'un État à leur égard ne le gênent pas gravement dans la poursuite des hostilités », explique le professeur Pictet. *La plupart des civils, en revanche, ne sont pas hors d'état de nuire, et les mesures prises en leur faveur peuvent être une sérieuse entrave à la conduite de la guerre(7).* La quatrième convention de Genève de 1949 étend donc la catégorie des « personnes protégées » : aux malades, blessés, naufragés et prisonniers s'ajoutent progressivement les civils « qui ne participent pas directement aux hostilités », dont le personnel médical et religieux, les travailleurs humanitaires et le personnel de la protection civile. Des limites sont également fixées aux actions militaires pouvant les affecter et leur infliger des souffrances inutiles ou injustes : les représailles et les punitions collectives sont expressément interdites ; les opérations militaires sont conditionnées aux impératifs de nécessité et de proportionnalité. C'est pourquoi la Russie (en Ukraine) et Israël (à Gaza) affirment toujours qu'une école ou un hôpital bombardé est en fait un repaire secret de l'ennemi, le transformant en objectif militaire légitime. Classique, l'argument, qui appelle toujours vérification au cas par cas, a fortiori en ce qui concerne le Hamas, qui a transformé le sous-sol de l'enclave en gruyère d'où il continue à mener des actions hostiles, perd en crédibilité quand on pratique le tapis de bombes, par nature aveugle.

Ces circonstances et considérations, qui entourent la naissance du droit international humanitaire moderne, expliquent la stupéfaction et la révolte des représentants d'organisations humanitaires et de nombre de juristes face au ravage de Gaza. Pour appuyer son appel à un cessez-le-feu, la secrétaire générale d'Amnesty International Agnès Callamard dénonce ainsi des crimes « qu'on n'a pas observés depuis longtemps », allusion à peine voilée à la seconde guerre mondiale (France Info, 10 novembre). Les décennies de l'après-guerre ont certes été balayées de violations graves des droits fondamentaux et d'entorses aux règles de la guerre dont certaines attendent encore d'être sanctionnées : utilisation d'armes chimiques contre des populations par les États-Unis lors de la guerre du Vietnam, crimes commis par les puissances coloniales dans les années 1950 à 1970, ou encore atrocités durant l'éclatement de la Yougoslavie. Plus récemment, le recours assumé à la torture par les États-Unis en Afghanistan et en Irak ou la déportation d'enfants ukrainiens par la Russie marquent la récurrence de pratiques contraires à des règles pourtant acceptées par des pays dont la signature figure au bas des conventions de Genève. Mais les évé-

Disproportion vertigineuse de moyens

TEL-AVIV entraîne ses alliés dans le « piège » tendu par le Hamas, selon l'expression de l'ancien premier ministre Dominique de Villepin : perpétrer une « horreur absolue(9) », en réactivant ici la mémoire des pogroms subis par les Juifs depuis des siècles, pour obliger l'adversaire à verser lui aussi dans le crime à grande échelle. Depuis des décennies, Israël viole le droit international et s'affranchit des droits humains en utilisant contre les Palestiniens des armes prohibées comme les bombes à sous-munitions, en recourant massivement à des détentions administratives, en abusant de la force mortelle contre des dizaines et des centaines de personnes, notamment lors de manifestations. La nouveauté, par rapport à la guerre de Gaza en 2006, réside dans l'ampleur et la disproportion vertigineuse des moyens employés pour détruire le Hamas, qui, en pratique, revient à massacrer massivement et aveuglément les civils en violation d'à peu près toutes les règles. En outre, le contexte de recomposition géopolitique modifie la perception et l'acceptation des atteintes au droit international.

Quand la guerre sera terminée, les juristes – dans un tribunal international – ou les protagonistes – dans le cadre d'un règlement politique – détermineront si, et

ments actuels du Proche-Orient forment comme un cas d'école de ce que les négociateurs de 1945 pouvaient considérer comme la situation type à proscrire et, si elle se constituait, à faire cesser sans délai : une « puissance occupante », bénéficiant d'une incontestable supériorité technique (aviation, renseignement, missiles, etc.), épaulée par de puissants alliés, se livre à un déchaînement de violence sur des populations civiles dans le but, affiché, de détruire un ennemi armé et criminel.

C'est pourquoi des juristes français tentent, dans un appel publié le 30 octobre, de replacer les règles « élémentaires d'humanité » au cœur du débat : « Il convient de le rappeler : les principes fondamentaux du droit international n'ont été patiemment forgés ni pour le seul plaisir des juristes, ni pour que les États puissent les invoquer au gré de leurs seuls intérêts ou de ceux de leurs alliés. Leur raison

d'être est de protéger partout individus, peuples et États contre l'anéantissement de leurs droits élémentaires et le mépris de leur dignité ; de préserver les chances de la paix ; de donner corps à un minimum de conscience universelle et de solidarité entre les nations ; de protéger, ici, les enfants d'Israël et les enfants de Palestine, les uns et les autres(8). » Les dirigeants européens, qui ont, heureusement, parfaitement intégré le « plus jamais ça » concernant le génocide des Juifs, semblent en revanche avoir assez perdu le souvenir de l'Europe ravagée de 1945 pour laisser un déluge de bombardements s'abattre sur des civils impuissants. Parmi leurs obligations au regard du droit international humanitaire figurent non seulement celle de le respecter mais aussi celle de le faire respecter par d'autres. Ainsi, si les atrocités commises par le Hamas peuvent expliquer la colère d'Israël, rien ne l'autorise à sortir du cadre international et encore moins ses alliés à le laisser faire. C'est peut-être la réminiscence fugace de cette obligation qui conduisit le premier ministre belge à suggérer au Conseil européen, sans réponse de ses homologues, d'interdire l'accès du territoire européen aux « extrémistes violents israéliens » (Agence France-Presse, 9 novembre 2023).

dans quelle mesure, les actes commis par les uns et les autres relèvent des « crimes internationaux » définis en 1945. Dans tous les cas, un sursaut d'humanité, tel que celui qui inspira les fondateurs de l'ordre international d'après-guerre, s'imposera, sous peine d'assister, dans un chaos criminel, à ce que Jean Jaurès nommait la « chute irréparable de la conscience ».

(1) Les seuls chiffres disponibles sur les victimes des bombardements sont fournis par le ministère de la santé du Hamas.

(2) Centre d'information des Nations unies, « L'ONU et la crise au Proche-Orient », 8 novembre 2023, <https://unric.org>

(3) Christophe Deloire, « RSF dépose plainte devant la Cour pénale internationale pour crimes de guerre contre les journalistes », Reporters sans frontières, 20 octobre 2023, <https://rsf.org>

(4) Assemblée générale de l'ONU, 20 mai 2021.

(5) Jean Pictet (sous la dir. de), *Les Conventions de Genève du 12 août 1949*, volume IV : *La Convention de Genève IV relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre* : commentaire, CICR, Genève, 1956. Disponible en ligne sur le site de la bibliothèque du Comité international de la Croix-Rouge : <https://library.icrc.org>

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*

(8) Evelyn Lagrange et al., « Conflit au Proche-Orient : rappels à la loi des nations », Le Club des juristes, 30 octobre 2023.

(9) BFM TV, 27 octobre 2023.

Comment l'Équateur est descendu aux enfers

Jusqu'au milieu des années 2010, l'Équateur affichait des niveaux d'homicides singulièrement bas. Le petit pays andin est désormais l'un des plus dangereux d'Amérique du Sud. Précipité par le retour des conservateurs au pouvoir, en 2017, ce basculement dans la violence a favorisé leur candidat lors du second tour de la présidentielle, en octobre dernier. À quoi tient un tel paradoxe ?

PAR NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL
MAURICE LEMOINE *

VINGT août, 22 heures. Nuit noire sur Guayaquil – « Perle du Pacifique », capitale économique de l'Équateur. Les téléviseurs viennent de cracher la nouvelle. La candidate de gauche Luisa González, du mouvement Révolution citoyenne (RC), remporte le premier tour de l'élection présidentielle (33,61 % des suffrages). Fils d'un multimillionnaire magnat de la banane, l'homme d'affaires Daniel Noboa (Action démocratique nationale, ADN) l'affrontera au second tour (23,47 %).

Effervescence, manifestations de joie, feux d'artifice – à gueuler des clichés, à hurler des slogans ? Rien ! Il faut pourtant doux, presque chaud. Un temps à défilé et célébrer si l'on appartient au camp victorieux. Personne ! Personne, si l'on excepte une soixantaine de militants pro-Noboa rassemblés dans une flaque de lumière, devant un hôtel de la 12^e Avenue, le long du Malecón – la promenade qui longe les rives du fleuve Guayas. Dans le centre, autour de la Plaza San Francisco ou du parc Centenario, ne se meuvent que d'anxiogènes grappes de mendiants affalés sur les trottoirs de rues à colonnades plongées dans l'obscurité. Aucune âme autour du Palacio Municipal, la mairie pourtant gérée par la RC. Un côté fin du monde, « peur sur la ville », « port de l'angoisse »... Vague intuition : peut-être vaudrait-il mieux ne pas s'attarder.

Décision approuvée du haussement de sourcils d'un de nos interlocuteurs, le lendemain : « *Trainier, seul, la nuit ? Surtout pas ! Il est très dangereux de sortir de chez soi.* »

« Pourquoi devrions-nous payer les Mexicains ? »

Fusillades, règlements de comptes, attentats à la voiture piégée... Ce n'est plus Guayaquil, c'est « Guayakill » ! Ailleurs, même constat. L'année 2022 a été la plus violente de l'histoire de l'Équateur : 4 450 meurtres, dont 84 % par arme à feu. Taux d'homicides : 25,5 pour 100 000 habitants. Le pays passe désormais pour être le plus dangereux de la région. Toutefois, le 9 août 2023, le phénomène a pris une autre dimension. À dix jours du scrutin, l'un des candidats à la présidentielle, l'ex-journaliste d'investigation et ex-député Fernando Villavicencio a été assassiné. Une semaine auparavant, il avait révélé être menacé de mort, mentionnant le nom de « Fito » (M. José Macías Villamar), chef emprisonné du groupe narco-criminel Los Choneros. Trois hommes politiques venaient d'être exécutés au cours du seul mois de juillet, dont le maire de la ville portuaire de Manta, Agustín Intriago. Un dirigeant de la RC, Pedro Briones, allait tomber à Esmeraldas, six jours après Villavicencio.

Sous la présidence de l'économiste de gauche Rafael Correa (2007-2017), promoteur de la « révolution citoyenne », le pays était considéré comme un havre de paix. Comment en est-on arrivé là ?

Algésiras, 25 août 2023 : la police intercepte 9,5 tonnes de cocaïne dans des conteneurs de bananes. La plus importante saisie jamais effectuée en Espagne. Provenance de la marchandise : l'Équateur (1).

Cultivée en Bolivie, en Colombie et au Pérou, la coca est raffinée dans ces pays, puis distribuée sur tous les continents via divers « hubs » : Venezuela, Mexique, Paraguay, Équateur – idéalement situé, en ce qui le concerne, entre la Colombie et le Pérou. Jouissant d'un avantage comparatif : avec pour monnaie le dollar, c'est un endroit privilégié pour le

blanchiment. « *Entre 1 % et 5 % du PIB [produit intérieur brut], estime le Centre stratégique latino-américain de géopolitique (Celag), soit une moyenne de 3,5 milliards de dollars par an (2).* » Des ports du Pacifique – Guayaquil, Esmeraldas, Manta –, la « blanche » apparait pour les États-Unis et l'Europe. Au sommet du trafic, les cartels mexicains. Omniprésents sur tout le continent, ils sous-traitent ici leur « *negocio* » à des gangs locaux (*pandillas*).

Le plus ancien : Los Choneros (douze mille membres à son apogée, à présent en déclin), lié au cartel de Sinaloa. Suivent Los Tiguerones et Los Lobos aux effectifs estimés autour de huit mille hommes – les deux collaborant avec le Cartel de Jalisco nouvelle génération (CJNG). Une demi-douzaine de bandes de moindre importance opèrent également dans les provinces côtières de Guayas, Esmeraldas, Manabí et El Oro, qui cumulent plus de la moitié des assassinats. Lesquels n'épargnent personne – victimes collatérales présentes au mauvais endroit, au mauvais moment, ou involontairement en première ligne, comme ce travailleur du port de Guayaquil qui, fin juin 2023, confie son appréhension à ses proches : des individus veulent le forcer à faire pénétrer de la drogue dans les installations maritimes pour, ensuite, procéder à son embarquement. « *Il pourrait m'arriver quelque chose, aidez-moi*



MAURICE LEMOINE. – Manifestation d'indigènes Warao contre l'« extractivisme », Quito, 2023

à trouver un autre travail. » Trop tard. Le 1^{er} juillet, en pleine ville, il meurt criblé de balles, et quatre de ses collègues en même temps que lui (3).

Qu'on ajoute la présence du Tren de Aragua (d'origine vénézuélienne), de guérillas dissidentes des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, qui ont signé un accord de paix en 2016) ou d'autres groupes mafieux colombiens sur la frontière septentrionale, tandis que, côté péruvien, entrent munitions, explosifs et armes à feu, et l'on aura un premier aperçu de la situation.

On aurait pu en rester là si, le 9 janvier 2023, le site La Posta n'avait publié un retentissant article – « El Gran Padrino » (« Le Grand Parrain ») – dénonçant des faits délictueux au sein d'entreprises publiques et, plus grave encore, les liens du beau-frère du président Guillermo Lasso avec... la mafia albanaise. Ce qui allait déclencher la procédure de destitution du chef de l'État, laquelle provoquerait en réaction l'activation par celui-ci de la « mort croisée », une procédure constitutionnelle permettant à la fois la démission du président et la dissolution du Parlement. D'où les élections anticipées.

« *La mafia albanaise, s'exclame M^{me} Samantha Gordillo, experte au sein de l'observatoire de la sécurité du municipio de Quito... Ça nous a explosé le cerveau !* » Certes présents depuis longtemps, c'est discrètement que « les Albanais » étaient mêlés à toutes sortes de trafics – avec un peu de prostitution et de vols pour joindre les deux bouts. Jamais, ils n'avaient défié les Mexicains. En 2020, en mettant le pays à genoux, la pandémie de Covid-19 désorganise jusqu'aux activités des malfrats. Les Albanais saisissent l'opportunité. « *Ça n'a rien de surprenant, reprend M^{me} Gordillo, parce que le principal marché de la cocaïne se trouve actuellement en Europe. Ils se sont dit : "On peut gérer cette route nous-mêmes, pourquoi devrions-nous payer les Mexicains" ?* »

Choneros, Tiguerones, Lobos et Albanais se disputent désormais les territoires qu'ils se sont appropriés lorsque l'État, pendant la pandémie, les a laissés à l'abandon. Les *pandillas* secondaires se battent, elles, pour vendre leurs services aux précédentes. « *Pour montrer ta valeur, tu dois monter des coups spectaculaires, c'est pour ça qu'il y a autant de violence !* » D'autant que la main-d'œuvre ne manque pas.

L'Équateur ne s'est pas remis des effets du Covid-19 (près de 36 000 morts pour 17 millions d'habitants). Ralentissement de l'activité économique, chute de l'emploi formel et informel, appauvrissement, effets sur le système scolaire... Outre l'appropriation des territoires par les gangs, une seconde dynamique, très forte, résulte de la pandémie : la cooptation accélérée et brutale des quartiers populaires, surtout sur la côte, par le narcotrafic. « *Après le confinement et la suspension des cours en pré-sentiel, difficile par exemple de remettre les adolescents à l'école, résume M^{me} Gordillo. L'explosion de la pauvreté a créé la situation idéale pour que ces jeunes soient recrutés pour 50 dollars par semaine, plus de la moitié du salaire minimum.* »

Forte de cette armée de « petites mains », la pègre, sous toutes ses formes, s'abat sur la vie quotidienne. Chaque semaine ou chaque mois, entreprises, commerces et même familles doivent s'acquitter de la *vacuna* (4). Quiconque résiste s'expose

de vidéosurveillance, de systèmes d'alarme. Dans le meilleur des cas. Ici, à Mulauco (en périphérie de Quito), mais aussi à Llano Chico (au nord de la capitale), des panneaux avertissent charitablement : « Le voleur attrapé sera brûlé ».

La vie ne vaut plus très cher. Dans les prisons, où, d'après l'administration pénitentiaire (SNAI), le nombre des privés de liberté a triplé en quinze ans (de 13 000 en 2008 à 39 000 en 2023), la seule justice qui compte est celle du talion : « œil pour œil, dent pour dent ». Là aussi, la lutte est sanglante entre les Tiguerones, nombreux dans la prison d'Esmeraldas, les Lobos, dominants dans celle d'El Inca (Quito), et les Choneros, très influents dans tous les établissements. Depuis février 2021, une dizaine d'affrontements entre ces gangs a fait plus de 420 morts, tués par balles ou éclats de grenades, décapités, brûlés vifs ou ayant succombé à des mutilations.

« Les policiers ? Ils ont encore plus peur que nous ! »

À l'instar de l'opposant féroce à la « révolution citoyenne » Villavicencio avant son assassinat, la droite et ses médias ont une explication à ce chaos : en 2009, M. Correa n'a pas renouvelé l'accord qui, depuis 1999, permettait aux États-Unis de disposer d'une base militaire supposément « anti-narco » à Manta. Il a même fait inscrire dans la Constitution, approuvée par référendum, l'interdiction de toute présence militaire étrangère permanente sur le sol national.

Manta ? « *C'est absurde, pouffe M^{me} Gordillo. Dans les rapports sur le niveau de violence, les meilleurs indicateurs sont apparus après qu'eut été fermée la base. Et pas que pour les homicides... Également sur la violence sexuelle, la traite des personnes, etc.* » (5).

Pour M. Eduardo Meneses, militant des mouvements sociaux ayant travaillé de 2013 à 2016 dans le gouvernement de M. Correa et désormais « soutien critique » de la RC, « *l'augmentation de l'insécurité a à voir avec la réduction de l'État* ». L'arrivée de M. Lenin Moreno au pouvoir en 2017 a signifié un brutal virage néolibéral (6). Toutes les institutions sont alors affectées. Le ministère de la justice (qui gérait les prisons) et le ministère de la coordination de la sécurité, le ministère de l'intérieur et le Conseil national pour le contrôle des stupéfiants sont supprimés. L'ensemble fusionne dans un seul ministère de l'intérieur et les ressources budgétaires sont réduites de manière substantielle.

Il existait une école de formation pénitentiaire. Elle disparaît. « *Eux-mêmes précaires, comme les policiers, les jeunes surveillants sont formés à la hâte.* » Aucune reconnaissance en termes de salaire (800 à 900 dollars par mois). Très peu sont arrivés là par vocation. « *En plus, ils sont menacés, ainsi que leurs familles, par les détenus.* » Quand ils ne se retrouvent pas pris en otage, comme cinquante-sept d'entre eux, début septembre, en représailles à des transferts de prisonniers. L'État n'apporte aucune réponse, ne leur offre aucune protection. Comme dans bien d'autres secteurs, s'installe un délétère mélange de peur et de corruption. Les détenus prennent le contrôle de leur « lieu de résidence ». En août 2023, au terme d'une opération spectaculaire, la police et les forces armées récupèrent 96 armes à feu, 26 000 munitions et 8 grenades dans le complexe pénitentiaire de Guayas, le plus dangereux du pays. Ce qui n'empêche nullement les détenus de continuer à filmer leurs « conférences de presse » avant de les diffuser sur les réseaux sociaux.

La police, pour sa part, a été abandonnée. Non que ses budgets ou ceux de l'armée aient été rognés à l'extrême, mais ils ne sont pas exécutés dans leur intégralité. « *Sous la "révolution citoyenne" existait une police de proximité, tout un système de caméras, une priorité donnée à la sécu-*

(1) Plus de 420 tonnes de drogue ont été saisies en Équateur même, en 2021 et 2022.

(2) « *Cuánto dinero se lava en el sistema financiero ecuatoriano* », Celag, 14 janvier, 2023, www.celag.org

(3) *Extra*, Guayaquil, 2 juillet 2023,

(4) Littéralement « vaccins », qu'on traduira par « extorsions ».

(5) En 2008, on a recensé 17,98 homicides pour 100 000 habitants ; en 2009, 17,81 ; en 2010, 17,51 ; en 2011, 15,38 ; en 2012, 12,41 ; en 2013, 10,97 ; en 2014, 8,21 ; en 2015, 6,48 ; en 2016, 5,83 ; en 2017 (fin du second mandat de Correa), 5,81 (source : Expansión/Datosmacro.com, <https://datosmacro.expansion.com>).

(6) Lire Rafael Correa, « *L'Équateur, un pays détruit en deux ans* », *Le Monde diplomatique*, novembre 2019.

* Journaliste, écrivain, auteur de *Juanito la vermine, roi du Venezuela*, *Le Temps des cerises*, Montreuil, 2023.



MAURICE LEMOINE. – (Ci-contre) Affiche de Fernando Villavicencio, le candidat à la présidentielle assassiné, Quito, 2023

– (Ci-dessous) Clôture de campagne de Christian Zurita (casqué et gilet pare-balles), remplaçant du candidat assassiné Fernando Villavicencio, Quito, 2023

– (En bas à gauche) « Quartier organisé contre la délinquance », Quito, 2023



rité publique et au maintien de l'ordre quotidien, poursuit M. Meneses. *Tout a été démantelé.* Le rôle des forces de l'ordre ayant, qui plus est, évolué.

Deux mouvements sociaux explosifs : octobre 2019 contre M. Moreno (10 morts, 1300 blessés, près de 2000 arrestations); grève nationale de dix-huit jours en juin 2022, contre M. Lasso (9 morts, 318 blessés, 162 détentions). « Les gouvernants savaient que leurs mesures anti-sociales allaient faire perdurer l'agitation, reprend notre interlocuteur. Les ressources ont été redirigées vers des achats d'équipements destinés à la répression, pour des montants se chiffrant en millions. En ce qui les concerne, les services de renseignement ont délaissé la grande criminalité pour se concentrer sur la surveillance et l'infiltration des mouvements sociaux. »

Sachant que l'exemple vient de haut – « Il y a dans la police des narco-généralistes » (Primicias, 10 décembre 2021), a dénoncé en décembre 2021 M. Michael Fitzpatrick, l'ambassadeur des États-Unis –, la situation échappe à tout contrôle. Depuis octobre 2021, le pays enchaîne les états d'exception, parfois agrémentés de couvre-feux. Le ministre Zapata entend porter le nombre des policiers de 49 000 à 82 000 en 2024. En catastrophe, le gouvernement a créé des cours de formation d'une durée de six mois. « Ces jeunes seront facilement cooptés par les bandes, grimace plus qu'elle ne sourit une Quiteña, du nom des habitantes de Quito. Je les vois patrouiller dans les rues, ils ont plus peur que moi! Ils espèrent avant tout qu'il ne se passe rien. »

On en oublierait presque la vie politique. Depuis les élections régionales et municipales du 5 février 2023, et malgré la persécution judiciaire infernale qui s'est abattue sur ses dirigeants – y compris M. Correa, condamné à huit années de prison, dans des conditions ubuesques, et exilé en Belgique –, la Révolution citoyenne a le vent en poupe. Avec neuf « préfectures » (gouvernorats) – dont Pichincha, Guayas et Manabí, les plus peuplées du pays – et cinquante mairies – parmi lesquelles Quito et Guayaquil –, le « corréisme » l'a emporté largement. En face, avec 9,03 % des voix, Créons des opportunités (CREO), la plate-forme du président Lasso, s'est effondrée : aucune préfecture, vingt-cinq mairies sur les trente-deux qu'elle administrait. Et pour cause...

Empêtré dans une affaire de paradis fiscaux, M. Lasso échappe une première fois « à la patrouille » grâce à un allié inconditionnel, l'ex-journaliste d'investigation devenu président de la commission de contrôle de l'Assemblée nationale Villavicencio. Future victime de sa « lutte implacable contre la corruption » (dixit les médias), celui-ci élabore un rapport contestable lavant le chef de l'État de tout soupçon. Il ne peut en revanche le tirer d'affaire après les révélations de La Posta sur ce qui deviendra l'affaire « León de Troya ». Intime du président, son beau-frère Danilo

Carrera entretient des liens avec la mafia albanaise par l'entremise de son homme de confiance Rubén Cherras. D'après les enquêteurs, l'influence des deux hommes sur le service des douanes ou le ministère de l'énergie aurait facilité le blanchiment d'argent ainsi que les trafics d'armes et de cocaïne. Par ailleurs, la hiérarchie policière a choisi d'enterrer l'affaire pour ne pas « affecter le président ». Celui-ci, par son inaction, a contribué à cet étouffement (ce qui ne signifie pas une implication directe dans les activités criminelles dont il est question).

On a en tout cas confirmation qu'on navigue en eaux troubles quand, le 31 mars 2023, Cherras est retrouvé assassiné. Le 19 avril, Carrera est arrêté dans l'aéroport de Guayaquil alors qu'il s'apprête à fuir le pays. Plutôt que d'être destitué, M. Lasso démissionne. Élections anticipées! Anéanti par le discrédit qui emporte le chef de l'État, CREO renonce à présenter un candidat. Incapable de surmonter ses divisions entre une aile sociale et une faction réactionnaire qui, à l'Assemblée, a appuyé le gouvernement Lasso, Pachakutik, le bras politique du mouvement indigène, fait également un pas de côté. Celui qui l'a représenté en 2021, en arrivant troisième avec 19,4 % des voix (7), l'écologiste « Yaku » Pérez, s'invite individuellement à la tête d'une coalition, Claro que se Puede (Bien sûr qu'on peut), avec un seul projet : faire perdre la gauche « corréiste », qu'il hait. La droite monte au combat avec cinq autres représentants, dont le jeune et discret M. Noboa, M. Jan Topic, un Franco-Équatorien passé par... la Légion étrangère, et Villavicencio, l'homme qui, assurant provenir d'une « gauche sensée », c'est-à-dire anti-Révolution citoyenne, clame la consigne « Pour la patrie ou pour la mafia »!

« La violence et la peur n'aident jamais la gauche »

La RC a lancé dans la bataille une ex-députée et ex-ministre (travail et tourisme) de M. Correa, M^{me} González. Qui, très vite, se hisse largement en tête des sondages. « Je crois qu'il y a une raison très puissante, nous confie alors M^{me} Paola Pabón, préfète RC de Pichincha élue et réélue malgré la persécution – dont un emprisonnement de plusieurs mois – subie sous les présidences Moreno et Lasso. Au-delà de la campagne systématique pour nous disqualifier, les citoyens gardent en mémoire les changements qu'a opérés la révolution en matière d'éducation, de santé, d'infrastructures... Dans le cœur des gens, il est resté une affection spéciale pour Correa et la « révolution citoyenne ». » Avec, néanmoins, quelques bémols...

L'infamale campagne médiatique – dans laquelle s'est particulièrement distingué un Villavicencio diffusant des *fake news* jusque dans *The Guardian* (8) – a polarisé à l'extrême le pays : on n'y est plus de droite ou de gauche, radical ou modéré, on y est pro ou anti-Correa. Progressiste dans les années 1990, ayant depuis perdu toute boussole idéologique, l'important mouvement indigène, au-delà de ses divisions, ne pardonne pas à l'ex-chef de l'État sa politique « développementiste » reposant, entre autres, sur l'activité minière et la production pétrolière (9). « Nous sommes contre l'extractivisme, nous confirme M^{me} Zenaida Yasacama, vice-présidente de la Confédération des nationalités indigènes d'Équateur (Conaie). Nous nous opposons à l'exploitation des minerais, du bois, des hydrocarbures, de tout ce qui détruit la nature. Le cuivre, le fer, le pétrole ? On peut les remplacer! »

Une radicalité en phase avec les légitimes préoccupations sur le réchauffement climatique,

mais, tout de même... En 2019 et 2022, les explosions sociales conduites par la Conaie ont eu pour principal déclencheur... la réduction des subventions sur l'essence et le diesel! Au diable la contradiction. L'ennemi c'est l'« extractivisme de Correa » (10).

On en est là quand, rentré de Guayaquil sans sa voiture blindée ni son conducteur et agent de sécurité, Villavicencio, quatrième ou cinquième dans les sondages, est assassiné par un commando de tueurs, au terme d'un meeting, dans le centre nord de Quito. Le combat politique change d'âme. Avec l'état d'urgence et l'effroi, l'espace public est abandonné par les candidats. La campagne électorale s'interrompt. Sauf sur les réseaux sociaux – où domine l'« émotionnel ». Lui aussi journaliste anticorréiste, très proche de Villavicencio, M. Christian Zurita remplace ce dernier en tant que candidat du mouvement Construye (Construis). Baignant dans le violet d'un décor crépusculaire, équipé d'un gilet pare-balles, casqué, protégé par une escouade lourdement armée plantée face caméras, M. Zurita participe à un unique meeting, qui se résume, devant une foule réduite, à une messe prononcée par l'aumônier de la police en mémoire du disparu. Paranoïa, gilets pare-balles et gardes du corps, le ton de la fin de campagne est donné.

Au sein de la RC, où l'on a, comme l'ensemble de la classe politique, fermement condamné l'assassinat, on perçoit la nouvelle donne. « Au-delà de la confrontation électorale qui, par définition, échauffe les esprits, on vivait une campagne relativement calme, réagit M^{me} Pabón. Cette mort contamine et le scrutin et la démocratie. » De fait, « la violence et la peur n'aident jamais la gauche, prévoit M. Meneses. Face à une telle insécurité, le discours social de la RC n'accroche plus. Une victoire au premier tour devient très problématique. C'est vers le camp de la droite la plus dure que basculent les indécis. »

Juste constat. À un détail près. Ce n'est pas M. Topic – le « Rambo » partisan des méthodes ultraradicales – qui oblige à un second tour, mais le jusque-là discret héritier Daniel Noboa. Face à un pays traumatisé et las des affrontements, il a eu le flair de se maintenir à l'écart des diatribes pro ou anti-Correa. Dans un registre « néolibéral à visage humain », il parvient à faire oublier les énormités de sa candidature à la vice-présidence Verónica Abad, une « libertarienne » admiratrice de MM. Donald Trump et Jair Bolsonaro. Séduits, beaucoup ne retiennent que la jeunesse de M. Noboa et oublient qu'il incarne l'élite politique scotchée au monde de l'entreprise privée. Le 15 octobre, il remporte le second tour avec 52,3 % des suffrages, après avoir promis « l'élimination de l'impôt sur la sortie des capitaux », ce qui passe inaperçu tant retiennent l'attention « la militarisation des ports et des frontières » et « l'installation de prisons flottantes sur des barges, loin de la côte, pour interner les criminels dangereux et les empêcher de continuer à opérer depuis la prison ».

En commentant cette victoire, bien peu noteront à quel point l'instrumentalisation de l'insécurité, dans la dernière ligne droite, a précipité la défaite de M^{me} González.

Si, au lendemain de la mort de Villavicencio, son épouse Verónica Sarauz a interpellé le président Lasso sur la responsabilité de l'État, elle a ajouté : « Je tiens à dire au corréisme que je sais qu'ils sont tous impliqués. » Des graffitis « Correa assassiné » ont souillé les murs des banlieues de Quito. Sans le nommer, M. Lasso a mis en cause « un parti politique » auquel il ne permettrait pas « de revenir au pouvoir ». Portée par les médias, la petite musique s'est répandue.

Pourtant, et sans préjuger de l'avenir de l'investigation (s'il y en a une!), que de pistes possibles... Après s'être dit menacé par « Fito », chef des Choneros, Villavicencio, le matin de sa mort, dénonçait les liens de la police avec le crime organisé. Gravement blessé lors de la fusillade qui suivit l'assassinat, Johan Castillo López, l'auteur des balles mortelles, fut transporté à l'unité de flagrance de la police, où il succomba à ses blessures. Même pour un individu « amoché » dans une bagarre de rue, le protocole exige un passage prioritaire par l'hôpital et des soins immédiats. Funeste négligence : voilà le *sicario* définitivement silencieux.

La Toile et les médias, un monde parallèle

En revanche, quand elle le veut, la police peut être formidablement efficace : en quelques heures, six Colombiens sont capturés. Appelé en renfort, le Bureau fédéral d'investigation (FBI) s'en mêle et le département d'État américain offre 5 millions de dollars à qui apportera des informations sur le ou les auteurs intellectuels du crime. Mauvaise idée! Le 6 octobre, les six Colombiens sont retrouvés pendus dans la prison Guayas 1 (Guayaquil). Un autre suspect détenu est trucidé le lendemain dans la prison El Inca. Parallèlement, les officiers de police José Luis Erazo et Rodney Rangel, qui ont enquêté sur l'affaire « León de Troya », divulguent qu'ils ont été menacés de mort avant d'être écartés par la hiérarchie. Depuis l'exil où il s'est réfugié pour se protéger, M. Rangel affirme qu'il avait prévu des menaces planant également sur Villavicencio, lequel avait eu accès au dossier et, de ce fait, détenait de sulfureuses informations.

Le 8 octobre, une semaine avant le second tour, dernier et fracassant rebondissement : le bureau du procureur annonce qu'un « témoin protégé » a indiqué la somme offerte aux assassins pour éliminer Villavicencio et le nom de ceux qui les ont recrutés. On n'en saurait pas plus si M. Zurita, apparemment dans le secret des dieux, n'avait « révélé » immédiatement que la somme se monte à 200 000 dollars avant d'affirmer (dans une syntaxe approximative) : « Le témoignage avancé du seul témoin qu'ils n'ont pas tué a déclaré sous serment que les responsables de l'assassinat de Fernando Villavicencio sont le gouvernement Correa. »

« Señor, cela fait six années que nous ne sommes plus au gouvernement! », peut bien s'insurger M^{me} González, l'« information » tourne en boucle sur la Toile et dans les médias. Depuis ce monde parallèle, l'opinion est réimprégnée par le grand air de la suspicion.

Le 15 octobre, la Sierra indigène et « écologiste » a massivement voté pour le néolibéral Noboa. Principale région affectée par la violence, la côte, elle, a plébiscité M^{me} González et la RC. Pour la droite, et pour l'instant, tout est bien qui finit bien. Reste que l'attentat contre Villavicencio n'était pas un simple règlement de comptes personnel. C'est aussi une déclaration politique des réseaux du narcotrafic à la société : « On est là! »

MAURICE LEMOINE.

(7) Lire Guillaume Long, « Trois projets pour l'Équateur », *Le Monde diplomatique*, février 2021.

(8) Lire Serge Halimi, « L'honneur perdu du "Guardian" », *Le Monde diplomatique*, janvier 2019.

(9) Lire Aurélien Bernier, « En Équateur, la biodiversité à l'épreuve de la solidarité internationale », *Le Monde diplomatique*, juin 2012.

(10) Lire Maëlle Mariette et Franck Poupeau, « À bas la mine, ou à bas l'État », *Le Monde diplomatique*, juillet 2021.

DÉLECTATION DES MÉDIAS À L'IDÉE D'UNE FAILLITE DE PÉKIN

L'économie chinoise en panne ?

À échéance régulière, la presse occidentale bruisse d'une prédiction : l'économie chinoise serait sur le point de s'effondrer. Si l'infirmité systématique de leurs certitudes devrait inviter les oracles modernes à la prudence, elle ne suggère toutefois pas que la Chine se trouve à l'abri des convulsions. Sans frôler la banqueroute, l'empire du Milieu fait face à de sérieux défis.

PAR NATHAN SPERBER *

LA machine économique chinoise est-elle en train de se gripper ? C'est ce que laisse accroire un flux continu d'analyses et de commentaires pessimistes, voire alarmistes, publiés tout au long de cette année 2023. Pour M. Joseph Biden, président des États-Unis, l'économie chinoise s'apparente à une « bombe à retardement » (1). Moins outrancier, l'hebdomadaire *The Economist* s'est contenté, en couverture (13 mai), de poser la question « Peak China ? » (La Chine a-t-elle atteint son apogée ?). La même expression avait été employée l'an dernier, mais sans point d'interrogation, dans un ouvrage très remarqué à Washington signé par les politologues Hal Brands et Michael Beckley (2). Pour ces derniers, la République populaire de Chine (RPC) est devenue une puissance « déclinante mais réfractaire » dont les ambitions déçues nourriront la belligérance dans les années à venir.

La noirceur du tableau a de quoi surprendre, d'autant que l'économie a déjà engrangé plus de quatre points de croissance du produit intérieur brut (PIB) entre janvier et septembre 2023 (soit plus de 5 % sur une base annuelle). Les prédictions pessimistes sur la Chine sont un véritable serpent de mer du discours médiatique occidental. Dans les années 2000, son économie était menacée par la « surchauffe » ; en 2009-2010, par la crise financière mondiale et la contraction du commerce international ; en 2015-2016, par un excès d'endettement et les fuites de capitaux. *Le Monde*, en 2012, ne titrait-il pas « Chine : le capitalisme d'État se fissure » (3) ? Le secteur public n'a pourtant jamais disposé d'une telle abondance de

richesses : 308 300 milliards de yuans (environ 40 000 milliards d'euros) d'actifs détenus par les entreprises d'État non financières fin 2021, soit près de trois fois le PIB chinois (4) et plus de quinze fois le PIB français. L'économie a plus que doublé en volume entre 2010 et 2022, selon la Banque mondiale (5).

À défaut d'être toujours fiables, ces diagnostics de crise et de stagnation ont sans doute la vertu de rassurer les élites occidentales qui les formulent et qui les lisent. N'espèrent-elles pas que la République populaire rejoue le scénario nippon de la décennie 1990 ? Nombreux étaient ceux qui, dans les années 1980, imaginaient la puissance industrielle et financière du Japon surpasser celle des États-Unis – *Japan as Number One*, avait titré un livre à succès américain (6) –, avant que les répercussions d'une hausse du yen orchestrée par Washington, puis l'éclatement de la bulle immobilière et de longues années de déflation n'aient raison de telles prédictions.

Au risque de doucher certains espoirs pro-occidentaux, ce parallèle historique a peu de chances de se vérifier. La Chine est onze fois plus peuplée que son voisin, et est encore loin d'avoir atteint le niveau de développement nippon à cette époque. De plus, ses attributs géopolitiques sont tout autres que ceux du Japon : un régime communiste résolument non aligné d'un côté et un allié sûr du bloc occidental de l'autre. Il ne s'agit pas de nier des faiblesses et des vulnérabilités sérieuses, à court comme à long terme. Seulement, celles-ci doivent s'appréhender dans leur contexte propre.

« Faucher les ciboulettes »

EN Chine, l'économie conjugue actuellement, à un degré extrêmement poussé, marchandisation et étatisme – ce qui met à bas l'idée reçue qu'il y aurait une contradiction intrinsèque entre plus de marché et plus d'État. La grande majorité des biens et des services se vendent et s'achètent librement, y compris le labeur humain (avec un droit du travail autrement moins protecteur qu'en Europe) et certains services publics (comme la santé). La fiscalité sur les particuliers est faible, la redistribution des richesses limitée et les écarts de revenus considérables. Ces quelques éléments suffisent à établir qu'on est à mille lieues d'une conception axée sur l'État social ou sur l'État-providence.

Dans le même temps, la puissance publique est imbriquée dans la vie économique à un niveau inconcevable dans le capitalisme occidental actuel – la comparaison avec le dirigisme français des « trente glorieuses » se justifierait d'ailleurs. L'ensemble des terrains ruraux et urbains sont sous l'autorité des pouvoirs locaux, qui octroient des droits d'usage aux exploitants agricoles comme aux entreprises immobilières. En 2021, plus de 323 000 entreprises (sociétés mères et filiales) contrôlées par l'État se retrouvent à tous les étages de l'économie, en particulier dans les secteurs en amont (infrastructures, énergie, industrie lourde) et dans la finance (7). Les entreprises privées n'échappent pas à l'étatisme ambiant, dont elles bénéficient, sous forme de contrats, de subsides ou de crédits publics, et dont elles peuvent subir les tracasseries ou les représailles, comme l'illustre le traitement réservé à M. Jack Ma et au groupe qu'il a créé, Alibaba (8).

Il faut garder à l'esprit cette configuration économique propre à la Chine pour cerner les défis du pays et savoir distinguer les pressions économiques à court terme, qui ont réveillé les pronostics de crise, de certaines difficultés plus pérennes mêlant des enjeux de démographie, d'emploi et d'innovation.

Deux facteurs expliquent la contre-performance économique en 2022 et début 2023 : les séquelles de la pandémie de Covid-19 et la crise de l'immobilier. Dans le premier cas, les confinements en Chine jusqu'en décembre 2022 ont mécaniquement réduit l'activité, tandis que les exportations de biens, qui avaient battu des records lorsque les consommateurs occidentaux étaient eux-mêmes confinés, ont marqué le pas. Dans le second, la contraction de l'immobilier se fait d'autant plus sentir que le secteur représente une part significative de la vie économique depuis deux décennies : presque 30 % dans les années 2010, en incluant toutes les filières en amont (ciment, acier, etc.) et en aval (vente, gestion, maintenance...) et la construction elle-même (9) – contre 15 à 20 % en Europe. Les pouvoirs locaux, les promoteurs, les banques publiques et les particuliers ont longtemps misé sur cette activité, au prix d'un endettement souvent mal maîtrisé. Or, en août 2020, le gouvernement central prend l'initiative de la juguler en coupant l'accès à certains crédits pour les groupes les plus endettés – en premier lieu Evergrande, qui n'a pas pu rembourser une partie de ses emprunts l'année suivante (10). Depuis trois ans, en réaction à cet exercice de « rectification » assez typique pour une branche dans la ligne de mire des autorités, les transactions et les investissements ont connu une baisse marquée entraînant un ralentisse-



YANG YONGLIANG. – « Time Immemorial - Sinking » (Les temps immémoriaux - Naufrage), 2016

ment important de la croissance. Il reste à savoir jusqu'où le pouvoir sera prêt à aller, dans les prochaines années, pour continuer à désendetter l'immobilier et pour réduire son empreinte économique.

Au-delà, la RPC connaît des défis plus structurels qui poussent à s'interroger sur sa capacité à rattraper entièrement le niveau de richesse des pays occidentaux et asiatiques les plus avancés. La croissance est passée d'un rythme moyen de 10 % dans les années 1990 et 2000 à une jauge de 7 à 8 % dans les années 2010 puis à 5 % environ actuellement. Cela peut paraître respectable, même enviable, selon les points de vue. Encore faut-il comprendre les ressorts concrets de cette baisse qui s'inscrit dans le temps.

Dans les années 1980 et 1990, les deux principaux moteurs de la performance chinoise sont la transition de la main-d'œuvre de l'agriculture vers les emplois industriels et le rattrapage de la productivité : l'économie de marché naissante impose, souvent dans la douleur, de nouvelles normes d'organisation productive. Or, durant les années 2000, ces deux catalyseurs passent au second plan, la migration des campagnes vers les villes étant déjà relativement avancée et les gains de productivité s'avérant toujours plus difficiles à réaliser, à mesure que le niveau de développement d'une société augmente.

Depuis une vingtaine d'années, la croissance a donc reposé avant tout sur un troisième facteur, l'expansion sans précédent du stock de capital physique (bâtements, installations, équipements). Cela se manifeste par un taux d'investissement supérieur à 40 % depuis 2003 (contre 15 à 25 % pour les économies occidentales), au détriment de la consommation des ménages. Cette masse est en bonne partie financée par la dette sans être toujours orientée à bon escient : les dérives du secteur immobilier suffisent à l'illustrer.

Il faut aussi évoquer la question démographique. Il est déjà acquis que la faiblesse de la natalité chinoise – un taux de fécondité de 1,1 enfant par femme en 2022 malgré l'abolition de la politique de l'enfant unique – va accentuer la baisse de la population active, enclenchée dès 2016, comme de la population totale, actée en 2022. En principe, cette baisse du nombre des nouveaux entrants sur le marché du travail pourrait accélérer le mouvement des campagnes vers les villes et favoriser les jeunes en recherche

d'emploi, les entreprises industrielles ou tertiaires restant demandeuses de main-d'œuvre.

C'est pourtant tout le contraire qui s'observe, avec un tassement de la croissance des travailleurs migrants d'origine rurale (les *mingong*) et un chômage des 16-24 ans en milieu urbain qui s'est aggravé au point de passer de 10 % début 2019 à 21 % en juin 2023, dernière statistique connue car le pouvoir central en a suspendu la publication. Sur les réseaux sociaux chinois, les nou-

« Et pourtant elle croît »

MALGRÉ le brouhaha médiatique, les défis ne sont donc peut-être pas ceux que l'on croit. Un krach financier, maintes fois prophétisé dans les médias occidentaux, a peu de chances de se produire dans la mesure où l'essentiel des créanciers et une grande partie des emprunteurs sont des acteurs publics (nationaux, provinciaux ou encore municipaux) qui peuvent être coordonnés, au besoin, par les autorités (11). La thèse en vogue à Washington selon laquelle la RPC serait désormais une puissance déclinante apparaît tout aussi peu convaincante. Malgré une démographie défavorable et les vents géopolitiques contraires (sanctions technologiques américaines, protectionnismes en hausse), l'économie continue son expansion – à un rythme inférieur au passé mais supérieur à celui enregistré par les économies occidentales. La « rectification » en cours du secteur immobilier, pourvu qu'elle soit menée à son terme, laisse même entrevoir une croissance de moins mauvaise qualité, tirée par le rattrapage technologique et les innovations davantage que par les bulldozers et les tractopelles. Les dépenses de recherche et développement représentent ainsi désormais 2,6 % du PIB chinois (plus qu'en France), contre 0,9 % en 2000.

« Et pourtant elle croît », serait-on donc tenté de répondre, face à tous ceux qui nient les forces motrices d'une économie créant autant de valeur ajoutée industrielle que l'Union européenne et les États-Unis réunis (12). Qu'il s'agisse de la nouvelle économie verte (énergies renouvelables, batteries) ou d'activités manufacturières déjà consacrées (biens d'équipement, électronique), la capacité productive chinoise ne recule pas, au contraire. Le déficit commercial record de l'Europe vis-à-vis de la Chine, 396 milliards d'euros en 2022, est là pour le rappeler.

velles générations se montrent de plus en plus démoralisées. La compétition exacerbée y est fréquemment qualifiée d'« involution » (*nèijūān*), un terme en vogue pour dénoncer les effets socialement destructeurs d'une concurrence féroce de tous contre tous. On parle aussi parfois de « faucher les ciboulettes » (*gē jiūcài*), en référence à une herbe comestible chinoise qui, une fois coupée, repousse-t-elle naturellement – expression employée pour pointer le caractère jetable de la main-d'œuvre subalterne.

De fait, l'économie semble de moins en moins capable d'absorber ces nouveaux arrivants sur le marché du travail. Dans l'industrie, cela s'explique en partie par l'automatisation et par la transition en cours d'activités à bas salaires et à main-d'œuvre pléthorique (jouets, textiles, assemblage de biens électroniques) vers des productions plus intenses en capital et moins demandeuses de bras (par exemple les batteries ou les semi-conducteurs). La progression technologique aurait donc pour rançon la stagnation, voire le déclin, des emplois industriels. Dans le même temps, les jeunes générations, quel que soit leur niveau d'instruction, sont de moins en moins prêtes à accepter sans broncher la vie à l'usine et l'enrêglement du quotidien (dortoirs, cantines, horaires à rallonge) qu'elle impose.

Le secteur tertiaire, pour sa part, se divise entre des postes qualifiés en col blanc en nombre insuffisant pour intégrer les cohortes toujours plus nombreuses à sortir de l'enseignement supérieur (11,6 millions de diplômés en 2023) et des emplois subalternes d'un prolétariat des services surexploité, symbolisé par la figure du livreur à domicile aux horaires infernaux, perché sur son scooter ou bien gravissant des escaliers à bout de souffle.

Les complications du modèle de développement se situent plutôt ailleurs, notamment dans l'incapacité d'une structure économique en transformation à engendrer suffisamment d'emplois de qualité pour satisfaire les aspirations des nouvelles générations. Ces dernières, plus diplômées et qualifiées que leurs parents et grands-parents, n'échappent pas pour autant au chômage, à la précarité et aux espoirs déçus. Mais ces enjeux-là, qui entremêlent des questions d'instruction, d'emploi et de mode de vie, ne sont pas propres à la Chine.

(1) Michael D. Shear, « Biden describes China as a time bomb over economic problems », *The New York Times*, 11 août 2023.

(2) Hal Brands et Michael Beckley, *Danger Zone : The Coming Conflict with China*, W. W. Norton, New York, 2022.

(3) *Le Monde Économie*, 30 avril 2012.

(4) Rapport général du Conseil des affaires de l'État sur la gestion des actifs publics en 2021 (en chinois), site Internet de l'Assemblée nationale populaire, 16 novembre 2022.

(5) Portail statistique de la Banque mondiale, <https://data.worldbank.org>

(6) Ezra Vogel, *Japan as Number One : Lessons for America*, Harvard University Press, Cambridge (Massachusetts), 1979.

(7) Bureau national des statistiques de la Chine, <http://data.stats.gov.cn>

(8) Lire Jordan Pouille, « Alibaba, épopée chinoise », *Le Monde diplomatique*, mars 2021.

(9) Kenneth S. Rogoff et Yuanchen Yang, « Peak China housing », Working Paper, n° 27697, National Bureau of Economic Research, Cambridge (Massachusetts), 2020.

(10) Thomas Hale, « Beijing turns the screws on China's property sector », *Financial Times*, Londres, 26 janvier 2021.

(11) « Une finance aux ordres. Comment le pouvoir chinois met le secteur financier au service de ses ambitions », Institut Rousseau, Paris, 5 décembre 2020.

(12) Portail statistique de la Banque mondiale, <https://data.worldbank.org>



SÉRIE « Le grand réarmement » | 3

DE LA CULTURE DU SECRET AUX ÉPANCHEMENTS SUR TIKTOK

Les bavards de la « Grande Muette »

Depuis les années 2000 et les opérations contre les groupes terroristes, l'armée a pris l'habitude d'imposer aux journalistes l'anonymisation systématique des militaires. Au prétexte de la sécurité, il devient difficile de suivre les parcours ou de vérifier la crédibilité de ceux qui s'expriment. Un encadrement de la parole publique qui surpasse ce que prévoient la loi et la jurisprudence.

PAR ROMAIN MIELCAREK *

« C'EST une culture de mythos. » En privé, l'officier supérieur est agacé. Ce communicant était pourtant fier de lui : il a monté une belle opération en obtenant qu'une grande chaîne de télévision française fasse un sujet sur des soldats en mission, en première partie de soirée. Du sable à perte de vue, des paysages exotiques, la plainte des rotors d'hélicoptères, de l'action et de l'adrénaline... Le genre de reportage qui donne envie aux gamins de s'engager.

Le problème, c'est que les soldats qui devaient être accompagnés par la caméra ont réclamé d'être anonymisés à l'extrême. Cagoules sur le visage, ils n'ont d'abord accepté de ne donner que des pseudonymes pour se présenter. Le réalisateur grogne car, à la télévision, on a besoin de personnages reconnaissables pour incarner le récit et pour permettre au spectateur de s'y attacher voire de s'y identifier. La hiérarchie rappelle donc les concernés à l'ordre : « Vous n'êtes pas des membres des forces spéciales ! », et tout s'arrange.

S'il est confortable de rendre responsables les jeunes engagés de cette attitude, en les soupçonnant d'être trop biberonnés aux films d'action et aux jeux vidéo, c'est en réalité l'institution qui entretient cette culture de l'anonymat depuis une quinzaine d'années. À la fin des années 2000, d'abord en Afghanistan, les communicants militaires se sont mis à exiger systématiquement que les soldats interrogés par des journalistes ne voient pas leurs noms de famille publiés.

Des conseils d'hygiène numérique

EN août 2009, la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse est amendée d'un article 39 sexies, qui interdit « de révéler, par quelque moyen d'expression que ce soit, l'identité des fonctionnaires de la police nationale, de militaires, de personnels civils du ministère de la défense ou d'agents des douanes appartenant à des services ou unités désignés par arrêté du ministre intéressé et dont les missions exigent le respect de l'anonymat ». En 2011, un arrêté spécifie la liste de 39 entités militaires concernées : elles sont rattachées soit aux services de renseignement, soit aux forces spéciales. En 2020, mise à jour de ce texte : 78 formations, presque le double, incluant les escadrons de chasse aérienne, les opérateurs de drones, les moyens liés à la dissuasion nucléaire, les unités spécialisées dans les opérations militaires d'influence ou encore dans la guerre élec-

Ils n'apparaissent que par leurs grades, prénoms et première lettre du patronyme. Cette dernière disparaissant progressivement au fil des années et des opérations.

« Ça s'est renforcé au moment des attentats que nous avons connus sur le sol national, quand les militaires ont été déployés dans les rues au titre de l'opération "Sentinelle" », explique le général de division Laurent Cluzel, délégué adjoint à l'information et à la communication de la défense. « Au moment de ce déploiement, il y a eu la crainte qu'avec leurs noms on puisse retrouver leurs familles », poursuit l'officier. Les seuls à pouvoir afficher leur identité sont les chefs, qui sont de fait des « personnages publics » : les commandants de base, de navire ou de régiment, les chefs d'état-major, les commandants d'opérations... ou encore les auteurs de livres ou les sportifs de haut niveau.

C'est en réalité une interprétation très extensive des textes de loi... qui eux-mêmes se sont largement durcis. Pendant longtemps, seuls les membres des unités les plus exposées voient leur identité protégée. L'article 413-13 du code pénal entré en vigueur en 1994 prévoit dans sa version du 25 juillet 2015 que « la révélation de toute information qui pourrait conduire, directement ou indirectement, à la découverte de l'usage (...), de l'identité (...) d'un agent d'un service [spécialisé de renseignement] est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende ». L'article 413-14 fait de même à propos des forces spéciales.

tronique, sont désormais protégées. Une liste déjà très large... mais qui n'intègre toujours pas l'intégralité des militaires, contrairement à ce qu'impose la communication des armées.

Questionnée sur la réalité de la menace, la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD), le service chargé de la protection des militaires, se contente d'une réponse par courriel : « La DRSD ne communique pas sur des cas réels passés ou en cours : de fait nous ne pourrions pas répondre aux éléments évoqués dans vos questions et ne nous prononçons donc pas sur leur réalité ou non. » Mention y est faite de l'attaque de Magnanville du 13 juin 2016, lors de laquelle un homme a assassiné un couple de policiers devant leur enfant au nom de l'Organisation de l'État islamique (OEI). Cela « fait écho à cette nécessité impérieuse de discrétion », estime la DRSD. Même si au cours du procès fin septembre 2023 d'un complice présumé de l'auteur de cet attentat, tué lors de l'intervention d'une unité d'élite, les enquêteurs de la sous-direction antiterroriste (SDAT) de la direction centrale de la police judiciaire ont confessé ne pas savoir comment les deux victimes avaient été ciblées. Pour les armées, personne, en réalité, ne sait dire quand des militaires ou leurs familles ont été effectivement menacés parce qu'ils étaient apparus dans des médias.

L'un des drames les plus meurtriers impliquant des militaires est la série d'attaques perpétrées par Mohammed Merah en 2012. Parmi ses victimes, quatre militaires, dont trois sont tués. L'un d'entre eux, Imad Ibn Ziaten, sous-officier au sein du 1^{er} régiment du train parachutiste de Franccazal, dans la Haute-Garonne, fut

identifié grâce à son profil sur la plateforme de commerce en ligne Leboncoin, où il avait précisé son métier. Pour les autres, le terroriste a profité d'une opportunité à Montauban, ville de garnison.

Les esprits mal intentionnés n'ont pas besoin de parcourir le journal de la veille ou de surveiller le journal télévisé de 20 heures pour repérer des cibles potentielles. Dans le monde physique, il suffit de traverser une gare un dimanche soir pour croiser des jeunes gens aux cheveux courts, chargés de leurs lourds paquetages. Les militaires du rang et les sous-officiers, souvent moins âgés, vadrouillent allégrement sur TikTok et Instagram. Les officiers ont plutôt tendance à réseauter sur LinkedIn. La plupart affichent sans hésitation leurs noms et leurs photographies.

Le ministère des armées a pourtant publié un « guide du bon usage des réseaux sociaux » (1) destiné aux militaires et à leurs familles. Il prescrit notamment de ne pas diffuser « votre nom, votre grade, votre unité d'affectation, votre géolocalisation... en bref, tout renseignement qui peut mettre en péril votre situation ou votre entourage ». De bons conseils d'hygiène numérique, doublés pour la forme d'une menace de sanction.

Contrairement à une croyance répandue, la « Grande Muette » mérite mal son surnom. Historiquement, l'expression renvoie à la suspension du droit de vote

des militaires sous la III^e République. Mais sur le plan de la communication, l'institution se montre plutôt bavarde. « Il n'est pas cohérent de considérer que les armées sont muettes », explique Bénédicte Chéron, historienne travaillant sur la communication militaire et la représentation du fait militaire. Comparées à d'autres institutions, dans l'histoire, elles le sont plutôt moins. On ne fait pas la guerre sans parler : aux amis, aux ennemis, aux gens au nom de qui on se bat. C'est une institution qui a intérêt à communiquer. » Certes, mais il s'agit aussi de faire attention à ce qui est dit. « Il y a l'idée que le [fait] militaire et la guerre nécessitent du secret, poursuit la chercheuse. C'est pour cela que l'institution contrôle, plus que d'autres, les informations qu'elle rend publiques. »

Quelles sont les limites à ce secret ? Spontanément, le général Cluzel évoque le devoir de réserve (2). Cette contrainte à l'expression a pourtant été nuancée dans le statut général des militaires en 2007 à la suite de l'adoption d'une loi à ce sujet en mars 2005. Dans son projet, l'Assemblée nationale proposait de s'inspirer du « droit d'expression des fonctionnaires », qui prévoit un contrôle après la prise de parole, plutôt qu'avant : « Il est nécessaire de souligner l'esprit de responsabilité des militaires et de valoriser leur place au sein de la société. Il est donc proposé de supprimer l'autorisation préalable du ministre pour évoquer des sujets politiques ou des questions internationales et de préciser la

nature du devoir de réserve, qui impose une obligation de modération dans l'expression (3). » Le devoir de réserve demeure donc sous la forme d'une notion vague, sujette à interprétation. L'article L4121-2 du statut général des militaires prévoit ainsi que « les opinions ou croyances, notamment philosophiques, religieuses ou politiques, sont libres. Elles ne peuvent cependant être exprimées qu'en dehors du service et avec la réserve exigée par l'état militaire. Cette règle s'applique à tous les moyens d'expression ».

En théorie, tant qu'ils ne violent pas de secrets et qu'ils ne disent rien au sujet d'opérations en cours, les militaires devraient pouvoir s'exprimer librement, y compris de manière critique. Régulièrement, dans leurs écoles et dans les centres de recherches doctrinales, on insiste sur l'importance d'un débat public, nourricier de la pensée stratégique. En pratique, la communication des armées s'applique à cadenciser toute forme d'expression, pour s'assurer de garder la maîtrise de la parole. Quitte à s'arroger des droits qui ne sont pas prévus par la loi, comme le fait d'imposer l'anonymat aux militaires.

(1) « Guide du bon usage des réseaux sociaux », ministère des armées, octobre 2021, www.defense.gouv.fr

(2) Lire Arnaud Bontemps et Grégory Rzepiski, « Devoir de réserve, un effet d'intimidation », Le Monde diplomatique, novembre 2020.

(3) Projet de loi relatif au statut général des militaires, Assemblée nationale, 21 juillet 2004.



* Journaliste et docteur en sciences de l'information et de la communication.

L'imprimerie
79, rue de Roissy
93290
Tremblay-en-France

ACPM

IMPRIM'VERT

Origine du papier : Allemagne.
Taux de fibres recyclées : 100 %.

Ce journal est imprimé sur un papier UPM issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées, porteur de l'Ecolabel européen sous le n° F137/001.

Eutrophisation : Pot = 0,007 kg/t de papier

Commission paritaire des publications et agences de presse : n° 0524 D 86051
ISSN : 0026-9395
PRINTED IN FRANCE

À la disposition des diffuseurs de presse pour modification de service, demandes de réassort ou autre, nos numéros de téléphone verts : 0 805 050 147.

ALLIANCES INCERTAINES ET RECOMPOSITIONS STRATÉGIQUES DANS LE CAUCASE DU SUD

Solitude arménienne

Pour régler la question du Haut-Karabakh, le président azerbaïdjanais Ilham Aliev a fait le choix de la force et provoqué le départ massif de la population de l'enclave. Rendue possible grâce aux livraisons d'armes turques et israéliennes, cette « solution » militaire traduit aussi l'isolement croissant de l'Arménie et ne met qu'un terme provisoire à l'instabilité dans le Caucase.

PAR VICKEN CHETERIAN *

L'OFFENSIVE militaire dans le Haut-Karabakh lancée par l'Azerbaïdjan le 19 septembre lui a permis de prendre le contrôle de cette enclave arménienne située sur son territoire et a entraîné la fuite de l'ensemble de sa population (1). Pour Erevan, la mise en place d'un blocus strict de neuf mois, le refus de la partie azerbaïdjanaise de s'engager sur le respect des droits culturels et politiques des Arméniens du Haut-Karabakh ainsi que le discours de haine véhiculé par les plus hautes autorités à Bakou ont créé un climat qui visait à provoquer ce départ en masse et qui s'apparente donc à un nettoyage ethnique. Officiellement, la porte du retour reste ouverte aux Arméniens. Mais l'absence de garanties de sécurité concrètes ainsi que les rancœurs accumulées depuis trois décennies laissent penser qu'il n'y aura pas de candidats à la réinstallation.

Cet événement marque-t-il la fin d'un conflit qui a débuté il y a trente-cinq ans ? Rien n'est moins sûr. À l'époque, les Arméniens du Haut-Karabakh ont exigé l'autodétermination et, pour les soutenir, Erevan occupa, à l'issue de la première guerre du Haut-Karabakh, une région autour de l'enclave représentant près de 13 % du territoire azerbaïdjanais qu'il vida de sa population azérie. Trois décennies plus tard, la propagande officielle de Bakou – qui qualifie la République d'Arménie d'« Azerbaïdjan occidental » – contient toujours des éléments expansionnistes, annonceurs de guerres à venir.

Face à ces menaces, l'Arménie se trouve isolée. Après de lourdes pertes militaires lors de la guerre de 2020, Erevan n'a pas réussi à réorganiser et rééquiper ses forces armées. La Russie, garant traditionnel en matière de sécurité, a refusé de concrétiser un contrat d'armement de 400 millions de dollars. Lors des incursions militaires de l'Azerbaïdjan en 2021-2022, qui lui ont permis de redessiner en sa faveur la frontière entre les deux pays – en s'emparant de hauteurs stratégiques –, ni la Russie, ni l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC, dont est membre l'Arménie) n'ont condamné Bakou, et

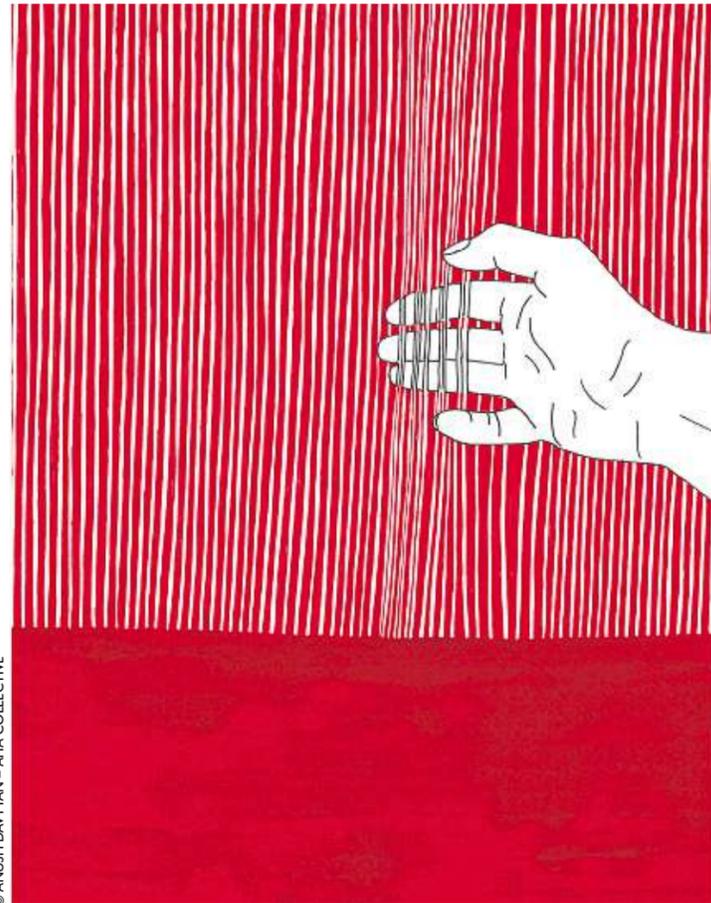
encore moins agi pour protéger le territoire arménien. Pour surmonter son isolement, l'Arménie recherche de nouveaux alliés, comme l'Inde ou la France, notamment pour se procurer des armes. Alors qu'Erevan se tourne vers l'Occident, ses relations traditionnelles avec la Russie se détériorent. À l'inverse, l'Azerbaïdjan parvient à approfondir simultanément ses partenariats avec la Russie, les États-Unis et l'Union européenne, tout en consolidant son alliance stratégique avec la Turquie.

Pourquoi la Russie a-t-elle laissé l'Azerbaïdjan mettre en œuvre une solution militaire alors qu'elle était intervenue en novembre 2020 pour l'empêcher de s'emparer du Haut-Karabakh ? Les deux guerres se sont déroulées dans des contextes géopolitiques différents : en 2020, le conflit opposait deux États du Caucase sur un territoire contesté, avec l'intervention directe de deux puissances majeures : la Turquie apportant un soutien militaire et politique à Bakou, la Russie assumant la position de médiateur entre les belligérants (2). Lorsque le président russe Vladimir Poutine a déployé sa force d'interposition autour de l'enclave en novembre 2020, son objectif était de disposer d'un levier supplémentaire dans cette région stratégique. D'abord en élargissant la présence militaire russe. Ensuite en tentant de monopoliser la médiation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, tout en reportant sine die la question du statut du Haut-Karabakh. Et cela bien que Bakou fasse savoir qu'il ne se satisfèrait pas du statu quo, exigeant un contrôle total de l'enclave, sans octroi d'un statut d'autonomie, ni de garanties de sécurité pour la population arménienne.

À l'opposé, en 2023, la reprise du conflit se déroule dans un contexte d'affrontement entre la Russie et l'Occident en Ukraine.

Vers une remise en cause des frontières ?

FACE à ce qui est perçu à Erevan comme un abandon par son principal allié, le premier ministre Nikol Pachinian a cherché des appuis du côté occidental, mais sans trouver de réel soutien. L'Union euro-



ANUSH DAVTYAN. – De la série « Route du tapis », 2022-2023

Les revers militaires du Kremlin dans ce pays ont accru l'importance stratégique de l'Azerbaïdjan – et de son allié la Turquie – pour M. Poutine, tandis que l'intérêt de l'Arménie a diminué à ses yeux. Deux jours avant que Moscou ne lance son « opération militaire spéciale » contre Kiev, le Kremlin recevait M. Aliev à Moscou pour signer un pacte d'alliance (3). Depuis, l'Azerbaïdjan est devenu une plate-forme de réexportation du pétrole russe et, donc, un partenaire-clé pour contourner les sanctions occidentales (4). Conséquence : lors de l'offensive de septembre 2023, l'armée russe a laissé le champ libre à l'armée azerbaïdjanaise, ce qui suggère qu'un accord au préalable a été passé entre Moscou et Bakou. Plusieurs dirigeants politiques et militaires arméniens du Haut-Karabakh, qui s'étaient placés sous la protection des forces russes, ont été arrêtés par les autorités de Bakou, sans que Moscou n'intervienne non plus (5).

l'enclave a fui, sans que Washington ne mette à exécution ses menaces de sanctions formulées, le 6 septembre, alors que l'Azerbaïdjan massait ses troupes (9). La timidité américaine tient, en partie, aux bénéfices secondaires que les États-Unis espéraient tirer d'une défaite arménienne, à savoir un retrait russe de l'enclave. Rien n'est moins sûr : Bakou ne l'exige pas à court terme et la présence russe s'est redéployée sur les principales voies de communication (10). De son côté, Moscou continue de proposer à Erevan que ses gardes-frontières sécurisent le pont terrestre que revendique Bakou, pour avoir un accès direct à son exclave du Nakhitchevan et, au-delà, à la Turquie.

Voisin méridional des deux belligérants, l'Iran s'est toujours opposé à l'ouverture d'un tel corridor en territoire arménien, une clause inscrite dans l'accord de cessez-le-feu de 2020, mais jamais appliquée par Erevan (tout comme celle concernant l'ouverture des autres voies de communication dans la région, notamment la frontière entre la Turquie et l'Arménie, qu'Ankara maintient fermée). Pour Téhéran, elle ouvre la voie vers une remise en cause des frontières dans le Caucase. Un précédent inacceptable pour ce pays qui dénonce les discours irrédentistes de Bakou à destination de sa population azérie du Nord.

Jusqu'en 2020, la République islamique comptait sur la Russie pour préserver le statu quo dans le Caucase du Sud. Comme l'Arménie, l'Iran a été surpris de voir la Russie tolérer l'implication militaire directe d'une grande puissance extérieure telle que la Turquie, qui est membre de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN). De plus, Téhéran s'inquiète de la coopération militaire entre l'Azerbaïdjan et son rival israélien. Depuis 2014, selon le

Stockholm International Peace Research Institute (Sipri), Tel-Aviv a fourni plus de 850 millions de dollars d'armes à Bakou, ce qui en fait son deuxième client après l'Inde (11). Le montant de ces livraisons, qui ont contribué à préparer l'offensive de septembre 2023, pourrait être bien supérieur (12). Aussi l'Iran s'inquiète-t-il de la sécurité de sa frontière nord-ouest, où des militaires israéliens sont présents et en capacité de mener des opérations en profondeur sur son territoire. Face au renforcement de l'influence israélienne, mais aussi turque, Téhéran a organisé des manœuvres militaires de grande ampleur en octobre 2021, une première depuis l'effondrement de l'Union soviétique.

Cette démonstration de force n'a guère impressionné Bakou. L'Iran tente donc la voie du dialogue. Il a proposé comme solution de rechange au corridor sud-arménien (région du Siounik) une voie de passage qui transiterait sur son propre territoire, dans le but de détourner Bakou de ses tentations annexionnistes les plus brûlantes vis-à-vis de l'Arménie. Le 6 octobre, l'Azerbaïdjan et l'Iran ont signé un protocole d'intention pour la construction d'une voie ferrée. Le même jour, une cérémonie a eu lieu pour poser les bases d'un pont routier et d'une infrastructure douanière dans le village d'Agband, (région de Zangilan). Le conseiller diplomatique du président Aliev, M. Hikmet Hajiyev, affirmait fin octobre au site américain Politico que le corridor sud-arménien avait perdu son attractivité aux yeux de Bakou et que son gouvernement n'envisageait pas de « prendre de force cette région » qu'il nomme de son nom azéri, le Zanguezour (13).

Le contexte géopolitique mondial ne favorise pas une stabilisation durable de la situation dans le Caucase. Guerre en Ukraine, offensive militaire israélienne à Gaza : ces conflits brûlants ont entraîné une fragmentation des plates-formes de dialogue dans la région. Les grandes puissances impliquées au Caucase – la Russie, la Turquie, l'Iran, les États-Unis, Israël et d'autres – sont en vive concurrence sur d'autres terrains. Jusqu'en 2020, la résolution du conflit du Haut-Karabakh était déléguée au groupe de Minsk, de l'Organisation de sécurité et de coopération en Europe (OSCE), présidé conjointement par la Russie, la France et les États-Unis. Aucune structure ne l'a remplacé. Tour à tour, Madrid puis Washington ont proposé d'héberger des négociations de paix. Mais M. Aliev a refusé de s'y rendre en invoquant la partialité des Occidentaux. À court terme, la reprise des hostilités semble néanmoins écartée. Le 9 novembre, en marge d'une parade militaire à Stepanakert, l'ancienne « capitale » du Haut-Karabakh redevenue Khankendi, dans la foulée de sa reconquête militaire, le chef de l'État azerbaïdjanais affirmait : « Nous ne voulons pas de nouvelle guerre. Nous avons atteint nos objectifs (14). » Mais cet engagement reste suspendu à la signature, encore incertaine, d'un accord de paix définitif, notamment sur l'épineuse question des trois enclaves azerbaïdjanaises en Arménie, dans les régions de Tavouch et d'Ararat, que réclame encore Bakou. M. Aliev a peut-être gagné sa guerre pour le Haut-Karabakh, mais l'instabilité dans le Caucase du Sud, elle, n'est pas près de se résorber.



pénne se satisfait de la dégradation des relations entre l'Arménie et Moscou – qu'elle considère comme un facteur d'affaiblissement de la Russie dans le Caucase –, et entend ne pas s'aliéner l'Azerbaïdjan. En juillet 2022, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen s'est rendue à Bakou pour accroître les importations de gaz naturel en provenance d'Azerbaïdjan de 8 milliards de mètres cubes à 12 milliards de mètres cubes en 2023, et jusqu'à « 20 milliards de mètres cubes en quelques années » (6). Ce nouvel accord permet d'apporter quelque 15,6 milliards d'euros supplémentaires par an au budget de l'État (7). À l'époque, Bruxelles n'a pas jugé utile d'introduire des conditions préalables à l'exécution de ce contrat, par exemple un engagement pour trouver une solution pacifique de la question du Haut-Karabakh ou la cessation de la répression de certains cercles religieux jugés trop proches de l'Iran ou des militants des droits humains.

Le blocus de l'enclave n'a pas modifié la position de l'Union. Les leviers, pourtant, étaient de taille : les hydrocarbures constituent 92 % des exportations azerbaïdjanaises, qui sont principalement orientées vers l'Europe (8). Mais dans un contexte de tensions sur le marché du gaz et du pétrole faisant suite aux sanctions occidentales contre Moscou, Bakou a bénéficié de l'empressement de Bruxelles à se rapprocher de fournisseurs non russes.

Les États-Unis ont fait preuve d'une réserve tout aussi remarquable. En à peine cinq jours, la totalité de la population de

(1) Lire Philippe Descamps, « Le Haut-Karabakh replonge dans le silence », *Le Monde diplomatique*, article inédit, novembre 2023, www.monde-diplomatique.fr

(2) « Relations Russie-Turquie : le prisme du Haut-Karabakh », *Confluences Méditerranée*, n° 124, Paris, 2023.

(3) « Declaration on allied interaction between the Republic of Azerbaijan and the Russian Federation », 22 février 2022, https://president.az

(4) Lire Constant Léon, « L'Arménie en quête de soutien », *Le Monde diplomatique*, mai 2023.

(5) « Bako Sahakian et Arkadi Ghokassian ne voulaient pas quitter l'Artsakh » (en arménien), Aravot, Erevan, 13 octobre 2023, www.aravot.

(6) « Statement by President von der Leyen with Azerbaijani President Aliyev », Commission européenne, 18 juillet 2022.

(7) Adrien Pécout et Faustine Vincent, « Arménie : la hausse des importations de gaz d'Azerbaïdjan met l'Europe dans l'embarras », *Le Monde*, 7 octobre 2023.

(8) Ingilab Ahmadov, « Azerbaijan is among the exporters of low value-added variety of products », Baku Research Institute, 4 septembre 2023.

(9) International Crisis Group, « Responding to the humanitarian catastrophe in Nagorno-Karabakh », 29 septembre 2023.

(10) Contingent russe de maintien de la paix au Haut-Karabakh, infographie (en russe), 11 novembre 2023, https://mil.ru.

(11) « Importer/Exporter TIV tables », www.sipri.org, 2023.

(12) Avi Scharf et Oded Yaron, « 92 flights from Israeli base reveals arm exports to Azerbaijan », *Haaretz*, Tel-Aviv, 6 mars 2023 ; Isabel Debre, « Israeli arms quietly helped Azerbaijan retake Nagorno-Karabakh, to the dismay of region's Armenians », Associated Press, 5 octobre 2023.

(13) Gabriel Gavin, « Avoiding another war in the former Soviet Union », Politico, 30 octobre 2023.

(14) « Ilham Aliyev : "We do not need a new war" », JAM News, 9 novembre 2023.

GAZA, L'ONDE DE CHOC

Que vont devenir les habitants de Gaza ? Après des décennies de domination israélienne – que les artistes palestiniens n'ont eu de cesse de raconter (pages 14 et 15) –, se dessine la perspective d'une nouvelle Nakba (« catastrophe ») marquée par l'expulsion de populations civiles (pages 1, 12 et 13). La plupart des pays occidentaux, dont l'Allemagne, se montrent peu enclins à

modérer l'ardeur vengeresse de Tel-Aviv après les massacres commis par le Hamas (page 13). Une mansuétude qui s'explique notamment par l'instrumentalisation de la mémoire de la Shoah et des crimes antisémites (pages 10 et 11). Jadis caressé par une branche du mouvement sioniste, l'espoir d'un État binational pour Juifs et Arabes fait désormais figure d'utopie (lire ci-dessous).

Le vieux rêve d'un État binational

PAR SHLOMO SAND*

EN Palestine, le communisme a été fondé en 1919 par des immigrants juifs, qui avaient quitté le mouvement sioniste pour créer le Parti ouvrier socialiste hébreu. Celui-ci prit, en 1922, l'appellation yiddish de *Palestinische Kommunistische Partei* (Parti communiste palestinien, PCP). Le PCP a adhéré à la III^e Internationale (Komintern), dirigée par le Parti communiste soviétique.

Durant toute son existence, ce parti a récusé le sionisme, qu'il considérait comme un mouvement colonialiste illégitime. Les communistes ne pensaient pas que les Juifs du monde entier constituaient une nation spécifique, et ne croyaient pas qu'après deux mille ans ils puissent revendiquer des droits historiques en Palestine. Ils rejetaient la déclaration Balfour(1), qualifiée d'acte impérialiste à l'état pur, appelaient à l'expulsion des Britanniques et à la création d'un État démocratique à majorité arabe, où les Juifs, y compris ceux arrivés après 1918, seraient des citoyens à égalité de droits. Ces positions ont eu pour effet, pendant toute la durée du mandat britannique (1922-1948), d'attirer au PCP la haine de la partie juive, et de le maintenir dans l'isolement, car il parvenait tout aussi difficilement à recueillir le soutien de sympathisants arabes. La grande révolte arabe des années 1930 lui permit cependant de renforcer ses rangs et de voir son influence progresser quelque peu parmi les travailleurs urbains. Au nom de l'« internationalisme prolétarien », il n'a cessé, durant toute cette période, d'appeler à la solidarité entre la population locale et la communauté des immigrants.

L'isolement du parti vis-à-vis des Juifs s'est notablement résorbé après l'entrée en guerre de l'URSS en 1941. Le changement de position du PCP concernant l'implantation hébraïque lui a aussi permis d'élargir significativement son audience. Un tournant s'était lentement amorcé à la fin de la seconde guerre mondiale, avec la prise de conscience de la réalité de l'entreprise nazie d'extermination. Le maintien en Allemagne de camps de rescapés et de réfugiés, qu'aucun État occidental n'était disposé à accueillir, créait une situation insupportable, qui amena les communistes juifs de Palestine à réviser leur position.

Le PCP connut une scission en 1943. Ses adhérents arabes fondèrent la Ligue de libération nationale, sous la direction d'Émile Touma, jeune et brillant intellectuel de Haïfa, devenu marxiste pendant ses études à l'université de Cambridge. Ces communistes n'appréciaient guère le tournant, qui s'opérait chez leurs camarades juifs, vers la reconnaissance d'une identité nationale juive en formation et en développement.

Les membres arabes n'ont donc pas participé au congrès du PCP tenu en 1944 ; les communistes juifs y décidèrent de maintenir leur soutien à un État démocratique indépendant en Palestine, sans préciser, cette fois-ci, s'il devrait être arabe ou hébreu. Meïr Vilner, l'un des jeunes et dynamiques dirigeants du parti, venu de Vilnius en Palestine en 1938, expliquait encore : « La création d'une république démocratique indépendante garantira une pleine égalité de droits à la minorité juive(2). »

Shmuel Mikounis, porte-parole du parti, ainsi que les autres dirigeants, très prudents, hésitaient et s'interrogeaient face au changement en cours, impulsé par Vilner et sa compagne, Esther Vilenska, et soutenu par de nombreux jeunes. Vilner et Vilenska n'ont pas hésité à accélérer la percée vers une ligne politique originale. En mars 1945, s'adressant aux comités locaux

* Historien. Auteur de *Deux Peuples pour un État ? Relire l'histoire du sionisme* (Seuil, Paris, à paraître en janvier 2024), dont ce texte est extrait.

SOMMAIRE DU DOSSIER

PAGES 10 ET 11 : Peurs croisées et instrumentalisation de la mémoire, par Sophie Bessis.

Une histoire singulière, un racisme parmi d'autres, par Philippe Descamps.

PAGES 12 ET 13 : Palestine, le spectre de l'expulsion, par Gilbert Achcar.

PAGE 13 : À Berlin, la politique du pire au nom du bien, par Pierre Rimbart.

PAGES 14 ET 15 : Créer pour exister, témoigner et combattre, par Olivier Pironet.



TAYSIR BATNIJI. – « Temps suspendu », 2006

le pays. Tout programme de résolution du problème se doit de prendre en considération cette réalité, et de garantir aux deux peuples des droits et des possibilités égales de développement(4). » En parallèle, Mikounis exprima, d'une part, son opposition à un État démocratique arabe et, d'autre part, à la partition du pays avec la création d'un État juif séparé.

Plusieurs partis communistes se montrèrent sensibles au discours de Mikounis, au regard de l'extermination d'une grande partie des Juifs d'Europe, mais il y eut aussi un parti venu du Proche-Orient pour entériner ces arguments : il s'agissait du Mouvement égyptien de libération nationale, le plus important courant communiste égyptien à l'époque, qui s'était prononcé en 1945 en faveur d'une solution binationale en Palestine. Henri Curiel, marxiste et issu d'un milieu juif, en était le dirigeant ; il avait rédigé un compte rendu sur la situation de la communauté juive en Palestine, où il mettait en évidence l'opposition croissante entre le sionisme et la Grande-Bretagne, tout en critiquant les positions de la gauche sioniste, mais aussi la plate-forme de la Ligue emmenée par Touma. Curiel manifestait également de la sympathie envers la nouvelle prise de position du PCP en faveur du binationalisme.

du parti, Vilner déclarait ainsi : « Le caractère exclusivement arabe du pays s'est effectivement modifié, d'une part dans la composition de la population, et d'autre part dans son économie. La Palestine est aujourd'hui binationale. Voilà le changement historique en cours (...), d'où, s'agissant de notre politique, des conclusions à long terme(3). »

C'était, semble-t-il, la première fois qu'un dirigeant communiste local formulait, du bout des lèvres, le concept de « binationalisme ». Lors du IX^e Congrès, réuni la même année, le PCP décide de se prononcer explicitement pour « un État arabo-juif » indivisible qui « doit être fondé sur le principe d'égalité des droits, sans distinction de race, de nationalité, de religion ni de genre, et donc sur le principe d'égalité de droit national des Juifs et des Arabes à un développement national, économique et culturel libre ». Un an plus tard, en 1946, lors du X^e Congrès, il sera finalement décidé que « la Palestine est un pays binational ».

En fait, les communistes juifs se mirent à substituer désormais à leur antisionisme habituel des positions que l'on pourrait, avec prudence, qualifier d'« a-sionistes ». Ils ne prônaient pas l'émigration massive des Juifs en Palestine, mais, pour des raisons humanitaires, constatant la dure réalité des camps de rescapés en Europe, ne s'y opposaient pas non plus et dénonçaient même les dispositifs mis en place par les Britanniques, destinés à faire obstacle à l'immigration « illégale ». Ils récusaient toutefois la création d'un État juif exclusif et n'imaginaient pas un seul instant qu'une telle entité devrait mettre fin à la « diaspora » et qu'il faille faire venir tous les Juifs du monde en Eretz Israël (« Terre promise »).

C EPENDANT, énoncer la proposition d'un État binational sans être capable de refonder un Parti communiste composé de militants issus des deux peuples était perçu comme une absurdité par de nombreux adhérents de base. Aussi, le parti « juif » s'employa-t-il à rénover l'entente avec la Ligue de libération nationale, afin de s'unir avec elle en un mouvement judéo-arabe commun. La Ligue rejeta fermement une telle union visant à un projet binational. Elle persistait à revendiquer un État démocratique, une « patrie arabe libre », qui protégerait sincèrement toutes ses minorités. Diverses actions furent menées en commun avec des Juifs, telles des grèves et manifestations, mais la partie arabe continua de refuser fermement d'apporter son soutien à l'accueil des réfugiés venus d'Europe, dès lors que d'autres pays du monde n'y seraient pas prêts.

En février 1947, se réunit à Londres une assemblée des partis communistes actifs dans l'ensemble de l'Empire britannique : Touma y représentait la Ligue de libération, tandis que le Parti communiste était représenté par Mikounis. Dans son intervention, Touma formula la position traditionnelle selon laquelle un État démocratique unifié, respectueux des droits civiques de la minorité juive et non de ses droits nationaux, constituait la solution adaptée à cette situation complexe. La quasi-totalité des représentants des partis communistes arabes partageaient ce point de vue. Mikounis, en revanche, exposa les positions binationales de Vilner et Vilenska, qui soulignaient : « Deux groupements nationaux vivent dans

Il importe de préciser que l'évolution du PCP et du groupe de Curiel vers l'idée binationale s'est effectuée de façon autonome, sans être dictée par Moscou. Le Komintern avait certes été dissous en 1943, mais les communistes juifs et égyptiens avaient très probablement senti, à l'occasion de leurs contacts avec les communistes soviétiques, qu'il n'y aurait pas de forte opposition à un point de vue visant à reconnaître le caractère national du Yishouv(5) juif en cours de constitution en Palestine. Tout comme les pays occidentaux, peu désireux d'accueillir les Juifs rescapés, l'URSS ne semblait pas tellement tenir à ce que les réfugiés est-européens, encore maintenus dans les camps, en Allemagne, regagnent leurs pays d'origine. Les Soviétiques avaient, de plus, identifié l'éventualité d'une alliance avec le Yishouv juif en opposition croissante à la présence britannique en Palestine. Et de fait, en mai 1947, Andreï Gromyko, ministre des affaires étrangères soviétique, déclarait devant l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU), à la surprise de tous les communistes de la région comme du monde entier : « La délégation soviétique conclut à la nécessité de défendre les droits légaux des Juifs et des Arabes par la création d'un État binational indépendant et démocratique, avec des droits égaux pour les deux peuples(6). »

Quelques mois plus tard, l'URSS et ses États satellites d'Europe de l'Est apportèrent leur soutien à la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU décidant le partage de la Palestine, et la création de deux États séparés, juif et arabe. Le PCP et la Ligue de libération nationale (à l'exception de Touma et de quelques autres membres connus) acceptèrent la directive soviétique, s'unirent et changèrent leurs intitulés en Parti communiste israélien (Maki). Vilner, au nom du parti, apposa sa signature sur la déclaration d'indépendance de l'État d'Israël, tandis que d'autres dirigeants de cette formation se rendaient en Europe de l'Est afin de collecter des armes pour la défense du nouvel État juif. Cela ne fait aucun doute : durant une courte période, Moscou fut davantage pro-sioniste que Washington.

(1) La déclaration Balfour désigne une lettre ouverte du 2 novembre 1917, adressée par Arthur Balfour, secrétaire d'État aux affaires étrangères britannique, à une figure éminente du mouvement sioniste et dans laquelle Londres se déclare en faveur de l'établissement d'un « foyer national pour le peuple juif » en Palestine.

(2) *Kol HaAm* (La Voix du peuple), 11 mai 1944.

(3) Cité par Shmuel Dotan, dans *Rouges. Le Parti communiste en Eretz Israël* (en hébreu), Kfar Saba, Shevna Hasofer, 1991.

(4) Cf. Avner Ben-Zaken, *Le Communisme comme impérialisme culturel* (en hébreu), Resling, Tel-Aviv, 2006.

(5) NDLR. Terme hébreu désignant l'ensemble des Juifs présents en Palestine avant la création de l'État d'Israël.

(6) Cité dans Leon Zeavi, *Séparés ou ensemble ?* (en hébreu), Keter, Tel-Aviv, 2005.

La majorité des illustrations de ce dossier sont l'œuvre de Taysir Batniji. Né à Gaza en 1966, il a étudié l'art à l'université de Naplouse avant de poursuivre ses études en France à partir du milieu des années 1990. Artiste installé dans l'Hexagone, il entend insuffler un regard poétique dans une représentation tragique de la Palestine et du monde. C'est aussi un « compagnon de route » du *Monde diplomatique*, qui fut l'un des premiers titres à publier ses œuvres.



TAYSIR BATNIJI. – De la série « Sans titre (Actualité retardée) », 2015

« S'il le faut... »

« Les camps de concentration sont interdits par le droit international et ceux qui les développent deviennent des criminels contre l'humanité. » Les propos du premier président de gauche de Colombie, M. Gustavo Petro, ne passent pas inaperçus sur la plate-forme X (anciennement Twitter), le 9 octobre 2023. Deux jours plus tôt, il pointe la différence de traitement par les puissances occidentales de l'« occupation russe en Ukraine » et de l'« occupation israélienne de la Palestine ». La phrase introductive du premier communiqué de la diplomatie colombienne publié le 8 octobre au matin appelle au « dialogue entre Israël et la Palestine ». La Colombie condamne les exactions du Hamas contre des civils israéliens mais ne les qualifie pas de « terroristes ». Elle dénonce simultanément les attaques contre les civils palestiniens.

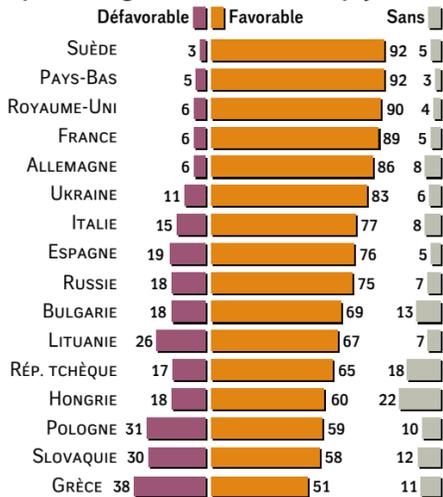
Quand le ministre de la défense israélien Yoav Galant annonce le siège de Gaza en expliquant, le 9 octobre, lutter « contre des animaux humains et [agir] en conséquence », M. Petro rétorque : « C'est ce que disaient les nazis à propos des Juifs. Les peuples démocratiques ne peuvent permettre au nazisme de se rétablir sur la scène politique internationale. Les Israéliens et les Palestiniens sont des êtres humains soumis au droit international. Ce discours de haine, s'il continue, ne fera qu'entraîner un holocauste. » L'ambassadeur israélien à Bogotá, M. Gali Dagan, propose alors à M. Petro d'aller visiter le camp de concentration d'Auschwitz avec lui. « J'y suis déjà allé (...) et maintenant j'en observe le calque à Gaza », répond le président latino-américain, toujours sur X. « S'il faut suspendre nos relations avec Israël, alors nous les suspendons. Le président colombien ne se fait pas insulter », prévient-il en réponse à une convocation comminatoire de l'ambassadrice de Colombie par la chancellerie israélienne qui qualifie le chef d'État colombien d'« hostile » et d'« antisémite » (X, 15 octobre). Le 10 novembre, devant l'intensité et l'ampleur du massacre, et après le bombardement de plusieurs hôpitaux gazaouis, M. Petro annonce que les équipes juridiques de son gouvernement préparent des poursuites contre Israël devant tous les tribunaux internationaux. Le 13, il annonce sur X que la Colombie présentera des propositions aux Nations unies pour que la Palestine, qui ne jouit que d'un statut d'observateur non membre dans cette enceinte, « soit acceptée comme État de plein droit ».

Sous les radars

Des centaines de milliers de manifestants se sont rassemblés à travers le monde pour appeler à un cessez-le-feu durable et condamner la disproportion de la « riposte » israélienne après le 7 octobre. Notamment, aux dates suivantes (liste non exhaustive) :

- 13 octobre, Kuala Lumpur : 15 000 personnes (*Le Monde*, 17 octobre).
- 21 octobre, Barcelone : entre 20 000 et 70 000 selon les chiffres de la police et des organisateurs (*El Periódico*, Barcelone, 21 octobre).
- 28 octobre, Istanbul : 1,5 million de personnes selon les autorités (*Le Monde*, 29 octobre).
- 4 novembre, Washington, Freedom Plaza : plusieurs dizaines de milliers de personnes (Radio-Télévision suisse, 4 novembre).
- 11 novembre, Londres : environ 300 000 personnes (Euractiv, Bruxelles, 12 novembre).
- 18 novembre, Paris : entre 60 000 manifestants selon les organisateurs et 7 000 selon la préfecture (*Le Parisien*, 18 novembre).

Opinion à l'égard des Juifs dans leur pays, en %



Source : Pew Research Center, « Global Attitudes Survey », printemps 2019.

À la crainte de la résurgence d'une judéophobie violente fait face celle d'une répétition de la Nakba de 1948. Si la prise en compte de ces deux angoisses est nécessaire pour penser la paix, il convient de ne pas oublier que, dans cette guerre, les Palestiniens sont les plus faibles et les moins bien protégés.

PAR SOPHIE BESSIS *

Avec la sanglante incursion du Hamas le 7 octobre sur le territoire israélien et les terribles massacres commis par ses troupes, immédiatement suivis par une riposte israélienne d'une ampleur, d'une durée et d'un coût humain inédits, le conflit israélo-palestinien a changé d'échelle et de nature. Il a peut-être aussi changé d'avenir. Davantage que dans toute autre situation coloniale, la dimension passionnelle de cet affrontement reste, depuis la création de l'État d'Israël en 1948, une donnée politique. On a beaucoup cité la haine. C'est souvent la peur qui l'engendre. Des deux côtés, israélien comme palestinien, la seconde plus que la première structure les mémoires collectives et leurs récits.

On connaît les raisons de la peur juive ancrée dans une histoire multiséculaire de persécutions ayant mené en Europe au judéocide nazi. Dès avant ce dernier, cette angoisse ancestrale a été nourrie par la violence antisémite qui a fini par donner naissance au sionisme, ce nationalisme censé offrir aux Juifs une patrie qui les mettrait à l'abri. À partir de 1948, et surtout à mesure qu'Israël s'est affirmé comme puissance militaire capable de défier le droit international grâce à sa force armée et au soutien sans faille des États-Unis, cet ethos de la peur a semblé se dissiper : Israël était fort, l'État pouvait défendre ses habitants et n'avait rien à craindre de l'hostilité récurrente mais contrôlée de son environnement immédiat. Pour une grande partie des Juifs du monde, même s'ils ne s'y installaient pas, Israël – refuge possible en cas de résurgence antisémite – était une garantie de sécurité, une sorte d'assurance-vie. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles certains d'entre eux ont fait preuve d'une si grande indulgence vis-à-vis de son entreprise de colonisation et de sabotage de toute possibilité d'édification d'un État palestinien, pourtant inclus dans le plan de partage de l'Organisation des Nations unies (ONU) de 1947. Le 7 octobre a bouleversé ce qui était devenu au fil des ans une certitude confortable. Puisque, pour la première fois, le Hamas a frappé à l'intérieur du territoire israélien internationalement reconnu, puisqu'il a pu massacrer des centaines de civils avant qu'une armée réputée invincible soit capable d'intervenir. Il n'y a donc plus de refuge, et les Israéliens renouent avec cette peur juive qui leur était devenue étrangère.

* Historienne.

Peurs croisées et

Mais ce que bon nombre d'entre eux ne veulent pas voir, c'est la peur en miroir qu'ils ont suscitée, la peur d'en face. Elle colle à la mémoire de chaque Palestinien depuis la Nakba, cette catastrophe qu'a été l'expulsion sans retour de près de 800 000 d'entre eux. Le nettoyage ethnique perpétré en 1948 par l'État qui naissait à peine, consubstantiel à sa formation, peut d'autant moins être oublié qu'il se poursuit sous diverses modalités. La conquête par Israël en juin 1967 de la totalité de l'ancienne Palestine mandataire et l'entreprise systématique de colonisation qui l'a suivie, tout comme la judaïsation de Jérusalem, proclamée « capitale éternelle » d'Israël, n'ont cessé d'entretenir la crainte des Palestiniens de se voir privés du peu qui leur restait de territoire. L'arrivée au pouvoir en 2021 de la frange la plus extrême de la droite israélienne, ayant pour base électorale les colons de Cisjordanie, a fait de cette peur une compagne quotidienne de ses habitants palestiniens, soumis aux exactions des milices coloniales et aux dépossessions qui les accompagnent. La guerre dont Gaza est le théâtre depuis le 8 octobre a transformé cette peur en panique. L'entreprise israélienne de démantèlement du Hamas, qui se traduit par la destruction méthodique de toute vie possible dans l'enclave, s'accompagne en effet d'un désir de la vider, au moins partiellement, de ses habitants. Leur déportation vers le Sinaï a été un temps envisagée mais se heurte pour l'instant au refus égyptien de les héberger sur son sol. Le déplacement forcé de centaines de milliers d'entre eux à l'intérieur même de Gaza donne une idée de ce que pourrait être leur expulsion massive de ce territoire si Israël est laissé libre d'exécuter le programme de ses extrémistes. Les images de ces foules poussées sur les routes ravivent les plaies du premier exil et en font à juste titre craindre un second.

ITZHAK RABIN A VU SON EFFIGIE DÉGUISEE EN FÜHRER PROMENÉE DANS LES RUES

Chacune de ces deux peurs comporte sa part de vérité puisant aux expériences historiques respectives des deux peuples qui se font face. Pour autant, dans le contexte contemporain, elles ne sont pas équivalentes. Car tout n'a pas commencé le 7 octobre comme les dirigeants israéliens et leurs soutiens tentent d'en persuader les opinions. On ne peut faire oublier qu'il y a dans l'affrontement en cours un occupant et un occupé. Et, alors que l'occupé palestinien n'est protégé par personne, l'occupant israélien dispose d'un arsenal qui met pour l'heure à l'abri son État de tout danger existentiel, quoi qu'en disent ses thuriféraires. Certes, son armée et ses renseignements n'ont pas vu venir l'attaque du Hamas. Pour autant, le déluge de feu qui a frappé Gaza montre que sa force n'a pas été entamée et qu'il compte en user au-delà de toute raison tant qu'un cessez-le-feu définitif n'aura pas été conclu.

L'État israélien est toutefois confronté à un insoluble paradoxe : il doit montrer que sa puissance n'a pas de limites, seul moyen de semer la terreur chez son adversaire, tout en entretenant la peur chez ses citoyens. Il doit être invincible, mais ces derniers doivent à nouveau se sentir menacés par un danger mortel. Le seul outil trouvé pour concilier ces exigences contradictoires est le recours à la mémoire du nazisme et du génocide.

Une histoire singulière, un

Depuis le 7 octobre, le monde connaît une recrudescence de propos ou d'actes antisémites. Largement corrélées à l'évolution du conflit israélo-palestinien, ces démonstrations de racisme surviennent alors que l'on enregistre en France sur le long terme une progression de la tolérance en général et une acceptation plus forte des Juifs en particulier, en dépit de la persistance de certains stéréotypes.

PAR PHILIPPE DESCAMPS

DANS cette période « particulièrement difficile », le président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), M. Jean-Marie Burguburu, a fait une rare mise au point écrite, le 27 octobre dernier : « J'appelle l'ensemble des acteurs politiques à la retenue et à la plus grande prudence dans l'analyse de la situation. J'appelle aussi l'ensemble des acteurs médiatiques à cette même rigueur et cette même retenue. » Les travaux de la CNCDH permettent de replacer l'augmentation récente des actes antisémites dans une évolution de long terme vers une plus grande tolérance de la population française. Mais cet appel à la prudence et à la nuance a fait long feu.

Devant le Sénat, le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin annonçait le 8 novembre 2023 que les services de police et de gendarmerie avaient procédé à 518 interpellations en un mois : « Il est tout à fait vrai qu'il y a actuellement une explosion des actes antisémites, constatait-il. Les 1 159 actes antisémites relevés depuis le 7 octobre dernier correspondent à trois fois plus d'événements antisémites connus pour toute l'année 2022. » Le ministre précisait qu'il avait pris des dispositions afin que les « 120 étrangers interpellés » pour de tels actes perdent leur titre de séjour. En outre, plus de 7 700 signalements d'un contenu illicite sur Internet ont été enregistrés sur la plate-forme Pharos de la police nationale.

Ce recensement des actes antisémites, comptabilisé parmi les actes antireligieux, se heurte à plusieurs difficultés pratiques. « Au-delà de la porosité de la notion, il n'existe pas de statistiques publiques sur les actes antireligieux du fait de l'absence de qualification pénale autonome », constatait un rapport de mission rédigé à la demande du premier

ministre Jean Castex (1). Le ministre de l'intérieur reprend les données du service central du renseignement territorial (SCRT), élaborées d'après les remontées des services de police et de gendarmerie, mais aussi avec le concours d'associations représentant les cultes : la Conférence des évêques de France (CEF) et le Service de protection de la communauté juive (SPCJ), qui émane des institutions juives de France. Le SCRT n'avait pas d'interlocuteurs ces dernières années pour les musulmans.

« Le SCRT insiste sur le fait que le contexte est systématiquement pris en compte pour qualifier le plus justement possible les faits », notait la mission sur les actes antireligieux. M. Darmanin compare le nombre d'actes recensés depuis le 7 octobre (1 518 au 14 novembre) aux 436 de toute l'année passée. En 2021, le SCRT avait comptabilisé 589 faits antisémites, 213 antimusulmans et 857 antichrétiens – cette dernière mention étant critiquée par la CNCDH, car elle englobe des dégradations commises dans les cimetières et les églises pas toujours liées à la religion.

Le seul inventaire public annuel détaillé des actes antisémites reste celui du SPCJ (2), dont la rigueur a parfois été prise en défaut (3). Son dernier rapport, concernant l'année 2022, recensait 231 « atteintes aux personnes » (dont 1 homicide, 42 « violences » et 165 « propos et gestes menaçants ») et 205 « atteintes aux biens » (dont 133 « inscriptions » et 48 « dégradations »). Depuis le maximum de 974 actes répertoriés en 2004 par le SPCJ, le bilan annuel diminuait en tendance jusqu'au mois dernier, avec une grande variabilité annuelle et des pics qui correspondent aux accentuations du conflit israélo-arabe.

Ces actes antireligieux recensés par le SCRT avec les associations culturelles ne donnent pas toujours lieu à des poursuites et ne représentent qu'une petite part des infractions relevant du racisme. Les travaux du service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) décrivent plus globalement le phénomène des atteintes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux concernant l'ensemble de la population, sans distinguer la judéophobie des autres formes de racisme. En 2022, le SSMSI a enregistré 12 600 infractions de ce type (4). Il s'agit principalement d'injures publiques (58 % des 6 600 délits ou crimes) ou non publiques (l'essentiel des 6 000 contraventions). Suivaient les menaces et chantages (17 % des délits et crimes) puis les violences (6 %).

Fait notable, peu rapporté dans les médias : les personnes étrangères ressortissantes d'un pays d'Afrique représentent « plus d'une victime sur sept (15 %) alors qu'elles sont moins de 3 % dans l'ensemble de la population », précise le SSMSI. Les statisticiens du ministère de l'intérieur relèvent aussi que « les immigrés et descendants d'immigrés sont

instrumentalisation de la mémoire

Les responsables israéliens l'ont toujours instrumentalisée. Tour à tour, les dirigeants arabes et palestiniens hostiles à Tel-Aviv ou à sa politique, de Gamal Abdel Nasser à Yasser Arafat, ont été traités de « Hitler ». À l'intérieur même du pays, les responsables ayant pris conscience de la nécessité de faire des concessions pour construire la paix ont reçu ce qualificatif infamant et, avant son assassinat par les pairs de ceux qui sont au pouvoir aujourd'hui, Itzhak Rabin a vu son effigie déguisée en Führer promenée dans les rues. Depuis le 7 octobre, cette instrumentalisation a atteint des sommets. Il n'est pas une déclaration israélienne qui n'utilise le terme de « pogrom » pour décrire les massacres du Hamas ou qui ne fasse référence aux heures les plus tragiques de l'histoire juive européenne pour unir dans l'effroi d'une catastrophe imminente une société par ailleurs profondément fracturée. Le comble a été atteint avec la décision de l'ambassadeur d'Israël à l'ONU de porter l'étoile jaune dans l'enceinte de l'institution pour dénoncer une sorte de complaisance génocidaire des Nations unies à l'égard de l'antisémitisme. En somme, toute attitude s'éloignant d'un soutien inconditionnel à la politique israélienne relèverait d'un comportement nazi.

Comme à leur ordinaire, au lieu de chercher à calmer le jeu, la plupart des responsables et des faiseurs d'opinion occidentaux abusent eux aussi de ce vocabulaire en usant d'un recours biaisé au passé. Pour insupportables qu'elles soient, les tueries commises le 7 octobre par

un mouvement fondamentaliste au logiciel totalitaire de même que le traumatisme subi ce jour-là par Israël ne peuvent être mis sur le même plan que la mémoire de la Shoah. L'histoire, jamais, ne se répète à l'identique. Or les Européens n'en finissent pas de tenter de s'exonérer d'un génocide qu'ils sont les seuls à avoir commis en déplaçant le curseur de son lexique vers le Hamas, érigé en avatar contemporain du nazisme. Personne, parmi les instances du judaïsme européen ou américain, ne s'est élevé contre cette instrumentalisation du martyr passé des Juifs, confinant à l'indécence. La seule voix à l'avoir critiquée est venue – est-ce un hasard ? – du président du mémorial de la Shoah de Jérusalem, M. Dani Dayan, qui s'est exprimé en ces termes : « Nous avons été désolés de voir les membres de la délégation israélienne à l'ONU porter une étoile jaune (...). Cet acte déshonore à la fois les victimes de l'Holocauste et l'État d'Israël. L'étoile jaune symbolise l'impuissance du peuple juif et sa dépendance envers les autres. Aujourd'hui, nous avons un pays indépendant et une armée forte. Nous sommes maîtres de notre destin. »

Il aurait également pu dire que ces outrances risquent d'aboutir au résultat inverse de celui attendu. Une telle rhétorique a atteint des proportions si délirantes qu'elle est désormais en passe de s'autodétruire car les dirigeants israéliens et leurs pairs occidentaux ne sont désormais plus les seuls à en faire usage. Le siège cruel de Gaza, les milliers de morts civils, les bombardements qui n'épargnent aucun lieu, incitent à de macabres comparaisons, certains n'ayant pas hésité à évoquer le souvenir du ghetto de Varsovie pour qualifier le traitement infligé aux Gazaouis. Progressivement, aux yeux de l'opinion internationale, Israël est ainsi en passe de quitter le camp des victimes pour rejoindre celui des bourreaux. Ses dirigeants n'ont visiblement pas pris la mesure de ce retournement qui risque de compromettre jusqu'à son avenir. Car la seule légitimité dont pouvait jusqu'ici se prévaloir cet État était d'être celui d'un peuple persécuté et de sa descendance. En sapant ce capital, l'hubris israélien ouvre un gouffre dans lequel ce pays risque de tomber. Le désarmement verbal est aussi une condition non seulement de la paix mais de sa survie.

SOPHIE BESSIS.

TAYSIR BATNIJI. – De la série « Sans titre (Actualité retardée) », 2015



TAYSIR BATNIJI. – De la série « Sans titre (Actualité retardée) », 2015

La bataille du nombre

Selon le bureau central des statistiques palestinien, la Cisjordanie comptait 3,1 millions d'habitants en 2021 et la bande de Gaza 2,1 millions. Si on ajoute 1,9 million d'Arabes enregistrés comme tels par le bureau central des statistiques d'Israël, le territoire de la Palestine historique compte 7,2 millions de Palestiniens, 6,9 millions de Juifs et 472 000 « autres ». L'office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dénombre en outre 3,4 millions de réfugiés palestiniens dans les pays voisins.

Faits accomplis

Le 27 septembre dernier, le coordonnateur spécial pour le processus de paix au Proche-Orient présentait la situation devant le Conseil de sécurité des Nations unies. M. Tor Wennesland notait que les autorités israéliennes ont poursuivi le plan illégal de construction de 6 300 unités dans la zone C de Cisjordanie, y compris par la régularisation rétroactive de trois avant-postes ; tandis qu'à Jérusalem-Est la construction de milliers de logements progresse. Le 11 septembre, un projet de 3 500 logements a été présenté sur une terre appartenant à l'Église orthodoxe grecque. Parallèlement, les démolitions et saisies de propriétés palestiniennes continuent. « Des enfants sont chassés de leurs lieux de vie », a-t-il expliqué.

Réprobation

Le 22 juillet 1946, une explosion dans le sous-sol de l'hôtel King David de Jérusalem, siège du gouvernement britannique en Palestine, cause près d'une centaine de morts. Comme plusieurs autres, cet attentat est revendiqué par l'Irgoun, une organisation clandestine dirigée alors par Menahem Begin – qui sera premier ministre d'Israël de 1977 à 1983. Deux jours plus tard, le consul général de France écrit au président du gouvernement français Georges Bidault : « L'agence juive, la presse hébraïque ont manifesté leur réprobation. Il n'en demeure pas moins que l'ensemble de la population juive approuve secrètement les terroristes, même dans un tel excès. »

Un soutien de poids

La Chambre des représentants des États-Unis a approuvé un plan d'aide à Tel-Aviv de 14,3 milliards de dollars, le 2 novembre dernier. En 2016, le président Barack Obama avait fait adopter une aide militaire de 38 milliards de dollars sur la décennie 2019-2028. « Depuis la seconde guerre mondiale, Israël est le plus grand bénéficiaire cumulé de l'aide étrangère américaine », notait en mars 2023 un rapport du Congrès, qui évaluait le total à 158 milliards de dollars courants.

Litote

Au cours d'une conversation téléphonique avec le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, le chancelier allemand Olaf Scholz a estimé le 18 novembre dernier qu'il y avait un « besoin urgent d'améliorer la situation humanitaire » dans la bande de Gaza, où plus de 12 000 personnes avaient alors perdu la vie à la suite des bombardements aveugles de Tel-Aviv. Interrogé deux jours plus tôt sur la chaîne américaine CBS News, M. Netanyahu avait expliqué : « C'est ce que nous nous efforçons de faire, un minimum de victimes civiles. Malheureusement, nos efforts ne sont pas couronnés de succès. »



TAYSIR BATNIJI

racisme parmi d'autres

particulièrement exposés à ce type d'atteinte», tandis que les auteurs de ces infractions sont « beaucoup plus proches de la population générale ».

La limite principale à tous ces décomptes tient à l'absence de déclaration. Seule une petite minorité de victimes déposent plainte. Les enquêtes de victimation réalisées auprès d'un large échantillon de la population permettent d'estimer par exemple qu'entre 1,6 et 1,9 million de personnes auraient subi des injures à caractère raciste en 2017. Entre 155 000 et 265 000 personnes seraient annuellement victimes de menaces ou de violence à caractère raciste (5) – l'intervalle de l'estimation tient compte de la marge d'erreur du sondage.

LA MINORITÉ ROM EST DE LOIN LA PLUS STIGMATISÉE

Le baromètre annuel de la CNCNDH permet, lui, de mesurer la perception de l'intégration des différentes communautés (6) et la persistance des assignations identitaires. En 2022, 24% des Français estimaient que les Juifs « forment un groupe à part », contre 41% qui pensaient cela en 2004. La même question obtient 13% de réponses pour les Noirs, 24% pour les Maghrébins, 30% pour les Asiatiques, 32% pour les musulmans et 67% pour les Roms. Ces derniers sont de loin les plus stigmatisés : 57% des Français considèrent « qu'ils exploitent très souvent les enfants », 49% qu'ils « vivent essentiellement de vols ou de trafics ». Pour lutter contre l'antisémitisme, la CNCNDH estime d'ailleurs nécessaire une « réflexion sur la façon dont [les Roms] sont représentés dans la sphère publique et médiatique ».

En 1946, seulement un tiers des personnes interrogées considéraient les Juifs comme « des Français comme les autres ». En 2022, la proportion des sondés « tout à fait » ou « plutôt d'accord » avec cette idée atteint 90% (86% pour les musulmans et 61% pour les Roms). Ces signaux d'une forte intégration ne sont pas toujours vécus comme tels au quotidien par les intéressés. Plusieurs enquêtes montrent notamment un fort sentiment d'insécurité chez les Français juifs, très marqués par les attentats dont ils furent la cible.

Car, bien que minoritaires, certains préjugés à l'égard des Juifs n'ont pas disparu. Ainsi, 38% des Français estiment que « les Juifs ont un rapport particulier à l'argent ». Ce préjugé est partagé par 54% des sympathisants du Rassemblement national, parmi lesquels 24% estiment aussi que « les Juifs ont trop de pouvoir », et la même proportion que l'on « parle trop de l'extermination des Juifs pendant la seconde

guerre mondiale ». La CNCNDH note au contraire que les sympathisants des partis de gauche sont « relativement imperméables » à ces préjugés. L'enquête signale par ailleurs que ces derniers sont nettement plus nombreux que la moyenne à mettre en cause la responsabilité des Israéliens « dans la poursuite du conflit israélo-palestinien » : 45% partagent ce point de vue, contre 17% de l'ensemble des Français ; 64% des personnes interrogées rejettent la faute sur « les deux protagonistes » et 4% sur « les Palestiniens ».

Synchrone avec la reprise d'une guerre ouverte à Gaza, la vague d'antisémitisme actuelle survient paradoxalement alors que l'empathie pour les victimes des attaques du Hamas bénéficie à Israël. En mai 2018, 57% des Français avaient une mauvaise image d'Israël et 69% une mauvaise image du sionisme (7). Après le 7 octobre, 37% des Français déclaraient avoir de la sympathie pour Israël, 12% de l'antipathie et 51% ni l'un ni l'autre (8).

Les enquêtes internationales apportent un autre éclairage. Elles montrent que la France appartient aux pays d'Europe (avec les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni) où les Juifs sont le plus appréciés. Selon les travaux du Pew Research Center en 2019, 89% des Français ont une opinion favorable à l'égard des Juifs dans leur pays, contre seulement 77% des Italiens, 59% des Polonais ou 51% des Grecs (9). Même l'Anti-Defamation League, prompt à dénoncer les critiques d'Israël, classe la France dans son index de l'antisémitisme de 2023 comme l'un des pays les mieux notés et un de ceux qui ont le plus progressé depuis 2014 (10). Elle observe que l'on rencontre moins de préjugés antisémites dans les pays où vit une importante communauté juive.

PHILIPPE DESCAMPS.

- (1) « Les actes antireligieux en France », mission au premier ministre, 29 mars 2022.
- (2) « Rapport sur l'antisémitisme en France en 2022 », www.scpj.org
- (3) « Y a-t-il vraiment eu 1 040 actes antisémites en un mois ? », Là-bas si j'y suis, 10 novembre 2023.
- (4) Interstats n° 57, SSMSI, mars 2023.
- (5) Interstats n° 20, SSMSI, avril 2019.
- (6) « La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, année 2022 », CNCNDH, La Documentation française, 27 mars 2023.
- (7) « Les Français et les 70 ans d'Israël », sondage IFOP pour l'Union des étudiants juifs de France, mai 2018.
- (8) « Le regard des Français sur le conflit israélo-palestinien et ses conséquences sur la France », sondage IFOP pour le Conseil représentatif des institutions juives de France, octobre 2023.
- (9) « European public opinion three decades after the fall of communism », Pew Research Center, 15 octobre 2019.
- (10) ADL, Index global 100, <https://global100.adl.org>

Palestine, le spectre de l'expulsion

(Suite de la première page.)

Avant la fondation de l'État d'Israël, ce courant militait pour englober dans le projet étatique sioniste la totalité des territoires sous mandat britannique de part et d'autre du Jourdain, y compris la Transjordanie attribuée par Londres à la dynastie hachémite. Par la suite, son ambition s'étant focalisée sur la Palestine mandataire, il reprocha au sionisme travailliste dirigé par David Ben Gourion d'avoir cessé le combat en 1949 sans s'emparer de la Cisjordanie et de Gaza.

Pour Ben Gourion et ses camarades, ce n'était que partie remise : les deux territoires furent occupés en 1967. Depuis lors, le Likoud a constamment surenchéri sur le sionisme travailliste et ses alliés au sujet de leur sort. Au lieu de fuir les combats comme en 1948, les populations de la Cisjordanie et de Gaza, dans leur grande majorité, se sont accrochées à leurs terres et à leurs demeures en 1967. Elles avaient retenu la leçon : 80% des habitants palestiniens du territoire sur lequel l'État d'Israël s'était finalement établi en 1949, soit 78% de la Palestine mandataire, avaient fui à la recherche d'un refuge temporaire, qui s'avéra définitif puisque le nouvel État leur interdit le retour. Cette dépossession est au cœur de ce que les Arabes appellent la Nakba («catastrophe»)(1).

L'exode palestinien ne s'étant pas reproduit à l'identique en 1967 (245 000 Palestiniens, des réfugiés de 1948 pour la plupart, furent néanmoins vers l'autre rive du Jourdain), le gouvernement israélien se trouva confronté au dilemme d'une volonté d'annexion contrariée par un facteur démographique : accaparer les deux territoires en octroyant la citoyenneté israélienne à leurs habitants mettrait en péril le caractère juif de l'État d'Israël ; les annexer sans naturalisation compromettrait son caractère démocratique (une «démocratie ethnique», selon le sociologue israélien Sammy Smooha) en créant un apartheid officiel. La solution trouvée à ce dilemme – connue sous le nom de «plan Allon», du nom du vice-premier ministre Yigal Allon, qui l'élabora en 1967-1968 – consista à s'emparer à long terme de la vallée du Jourdain et des zones à faible densité de peuplement palestinien en Cisjordanie, et à envisager de restituer le contrôle des zones peuplées à la monarchie hachémite.

LE « DÉLUGE D'AL-AQSA » FUT IMMÉDIATEMENT EXPLOITÉ POUR POUSSER LE DESSEIN EXPANSIONNISTE

Opposé à ce projet, le Likoud allait militer sans relâche pour l'annexion des deux territoires occupés en 1967 et pour leur colonisation intégrale à cette fin, sans se limiter aux zones envisagées par le plan Allon en Judée et Samarie (l'appellation biblique des régions dont la Cisjordanie constitue une partie). Il remporta les élections en 1977 : moins de trente ans après la fondation de l'État d'Israël, l'extrême droite sioniste parvenait aux commandes. Elle s'y maintiendra durant la plupart des quarante-six années écoulées depuis lors, dont plus de seize sous la direction de M. Netanyahu, avec un glissement continu vers une droite encore plus extrême.

Le soulèvement populaire palestinien connu sous le nom de première Intifada, déclenché à la fin de 1987, mit à mal l'hégémonie du Likoud et la perspective du Grand Israël. Les travaillistes revinrent au pouvoir en 1992 sous la direction d'Itzhak Rabin, plus que jamais décidés à mettre en œuvre leur plan de 1967. La monarchie jordanienne s'étant officiellement récusée de l'administration de la Cisjordanie en 1988, en pleine Intifada, elle fut remplacée par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) comme interlocutrice. La direction de la centrale palestinienne accepta d'abandonner provisoirement les conditions sine qua non du retrait à terme de l'armée israélienne de l'intégralité des territoires palestiniens occupés en 1967 et du démantèlement à terme des colonies, en commençant par l'arrêt de leur expansion. C'est ainsi que purent être conclus les accords d'Oslo, signés à Washington par Rabin et Yasser Arafat en septembre 1993 sous le patronage du président américain William Clinton.

Dès 1996, le Likoud revenait au pouvoir sous la direction de M. Netanyahu, mais il fut battu à nouveau trois ans plus tard par les travaillistes menés par M. Ehoud Barak. M. Netanyahu dut démissionner et fut remplacé à la tête du parti par Ariel Sharon. Celui-ci mena le Likoud à la victoire en 2001, après avoir provoqué le déclenchement de la seconde Intifada en se rendant sur l'esplanade des Mosquées de Jérusalem à l'automne 2000. En 2005, il exécuta un retrait israélien unilatéral de la bande de Gaza, avec démantèlement des quelques colonies qui y avaient été établies, donnant ainsi satisfaction aux militaires éprouvés par la difficulté de contrôler ce territoire très

densément peuplé. Sharon était surtout intéressé par l'annexion de la plus grande partie possible de la Cisjordanie, poursuivant l'option dessinée par le plan Allon, dans une version maximaliste et unilatéraliste.

M. Netanyahu, auquel Sharon avait confié le portefeuille des finances, démissionna du gouvernement avec éclat en protestation contre le retrait de Gaza. Il évoqua des raisons sécuritaires, tout en caressant dans le sens du poil la base la plus idéologisée du Likoud ainsi que le mouvement des colons. Se retrouvant en porte-à-faux dans son propre parti, Sharon le quitta à l'automne 2005, cédant la place à M. Netanyahu. Revenu au poste de premier ministre en 2009, ce dernier allait s'y maintenir jusqu'en juin 2021, battant le record préalablement détenu par Ben Gourion. Il récupéra le poste en décembre 2022 au moyen d'une alliance avec deux partis de l'extrême droite sioniste religieuse qualifiés de «néonazis» dans *Haaretz* même par l'historien israélien de la Shoah Daniel Blatman(2).



TAYSIR BATNIJI. – De la série «Fading Roses» (Roses disparues), 2022

Le parti Force juive, dirigé par M. Itamar Ben Gvir, descend en droite ligne du Kach, fondé par le suprémaciste juif Meïr Kahane, qui prônait le «transfert» immédiat des Arabes hors de la «terre d'Israël», autrement dit le nettoyage ethnique de la totalité du territoire entre la Méditerranée et le Jourdain(3). Quant à M. Bezael Smotrich, chef du Parti sioniste religieux, il avait défrayé la chronique en octobre 2021 en lançant aux députés arabes à la Knesset : «C'est une erreur que Ben Gourion n'ait pas terminé le travail et ne vous ait pas expulsés en 1948(4).»

Le gouvernement israélien actuel est ainsi dominé par des hommes qu'anime le souhait de réaliser le Grand Israël par l'annexion des territoires conquis en 1967 et l'expulsion des populations autochtones. Sauf qu'un tel projet ne pouvait être réalisé en temps normal que par un processus de longue haleine, sans garantie de succès : l'annexion rampante

Une voix bâillonnée

Le 8 novembre, le Conseil d'État a validé l'expulsion de M^{me} Mariam Abou Daqqa. Deux jours plus tard, elle embarquait vers Le Caire. Les autorités, la droite et le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) n'auront cessé de perturber la tournée française de cette féministe palestinienne de gauche, organisée à l'invitation entre autres des Amis du Monde diplomatique (AMD).

«La liberté académique s'arrête là où commencent la honte et le déshonneur!» En ces termes, le CRIF enjoignait dès le 4 octobre (soit avant les massacres perpétrés par le Hamas) à l'université Lyon-II d'annuler une conférence prévue le lendemain. Les Républicains (LR) faisaient eux aussi pression. Si la réunion s'est tenue, M^{me} Abou Daqqa n'a pas pu monter à la tribune et a dû intervenir depuis la salle.

Après l'attaque contre Israël, la présidente de l'Assemblée nationale Yaël Braun-Pivet privait à son tour la Palestinienne du droit de participer à un débat au Palais-Bourbon. Puis les préfectures ont interdit les manifestations en sa présence : le 10 octobre à Metz, il a fallu improviser la rencontre avec elle au parc de la Seille, sous un lampadaire, jusqu'à l'intervention des forces de l'ordre.

Quelques jours plus tard, le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin prononçait une «expulsion en urgence absolue». Comme le relèvera le juge des référés qui a suspendu cette décision le 20 octobre, jamais pourtant «M^{me} Abou Daqqa n'a appelé à soutenir le Hamas ni tenu de propos antisémites».

Mais après que M. Darmanin a fait appel, et que la militante a fait l'objet d'une interpellation musclée, le Conseil d'État a autorisé sa reconduite à la frontière : la présence sur le territoire français d'une militante du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) – classé terroriste par l'Union européenne – dans un contexte de recrudescence des actes antisémites aurait été, selon l'ordonnance, «susceptible de créer de graves troubles à l'ordre public». Un raisonnement tortueux.

D'une part, l'appartenance de la militante au FPLP n'avait pas empêché les autorités françaises de lui accorder un visa. Peut-être parce qu'elles savent relativiser l'étiquette «terroriste» accolée à tous les partis palestiniens à l'exception du Fatah depuis la seconde Intifada, y compris à ceux, comme le FPLP, qui appartiennent à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), reconnue par Tel-Aviv.

D'autre part, la haute juridiction reprend l'argument du ministère selon lequel les conférences sur la colonisation relevaient d'un débat «légitime» jusqu'au 7 octobre mais mettraient désormais «de l'huile sur le feu». Or les attaques contre la féministe palestinienne – auxquelles l'ordonnance du Conseil d'État fait droit – avaient commencé avant les atrocités commises par le Hamas.

«Le procès que j'ai subi n'est pas digne d'un gouvernement démocratique, a déclaré M^{me} Abou Daqqa. C'est le procès de la révolution palestinienne.» Quarante de ses parents ont péri sous les bombes israéliennes ces dernières semaines.

G. R.

de la Cisjordanie par l'expansion des colonies et le harcèlement des Palestiniens(5), tous deux considérablement aggravés depuis la mise en place du gouvernement d'extrême droite, et l'asphyxie économique de Gaza.

Comme pour l'administration de M. George W. Bush, truffée de personnages ayant exhorté M. Clinton à envahir l'Irak mais incapables de réaliser ce projet à froid, il fallait une forte occasion politique à l'extrême droite. C'est surtout à cet égard que l'analogie entre les attentats du 11 septembre 2001 et l'opération menée par le Hamas le 7 octobre, soulignée par M. Netanyahu à l'adresse du président américain Joseph Biden lors de la visite de solidarité effectuée par ce dernier en Israël le 18 octobre, est pertinente. Le «déluge d'Al-Aqsa» fut immédiatement exploité par l'ensemble de l'extrême droite israélienne pour pousser à l'exécution de son dessein expansionniste.

L'armée israélienne n'était manifestement pas préparée à cette éventualité. Les plans de guerre en réaction à l'opération du 7 octobre furent élaborés dans l'urgence, ce qui expliquerait le retard du lancement de l'offensive terrestre dans la bande de Gaza. Les trois semaines écoulées entre l'opération du Hamas et le début de l'invasion, le 27 octobre, furent cependant employées à bombarder intensivement des concentrations urbaines afin que les combats puissent se dérouler au moindre coût en vies de soldats israéliens – et, par conséquent, au coût le plus élevé en vies de civils palestiniens, dont forcément une grande proportion d'enfants.

L'intention du gouvernement israélien de faire peu de cas du sort de la population civile, partagée par le cabinet de guerre mis en place le 11 octobre, fut exprimée de la manière la plus crue par le ministre de la défense, M. Yoav Galant, membre «modéré» du Likoud et rival de M. Netanyahu, lorsqu'il annonça dès le 9 octobre avoir ordonné un siège complet de la bande de Gaza, qu'il justifia en décrivant l'adversaire comme des «animaux humains». Les déclarations du même type se sont multipliées depuis lors de la part de membres du gouvernement et de personnages influents de la vie politique et intellectuelle d'Israël(6). Un collectif de trois cents avocats, notamment français et européens, a déposé une plainte contre Israël, le 9 novembre, auprès de la Cour pénale internationale (CPI), pour «crime de génocide à Gaza» – une qualification qui implique l'intentionnalité(7).

La même plainte concerne les «transferts de population», motivée par le déplacement massif en cours de la population gazaouie au sein de l'enclave. L'intentionnalité est plus manifeste à cet égard. Dans la foulée du 7 octobre, le ministère du renseignement israélien – que dirige une autre membre du Likoud, M^{me} Gila Gamliel, et qui assure la coordination entre le service extérieur, le Mossad, et le service intérieur, le Shabak, sous l'égide du premier ministre – s'est attelé à l'élaboration d'un plan pour Gaza. Finalisé le 13 octobre, ce projet, dont on doit la divulgation quinze jours plus tard au site israélien contestataire Mekomit, est intitulé «Options pour une politique à l'égard de la population civile de Gaza»(8). Il envisage trois scénarios : a) les habitants de Gaza restent dans la bande et sont gouvernés par l'Autorité palestinienne ; b) ils y restent, mais sont gouvernés par une autorité locale ad hoc, mise en place par Israël ; c) ils sont évacués de Gaza vers le désert égyptien du Sinaï.

LE CAIRE S'EST CATÉGORIQUEMENT OPPOSÉ AU TRANSFERT DES GAZAOUIS SUR SON TERRITOIRE

Le document considère que les options a et b souffrent d'importantes lacunes, aucune d'elles ne pouvant produire un «effet dissuasif» suffisant à long terme. Quant à l'option c, elle «produira des résultats stratégiques positifs à long terme pour Israël» et est jugée «réalisable» à condition que l'«échelon politique» fasse preuve de détermination face à la pression internationale et parvienne à s'assurer du soutien des États-Unis et d'autres gouvernements pro-israéliens. Chacune des trois options est ensuite détaillée.

Le scénario envisagé pour la troisième, que privilégie le ministère, commence par le déplacement de la population civile de Gaza hors de la zone des combats, suivi de son transfert vers le Sinaï égyptien. Dans un premier temps, les réfugiés y seront abrités sous des tentes. «L'étape suivante comprendra la création d'une zone humanitaire pour aider la population civile de Gaza et la construction de villes dans une zone dédiée à leur relocalisation, dans le nord du Sinaï», tout en maintenant un périmètre de sécurité de part et d'autre de la frontière.

Le document décrit ensuite la façon de parvenir au transfert de la population gazaouie. Il préconise d'appeler à l'évacuation des non-combattants de la zone des affrontements armés tout en concentrant les bombardements aériens sur le nord de Gaza pour ouvrir la voie à une offensive terrestre, jusqu'à l'occupation de toute l'enclave. Ce faisant, «il est important de laisser ouvertes les routes vers le sud pour permettre l'évacuation de la population civile vers Rafah», où se trouve l'unique poste-frontière égyptien. Le document note que cette option s'inscrit dans un contexte mondial où les déplacements de populations à grande échelle se sont banalisés, notamment avec les guerres d'Afghanistan, de Syrie et d'Ukraine.

(1) Lire Alain Gresh, «La Palestine toujours recommencée», *Le Monde diplomatique*, juin 2017.

(2) Ayelet Shani, «Israel's government has neo-nazi ministers. It really does recall Germany in 1933», *Haaretz*, Tel-Aviv, 10 février 2023.

(3) Sylvain Cypel, «Itamar Ben Gvir, l'ascension d'un fasciste israélien vers le pouvoir», *Orient XXI*, 5 décembre 2022, et Ruth Margalit, «Itamar Ben-Gvir, Israel's minister of chaos», *The New Yorker*, 20 février 2023.

(4) Louis Imbert, «Bezael Smotrich, le colon radical qui impose sa marque au gouvernement israélien», *Le Monde*, 7 mars 2023.

(5) Lire Dominique Vidal, «L'annexion de la Cisjordanie est en marche», *Le Monde diplomatique*, février 2017.

(6) Un édifiant florilège vidéo de telles déclarations a été assemblé par le site européen musulman «5 Pillars».

(7) Ligue des droits de l'homme, section de l'Aube, «Plainte pour génocide présentée à la Cour pénale internationale (CPI) le jeudi 9 novembre 2023 – La justice est la réponse à la violence», 15 novembre 2023, <https://site.ldh-france.org>

(8) L'adresse de ce site est www.mekomit.co.il. Le document a été traduit en anglais par le magazine en ligne judéo-arabe +972 sous le titre «Expel all Palestinians from Gaza, recommends Israeli gov't ministry», 30 octobre 2023, <https://www.972mag.com>



TAYSIR BATNIJI. – De la série « Fading Roses » (Roses disparues), 2022

Le 13 octobre, le jour même de la finalisation de cette note du ministère du renseignement, l'armée israélienne appelait la population du nord de Gaza à se diriger vers le sud. Le 30 octobre, le *Financial Times* rapportait que M. Netanyahu avait démarché les gouvernements européens pour qu'ils exercent une pression sur l'Égypte afin qu'elle ouvre la voie au passage des réfugiés de Gaza au Sinaï (9). Soutenue par quelques participants au sommet européen réuni les 26 et 27 octobre, cette perspective aurait été jugée non réaliste par Paris, Berlin et Londres.

Selon le ministère du renseignement israélien, l'Égypte aurait toutefois l'obligation, en vertu du droit international, de permettre le passage de la population civile. En échange de sa coopération, elle devrait recevoir une aide financière pour alléger la crise économique dont elle pâtit. Or, bien que confronté à une dette considérable dont le service s'approche des 10% du produit intérieur brut (PIB), le président égyptien, M. Abdel Fattah Al-Sissi, s'est montré catégoriquement opposé à tout transfert de population de Gaza sur le territoire national. Son gouvernement a même organisé une campagne d'affichage proclamant « Non à la liquidation de la cause palestinienne aux dépens de l'Égypte ».

UN ÉTAT PALESTINIEN CRÉÉ DANS LE CADRE DES ACCORDS D'OSLO NE SAURAIT ÊTRE PLUS QU'UN BANTOUSTAN

La raison de ce refus n'est certes pas l'attachement à cette cause. Elle a été publiquement exprimée par le président égyptien en présence du chancelier allemand, M. Olaf Scholz, venu au Caire le 18 octobre pour le sonder au sujet de cette perspective. M. Al-Sissi a souligné que le transfert de la population de Gaza au Sinaï ferait du territoire égyptien « une base pour le lancement d'opérations contre Israël », mettant ainsi en péril les rapports entre les deux pays (10). Le gouvernement égyptien sait à quel point la question palestinienne peut être explosive, d'autant qu'elle a été rechargée à bloc par la guerre en cours. De même, le gouvernement jordanien, alarmé par l'intensification en Cisjordanie, depuis le 7 octobre, des exactions menées par les colons et des opérations de l'armée israélienne, a mis en garde contre tout déplacement des Palestiniens au-delà du Jourdain.

Les partisans israéliens du transfert des Gazaouis peuvent toutefois tabler sur la concentration à la frontière avec l'Égypte d'une grande masse de personnes fuyant le rouleau compresseur des forces d'invasion, qui pourrait déborder les gardes-frontières égyptiens. Par ailleurs, le refus du Caire a poussé la ministre du renseignement, M^{me} Gamliel, à lancer le 19 novembre un appel à la communauté internationale afin qu'elle accueille les Palestiniens de Gaza et finance leur « réinstallation volontaire » dans le monde entier, plutôt que de mobiliser des fonds pour la reconstruction de l'enclave (11).

Washington s'est toutefois prononcé catégoriquement contre la relocalisation des Palestiniens hors de Gaza. Tout en apportant un soutien sans réserve à la guerre menée par Israël, les responsables américains ont multiplié les déclarations mettant en garde leur allié. Dès le 15 octobre, dans un entretien avec la chaîne CBS, le président américain signifiait clairement qu'il s'opposait à une nouvelle occupation de Gaza tout en admettant qu'il est indispensable pour Israël d'envahir la bande afin d'éradiquer le Hamas (12). Cela explique le refus de Washington, imité par plusieurs capitales occidentales, d'appeler au cessez-le-feu tant que ce dernier objectif n'a pas été atteint. En somme, les États-Unis et leurs alliés approuvent l'occupation temporaire de l'enclave afin d'en déloger le Hamas, mais souhaitent que cela soit suivi du retrait des troupes israéliennes.

L'option que prône Washington est la relance du processus enclenché par les accords d'Oslo et parvenu au point mort depuis la seconde Intifada au tournant du siècle. « Il faut qu'il y ait un État palestinien », a affirmé M. Biden sur CBS. Pour cela, il souhaite que le pouvoir à Gaza soit remis entre les mains de l'Autorité palestinienne, dont le siège est à Ramallah. Dans une tribune publiée le 18 novembre dans le *Washington Post*, le président américain a réaffirmé sa préférence pour une solution à deux États en appelant à unifier Gaza et la Cisjordanie sous une Autorité palestinienne « revitalisée ». Cette option est privilégiée par les gouvernements occidentaux, mais aussi par Moscou et par Pékin de même que par la plupart des États arabes. Elle est soutenue par une partie de l'opposition israélienne qui approuve cependant l'annonce faite par M. Netanyahu qu'Israël restera « indéfiniment » chargé de la sécurité à l'intérieur de Gaza (13). C'est la position qu'a exprimée le dirigeant actuel de l'opposition israélienne, M. Yaïr Lapid, dont le parti a refusé de participer au cabinet de guerre (14).

L'inanité de l'option de résurrection du processus d'Oslo et de création d'un État palestinien est évidente à la lumière même de sa contradiction

criante avec ce qu'annonce Israël. Au demeurant, un État palestinien créé dans le cadre des accords d'Oslo ne saurait être plus qu'un bantoustan soumis au bon vouloir d'Israël – loin des conditions minimales sans lesquelles aucun règlement pacifique ne pourrait être accepté par les Palestiniens : retrait total d'Israël de tous les territoires occupés en 1967, démantèlement des colonies et aménagement du retour des réfugiés. Ces conditions ont été énoncées en 2006 dans le document élaboré par un collectif de prisonniers palestiniens détenus dans les geôles israéliennes, et approuvé par la quasi-totalité des organisations palestiniennes, y compris les différentes composantes politiques de l'OLP et le Hamas.

Il est beaucoup plus à craindre que la guerre en cours ne débouche effectivement sur une nouvelle *nakba*, comme les Palestiniens l'ont très tôt pressenti et comme l'ont ouvertement annoncé des politiciens israéliens, avec à la clé un problème de réfugiés sur le sol égyptien ou, tout au moins, de « déplacés internes » dans des camps au sud de Gaza. Il est évident, par ailleurs, que l'objectif même d'éradiquer une organisation implantée dans la population comme l'est le Hamas à Gaza ne saurait être atteint sans un massacre de très grande ampleur. Tout cela montre à quel point l'empressement des capitales occidentales à exprimer leur soutien inconditionnel à Israël était irresponsable. Il se retournera inévitablement contre leurs intérêts et leur propre sécurité. La fin de partie réelle à Gaza sera toutefois déterminée par l'évolution des combats au sol et de la pression internationale sur Israël.

GILBERT ACHCAR.

(9) Henry Foy, Leïla Abboud, Donato Paolo Mancini et Andrew England, « Netanyahu lobbied EU to pressure Egypt into accepting Gaza refugees », *Financial Times*, Londres, 30 octobre 2023.

(10) Nayera Abdallah, Nadine Awadalla et Mohamed Wali, « Egypt's Sisi rejects transfer of Gazans, discusses aid with Biden », Reuters, 18 octobre 2023.

(11) Gila Gamliel, « Victory is an opportunity for Israel in the midst of crisis », *The Jerusalem Post*, 19 novembre 2023.

(12) Scott Pelley, « President Joe Biden : The 2023 60 minutes interview transcript », CBS News, 15 octobre 2023.

(13) Alexandra Hutzler, « Netanyahu to ABC's Muir : "No cease-fire" without release of hostages », ABC News, 7 novembre 2023. Le président israélien Isaac Herzog a confirmé ce dessein dans un entretien publié par le *Financial Times* le 16 novembre (Andrew England et James Shotter, « Israel will maintain "very strong force" in Gaza, says president »).

(14) Victoria Kim et Matthew Rosenberg, « Israel signals future role in Gaza as fighting enters second month », NYT Live, 7 novembre 2023.

À Berlin, la politique du pire au nom du bien

Alliée indéfectible d'Israël pour des raisons historiques aisément compréhensibles, l'Allemagne a dérivé depuis le 7 octobre vers une position de soutien inconditionnel au gouvernement d'extrême droite de Tel-Aviv. Et réprime les populations musulmanes au nom de la lutte contre l'antisémitisme.

PAR PIERRE RIMBERT

APRÈS l'attaque du 7 octobre perpétrée par le Hamas, le chancelier Olaf Scholz a rappelé que « la sécurité d'Israël est raison d'État pour l'Allemagne » (12 octobre). Mélange de travail de mémoire et d'habileté diplomatique (1), ce positionnement a pris cette fois un accent particulier. Plusieurs responsables progressistes de premier plan ont pointé du doigt la population musulmane (5,5 millions de personnes) comme source d'un nouvel antisémitisme et donc comme une menace intérieure. D'ordinaire en pointe dans la lutte contre le racisme, le président Frank-Walter Steinmeier a exhorté « les gens d'ascendance palestinienne ou arabe » à « rejeter fermement le terrorisme ! » (8 novembre). Une semaine auparavant, le ministre de l'économie Robert Habeck avait donné le ton dans un vidéo publiée sur les réseaux sociaux : « Lorsque des juifs et des juives sont attaqués, prévenait-il, les musulmans d'Allemagne doivent marquer clairement leur distance avec l'antisémitisme afin de ne pas compromettre leur propre droit à la tolérance » (1^{er} novembre). Mais si l'ensemble des musulmans doivent répondre des agissements du Hamas, nul n'invite les chrétiens et les juifs d'Allemagne à dénoncer les attentats d'extrême droite ou les crimes de guerre de l'armée israélienne. Incarnation de la nouvelle identité atlantiste et bourgeoise des Verts, M. Habeck a profité du conflit pour chapitrer les militants attachés aux positions pacifistes que défendaient les Grünen dans les années 1980 : « Je m'inquiète de l'antisémitisme chez une partie de la gauche, et malheureusement aussi chez de jeunes activistes. L'anticolonialisme ne peut pas conduire à l'antisémitisme. Ainsi cette partie de la gauche devrait revoir ses arguments et se méfier des grands récits de résistance. »

En même temps que le chancelier célébrait le 26 octobre dernier « Israël, un État démocratique guidé par des principes très humanitaires » et s'opposait à tout cessez-le-feu, la répression s'abattait sur les sympathisants de la cause palestinienne : interdiction des manifestations contre les bombardements israéliens dans plusieurs régions, défense de brandir un drapeau palestinien, prohibition du port du keffieh dans certaines écoles. À Berlin, qui abrite une importante communauté palestinienne, les autorités ont révoqué le droit d'utiliser des slogans comme « Stop the war » ou « Free Palestine ». À Francfort, la direction de la Foire du livre a reporté sine die la remise d'un prix littéraire à la romancière palestinienne Adania Shibli, prévue le 20 octobre, au motif qu'il convenait de rendre « particulièrement audibles » les voix israéliennes. Coprésidente du Parti social-démocrate (SPD), M^{me} Saskia Esken a jugé crucial d'annuler une rencontre avec le sénateur américain Bernie Sanders, ce dernier ayant qualifié de « crime de guerre » les bombardements aveugles à Gaza. Préoccupé par la recrudescence des actes judéophobes depuis le 7 octobre, M. Felix Klein, commissaire fédéral chargé de la lutte contre l'antisémitisme, a également exprimé son « inquiétude » face à l'érosion des libertés et rappelé que « manifester est un droit fondamental ». « Faire planer la suspicion générale que tous les musulmans sont antisémites n'aide en rien », d'autant que les cinq sixièmes des actes contre les Juifs recensés en Allemagne jusqu'au 7 octobre étaient attribués à l'extrême droite (2).

À LA CULPABILITÉ HISTORIQUE ALLEMANDE S'AJOUTE UN CALCUL POLITIQUE

Dans le grand moment de vérité actuel, les « valeurs » d'accueil, de tolérance, de protection des civils, de respect du droit international célébrées en défense de l'Ukraine se révèlent un décor de papier crépon. Au point que la presse incendie ses totems : « Errements d'une idole. Greta Thunberg et les ennemis de gauche d'Israël », titre en couverture l'hebdomadaire *Der Spiegel* (18 novembre), qui mobilise pas moins de six journalistes pour dénigrer la militante écologiste – « naïve ou glossaire ? ». Au sein de la télévision publique ARD, un « glossaire » indique aux journalistes les mots à écrire comme ceux à proscrire : « Nous continuons à parler d'attaque(s) de Gaza contre Israël » ou d'« attaque(s) terroriste(s) contre Israël », précise une circulaire du 9 octobre, mais « ce qu'il faut absolument éviter, ce sont des mots tels

que « spirale de la violence » – et même « escalade au Proche-Orient ». Évitez l'expression « combattants du Hamas » ! Comme l'a décidé le rédacteur en chef, nous ne devons pas utiliser d'euphémisme mais parler de « terroristes » du Hamas » (3). De son côté, l'influent tabloïd *Bild* (13 novembre) mène une campagne sur le thème « Révoquez le passeport de la réfugiée Reem ». Cette jeune femme, filmée il y a neuf ans en compagnie de la chancelière Angela Merkel, se voit désormais qualifiée d'« antisémite » par le quotidien pour avoir posté sur les réseaux sociaux le message sur la Palestine « du fleuve à la mer ». Un ancien conseiller de M^{me} Merkel réclame sa déchéance de nationalité.

Israël comme rempart contre l'islamisme, l'antisémitisme comme prétexte pour juguler l'immigration : à la culpabilité historique allemande s'ajoute un calcul politique qui explique l'alignement pressé des dirigeants sur le gouvernement israélien. Peu après l'attaque du Hamas, le président de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) expliquait sur X : « L'Allemagne ne devrait pas accueillir de réfugiés de Gaza, cela aggraverait le problème de l'antisémitisme » (27 octobre). L'Alternative pour l'Allemagne (AfD), parti d'extrême droite qui se présente comme le plus intransigeant défenseur d'Israël (4), à la fois par connivence politique avec son premier ministre Benjamin Netanyahu et par islamophobie, se frotte les mains. Sondé à plus de 20% d'intentions de votes malgré sa radicalisation, il s'installe comme la deuxième force du pays à l'orée d'une année électorale (élections européennes suivies de scrutins dans trois Länder). L'intellectuelle Carolin Emcke a décrit le boulevard qu'une telle situation ouvre à cette formation (*Süddeutsche Zeitung*, 17 novembre) : « Assise dans les gradins de ce triste spectacle, l'AfD se délecte du match entre les ressentiments racistes et les ressentiments antisémites. » Et applaudit les dirigeants qui débrident les premiers pour combattre les seconds.

(1) Lire Daniel Marwecki, « Singulières relations germano-israéliennes », *Le Monde diplomatique*, avril 2020.

(2) TheGuardian.com, 24 octobre 2023.

(3) « Glossar. Berichterstattung Nahostkonflikt zur internen Nutzung, stand 18.10.2023 », document ayant fuité en ligne.

(4) Lire Sonia Combe, « Peut-on critiquer Israël en Allemagne ? », *Le Monde diplomatique*, avril 2023.

À lire sur notre site Internet, « Une Amérique latine aux côtés de Gaza », par Meriem Laribi : www.monde-diplomatique/66355

© TAYSIR BATNIJI - COLLECTION DU BRITISH MUSEUM



TAYSIR BATNIJI. – De la série « Sans titre (Actualité retardée) », 2016

© TAYSIR BATNIJI



TAYSIR BATNIJI. – De la série « Sans titre (Actualité retardée) », 2016 (en haut) et 2019

VERA TAMARI. – « Going for a Ride ? » (On se promène ?), 2002

KHALED HOURANI. – (En bas, page de droite) « Climbing Holds 1 » (Prises d'escalade 1), 2022

Pour les artistes palestiniens, l'art relève de la résistance contre l'occupation israélienne. Cette lutte patriotique entend cultiver la mémoire nationale et effacer les effets délétères de l'exil et du déracinement. De Jérusalem à Paris, ces créateurs, bien que mondialement reconnus, n'échappent pas à la censure.

PAR OLIVIER PIRONET *

Au printemps 2002, pendant la seconde Intifada (2000-2005), l'armée israélienne lance l'opération « Rempart » dans les zones « autonomes » de Cisjordanie (18 % du territoire) pour venir à bout de la résistance palestinienne. Étape-clé dans le déroulement du conflit, l'offensive fera des centaines de morts parmi la population et causera d'immenses dégâts matériels. À Ramallah, notamment, les imposants chars Merkava déployés dans la ville s'acharnent à détruire sur leur passage des immeubles, des maisons, des commerces, du mobilier urbain mais aussi de nombreux véhicules civils garés sur les chaussées de la « capitale » de l'Autorité palestinienne. Près d'un millier de voitures, de taxis, de camionnettes et même d'ambulances, qui ne représentent aucun obstacle particulier, sont écrasés, éventrés ou retournés comme des crêpes par les chars. Peu de temps après l'agression militaire, l'artiste palestinienne Vera Tamari (1), qui a assisté depuis son balcon au sombre ballet des monstres en acier de

* Journaliste.

Créer pour témoigner et



TOSHA STIMAGE. – « No One Is Listening to Us » (Personne ne nous écoute), 2022

soixante-cinq tonnes, décide de concevoir une installation à Al-Bireh, à la lisière de Ramallah, intitulée avec dérision *Masheen* ? (« On se promène ? »). Elle fait disposer une série de véhicules disloqués le long d'une bande d'asphalte étalée sur un terrain de la bourgade afin de mettre en lumière la brutalité gratuite de l'envahisseur. Sa création ne fera pas long feu : le jour de l'ouverture de l'« exposition », le 23 juin 2002, les chars israéliens bombardent les épaves et les réduisent en miettes par d'incessants va-et-vient. Des soldats descendent même de leurs blindés pour uriner sur les débris encore fumants... La scène est filmée par l'artiste à leur insu. Grande amatrice de Marcel Duchamp, elle transforme ce moment en une sorte de happening aux traits funestes (2).

En dévastant, jusqu'à l'obscène, l'installation de Tamari, les soldats se souvenaient peut-être qu'avant les « accords de paix » de 1993, suivis du « retrait » militaire israélien d'une portion des territoires palestiniens conquis en 1967, la vie artistique en Palestine était soumise, au même titre que l'existence quotidienne de la population, aux lois édictées par l'occupant pour étouffer toute velléité de résistance populaire. Israël était conscient de la puissance de l'art pour mobiliser les esprits et de sa capacité à enrichir la mémoire collective – ici, celle d'un peuple subissant l'oppression coloniale depuis des décennies –, autrement dit de la menace qu'il pouvait représenter. C'est pourquoi les territoires ne comptaient, pendant le régime d'occupation, aucune galerie officielle pour les artistes, comme les peintres ou les dessinateurs. Ceux-ci étaient contraints de montrer leurs travaux au public dans des écoles, des églises et des salles municipales, sous réserve d'une autorisation délivrée par les forces israéliennes, qui censuraient souvent les œuvres trop « engagées ». En outre, il n'était pas rare de

(1) Malu Halasa, « The creative resistance in Palestinian art », *The Markaz Review*, Los Angeles, 26 décembre 2022.

(2) Penny Johnson, « Ramallah Dada : the reality of the absurd », *Jerusalem Quarterly*, n° 16, université Columbia, New York, novembre 2002.



© VERA TAMARI

exister, combattre



voir la soldatesque faire irruption dans des expositions pour les saccager – une manière de rappeler qui était le maître des lieux, y compris sur le plan culturel. Dans le domaine des arts visuels, certaines couleurs étaient particulièrement scrutées : le noir, le blanc, le vert et le rouge, qui composent le drapeau national, interdit à l'époque, comme d'autres symboles de l'identité palestinienne. Des artistes furent notamment arrêtés par les Israéliens pour avoir introduit dans leurs œuvres une combinaison chromatique jugée trop proche de celle de la bannière du pays (3)... Aujourd'hui encore, le drapeau de la Palestine, devenu celui de l'Autorité nationale palestinienne (ANP), instaurée en 1994 en Cisjordanie et à Gaza, demeure dans le viseur de Tel-Aviv : les Palestiniens d'Israël et de Jérusalem-Est occupée, mais aussi les pacifistes israéliens, n'ont pas le droit de le brandir lors de manifestations, de l'afficher dans les lieux publics ou de se parer de ses couleurs, sous peine d'emprisonnement (4).

Aux États-Unis, la bannière palestinienne a récemment nourri les débats à l'occasion d'une exposition organisée par le Musée juif contemporain de San Francisco (« Tikkun : For the cosmos, the community, and ourselves », février 2022-janvier 2023). On pouvait y voir une œuvre de la plasticienne Tosha Stimage, intitulée *No One Is Listening to Us* (« Personne ne nous écoute ») : trois tableaux sous chacun desquels trône un vase en céramique contenant des fleurs en papier similaires à celles que l'on trouve à Gaza, avec, sur la surface du récipient, un petit drapeau palestinien (5). La création de l'artiste américaine a fait grincer des dents certains visiteurs – et même la presse israélienne –, bien qu'une grande partie d'entre eux ainsi que la direction et le personnel du musée aient estimé qu'elle avait toute sa place parmi la trentaine d'œuvres réalisées par des artistes juifs et non juifs (6). Ce ne fut pas le cas, a contrario, lors d'une exposition consacrée au concept de patrie chez les Israéliens et les Palestiniens, tenue en 2008 au sein du Spertus Institute of Jewish Studies de Chicago : le centre culturel dut annuler l'événement quelques semaines après son inauguration en raison de la colère exprimée par la communauté juive locale, opposée à la présence de cartes de la Palestine historique et de photographies de ses habitants.

LA PREMIÈRE INTIFADA VOIT FLEURIR LES FRESQUES MURALES ET LES GRAFFITIS CONTESTATAIRES

La France n'est pas en reste : à l'été 2013, l'exposition « Foyer fantôme », de la photographe palestinienne Ahlam Shibli, organisée au Jeu de Paume, à Paris, provoqua de vives réactions, notamment au sein du très droitier Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). Mettant en scène des portraits de défunts de la seconde Intifada, comme il est de coutume d'en voir dans les demeures et les rues de Cisjordanie et de Gaza, Shibli donnait à réfléchir à la familiarité tragique de la mort dans la société palestinienne ainsi qu'au culte du sacrifice. Mais elle entendait également témoigner des souffrances d'un peuple sous occupation. Accusée d'antisémitisme et d'« apologie du terrorisme » par le CRIF, qui exigeait sa fermeture, l'exposition fut la cible de rassemblements, de menaces en cascade et même d'alertes à la bombe... Le plasticien gazaoui Taysir Batniji, établi en France depuis 2006, après être passé par



SLIMAN MANSOUR. – (Ci-contre) « Settlement » (Colonie), 2008

NAJI AL-ALI. – (Ci-dessous) « Handala », personnage créé en 1969 par le dessinateur de presse Naji Al-Ali (1937-1987), le personnage de Handala est emblématique de l'identité palestinienne. En haillons, toujours de dos, les mains jointes, il est le symbole de la ténacité d'un peuple dans l'attente d'un État. Quand celui-ci verra le jour, Handala montrera son visage.

les beaux-arts de Bourges dans les années 1990, a lui-même essayé de nombreux refus avant de trouver une galerie désireuse d'héberger sa première exposition à Israël, en 2002. De nos jours, il lui est toujours impossible de présenter ses œuvres dans certains établissements culturels français, malgré la reconnaissance artistique dont il jouit dans l'Hexagone comme à l'étranger : « Quelques grandes institutions et acteurs du milieu de l'art continuent de jouer la carte de l'« évitement ». En France et à Paris intramuros notamment, exposer un artiste palestinien revient à prendre parti pour la cause (7). »

De fait, depuis la Nakba (« catastrophe »), qui vit l'expulsion de 800 000 Palestiniens de leurs foyers après la création de l'État d'Israël, en 1948, l'art palestinien possède une forte dimension politique liée à la permanence de l'injustice historique faite à un peuple arraché à sa terre, à ses racines, à son identité. Dès l'origine, la guerre d'Israël contre les Palestiniens s'accompagne d'une entreprise de démolition culturelle : au-delà de la spoliation territoriale, c'est aussi une guerre menée contre l'art, la littérature, le patrimoine national, à travers une stratégie d'effacement de la mémoire collective. Ainsi, en 1948-1949, au cours de la première guerre israélo-arabe, tandis qu'elles rasant et pillent plus de 530 localités palestiniennes, les forces israéliennes investissent des musées, des bibliothèques et d'autres lieux de culture. Elles mettent alors la main sur des dizaines de milliers de livres, de manuscrits, d'archives musicales, de toiles, de pièces d'artisanat, etc. Certains sont détruits, d'autres confisqués. De même, en 1982, lors de l'invasion de Beyrouth, où siégeait alors l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), l'armée israélienne ravagea le Centre d'études palestiniennes et s'empara, entre autres, de nombreux biens culturels et artistiques, au nom de cette volonté d'anéantissement de la mémoire.

Loin de la seule finalité esthétique, l'art moderne palestinien, né sur les braises de la guerre, servit dès ses débuts à aiguillonner la lutte patriotique contre Israël. Des peintres comme Ismail Shammout (1930-2006) et Sliman Mansour (né en 1947), ou le dessinateur Naji Al-Ali (assassiné en 1987), instillent dans leurs œuvres une culture de la résistance face à l'oppression et aux tentatives de suppression du passé. Ils créent des symboles visuels ancrés depuis dans le patrimoine populaire palestinien, à l'image des réfugiés représentés par Shammout dans la toile *Vers où ?* (1953), ou du célèbre personnage Handala inventé en 1969 par Al-Ali. Soucieuse d'utiliser les arts graphiques et picturaux pour promouvoir la cause nationaliste, l'OLP, créée en 1964 au Caire, ouvre à la fin des années 1960 une section dédiée à la production artistique palestinienne afin de donner un écho régional et international (8) à la « question de Palestine ». Médium privilégié par l'OLP, les affiches politiques qui circulent au cours des décennies 1970 et 1980 ont notamment pour vocation de susciter la solidarité des opinions publiques.

Durant la première Intifada (1987-1993), une nouvelle génération artistique apparaît. Si la période voit fleurir les fresques murales et les graffitis contestataires, certains artistes, comme Emily Jacir,

eux utilisent de nouveaux matériaux tirés du quotidien (céramique, cuivre, tissu, bois, argile, sable, boue, etc.) et des médias comme la photographie ou la vidéo, jusque-là exclues du domaine purement artistique en Palestine. À partir de la fin des années 1990 et du début des années 2000, les artistes palestiniens intègrent

la scène internationale de l'art contemporain, forts de la visibilité dont ils bénéficient au travers d'expositions et de biennales organisées aux quatre coins du monde. Si leurs travaux sont désormais pleinement reconnus pour leur valeur esthétique et même leur caractère novateur, ils n'en demeurent pas moins marqués par des thèmes tels que le déracinement, l'exil, la nostalgie ou le dépeçage de la terre ancestrale. Comme le souligne Batniji, l'artiste palestinien entend aujourd'hui « inscrire sa démarche dans une dimension humaine et universelle », mais il ne peut « faire abstraction du contexte politique et social » (9) en Palestine, où la violence coloniale continue de s'abattre sur un peuple abandonné à son propre sort.

Au printemps 2023, après une énième opération militaire meurtrière lancée par Israël sur Gaza, un insolite « pavillon d'exposition » a vu le jour à Deir Al-Balah, au centre de la bande côtière. Sur les rares pans encore debout d'un immeuble d'habitation pulvérisé par un missile israélien, des artistes gazaouis ont peint plusieurs fresques pour exprimer la tragédie que vit la population et œuvrer à leur façon contre l'oubli (10). L'une d'elles montre un jeune garçon en larmes, blessé et bardé de pansements, dont le regard scrute le spectateur comme pour le prendre à témoin. Derrière lui sont représentés un avion de chasse et une bombe fonçant dans sa direction, prêts à le réduire en charpie. C'est le sort que subissent des milliers d'enfants quelques mois plus tard lors de la campagne de destruction massive déclenchée par Tel-Aviv contre la petite langue de terre.

OLIVIER PIRONET.

(3) Cf. Eray Alim, « The art of resistance in the Palestinian struggle against Israel », *Turkish Journal of Middle Eastern Studies*, vol. 7, n° 1, Sakarya (Turquie), juin 2020

(4) « Flag restrictions are the latest attempt to silence Palestinians and reduce their visibility », Amnesty International, 11 janvier 2023.

(5) Rabbi Peretz Wolf-Prusan, « The deep listening of Tosha Stimage », Musée juif contemporain, San Francisco, 2022.

(6) « At a Jewish museum, a non-Jewish artist's use of the Palestinian flag sparks debate », *The Times of Israel*, Jérusalem, 16 novembre 2022.

(7) Taysir Batniji, « Habiter le temps » (entretien), dans le catalogue de l'exposition « Quelques bribes arrachées au vide qui se creuse », Musée d'art contemporain du Val-de-Marne (MAC VAL), Vitry-sur-Seine, 2021.

(8) Marion Slitine, « Les réseaux de l'art contemporain de Palestine », dans Véronique Bontemps, Nicolas Dot-Pouillard, Jalal Al-Husseini et Abaher El Sakka (sous la dir. de), *Penser la Palestine en réseaux*, Diacritiques Éditions - Presses de l'IFPO, Marseille-Beyrouth, 2020.

(9) Taysir Batniji, « Habiter le temps », *op. cit.*

(10) Voir le diaporama dans « Gaza graffiti artists bedeck houses destroyed by Israel in war », Reuters, 13 juin 2023.

MÉDIAS FRANÇAIS, QUI POSSÈDE QUOI ?

Voici la version 2024 de notre cartographie des médias.

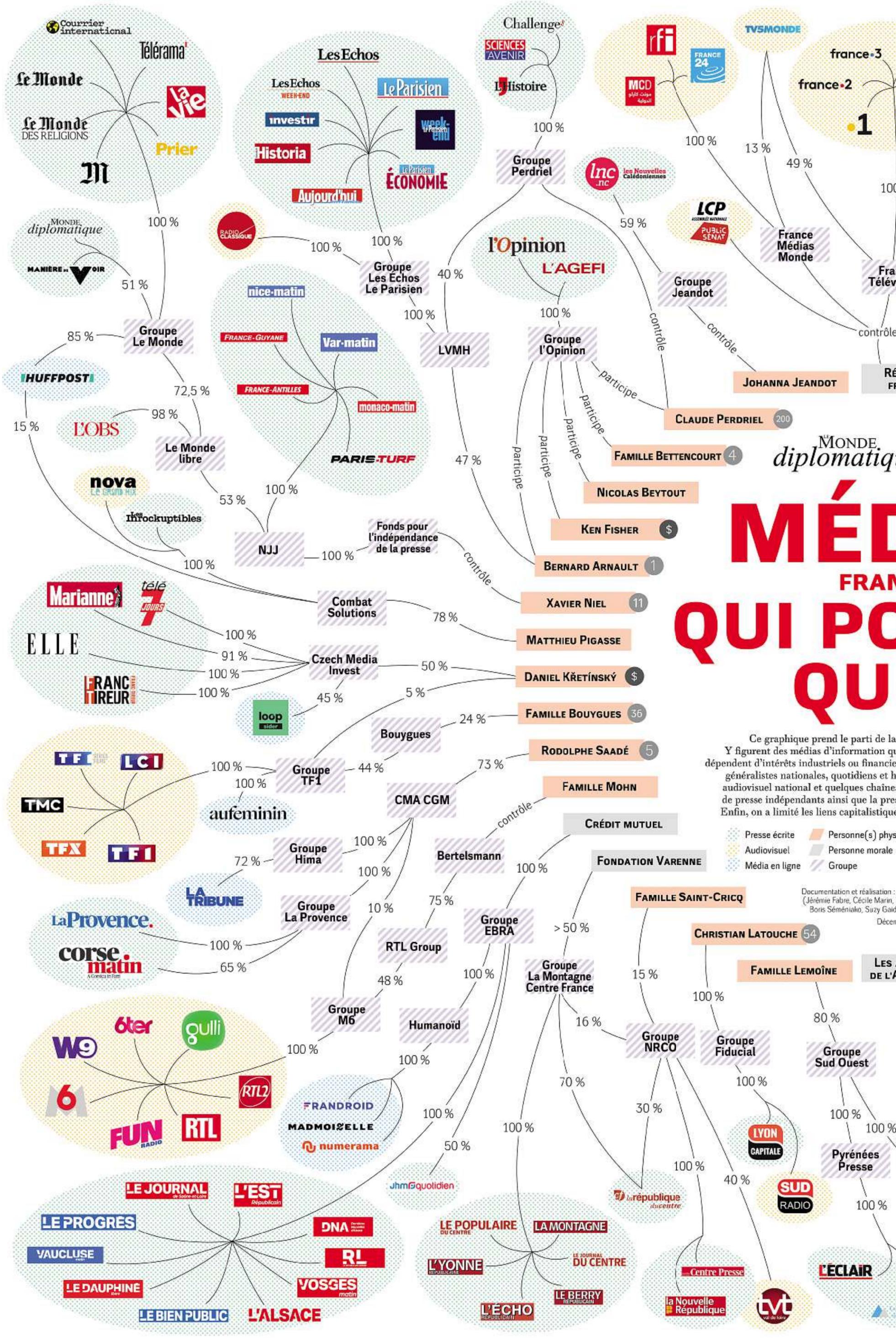
Malgré les nombreux changements intervenus depuis la dernière publication papier, le principe demeure : les entreprises de presse constituent une marchandise de luxe très prisée des grandes fortunes.

La première édition a paru en mars 2007 dans le bimestriel *Le Plan B*. Elle s'intitulait « La carte du Parti de la presse et de l'argent » et, à l'époque, exposer ces liens générateurs d'influence indisposait les éditorialistes.

Repris et amélioré depuis 2016 par *Le Monde diplomatique* et Acrimed, ce document est devenu un classique. Entre-temps, l'assujettissement de Canal Plus, Europe 1, *Le Journal du dimanche*, etc., par le milliardaire d'ultra-droite Vincent Bolloré a sensibilisé un public qui jusque-là jugeait la question triviale. Et dissipé les doutes résiduels sur le rapport entre la propriété et le contrôle : qui possède dirige.

Une version imprimée sur papier glacé est disponible via notre boutique en ligne.
<https://boutique-vpc.monde-diplomatique.fr/>





MONDE diplomatique

MÉDIAS

FRANCE

QUI POSSÈDE

QUOI ?

Ce graphique prend le parti de la liberté d'expression. Y figurent des médias d'information qui dépendent d'intérêts industriels ou financiers, des généralistes nationaux, quotidiens et hebdomadaires, de l'audiovisuel national et quelques chaînes de presse indépendantes ainsi que la presse régionale. Enfin, on a limité les liens capitalistiques.

- Presse écrite
- Audiovisuel
- Média en ligne
- Personne(s) physique(s)
- Personne morale
- Groupe

Documentation et réalisation : L. (Jérémie Fabre, Cécile Marin, Yannick, Boris Séménialko, Suzy Gaidon) Décembre

Politique française,

(Suite de la première page.)

« Et si c'était elle ? » Le 15 décembre 2005, la question barrait la « une » du *Nouvel Observateur*. Le directeur d'alors (Joffrin) contribuait à imposer l'investiture de M^{me} Ségolène Royal, qui avait triomphé aux régionales de 2004 en Poitou-Charentes... « Carole » s'insurge qu'on se risque au parallèle. « Ségolène a fait l'ENA [École nationale d'administration]. Elle avait un parcours dans l'élite parisienne. Moi, je n'ai hérité de rien. » La présidente de la région Occitanie aime raconter sa trajectoire, du pays de Comminges, dans le piémont pyrénéen, au secrétariat d'État au commerce, sous M. Valls. À son pupitre à Bram, sa voix se brise quand elle évoque son enfance, « mémé Fernande » et sa mère secrétaire puis femme de ménage, « la joie des bonheurs simples, dans cette certitude si populaire que le travail finit toujours par payer ». Souvent aussi elle cite Pierre Bourdieu, pour critiquer la « noblesse d'État », évoquer les rapports capitale-province ou revendiquer son accent, un « étendard ». Originaire du Béarn, le sociologue racontait plutôt la honte du sien.

En bon opposant, le député Les Républicains (LR) du Lot Aurélien Pradié conteste, lui, « que la diversité sociale des élus ramène les Français à la politique ». M. Pradié, qui siège au conseil régional après avoir conduit la liste de son parti, voudrait aussi nous convaincre de l'insincérité de sa concurrente, les bijoux en faïence de Martres-Tolosane (son village), qu'elle enfilerait juste avant les meetings, les escarpins Louboutin qu'elle retirerait pour monter sur les planches. On a moins de peine à suivre M. Pradié quand il dépeint sa rivale, quoi qu'elle en dise, en « héritière ». Héritière d'une histoire – la gauche domine le Sud-Ouest depuis longtemps –, dépositaire d'un réseau d'élus qu'elle mobilise contre la direction du Parti socialiste (PS). Légataire surtout d'une charge : M^{me} Delga dirige une entité issue de la fusion en 2014 de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon après que le président de la première, M. Martin Malvy, l'a promue candidate ; après aussi que M. François Hollande avait décidé le regroupement pour éviter la conquête de la seconde par le Front national (FN).

Depuis son accession à la tête de la région Midi-Pyrénées en 1998 jusqu'à son départ en 2015, M. Malvy tire parti de la redistribution de la manne aéronautique toulousaine. Des décisions prises au niveau national – développer une filière stratégique, l'implanter loin de la frontière allemande – permettent de financer ses politiques régionales en subventionnant départements et petites villes. Georges Frêche s'empare, lui, du Languedoc-Roussillon en 2004. Dans l'exercice de cette fonction, comme dans celle de maire de Montpellier dès 1977, il incarne la surenchère urbaine et la caricature du roitelet de région. Jusqu'à sa mort, en 2010, ses pratiques clientélistes visent à lui attacher milieux viticoles et rapatriés d'Algérie ; des campagnes promotionnelles en France et à l'étranger, à séduire cadres ou investisseurs.

À Montpellier, nous y voilà. Pilastres, fontaine, éphèbes mouillés, le quartier Antigone, conçu en 1978 par Ricardo Bofill, n'a pas bien vieilli. Notamment l'hôtel de région, posé au bord du Lez. Depuis la fusion, l'assemblée délibérante ne s'y réunit plus, faute de place suffisante. Si Toulouse est désormais la capitale régionale, la présidente conserve un bureau dans cette arche en béton. Elle reçoit sur sa terrasse, à une cinquantaine de mètres au-dessus de l'eau. Il y a une vue, du café, des chocolaines, une communicante et un directeur de cabinet. L'édile parle d'elle-même ou de l'Occitanie, en fait surtout d'elle-même, d'une trajectoire qu'elle croit extraordinaire malgré sa banalité au PS d'aujourd'hui.

« Des élus gestionnaires qui font la même politique que la droite »

Au terme de ses études d'économie et de droit à l'université, M^{me} Delga travaille à la mairie de Limoges, une municipalité presque continuellement socialiste de 1912 à 2014. Juste avant son embauche comme cadre à la région Midi-Pyrénées, en 2005, quatre ans avant de devenir maire de Martres-Tolosane, elle adhère au PS en 2004.



PATRICIA HUCHOT-BOISSIER. – Activiste portant un masque de Carole Delga devant le conseil régional d'Occitanie à Toulouse, 2022

M. Malvy la fait élire conseillère régionale. Le politiste Rémi Lefebvre compare son parcours à ceux de M^{mes} Nathalie Appéré et Johanna Rolland, anciennes cadres de collectivités, aujourd'hui maires socialistes de Rennes et de Nantes. Barons de la décentralisation, les anciens édiles Edmond Hervé et Jean-Marc Ayrault ont intronisé ces techniciennes du local en figures du renouveau, comme M. Malvy a lancé M^{me} Delga.

Les collaborateurs d'élus et les cadres territoriaux telles M^{mes} Appéré et Rolland représentaient 1 % des maires de communes de plus de 30 000 habitants en 1983 ; 25 % en 2014 (3). En Occitanie, présidente ou vice-présidents, 40 % de l'exécutif du conseil régional a ce profil. « On dit souvent du PS qu'il s'agit d'un parti d'élus locaux. En réalité, aujourd'hui, observe Lefebvre, ce sont des élus gestionnaires qui font quasiment la même politique que la droite, avec éventuellement quelques marqueurs, comme la gratuité... »

Gratuité pour les jeunes, millions de billets à 1 euro, fréquence accrue : la présidente de l'Occitanie nous détaille sa politique du train. Pour obtenir une ligne à grande vitesse jusqu'à Toulouse et Perpignan, elle se bat. « 60 % des Français qui vivent à plus de quatre heures de Paris habitent en Occitanie. » M^{me} Delga voudrait aussi « stopper l'hypermétropolisation ». Elle rouvre donc des petites lignes. Afin, explique-t-elle, d'« amener une dynamique de vie », la région construit des lycées « dans des territoires ruraux », ou « recrute des médecins ». Plus de quarante depuis juillet 2022, qui vont officier dans la dizaine de centres de santé ouverts grâce à la région.

Compte tenu des besoins, ces réalisations restent symboliques. À Ganges, dans l'Hérault, ou à Decazeville, dans l'Aveyron, la maternité a

(3) Cf. Luc Rouban, « Le nouveau pouvoir urbain en 2014 : les maires de villes de plus de 30 000 habitants », *Les Enjeux*, note n° 11, 20 mai 2014, www.cevipof.com

Élus ou lobbyistes ?

Lors du récent congrès de leur association, les maires ont marqué leur opposition au désengagement de l'État. Un nombre croissant d'élus locaux s'en remettent au privé et promeuvent ses initiatives.

PAR GRÉGORY RZEPSKI

Pour rejoindre Castres depuis Toulouse, il faut emprunter la route nationale 126. Au grand dam de Pierre Fabre. Les laboratoires pharmaceutiques ont leur siège dans la sous-préfecture et soutiennent un projet d'autoroute privée. « Premier employeur du Tarn avec 2 700 salariés (...), le groupe est sans nul doute un poumon du département et de notre région. » En 2019, M^{me} Carole Delga participait aux 20 ans de la fondation actionnaire des laboratoires Fabre. L'occasion de renouveler son engagement à leurs côtés, en particulier « sur les questions autoroutières » (1). Depuis, le soutien financier de la présidente de l'Occitanie à l'A69 n'a pas faibli. En mai dernier, M. Pierre-Yves Revol, le président de la Fondation Pierre Fabre, nous décrit une élue « courageuse », qui « n'a jamais tergiversé malgré les opposants écologistes dans sa propre majorité ». Elle reste « sourde aux arguments scientifiques », confirme, à sa manière, le climatologue Christophe Cassou après une réunion avec M^{me} Delga en octobre (2).

Décédé en 2013, Pierre Fabre avait lui-même arpenté les ministères pour défendre le dossier (3). La chambre de commerce et d'industrie du Tarn a contribué à un impayable *lip dub* (4), et, le 26 octobre dernier, après un week-end de manifestations contre l'A69, le directeur du *Journal*

d'ici se lâche : « De même que les Palestiniens sont d'abord victimes du Hamas, le désenclavement du bassin Castres-Mazamet est devenu l'otage des écoterroristes. » Les laboratoires Pierre Fabre détiennent cet hebdomadaire mais ont aussi détenu une part du groupe La Dépêche du Midi, qui édite les principaux quotidiens d'Occitanie, sous la houlette de M. Jean-Michel Baylet, ancien président du Parti radical de gauche (PRG), proche de M^{me} Delga. Le patronat, sa presse auront tout donné. Et avec eux la présidente de région. Le 4 octobre, dans un communiqué, elle concluait le débat : « Il n'y a pas d'alternative crédible. »

Les collectivités se sont toujours démenées au service des entreprises de leurs territoires ; les régions plus encore que les autres, pour des raisons de compétence. Aux départements le social, à elles l'économie. Diriger Grand-Est ou la Bretagne revient à défendre les employeurs locaux et leurs initiatives, à fortiori avec des moyens budgétaires limités et une autonomie fiscale qui s'amenuise. Depuis quinze ans, les gouvernements suppriment des impôts (taxe professionnelle ou taxe d'habitation) et les remplacent par des ressources, dont les conseils régionaux ne peuvent augmenter les taux faute de les fixer. Quelle qu'elle soit, l'activité – son maintien, si possible son essor – n'a jamais autant compté pour les élus locaux.

Déroger aux normes nationales

À cela s'ajoute, dans le cas de l'Occitanie, la communication de la présidente. « Sa stratégie, explique M. Hadrien Clouet, député La France insoumise (LFI) de la Haute-Garonne, c'est moins "la région fait ceci ou cela", à la manière des autres présidents, que "la région est partout". M^{me} Delga dépend des besoins du capital privé en argent public. Pour afficher le logo Occitanie, on encourage la production

à tout prix, des projets inutiles – l'A69, les gravières ariégeoises –, ou soutient des aventures hasardeuses comme l'hydrogène. » L'hydrogène ? Animateur du collectif Pensons l'aéronautique pour demain, M. Pascal Gassiot s'en amuse : « À Toulouse, on a tous des copains qui travaillent là-dedans et eux-mêmes, les ingénieurs d'Airbus pour commencer, ils n'y croient pas une seconde. »

Le président du mouvement des entreprises de France (Medef) de la Haute-Garonne apprécie pour sa part l'engagement de M^{me} Delga. Comme elle, M. Pierre-Olivier Nau mise sur la diversification. « À Seattle, il y avait Boeing, désormais il y a Amazon... » Mais Toulouse reste marquée par le Covid-19 – ici plus qu'ailleurs, tout s'est arrêté – et s'inquiète parfois plutôt d'un futur à la Detroit. Direct, indirect, induit, l'aéronautique représenterait 85 % de l'emploi de la métropole, selon M. Gassiot. Dans la région, des sous-traitants peinent encore. La présidente affiche son soutien, mais une enquête du site Mediacityes égrène la liste des entreprises condamnées ou menacées : « Figeac Aero, la SAM, MH Industries, Bosch, Latécoère... La situation semble se répéter à l'infini en dépit des interventions de la région. Toutes ont fini par fermer, supprimer des postes, délocaliser ou rogner sur les accords signés, malgré des subventions régionales importantes. Aucune de ces entreprises n'a été sommée de rendre l'argent public (5). »

Il y a deux ans, le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (Gifas) avait tout de même conclu « un partenariat étroit » avec Régions de France (RdF). Selon M^{me} Delga – présidente de l'association d'élus depuis juillet 2021 –, cette coopération devait permettre de « soutenir, en tenant compte des spécificités de nos différentes régions, la transformation de la filière » (6). Ou quand le lobby patronal de l'avion s'entend avec celui des régions. Le rapprochement peut

surprendre mais n'a rien d'extraordinaire. Dans un contexte de crise, en juin dernier, Sites et cités remarquables de France, une association de communes, a entrepris une démarche conjointe avec la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim) pour que le gouvernement assouplisse la réglementation en faveur du bâti traditionnel (7).

Partenariat avec Airbnb

Au sens de la législation française, l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des départements de France et la myriade de structures qui portent la parole des collectivités ne constituent pas des « représentants d'intérêt ». Mais la fabrique de la loi incombe à des parlementaires souvent eux-mêmes élus locaux. Le Parlement européen considère que ces mêmes associations font du lobbying, ce que certains de leurs dirigeants admettent bien volontiers. Le délégué général de l'Association des petites villes de France André Robert, par exemple, nous explique comment il relaie, au Parlement ou auprès des cabinets ministériels, les préoccupations de ses 1 200 communes adhérentes.

M. Philippe Bailbe exerce les mêmes fonctions pour RdF. Aux côtés de sa présidente, à la tête d'une équipe de dix-neuf salariés, il promeut « une autre vision du rapport des collectivités à l'État, beaucoup plus girondine ». Leur Livre blanc publié en 2022 défend le droit des régions à déroger aux normes nationales. Ce document propose aussi de « faciliter l'investissement à la création et le développement des entreprises ». Alstom, Engie, l'afficheur publicitaire Clear Channel... : une trentaine de sociétés partenaires cotisent à hauteur de 25 000 euros par an chacune au budget de RdF, d'un montant total de 4,5 millions d'euros.

Les associations d'élus locaux tirent ainsi du secteur privé une part des ressources qui

finencent leur influence auprès des pouvoirs publics nationaux. En 2021, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) a, elle, contractualisé avec Airbnb : pour chaque nouvelle annonce dans les villes ou les villages de ces élus, l'entreprise devait verser 100 euros à un fonds de l'AMRF (8).

Alors, salutaire courroie de transmission du local vers le national ou lobby au service du privé ? Dans le passé, l'État a pu prendre le problème autrement. En 1884, pour prévenir le fédéralisme, la République interdit aux conseils municipaux de se mettre en rapport entre eux. Mais, dans les années 1930, des gouvernements de notables – ceux de Camille Chautemps, ancien maire de Tours, ou d'Édouard Herriot, maire de Lyon – admettent des dérogations. L'AMF est créée en 1933. Plus récemment, la loi du 6 février 1992 a reconnu la contribution des collectivités à l'administration du territoire, donc à l'intérêt général (9). Quand bien même les élus, et leurs associations, n'œuvrent pas seulement à son service.

(1) On trouve cette intervention sur YouTube.
(2) Sébastien Billard, « A69, l'autoroute à contresens », *L'Obs*, Paris, 26 octobre 2023.
(3) Brian Mendibure, « Castres. Une autoroute pour Toulouse d'ici 2014 », *La Dépêche du Midi*, Toulouse, 10 novembre 2006.
(4) Un *lip dub* est une vidéo promotionnelle dont les acteurs font du playback sur une bande sonore préexistante. À voir sur YouTube.
(5) Prisca Borrel, « En Occitanie, le rapport ambigü de Carole Delga avec les syndicats », 29 septembre 2023, www.mediacityes.fr
(6) « Le Gifas et Régions de France lancent AéroRégions 2021 », Régions de France, 18 novembre 2021, https://regions-france.org
(7) « Sites & Cités remarquables de France et la CDI Fnaim demandent un DPE spécifique au bâti ancien », 26 juin 2023, www.sites-cites.fr
(8) « Les maires ruraux s'engagent en faveur du tourisme rural », 20 août 2021, www.amrf.fr
(9) Patrick Le Lidec, « Les maires dans la République : l'Association des maires de France, élément constitutif des régimes politiques français depuis 1907 », thèse de doctorat soutenue à l'université Paris-1, 2001.

EN OCCITANIE

l'ère du vide

cessé de fonctionner ; à Saint-Girons, un comité de défense déplore sa fermeture régulière et il y a longtemps que le train ne dessert plus la sous-préfecture de l'Ariège. Beaucoup de commerces ont baissé leurs rideaux. Croix-Rouge, Emmaüs, Secours catholique, Secours populaire : chaque ruelle du petit centre-ville abrite les locaux d'une association caritative. Une commune de pauvres (20 % de la population en 2020) dans une Occitanie qui en compte beaucoup (16,8 %, contre 14,4 % en France)(4), et où l'exécutif régional accorde la priorité à l'attractivité, aux besoins des employeurs ainsi qu'aux projets à l'utilité douteuse (*lire ci-dessous*).

M^{me} Delga conserve ses convictions. « *Je revoitais le CICE* », assume-t-elle quand on l'interroge sur les 100 milliards d'euros du crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi, qui en créa moins de cent mille en cinq ans pour ce coût extravagant. Mais après avoir été députée de 2012 à 2014, elle déplore l'inefficacité de l'Assemblée nationale. « *Beaucoup de discours qui souvent sonnent creux*(5). » M^{me} Delga a d'abord suivi un cursus balisé : maire, conseillère régionale, députée puis secrétaire d'État. Lorsqu'elle quitte le gouvernement et renonce à la députation en 2015, elle réoriente sa carrière. Le non-cumul voté en 2014 oblige à choisir entre mandat local et national. Elle opte pour le premier après la création de grandes régions aux prérogatives élargies(6). M^{me} Delga aime rappeler que la sienne, la plus étendue du pays après la Nouvelle-Aquitaine, compte six millions d'habitants, davantage que treize États de l'Union européenne.

M^{me} Delga s'approprie l'héritage du « Midi rouge »

En 2017, du reste, elle espère devenir une adversaire reconnue du pouvoir. Elle fait le même calcul que M. Laurent Wauquiez en Auvergne-Rhône-Alpes ou M. Xavier Bertrand dans les Hauts-de-France : le pays vient d'élire comme chef un technocrate sans expérience politique ni appui local ; une large majorité parlementaire va lui permettre de marginaliser l'Assemblée nationale ; à la tête de grandes régions, des élus incarneront donc un recours. Mais, malgré la contestation qui sourd loin des villes, rien de tout cela ne s'est réalisé. Et ce genre de pari raté a une longue histoire.

On connaît aussi celle d'un Sud-Ouest qui voudrait se construire contre Paris, une tradition d'opposition et de luttes locales. En 1907 à Narbonne, sept vignerons sont tués par la troupe. Jaurès prend le parti des insurgés. Comme il avait défendu, une

quinzaine d'années plus tôt, les mineurs de Carmaux, dans le Tarn, son département d'élection. Les socialistes entament alors leur conquête électorale. Ils s'emparent de Toulouse en 1906, de Nîmes en 1908. La structure du territoire, qui mêle petites propriétés agricoles et industries disséminées, avantage les socialistes. Longtemps, elle avait servi les radicaux. Aujourd'hui, si plus rien ne reste, ou presque, du « Midi rouge » et de l'époque où même le Parti communiste français (PCF) tenait Nîmes et Béziers, il paraît toujours y avoir une « gauche casoulet ». M^{me} Delga revendique l'étiquette et s'approprie cette histoire quand, en juin 2022, elle défend des candidats opposés à ceux de la Nouvelle Union populaire écologique et sociale (Nupes) – donc dissidents de son parti.

Elle réactive ainsi une vieille confrontation : d'un côté, des barons locaux qui profitent des faiblesses de l'organisation, comme lorsque la direction du PS doit s'appuyer sur eux après le congrès de Tours en 1920 et le départ de deux tiers des militants vers le PCF ; de l'autre, un parti qui se fonde et se refonde « *dans un processus de reprise en main des notables* », comme celui qu'engage François Mitterrand dans les années 1970(7). Toutefois, au cours de la période récente, l'espace de la gauche d'accompagnement qu'incarnent M^{me} Delga ou l'ancien président Hollande s'est rabougri. M. Olivier Faure a dû l'admettre après la déroute de la présidentielle. Sauver le parti impliquait selon lui de faire alliance avec La France insoumise (LFI). Ce qui pose bien des problèmes au niveau local.

« *L'Ariège, c'est un bastion socialiste, et si vous n'êtes pas de cette mouvance-là, je ne dis pas que c'est compliqué, mais enfin...* » En 2020, Bézac, 450 habitants, a élu M. Jean-Paul Chabé à la mairie. Dans cette « *citée-dortoir avec les Pyrénées en face* » ne demeurent que quelques ouvriers métallurgistes qui travaillent à Pamiers et un agriculteur. M. Chabé n'a pas d'étiquette. Mais, explique-t-il, « *c'est difficile dans le département, on a intérêt à conserver l'unité. Quand les deux députés LFI ont été élus en 2017, ça a secoué. Et puis bon, ça a été un échec. Celui d'ici, [M. Michel Larive], il nous disait toujours que son travail c'était à l'Assemblée. On ne l'a jamais vu* ».

Dans l'adversité, le maire aurait attendu plus de soutien. « *Quand je lance des travaux, j'essaie d'avoir 80 % de subvention, entre le département, la région, l'État. Mieux vaut que tout le monde soit en phase*. » Alors aux dernières législatives, en 2022, M. Chabé a fait savoir à ses administrés que, comme la présidente de l'Occitanie, comme celle du conseil départemental, comme le PS ariégeois, il soutiendrait le candidat dissident, M. Laurent Panifous, maire socialiste du Fossat (à vingt kilomètres de Bézac) et président de la communauté de communes Arize-Lèze.

Selon M. René Revol, vice-président Insoumis de Montpellier Méditerranée Métropole, des raisons de même nature expliqueraient le ralliement du président de l'intercommunalité Michaël Delafosse à M^{me} Delga. Même s'il dirige la grande ville qui a le plus voté pour M. Jean-Luc Mélenchon en 2022 (40 %), M. Delafosse hésiterait à s'aliéner le conseil départemental socialiste de l'Hérault avec qui il fait fonctionner la métropole – mise en place en 2015 – ou à se compliquer l'accès aux fonds de cohésion européens sur lesquels les régions ont en grande partie la main depuis 2014.

Fusion, régionalisation, métropolisation : ces réformes ont accentué les rapports de féodalité entre élus locaux. L'emprise que M^{me} Delga exerce, directement ou indirectement, sur la notabilité régionale favorise ses ambitions nationales. Mais en partie seulement, et peut-être à titre provisoire. Si une large part des grandes collectivités occitanes restent contrôlées par le PS, l'assise plus générale du parti s'érode. Dans 27 des 31 circonscriptions législatives d'Occitanie où la présidente de région a tenté de mobiliser ses réseaux d'élus contre la Nupes, son candidat a perdu au premier tour. Avant même ce recul historique de 2022 – 5 députés au total dans une région qui en compte 49 –, le parti ne dirigeait plus qu'une poignée de villes moyennes. Depuis 2008, dans la seule Haute-Garonne, il a perdu la moitié des communes de plus de 3 500 habitants qu'il administrait.

Le Rassemblement national en voie de notabilisation

LFI rencontre toujours, quant à elle, de sérieux problèmes d'implantation locale. Les divisions entre ce parti et les Verts en 2021 ont débarrassé M^{me} Delga d'une opposition de gauche au conseil régional. Le Rassemblement national (RN) a, lui, conservé des représentants. À la différence du PS ou de LR, qui survivent dans les régions après avoir cumulé 6 % à la présidentielle, M^{me} Marine Le Pen progresse aux élections nationales ou européennes sans réseau de notables, mais son mouvement étend son emprise dans les territoires.

Un peu partout dans les villages occitans, des conseillers municipaux changent de loyauté partisane : aux sénatoriales de septembre 2023, le nombre de grands électeurs des Hautes-Pyrénées qui ont choisi le RN a été multiplié par cinq. Observant ce « signal faible » dans plusieurs départements, le constitutionnaliste Benjamin Morel y voit une marque supplémentaire

de la « *déstructuration des forces partisans au niveau local* », où « *il n'apparaît plus insultant et inenvisageable pour les conseillers municipaux de donner sa voix* » au parti de M^{me} Le Pen (*L'Opinion*, Paris, 25 septembre 2023).

Ce qui vaut pour les grands électeurs s'applique aussi aux électeurs tout court. Quand M^{me} Delga se targue d'avoir fait reculer le RN aux régionales de 2021 par rapport à 2015, elle omet de rappeler que, dès le premier tour des municipales de 2020, l'extrême droite a conservé Béziers avec 69 % des voix, et Beaucaire, dans le Gard, avec 59,5 %. Elle feint d'ignorer qu'ensuite le RN a remporté en juin 2022 les trois circonscriptions de l'Aude, les quatre des Pyrénées-Orientales, quatre des six du Gard et celle de Moissac, dans le Tarn-et-Garonne.

Le samedi, Noël et Daniel, deux retraités qui préfèrent rester anonymes, se retrouvent au bord du canal, près de l'écluse d'Espagnette. Noël vote RN. « *Comme tout le monde à Moissac, précise Daniel. Avant, on disait "les Arabes..."*. Mais quand vous avez du Bulgare, du Rom, il faut les gérer. » Depuis la fin des années 2000, des saisonniers de Pazardžik, en Bulgarie, ramassent les pommes, les fraises et le chasselas. Au cours de l'année, 1 800 ressortissants de ce pays résideraient à un moment ou à un autre dans la commune du Tarn-et-Garonne – 14 000 habitants, 26 % de ménages pauvres, un centre classé quartier prioritaire et, depuis 2020, un maire RN, M. Romain Lopez (8).

Noël rénovait « *des maisons d'Anglais. Ça se vendait de la folie* ». Mais trop de travail au noir, pas tout à fait l'âge du minimum vieillesse, il « *bricole encore* ». De toute façon, déplore-t-il, « *je n'ai jamais eu aucune aide* ». Presque jamais. « *Ma femme faisait des ménages à l'hôpital. On est allés à Valence-d'Agen voir un monsieur. Ils lui ont filé un contrat à durée indéterminée*. » Uniquement, selon Noël, parce qu'il collait des affiches pour un parti de droite. Aujourd'hui, la mairie RN de Moissac emploie son fils aîné. Dans ces campagnes en déclin, c'est tout un peuple « *ni de gauche ni de droite mais pas de gauche* », comme dit Daniel, qui s'arrange avec les puissants du coin (9).

M^{me} Le Pen a obtenu presque 30 % des voix au premier tour de l'élection présidentielle à Moissac grâce au renfort d'anciens électeurs de droite. À l'autre bout de la région, elle a aussi approché les 28 % à Camplong-d'Aude, un village communiste depuis plus d'un siècle. Et son électorat traditionnel ne flanche pas. Déjà en 1986, l'ex-responsable de l'Organisation armée secrète (OAS) Pierre Sergent avait été élu député FN des Pyrénées-Orientales. Dans une ancienne maison d'arrêt, à Perpignan, la visite du Centre de documentation des Français d'Algérie permet de mieux saisir l'importance locale des rapatriés. « *Vive l'Algérie française ! Vive la colonisation !* », lit-on dans le livre d'or.

Selon un récent sondage de l'institut CSA, 67 % des habitants de Perpignan se disent satisfaits de M. Louis Alliot, premier maire RN d'une commune de plus de cent mille habitants. « *Perpignan la rayonnante* », a-t-il choisi pour signature de l'agglomération après son élection en 2020. Comme un symbole de son projet de notabilisation, nécessaire, estime-t-il, à d'autres victoires de son parti. Peut-être nationale, peut-être régionale. « *En 2028, nous explique M. Alliot, la région, elle est prenable, M^{me} Delga aura fait deux mandats. Ce ne sera pas la même élection. Croyez-moi*. »

GRÉGORY RZEPSKI.

(4) Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

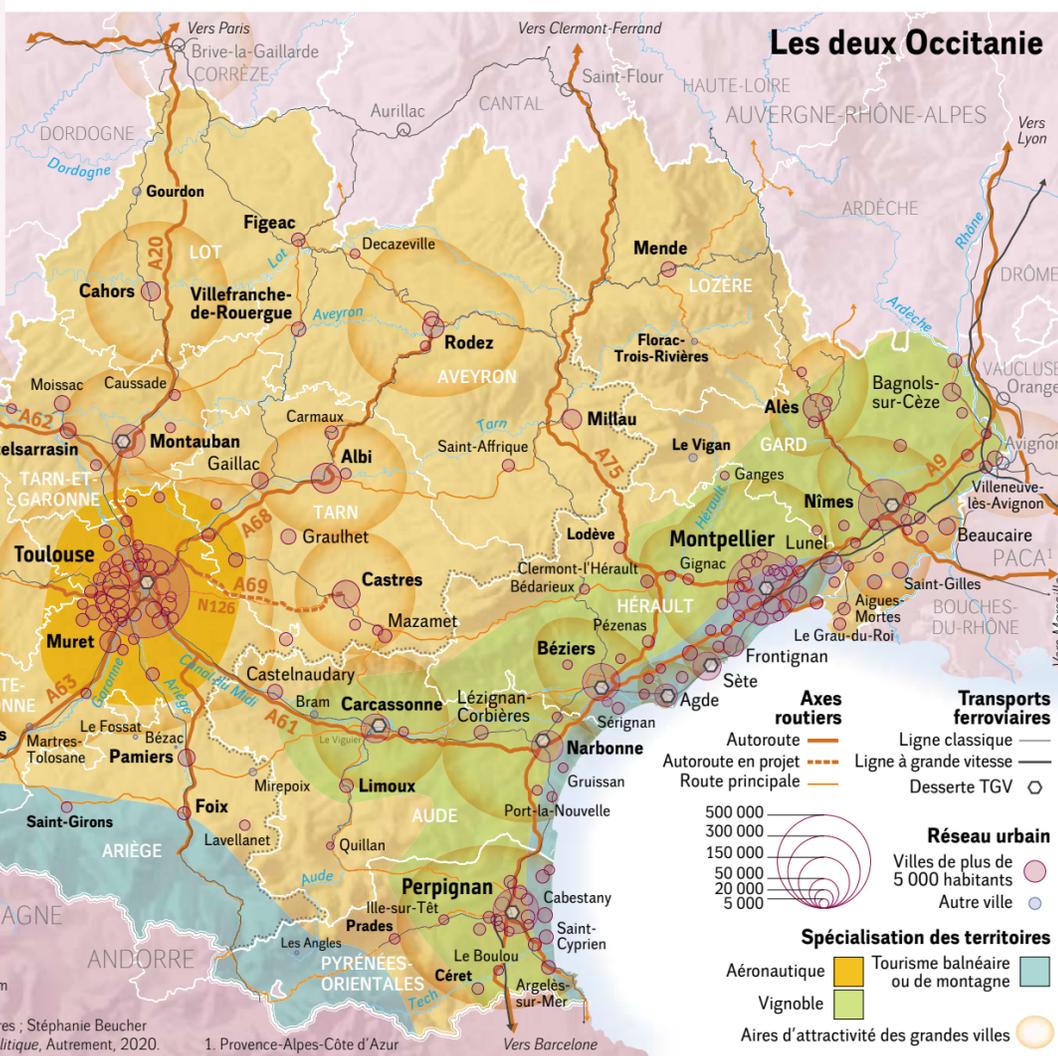
(5) France Culture, 15 octobre 2022.

(6) Lire Benoît Bréville, « *Vos régions, on n'en veut pas !* », *Le Monde diplomatique*, juillet 2021.

(7) Frédéric Sawicki, « *La force du localisme* », *Esprit*, n° 397, Paris, août-septembre 2013.

(8) Cf. Stéphane Altasserre, « *La "communauté bulgare" de Moissac face à une hostilité croissante, à la crise sanitaire, mais aussi face à ses responsabilités* », rapport d'étude et de diagnostic, Centre d'information et de recherches sur les Balkans, Blagnac, 3 janvier 2021.

(9) Benoît Coquard, *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, La Découverte, Paris, 2019.



La Bulgarie dévorée par ses milices

Les sociétés de sécurité privées bulgares occupent aujourd'hui presque autant d'effectifs qu'en France, pour une population dix fois moindre. Loin de se contenter d'assurer une protection des biens, elles servent de succédanés aux services publics et prospèrent au carrefour d'intérêts multiples, entre vie politique, milieu criminel et puissances d'argent.

PAR NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL
CHARLES PERRAGIN *

PERSONNE ne vient plus habiter à Novo Jelezare. Les silos rouillent au soleil et les corps de ferme tombent en ruine. Dans cette bourgade perdue de la plaine de Thrace, pas une tête n'apparaît dans les rues à l'heure de la sieste. Du parvis de l'église à la place de la mairie, tout est vide. M. Dimitar Gargov, moustache grise assortie à sa veste, a des airs de shérif américain. Agent pour une entreprise de sécurité locale, Traffic Sot, il fait parfois une tournée à l'improviste quand il ne vient pas livrer des vivres, des médicaments ou du bois pour l'hiver. « Vous pourriez crever ici, personne ne s'en rendra compte avant plusieurs mois », lâche-t-il en tambourinant à une porte. M^{me} Penka Litova, gilet noir en signe de deuil, nous ouvre. Elle est venue d'un village voisin il y a vingt ans. « C'était pour aider mes parents malades. Et moi, je suis seule depuis treize ans, mes enfants ont émigré au Royaume-Uni. Il n'y a même plus de transports publics. La pharmacie la plus proche est à un jour de marche. » M. Gargov et son équipe la conduisent chez le médecin, la sortent un peu de sa solitude, lui livrent parfois des fleurs. « Ils sont devenus ma famille de substitution », confie M^{me} Litova.

Le secteur de la sécurité privée regroupe environ 130 000 travailleurs en Bulgarie, soit 18 gardes pour 1 000 habitants, contre 2,3 en France ou 0,7 en Italie. Ces effectifs représentent près du double de ceux de la police (29 000) et de l'armée (37 000) réunies. Outre la surveillance des lieux publics et des habitations privées, « le secteur propose des services sociaux dans des centaines de villages reculés, en particulier depuis la pandémie », note Tikhomir Bezlov, expert en criminologie au Centre pour l'étude de la démocratie (CSD) de Sofia, un laboratoire d'idées. Après la chute du système communiste bulgare, le secteur de la sécurité s'est considérablement développé en créant des liens forts entre élite économique, politique et crime organisé (lire ci-contre).

L'omniprésence des vigiles ne s'observe pas seulement dans les régions désertes. À une heure de route au sud de Novo Jelezare, on atteint Plovdiv, capitale culturelle et deuxième ville du pays. Dans les cuisines du centre local de la Croix-Rouge, la directrice, M^{me} Tania Gueorgieva, confectionne et coordonne la livraison de produits de première nécessité. L'association fait aussi appel à Traffic Sot pour livrer les paniers de féculents et d'huile de cuisine : « Ils aident aussi les personnes isolées pour leur toilette, les tâches administratives ou le soutien psychologique », précise-t-elle. Pour les urgences, il faut être mourant. » D'ici partent régulièrement les voitures sérigraphiées de la société de sécurité pour prendre en charge les personnes âgées comme Anna, 93 ans, qui patiente assise les mains jointes sur sa canne. « Je ne peux même pas sortir de chez moi toute seule, se lamentait-elle derrière ses grandes lunettes carrées. Ils remplacent les ambulances et me conduisent à l'hôpital depuis trois ans. »

Partout où l'État se délite, ces entreprises le remplacent. En France comme dans l'Union européenne, les pouvoirs publics encouragent le recours à des gardes privés pour régler les « infractions de faible intensité » ou soulager les forces de l'ordre des missions de surveillance statiques (1). En Bulgarie, quand ces sociétés se sont implantées dans les régions agricoles, c'était pour remplacer durablement une police déliquescence depuis les années 1990. « Avec ses grands plans d'industrialisation, l'État communiste avait vidé les campagnes. Si bien qu'au début du XXI^e siècle 40 % de nos terres agricoles n'étaient plus cultivées. Les grands exploitants avaient besoin de main-d'œuvre. Dans les années 2000, avec un chômage à 20 %, toute une partie de la misère sociale est partie à la campagne, et l'insécurité a explosé », explique Bezlov.

En août 2015, le gouvernement redirige les policiers vers la frontière turque pour bloquer les migrants (2). Le ministère du travail lance un grand plan, sans cadre ni contrôle, pour que

les collectivités signent davantage de contrats avec les entreprises de sécurité. Dans certaines petites villes, comme Vidin, ces entreprises organisent, avec l'aide active des pouvoirs locaux, un système d'abonnement collectif : un groupe de foyers paie pour qu'une milice fasse régner l'ordre dans leur commune. Sur le plan légal, ces sociétés doivent se contenter du gardiennage de lieux précis, maison, école ou parc. Mais, dans les faits, elles commencent à contrôler des zones beaucoup plus vastes : des villages, des ensembles de communes, voire des zones frontalières avec la Roumanie. Les vigiles ne se gênent pas pour intercepter les véhicules, procéder à des fouilles ou à des arrestations. Ils deviennent même parfois plus efficaces que la police pour lutter contre la délinquance, notamment les cambriolages (3).

« J'ai alerté le président pour lui dire que nous perdions le contrôle »

En 2018, la majorité conservatrice saute le pas et autorise les maires à passer des contrats avec le privé pour surveiller des territoires entiers. M^{me} Tatiana Ivanova était alors représentante du secteur au sein de la chambre de commerce et d'industrie : « C'était une privatisation de la police, un retour au féodalisme, où les pouvoirs locaux pouvaient payer leurs propres forces. J'ai alerté le président en personne pour lui dire que nous perdions le contrôle. » La loi a été finalement modifiée dans un sens plus restrictif au bout de six mois. Mais, de fait, selon les syndicats du secteur, la police n'est ni remplacée ni redéployée dans les zones rurales, et personne ne vérifie le périmètre d'intervention de la surveillance privée.

À l'est de la plaine de Thrace, non loin de la frontière turque, nombre de commerces et d'habitations de la petite ville industrielle d'Haskovo affichent le macaron de la société qui les protège, notamment celle de M. Deïan Yordanov, ex-lutteur au regard bonhomme, installé ici depuis 1995. « Les gens dépensent moins pour la sécurité, mais les petites boîtes comme la nôtre embauchent encore du monde : des étudiants ou des retraités aux pensions trop maigres,

explique-t-il. Sans compter que nous finançons la vie locale : l'église ou le club de karaté. » Dans les squares ou les épiceries de la ville, il n'est pas rare de voir des vieillards, souvent d'ex-policiers, faire les cent pas en uniforme de gardien. « Dans les petites villes, il n'y a pas beaucoup d'employeurs. Il y a peu, nous avons encore beaucoup de paysans, mais l'agro-industrie les a mis hors jeu », constate Atanas Roussev, expert en sécurité au CSD.

La sécurité reste l'un des secteurs informels les plus importants du pays, une réserve d'emplois précaires faciles d'accès, entretenue par la collectivité. Il y a quelques années, le contrat de sécurité de la compagnie publique des eaux d'Haskovo prévoyait ainsi une indemnité par gardien de 16 % inférieure au salaire minimum bulgare. « J'ai arrêté les marchés publics. Vous êtes forcés d'être dans l'illégalité pour les obtenir. Pour économiser, au moment où il faut payer les cotisations, certains patrons virent temporairement leurs employés », se désole M. Yordanov.

Ces gardes privés protègent aussi toute une économie grise estimée par l'Association bulgare du capital industriel à plus de 21 % du produit intérieur brut (PIB) en 2020. « Le secteur informel recule très fortement, tempère Roussev. La forte émigration vers l'Europe de l'Ouest a fait plonger le chômage à 4 %. Les offres d'emploi explosent et les pauvres s'orientent davantage vers du travail officiel et mieux payé. » La sécurité privée a donc moins de clients, mais aussi moins de travailleurs dissimulés. Selon le chercheur, le secteur a dû perdre entre un quart et un tiers de sa main-d'œuvre dans les six dernières années. Malgré tout, l'activité est davantage déclarée, ce qui a entraîné une hausse du chiffre d'affaires officiel de 80 % depuis 2012 pour atteindre, selon les estimations, entre 500 et 800 millions d'euros par an.

L'État stimule aussi l'activité en devenant le plus gros client, notamment par le biais des contrats pour garder des zones critiques : centrales électriques, ports ou même sites militaires. Jusqu'en 2013, le ministère de l'intérieur avait sa propre unité de sécurité pour garder ces sites publics comme des habitations ou des entreprises. « Une entité privée dans l'État sans les obligations légales qui cadrent la police », résume M^{me} Ivanova. Depuis sa dissolution, son personnel s'est recyclé dans plusieurs structures privées dont les acteurs ne sont pas toujours au niveau. « Ils manquent de compétences pour surveiller des sites sensibles comme les ports internationaux, où l'on peut être confronté au trafic de drogue, d'armes ou à la traite d'êtres humains », avertit Filip Gounev, sociologue et ancien secrétaire d'État rattaché au ministère de l'intérieur.

La sécurité privée des sites militaires a fini par être remise en cause à la suite d'une explosion, en juillet 2022, dans un dépôt de munitions de la société Emco, près de Karnobat. La classe politique soupçonne les services spéciaux russes. En 2021, le parquet bulgare avait déjà pointé la responsabilité de six Russes dans quatre autres explosions survenues entre 2011 et 2020 dans des dépôts d'armes abritant des munitions destinées à l'Ukraine et à la Géorgie. Depuis que la guerre a éclaté, la Bulgarie, dotée de rares entreprises (dont Emco) spécialisées dans la fabrication de munitions de pointe compatibles avec les armes ukrainiennes de l'ère soviétique, vend massivement ses produits à Kiev. Le ministère de la défense bulgare a interdit, en août 2022, aux privés de sécuriser les sites militaires.

Ancien de l'armée, M. Iliïan Pantsev ne croit pas du tout à la marginalisation du secteur. « Nous sommes moins chers que la police. On filtre : on désamorce les conflits, on récolte les preuves. Demain, l'instruction de dossiers pénaux passera directement de chez nous au tribunal », imagine le président de Nafots, la deuxième plus grande associa-

tion d'entreprises de sécurité en Bulgarie. En zone rurale, ces sociétés continuent de fournir à la police des ressources humaines et techniques aussi indispensables qu'informelles, comme la filature. « Si l'État était riche, je ne serais pas d'accord pour qu'il délègue ses pouvoirs régaliens. Mais là, il n'a pas vraiment le choix », constate M. Pavel Videnov, à la tête de Sot 161, la plus grosse entreprise de sécurité du pays avec plus de quatre mille salariés.

« Le cadre juridique est insuffisant. Les licences pour exercer des activités de sécurité sont délivrées aux entreprises, pas aux individus. Souvent, nous trouvons des personnes formées comme chauffeur qui font de la protection physique », alerte le criminologue Anton Kojoukharov. De plus, la loi est très floue sur les prérogatives des gardes, notamment sur les situations autorisant l'usage de la force. « L'imprécision de la loi, notamment en ce qui concerne l'entrave des contrevenants, nous vaut beaucoup de procès », conclut M. Videnov. Pour le port d'armes, le législateur ne distingue pas les gardes des citoyens ordinaires. La prestation d'enquêtes privées n'est pas davantage encadrée.

Les appels d'offre sont manipulés deux fois sur trois

Tout autour de la petite cité de Radnevo, la plaine est balaférée par de vastes mines à ciel ouvert de lignite, qui alimentent les trois centrales du bassin minier de Maritsa Iztok, dont le complexe n° 2, qui est réputé comme l'usine la plus polluante d'Europe. Gérant d'une société de sécurité locale, M. Borislav Binev regarde tout cela du fond de son bureau casé entre une pharmacie et un lave-auto : « Dès qu'il y a de l'argent public, c'est soit pour travailler à perte, soit pour magouiller. » L'entreprise publique Mines Maritsa-Est EAD a été plusieurs fois épinglée pour avoir truqué les appels d'offres. En 2014, la procédure visant à renouveler la sécurisation de l'ensemble industriel (pour 50 millions d'euros) a été volontairement réduite comme peau de chagrin. Avant même que la concurrence ne puisse chiffrer une offre, la société d'énergie a invoqué un cas de force majeure – le site étant classé « critique » – pour choisir elle-même son fournisseur. Deux ans plus tard, cette même entreprise publique a obtenu le classement comme secret d'État de son contrat, pour un service facturé 15 millions d'euros par une société liée au député et oligarque Delian Peevski et qui a été jugé, une fois le montant révélé, bien trop cher par le gouvernement lui-même (4).

Selon M^{me} Ivanova, les appels d'offres publics sont manipulés deux fois sur trois. Cela résulte des liens historiques entre sécurité privée et politique. Depuis la chute brutale de l'État communiste, une nouvelle bourgeoisie a émergé : d'anciens membres de l'appareil d'État ont pris l'habitude de faire fructifier leur réseau par des prestations de sécurité. Selon Roussev, 80 % des gestionnaires des entreprises de sécurité sont des anciens cadres du ministère de l'intérieur, 15 % d'anciens officiers. Cette porosité entre les services de l'État et la sécurité privée génère des liens d'intérêts. « Des concurrents m'ont menacé de me dégager de Radnevo », assure M. Binev, qui fut également conseiller municipal de cette ville. « C'est le cercle vicieux. Vous détournez des fonds, vous vous implantez en ville à prix cassé pour piquer les clients des petites sociétés comme nous et prendre les contrats publics. En échange vous faites de l'influence politique. »

Nadège Ragaru, historienne et politiste, parle de « capture » de l'État bulgare : « Les hauts responsables ont de nombreux intérêts dans le privé et ils ont la capacité d'adresser de gros contrats publics pour développer des relations clientélistes localement. C'est vrai dans tous les domaines économiques. » L'entreprise de sécurité Delta Guard s'est justement fait pincer en train d'acheter des voix au service du parti conservateur Citoyens pour le développement européen de la Bulgarie (GERB) dans le village de Gorna Oryahovitsa, lors des élections municipales de 2019. C'est M. Yavor Bojan-

(1) « La participation de la sécurité privée à la sécurité générale en Europe ». Livre blanc, CoESS-INHES, Paris-Bruxelles, décembre 2008.

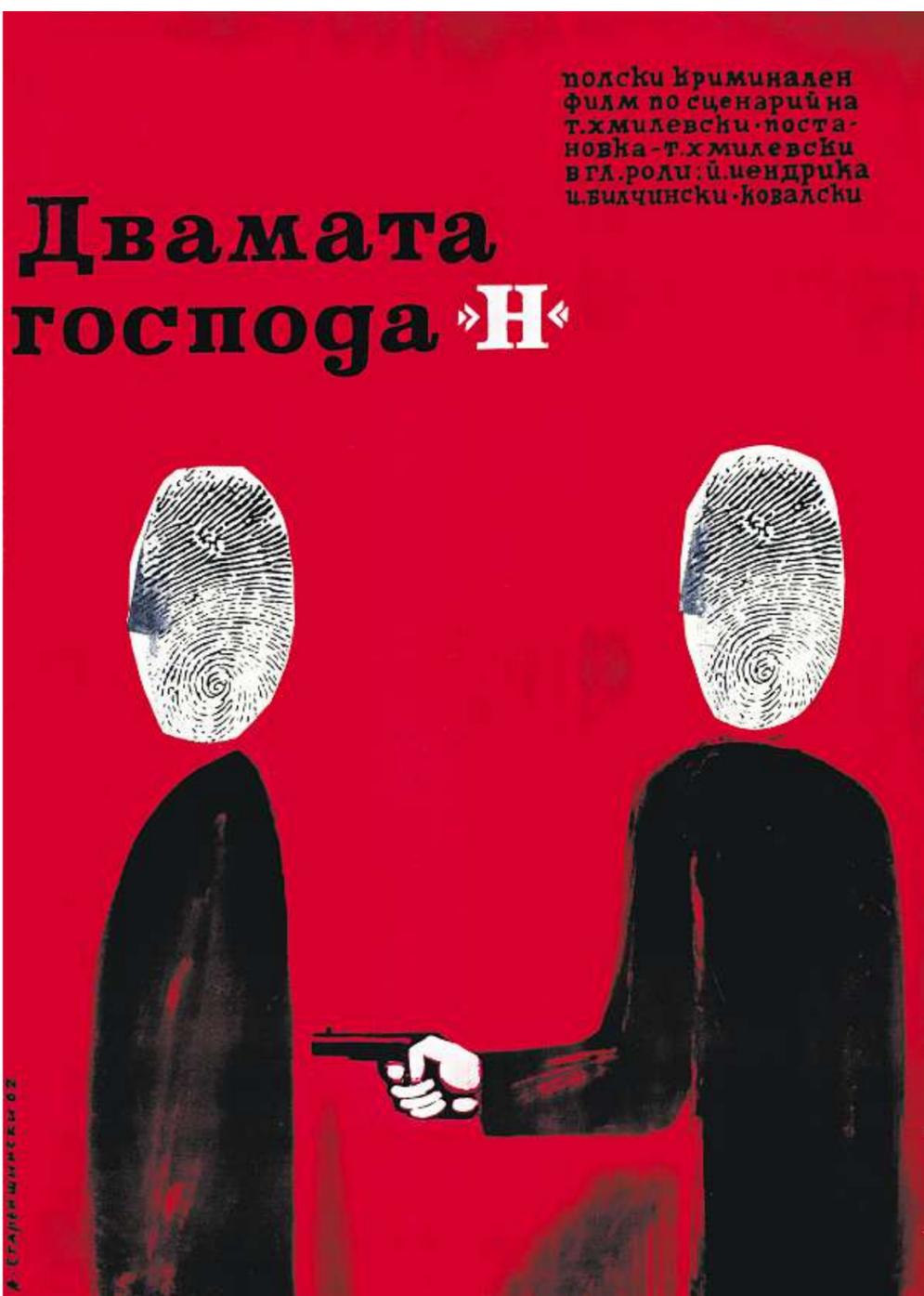
(2) Franziska Klopfer et Nelleke van Amstel (sous la dir. de), « Private security in practice : Case studies from Southeast Europe », Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF), 2016.

(3) Franziska Klopfer et Nelleke van Amstel (sous la dir. de), « A Force for good? Mapping the private security landscape in Southeast Europe », DCAF, 2015.

(4) *Ibid.*



DAMIAN DIMITROV. – Affiche bulgare du film russe « Le cercle », 1974



ASEN STAREICHINSKI. – Affiche bulgare du film polonais « Les Deux Monsieur N », 1962

kov, député fraîchement exclu du Parti socialiste (héritier du Parti communiste) – pour avoir dit que la Russie ne gagnerait pas la guerre –, qui a révélé l'affaire : « La méthode est rodée, raconte-t-il. Après avoir voté, les électeurs vont à l'épicerie du coin et le vendeur rend trop de monnaie. Les gardes, eux, protègent le commerce des indésirables qui voudraient fouiner. Avec l'émigration, l'exode rural et une faible participation, un candidat peut gagner une commune en achetant seulement un millier de voix. » M. Bojankov a également signalé au parquet des gardes qui tentaient d'intimider et d'empêcher des citoyens de voter dans d'autres villages alentour. « Ils sont prêts à tout pour rendre service... et garder leurs contrats publics. Ces entreprises sont devenues des acteurs politiques à part entière. »

En théorie, une équipe rattachée au ministère de l'intérieur est censée surveiller le secteur et révoquer les licences en cas de manquements. « Actuellement ils sont sept pour surveiller des milliers d'entreprises dont la licence n'a pas de limite de temps. Autant dire que le marché n'est pas du tout contrôlé », affirme Kojoukharov. « Les policiers ferment les yeux. S'ils ne sont pas virés avant, nombre d'entre eux se font embaucher à la retraite dans la sécurité privée. Il vaut mieux ne pas se fâcher avec son futur employeur... », poursuit Bezlov. Et compte tenu de « liens profonds entre le secteur et le sommet de l'État », le contrôle ne risque pas de s'accroître.

Certains se sont lancés en politique

Afin de limiter les dérives, trois lois ont été votées entre 1994 et 2004 : instauration d'un système de licences contrôlées par le ministère de l'intérieur, encadrement des activités de sécurité et d'assurance, obligation d'une formation minimale des gardes. Des sociétés ont changé de nom, de dirigeants, certaines ont mis la clé sous la porte ou cessé leurs affaires illégales. Cette normalisation a donné quelques résultats : le nombre d'employés du secteur impliqués dans le crime organisé a été divisé par 4,3 entre 1995 et 2003. Mais les entrepreneurs de la sécurité ont surtout réinvesti leurs gains et réorienté leurs activités grâce à leurs relations, principalement dans l'énergie, l'industrie du jeu, le tourisme ou les grands travaux (5). Certains se sont lancés

en politique, comme l'ancien karatéka Boiko Borissov, fondateur d'Ipkon-1 en 1991, devenu député, maire de Sofia puis trois fois premier ministre (2009-2013, 2014-2017 et 2017-2021).

Pour comprendre cette intrication, il faut se rendre dans le centre-ville de la capitale, Sofia. Deux « gorilles » à la mine patibulaire s'agitent devant une agence de la banque municipale. « À cette heure, ils attendent le convoyeur de fonds », lâche entre deux coups d'œil M. Nikolaï Staïkov, fondateur de l'organisation non gouvernementale Anticorruption Fund.

APRÈS trente-cinq ans de pouvoir sans partage sur la République populaire de Bulgarie, Todor Jivkov, son principal dirigeant, démissionne le 10 novembre 1989, au lendemain de la chute du mur de Berlin. En moins de deux ans, l'appareil d'État communiste s'effondre. Les effectifs de la police et de l'armée fondent tandis que le pays découvre brutalement l'insécurité tant économique que physique (1). Le nombre de condamnations prononcées par les tribunaux est divisé par trois en 1993, alors que le taux de criminalité double, poussé par l'explosion des vols.

La demande urgente de protection rencontre une offre abondante et sur mesure : d'anciens policiers ou militaires tout juste congédiés, mais aussi quantité d'anciens sportifs (boxeurs, lutteurs, haltérophiles) orphelins d'un régime qui les choyait. La réduction drastique des subventions publiques et la fermeture d'infrastructures sportives poussent ces derniers à réorienter leur carrière en mobilisant leur force physique et leurs relations avec la police secrète (2).

Dès 1991, des sociétés de gardiennage sécurisent les ports, les petits commerces ou les administrations. Plus encore, une partie de l'ancienne élite communiste se recycle dans le monde des affaires et veut assurer ses activités, qu'elles soient légales, informelles ou criminelles. Ilija Pavlov, ancien cadre du ministère de la culture, fait école. En 1990, il crée Multigroup, l'une des premières sociétés privées du pays. Il s'enrichit au début dans l'organisation d'expositions et de concerts, puis dans le rachat de casinos. Pour protéger ses affaires, l'ancien lutteur Mladen Mihalev, fondateur de l'agence de sécurité Sic, fournit chauffeurs et gardes du corps. S'agrègent aussi d'anciens policiers dont l'expérience des réseaux de contrebande est utilisée pour des activités illégales, notamment le trafic de pétrole (en particulier pendant l'embargo visant l'ex-Yougoslavie). Dans les années 1990, les employés de Sic organisent un grand trafic de sucre pour le compte de Bartex, une filiale de Multigroup. À l'époque, ce sont eux qui déchargent les cargaisons et supervisent les transactions dans le port de Burgas sur la mer Noire (3).

Entre 1994 et 1997, le nombre de sociétés de sécurité est multiplié par quatre (4). Lutteurs et anciens policiers assurent la surveillance de mairies ou de grandes banques comme ils facilitent, par la force et

« Ces types-là comme ceux qui transportent les espèces appartiennent à la société de sécurité de Borissov. Si ce n'est pas un conflit d'intérêts... », continue cet ancien journaliste. Ils sécurisent aussi les entrepôts de Lukoil Neftohim, la plus grande raffinerie des Balkans. Et on sait aujourd'hui qu'une grande partie de ces carburants est vendue sur le marché noir [entre 20 et 30 % selon l'Association bulgare du pétrole et du gaz]. Ils sont les premiers suspects. »

Le parquet, un État dans l'État, tout-puissant

M. Staïkov a reçu des menaces de mort après avoir inquiété des anciens du parquet, en particulier M. Petio Petrov, chef des enquêtes du bureau du procureur de la capitale jusqu'en 2015. Il y a trois ans, ce dernier a tenté de dérober deux usines à M. Ilia Zlatanov, propriétaire d'Izamet, la plus grande fabrique d'ascenseurs du pays, « tout en étant couvert par ses amis restés dans l'appareil judiciaire », explique M. Staïkov. Du jour au lendemain, Zlatanov n'a plus pu mettre un pied dans son entreprise occupée par des forces de Delta Guard, société de sécurité au service de Petrov. M. Petrov a disparu à la suite des révélations de l'équipe de M. Staïkov et de l'ouverture de poursuites contre lui pour « extorsion » et « enregistrements illégaux ».

Certaines agences de sécurité servent ainsi de milice privée aux puissants à tous les échelons de l'État : du détournement d'argent public à l'achat de votes dans les villages en passant par l'extorsion d'entreprises. Le tout avec la protection du parquet, un État dans l'État, tout-puissant, accusé d'étouffer toutes les poursuites judiciaires visant les oligarques soupçonnés de corruption et proches de M. Borissov (6). « Pendant la transition, les réformes politiques ont donné une énorme indépendance à la justice, justement pour éviter l'ingérence politique des communistes », explique Ragaru. « Mais quand vous donnez à un procureur général beaucoup de pouvoir sans possibilité d'être inquiété, vous ne pouvez pas faire grand-chose s'il entretient des relations informelles avec des acteurs économiques. »

Après le grand mouvement d'insurrection populaire de juillet 2020 réclamant la « fin de la

dictature de la mafia », en particulier la démission de M. Borissov – alors premier ministre – et de M. Ivan Guechev – le procureur général du pays –, cinq élections législatives ont eu lieu entre avril 2021 et avril 2023 faute de coalition entre les grandes forces politiques. Les gouvernements d'intérim se sont enchaînés, le GERB de M. Borissov a fini par trouver un accord avec le parti libéral Continuons le changement (PP-DB) de M. Kiril Petkov, deuxième au dernier scrutin, pour former un nouvel exécutif dirigé par M. Nikolaï Denkov. M. Petkov avait pourtant mis sur pied un programme anticorruption contre M. Borissov et ses proches. Il avait même réussi à prendre la tête d'un gouvernement éphémère en 2022, avant d'être renversé par le Parlement. Dans la foulée de cette coalition contre nature, le procureur Gechev a été révoqué par les proches du GERB siégeant au Conseil supérieur de la magistrature. C'était l'une des deux conditions de l'alliance, avec la promesse d'une réforme de la justice. Ont déjà été actés le renforcement du contrôle judiciaire sur le procureur général – notamment quand il suspend des poursuites sur des faits apparemment graves – et la possibilité d'ouvrir une enquête indépendante à son encontre.

Tout le monde n'est pas rassuré pour autant. M. Borislav Sarafov, le successeur de M. Guechev, était... son substitut. « Vieilles têtes, nouvelles valeurs », ironise M. Staïkov. Les professionnels du secteur en appellent surtout à une nouvelle loi. « Nous devons supprimer les dispositions absurdes adoptées en 2018 comme cette interdiction de sous-traiter. C'est censé être une mesure de contrôle du secteur gris, mais cela empêche les petites boîtes de travailler », souffle M. Pantsev. Pour M^{me} Ivanova, « la sécurité privée ne doit plus être un sous-département de l'intérieur, mais une activité économique comme une autre ».

Pas sûr que tout cela suffise à libérer l'économie de la corruption et des détournements de fonds. Les connexions entre milices, politique et économie ont en partie résisté à tous les renforcements de l'État depuis la fin des années 1990. Certaines agences sont sorties de la criminalité classique pour une délinquance en col blanc, celle des entreprises publiques et des collectivités qui distribuent les contrats contre faveurs et pots-de-vin. Naguère substitués de la police et d'un système judiciaire affaibli, ces sociétés de sécurité privée sont devenues le soutien indispensable de tout pouvoir politique.

CHARLES PERRAGIN.

(5) Felia Allum et Stan Gilmour (sous la dir. de), *Handbook of Organised Crime and Politics*, Edward Elgar Publishing, Cheltenham, 2019.

(6) Jean-Baptiste Chastand, « Le procureur général, "intouchable" figure du système judiciaire bulgare », *Le Monde*, 13 octobre 2020.

Sur les décombres de l'État communiste

la menace, le recouvrement des créances des maisons closes ou du petit commerce. Pour les grands conglomérats comme pour les réseaux mafieux, ils éliminent les concurrents, sécurisent les transferts d'argent liquide, corrompent des élus ou mènent des campagnes de diffamation à leur encontre. Selon la sociologue Marina Tzvetkova, la classe politique tisse très tôt des relations avec la sécurité privée, notamment avec la société Sic, liée à la banque PIMB, dont le conseil d'administration comporte plusieurs députés.

En 1994, d'anciens agents de la police antiterroriste créent Apollo Security. Zlatomir Ivanov, le fondateur, devient en quelques années l'un des acteurs majeurs du trafic de drogue et se lance dans le *pizzo* : une forme d'extorsion déguisée en assurance. Ceux qui refusent de « s'assurer » voient souvent leurs biens (maison, voiture, commerce) volés ou détruits (5). Ce système se généralise, si bien qu'après 1995, quatre sociétés (dont Apollo Security et Sic) assurent par exemple 90 % des voitures occidentales neuves importées, tout en gérant les réseaux de vol et de revente sur le marché intérieur. Ces agences deviennent ainsi bien plus efficaces que la police pour retrouver les véhicules volés de leurs clients.

Le *pizzo* touche tout le monde, y compris les grandes entreprises ou les institutions publiques. Pour Filip Gounev, sociologue et ancien secrétaire d'État rattaché au ministère de l'intérieur, ce sont ces systèmes de chantage qui ont lié durablement, malgré les réformes juridiques, les puissances d'argent, les criminels et la classe politique.

C. P.

(1) Alan Bryden et Marina Caparini (sous la dir. de), « Private actors and security governance », Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) 2006.

(2) Nadège Ragaru, « Multigroup, une trajectoire entrepreneuriale dans la construction du capitalisme bulgare », dans Jean-Louis Briquet et Gilles Favarel-Garrigues (sous la dir. de), *Milieux criminels et pouvoirs politiques. Les ressorts illicites de l'État*, Karthala, Paris, 2008.

(3) *Ibid.*

(4) Marina Tzvetkova, « Aspects of the evolution of extra-legal protection in Bulgaria (1989-1999) », *Trends in Organized Crime*, vol. 11, n° 4, Springer, New York, 2008.

(5) Philip Martinov Gounev, « Backdoor traders. Illicit entrepreneurs and legitimate markets », thèse de sociologie, London School of Economics, avril 2011.

LES LIMITES DE L'ADAPTATION AUX DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

Les quatre degrés de l'Apocalypse

La cité futuriste ultraclimatisée de Dubaï accueille début décembre la 28^e conférence des parties sur le climat des Nations unies (COP28). Les signataires de l'accord de Paris ont pour principal objectif cette année l'adaptation aux dérèglements en cours. La France veut aussi réfléchir aux accompagnements nécessaires pour un scénario à plus quatre degrés d'ici à la fin du siècle. Un mauvais songe.

PAR ALAIN GRANDJEAN,
CLAUDE HENRY ET JEAN JOUZEL *

EN 2022, la température moyenne du globe a dépassé de 1,15 °C celle de la période préindustrielle. Les températures augmentant davantage sur les terres émergées, la France suit une trajectoire de réchauffement de plus en plus difficile à infléchir pour les maintenir en dessous de + 2,5 à + 3 °C, correspondant à une moyenne mondiale de + 1,5 à + 2 °C. Comme y invitait le gouvernement français dans une consultation publique cet été, faut-il donc déjà se préparer à une hausse mondiale de + 3 °C, qui se traduirait par un réchauffement de + 4 °C dans l'Hexagone ?

Les données scientifiques et les projections dont nous disposons montrent qu'un tel scénario n'est pas compatible avec la pérennité des formes avancées de vie sur terre. Nous observons déjà des événements météorologiques extrêmes tels que les sécheresses et les vagues de chaleur favorisant l'extension d'incendies incontrôlables et des pertes considérables de récoltes. Compte tenu de l'inertie des phénomènes climatiques, ces épisodes vont inexorablement se multiplier et s'intensifier. Mais, sans

réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, « le réchauffement pourrait provoquer le franchissement de seuils, poussant la température encore plus haut, et ainsi de suite comme une cascade de dominos impossible à maîtriser », avertissaient, en 2018, deux spécialistes de géosciences, Will Steffen et Johan Rockström (1).

Accepter un tel scénario à l'échelle mondiale serait prendre le risque d'un emballement conduisant à des bascules irréversibles comme la transformation des grandes forêts tropicales en savanes, dès lors incapables de jouer le rôle de « poumons de la planète (2) ». Cela provoquerait une fonte encore plus rapide des calottes polaires, précipitant la hausse du niveau des mers et un affaiblissement fatal des grands courants océaniques qui tempèrent de nombreuses régions du monde. On aurait tort également d'ignorer les ricochets en France ou en Europe de mouvements globaux résultant du chaos climatique, comme les épidémies de pathogènes aujourd'hui confinés, ou de grandes migrations impossibles à accueillir dignement.

Des milliards pour les « bombes carbone »

SIGNÉ par tous les pays du monde en décembre 2015, l'accord de Paris sur le climat laissait espérer un freinage sérieux des émissions de gaz à effet de serre. Le contraire s'est produit. Très rares sont les capitales qui respectent leurs engagements, pourtant insuffisants pour parvenir à l'objectif collectif. Les entreprises concernées ont augmenté massivement leurs investissements dans l'exploration et l'extraction des combustibles fossiles et dans la diversifica-

tion des composés chimiques toxiques. Plus de 2200 milliards de dollars ont ainsi été investis depuis 2016. Davantage encore sont engagés à l'horizon 2030, en particulier par China Energy dans le charbon, TotalEnergies et Saudi Aramco dans le pétrole, avec des « bombes carbone », baptisées ainsi en référence à leur capacité à rendre le climat invivable. La plupart des grandes banques internationales – parmi lesquelles BNP Paribas, Crédit agricole et Société générale – apportent une contribution décisive au financement de ces activités et en tirent de gros profits ; elles assurent le socle financier d'un crime humain et écologique de masse.

Au lieu de prétendre préparer à une adaptation impossible au-delà d'un certain niveau de réchauffement, les autorités publiques devraient avoir pour priorité absolue d'en-



rayer la progression constante à l'échelle planétaire des émissions de gaz à effet de serre et des autres activités destructrices de la vie sur terre. Et donc de discipliner les entreprises qui en sont responsables. Arrêter cette course à l'abîme demeure encore possible et les pistes ne manquent pas :

– Obliger les entreprises à enregistrer dans leur bilan les atteintes à la santé humaine et aux ressources naturelles laisserait apparaître que beaucoup ne dégagent aucun bénéfice réel. Elles distribuent des dividendes frauduleux, car produits par ces dommages (3), qui dépassent 5000 milliards de dollars par an (4), selon des estimations du Fonds monétaire international (FMI), et mériteraient d'être sanctionnées.

– Restructurer les finances publiques, c'est-à-dire les systèmes de prélèvements et de subventions, de telle manière qu'elles cessent de générer des déprédations, mais soient au contraire des instruments d'une réduction radicale des émissions et d'une adaptation supportable.

– Appliquer aux institutions qui s'obstineraient à financer la destruction de la santé humaine et des ressources de la planète les mêmes sanctions qu'en matière de financement d'activités criminelles (trafic de drogues, terrorisme, etc.).

– Écraser les inégalités. Les 10 % des habitants de la planète les plus riches sont responsables de 60 % des émissions de gaz à effet de serre. Comme ils peuvent facilement s'accommoder d'une pression fiscale indirecte accrue, ou la contourner, il est indispensable de s'attaquer au cœur de leurs privilèges : leurs revenus, leurs patrimoines et leurs pouvoirs d'influence. Bien que fort modestes, et annoncés comme exceptionnels et providenciers, les taux d'imposition recommandés par le récent rapport de France Stratégie (5) ont aussitôt été diabolisés par le

ministre de l'économie et des finances : aveuglement ou complicité ?

– Opérer des transferts financiers massifs des pays riches, responsables historiques du réchauffement climatique, au profit des pays peu développés, qui en sont souvent les premières victimes (6). M. John Kerry, envoyé spécial des États-Unis pour le climat, évalue entre 3000 et 4000 milliards de dollars par an les transferts nécessaires. Une étude les estime à environ 6000 milliards de dollars par an (7).

Dénoncer l'idée d'une « adaptation » possible à + 4 °C ne signifie pas qu'il faille renoncer à se préparer aux conséquences du réchauffement déjà en cours, en rappelant que cela ne sera pas supportable sans un profond réaménagement des revenus et des patrimoines.

Quelques exemples permettent d'entrevoir des solutions et démontrent que toutes ne se valent pas. Des céréaliers du Nebraska utilisent un système d'arrosage qui ajuste l'apport d'eau par parcelle en fonction des besoins des plantes, enregistrés au sol et au faite des tiges. Dans ces conditions, il ne faut plus que 20 % de l'eau précédemment consommée, quand leurs collègues du Poitou-Charentes continuent à irriguer sans compter avec de l'eau transférée de la nappe phréatique dans des mégabassines artificielles construites à l'air libre.

Si les céréaliers américains font un usage spectaculairement plus efficace de l'eau, ils ignorent encore l'inadaptation multiforme de l'agriculture industrielle qu'ils pratiquent. Pour ce mode de production, les composantes du sol et de son environnement fournissent seulement un support pour l'application de deux grandes familles de produits chimiques : les fertilisants et les biocides. Une telle approche engendre des pollutions dévastatrices, du sol lui-même, des cours d'eau et autres milieux aquatiques, des eaux côtières de la mer, et même du climat (du fait d'émissions de protoxyde d'azote N₂O, un gaz à effet de serre environ 280 fois plus virulent que le CO₂). C'est insoutenable dans la durée.

Ainsi, des millions d'agriculteurs indiens, dans un contexte de changement climatique déjà sévère, arrivent au bout de ce que la « révolution verte » fondée sur une sélection plus efficace des variétés et sur le suremploi des intrants chimiques a pu leur apporter. Dans l'État d'Andhra Pradesh, dans le sud du pays, ils se tournent en masse vers l'agroécologie, avec l'appui des autorités. Plusieurs plantes cultivées en parallèle, ou en rotation, entretiennent la fertilité du sol et font barrage aux organismes nuisibles ; des arbres implantés de manière appropriée au milieu des cultures assurent la régulation des circulations d'eau et le cas échéant captent l'azote de l'air pour leur propre croissance et pour celle des cultures environnantes. Une équipe d'agronomes et d'économistes européens ont de leur côté montré qu'il serait possible de nourrir tout à fait convenablement l'ensemble des habitants de l'Union européenne avec les méthodes de l'agroécologie, à condition de réussir aussi une adaptation des goûts et des habitudes de consommation (8).

L'intelligence d'adaptation a aussi sa place dans les grands aménagements. Ainsi, une hausse substantielle du niveau des mers

étant inéluctable, il faudra protéger les zones côtières. Plutôt que de construire des digues toujours plus hautes, les Pays-Bas installent devant celles-ci des écosystèmes – marais salants, mangroves de saules, bancs d'huîtres ou de moules – qui absorbent une fraction appréciable de l'énergie des tempêtes, comme des sédiments qu'elles charrient. L'adaptation aux menaces de la mer requiert aussi d'impliquer en profondeur les habitants : dans ce but, Rotterdam est quadrillée de réseaux d'alerte, et s'est dotée de programmes de formation et d'assistance mutuelle.

Cette approche pourrait inspirer le traitement des bassins versants de rivières, susceptibles d'amplifier ou au contraire, suivant la manière dont ils sont aménagés et gérés, de freiner des

inondations dévastatrices, provoquées par des événements pluvieux extrêmes. Pour des usages à petite échelle – une rue, un jardin ou petit parc urbain –, les Royal Botanic Gardens britanniques mettent au point des bassins dont les bords accueillent une végétation résistante à la sécheresse, tandis que le fond est occupé par des plantes capables de retenir un excès d'eau et de relâcher celle-ci à un rythme relativement lent. On a là un exemple parmi beaucoup d'autres d'ingénierie fine en harmonie avec la nature. Ces pistes visent à montrer que des solutions existent, même si elles peuvent paraître modestes.

Les conditions de vie dans les grandes villes vont se dégrader, notamment lors des canicules, alors même qu'elles hébergeront une part croissante de la population mondiale. En 2007, le Grenelle de l'environnement avait établi comme prioritaire la rénovation énergétique des bâtiments. Or celle-ci demeure très lente, faute d'accompagnement technique et financier pour les propriétaires ou les locataires. Pourtant, pléthore de solutions existent, comme les verres filtrant les infrarouges ou l'intégration aux immeubles d'une végétation variée pouvant faire baisser la température intérieure de plusieurs degrés, jusqu'à 8 à 10.

L'essentiel d'une adaptation positive tient dans la transformation de la société pour que dans son ensemble elle puisse accepter des efforts équitablement répartis et en partager les résultats. Que pouvons-nous en définitive espérer ? Ou, plutôt, que peut-on espérer ceux qui sont nés au XXI^e siècle ? Un avenir inconfortable, mais laissant place à l'imagination, pour autant que soit bloqué, immédiatement et vigoureusement, le mouvement de destruction des conditions de la vie sur la planète. Aux efforts nécessaires, on doit ajouter une inversion des poursuites judiciaires. On observe en effet de plus en plus souvent l'usage du terme « écoterroristes » pour désigner des protestataires, en général jeunes, qui sont molestés, parfois arrêtés et emprisonnés pour avoir voulu entraver un instant la folle marche du monde. Dans d'autres enceintes, des responsables des activités préjudiciables à la planète sont cajolés, le cas échéant décorés. Il paraît de bon sens que les responsables du plus grand pillage de l'histoire de l'humanité soient mis hors d'état de nuire.

(1) Will Steffen, Johan Rockström et al., « Trajectories of the Earth system in the Anthropocene », *PNAS*, vol. 115, n° 33, 6 août 2018.

(2) Chris Boulton, Timothy Lenton et Niklas Boers, « Pronounced loss of Amazon rainforest resilience since the early 2000s », *Nature Climate Change*, vol. 12, Londres, mars 2022.

(3) « Transition énergétique : "La comptabilité des entreprises oublie le carbone" », *Le Monde*, 28 avril 2023.

(4) Ian W.H. Parry, Simon Black et Nate Vernon, « Still not getting energy prices right : A global and country update of fossil fuel subsidies », *IMF Working Papers*, Washington, DC, 24 septembre 2021.

(5) Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, « Les incidences économiques de l'action pour le climat », *France Stratégie*, mai 2023.

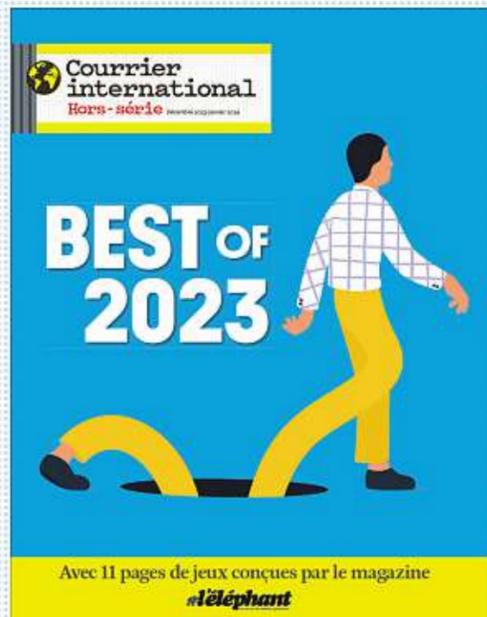
(6) Voir nos infographies : « Responsabilité historique des pays riches et délocalisation de la pollution », *Le Monde diplomatique*, novembre 2021.

(7) Andrew Fanning et Jason Hickel, « Compensation for atmospheric appropriation », *Nature Sustainability*, n° 6, Londres, septembre 2023.

(8) Michele Schiavo, Chantal Le Mouél, Xavier Poux et Pierre-Marie Aubert, « An agroecological Europe by 2050 : What impact on land use, trade and global food security ? », *Study*, n° 7, Institut du développement durable et des relations internationales, Paris, juillet 2021.

Notre nouveau
Hors-Série

Les articles de la presse
étrangère qui ont marqué
l'année.



EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Courrier
international

LES GRANDS FONDS MARINS ATTISENT LES CONVOITISES

Géopolitique des abysses

L'activité minière va-t-elle s'étendre aux planchers océaniques? Au-delà des difficultés techniques, la question provoque un imbroglio diplomatique. Le droit international garantit que les pays en développement profiteront prioritairement d'une telle exploitation, mais les Occidentaux mettent en avant les enjeux écologiques pour freiner la mise en œuvre des projets d'extraction.

PAR DIDIER ORTOLLAND *

FIN juin 2021, l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM), sise à Kingston, en Jamaïque, reçoit du président de Nauru, un micro-État d'Océanie, un courrier comminatoire qui provoque un vif émoi. Créée par la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), en 1994, cette institution gérait – jusque-là dans une relative indifférence – ce qu'on appelle la « Zone », c'est-à-dire les fonds marins situés au-delà des limites des zones économiques exclusives (ZEE) ou du plateau continental étendu des États, soit environ 56% du plancher des mers et océans. À cet effet, l'Autorité a développé un important corpus juridique et octroyé à des instituts de recherche scientifique ou à des entreprises trente et un contrats d'exploration ayant vocation à se transformer, à terme, en contrats d'exploitation. Parce qu'ils regorgent de manganèse, de nickel, de cuivre et de cobalt sous forme de nodules polymétalliques, les fonds marins attirent depuis des lustres les convoitises. Mais de nombreux obstacles techniques, juridiques et financiers font de leur extraction un serpent des abysses : ces nodules reposent entre quatre et six kilomètres de profondeur.

Malgré cela, certains contractants affichent leur ferme intention de passer dès que possible à la phase d'exploitation. Le conseil – organe exécutif de l'Autorité comprenant trente-six États membres élus – a donc entamé la rédaction d'un règlement d'exploitation. Initialement prévue en 2022, son adoption a cependant été différée en raison de la technicité des questions soulevées et par la pandémie de Covid-19. Ce retard a mécontenté la société canadienne The Metals Company (TMC), qui détient trois contrats d'exploration par l'intermédiaire de ses filiales de droit local dans trois petits États du Pacifique (Nauru, les Tonga, les Kiribati). Selon la CNUDM, tout contrat doit en effet être patronné par des États censés exercer un contrôle effectif sur les parties – tâche pratiquement insurmontable pour des pays faiblement administrés et compte tenu de l'absence de transparence des capitaux.

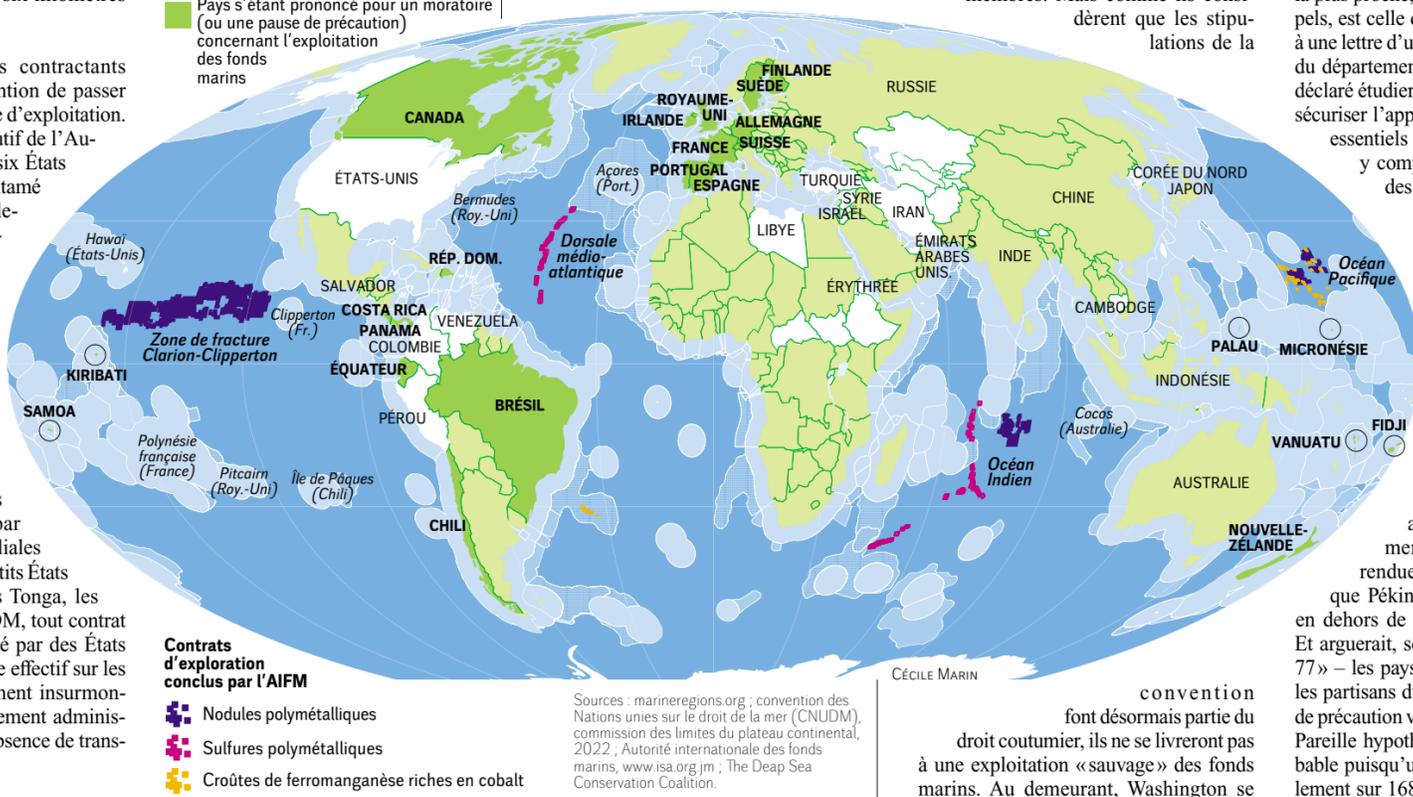
La lettre du président de Nauru adressée à l'AIFM en juin 2021 menaçait d'utiliser une faille juridique pour contraindre l'Autorité à hâter le pas. Une clause de l'accord de 1994 prévoit

* Ancien diplomate français chargé du droit de la mer au ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

en effet que, en l'absence de règlement d'exploitation, le conseil doit « examiner et approuver provisoirement » dans un délai de deux ans la demande déposée par un État patronnant un contrat d'exploration. La missive présidentielle réclamait l'adoption du règlement avant le 30 juin 2023 et laissait planer la menace du dépôt d'une demande d'exploitation à compter de cette date et, pour la première fois, d'une extraction minière à grande échelle des fonds marins dans la Zone. L'hypothèse paraissait d'autant plus crédible que des tests effectués par TMC ainsi que par l'entreprise belge Global Sea Mineral Resources (GSR, filiale du

Exploitation du plancher océanique

Zones économiques exclusives (ZEE)
Demandes d'extension du plateau continental
acceptées en attente
Zone internationale (la « Zone »)
Autorité internationale des fonds marins (États ayant ratifié la CNUDM)
Pays s'étant prononcé pour un moratoire (ou une pause de précaution) concernant l'exploitation des fonds marins



groupe DEME) confirmaient la possibilité de déployer un engin sous-marin par cinq mille mètres de profondeur et de récolter des nodules en les aspirant par un tube reliant l'engin à un navire de surface.

En définitive, la procédure exceptionnelle lancée par Nauru a alerté la communauté internationale sur les risques d'une exploitation imminente et incontrôlée des fonds marins avec les conséquences que l'on imagine sur un environnement peu connu. Des associations aussi différentes que le World Resource Institute et Greenpeace mettent en garde sur les dommages écologiques irréversibles qui, selon elles, découleraient de l'extraction minière sur des écosystèmes dont l'humanité ignore à peu près tout (1). L'initiative a également indisposé le conseil. Lors de sa réunion en juillet 2023, ce dernier a rejeté toute exploitation commerciale des fonds marins en l'absence de cadre

réglementaire et s'est donné douze mois pour l'adopter. À l'occasion de celle de l'assemblée de l'AIFM, en juillet également, le président de Nauru a fait part de son mécontentement mais n'a pas déposé de demande.

L'affaire du courrier se clôt, mais l'ère de l'exploitation se profile. Si le règlement, les normes et les directives associées étaient adoptés en 2024, les demandes d'exploitation devraient suivre sous peu. Leur examen par le conseil pourrait prendre un certain temps et, compte tenu de la période de prévisibilité de plusieurs années qui doit précéder le début de l'extraction, on peut avancer qu'il n'y aura pas d'exploitation véritable avant 2030.

La pression exercée par Nauru, conseillé par son contractant TMC, a également bouleversé les fragiles équilibres au sein de l'AIFM, qu'il s'agisse du conseil ou de l'assemblée, qui regroupe les 168 États ayant ratifié la CNUDM. Jusqu'à présent, ces derniers s'accordaient pour subordonner l'exploitation à l'absence de dommages sur l'environnement marin mais certains divergeaient sur l'appréciation de la gravité des dégradations. Nombre de délégations estimaient que le meilleur moyen de contrôle restait le vote par le conseil ; l'approbation d'une demande d'exploitation requerrait non seulement une majorité des deux tiers mais aussi la majorité de chacune des cinq chambres composant le conseil en fonction des catégories auxquelles appartiennent les États (principaux États investisseurs dans la Zone – cas de la France –, principaux importateurs de minerais présents dans la Zone, principaux exportateurs de ces mêmes minerais terrestres, etc.).

du droit international. Une vingtaine d'États, essentiellement européens, se prononcent désormais pour une pause de précaution, mais ce groupe ne comprend aucun pays africain ou asiatique et compte seulement six latino-américains dont le Costa Rica, qui a fait de la protection de l'environnement un axe de sa diplomatie, et le Chili, préoccupé par les conséquences d'une éventuelle extraction des nodules sur ses propres exportations de cuivre. La République des Palaos et le Vanuatu militent également en faveur d'une suspension. La presque totalité des pays en développement rejette donc l'idée d'un moratoire et plaide pour l'exploitation minière.

C'est également le cas de nombreux pays développés, notamment ceux qui patronnent des contrats. Initialement, ils cherchaient un accès direct à ces ressources minérales en vue de construire leur autonomie stratégique. S'affranchir des risques géopolitiques et des variations de coût semblait d'autant plus crucial que les mines terrestres dans les fonds marins se caractérisent par une forte concentration géographique : la République démocratique du Congo (RDC) totalise à elle seule 70% de la production de cobalt (2) ; le Chili et le Pérou dominent la production de cuivre ; l'Indonésie et les Philippines, celle du nickel.

Projet d'usine américaine

LES États-Unis constituent un cas particulier. N'ayant pas ratifié la CNUDM, ils ne peuvent solliciter de contrats d'exploration auprès de l'AIFM, dont ils ne sont pas membres. Mais comme ils considèrent que les stipulations de la

Depuis une décennie, ces éléments indispensables à la transition énergétique ont vu leur statut de ressources rares passer à celui de métaux critiques (3). Leur demande explose à mesure de la production des batteries (nickel, cobalt) et de l'extension des réseaux électroniques (cuivre). L'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime que l'appétit pour ces éléments sera doublé, voire quintuplé, d'ici 2040. Si les gisements terrestres connus pourraient théoriquement répondre à la demande, l'AIE n'exclut pas le risque de rupture de la chaîne d'approvisionnement (4). L'accès aux minerais situés dans la Zone fait désormais figure d'enjeu stratégique pour certains pays.

C'est notamment le cas de la Chine, plate-forme mondiale de traitement des métaux et importatrice de grands volumes de matières premières. Soucieuse de diversifier ses sources d'approvisionnement à moyen et long terme, en se tournant vers les océans, Pékin patronne cinq contrats dont trois portant sur les nodules. Les appels au moratoire ou à la pause de précaution ont laissé de marbre les dirigeants de la République populaire, qui n'ont pas manqué de souligner leur non-conformité au droit international. L'Inde, le Japon et la Corée du Sud comptent également sur les minerais de la Zone pour assurer leur transition énergétique.

cette usine. Les nodules se trouvent dans la zone de fracture Clarion-Clipperton, qui s'étend sur des millions de kilomètres carrés entre Hawaï et le Mexique. Or la côte la plus proche, en dehors des petits archipels, est celle des États-Unis. En réponse à une lettre d'une sénatrice, la responsable du département de l'énergie américain a déclaré étudier toutes les possibilités pour sécuriser l'approvisionnement en métaux essentiels à la transition énergétique, y compris celle de l'exploitation des ressources de la Zone (7).

Au fond, cette controverse n'a d'autre enjeu que le respect du droit : la convention des Nations unies sur le droit de la mer autorise l'exploitation de la Zone et précise que ses bénéfices, notamment les taxes prélevées par l'AIFM, reviennent en priorité aux pays en développement. Si l'exploitation était rendue impossible, tout indique que Pékin s'y livrerait malgré tout, en dehors de tout contrôle multilatéral. Et arguerait, soutenu par le « groupe des 77 » – les pays en développement –, que les partisans du moratoire ou de la pause de précaution violent le droit international. Pareille hypothèse reste toutefois improbable puisqu'une vingtaine de pays seulement sur 168 s'opposent à l'extraction. Ironie de l'histoire, Pékin, régulièrement accusé de s'affranchir de l'« ordre planétaire fondé sur des règles » promu par les Occidentaux, se présente ici comme le défenseur d'un droit qui, en l'occurrence, lui convient parfaitement.

(1) Oliver Ashford, Jonathan Baines, Melissa Barbanell et Ke Wang, « What we know about deep-sea mining – and what we don't », 19 juillet 2023, www.wri.org ; Louisa Casson et al., « Deep trouble. The murky world of deep sea mining industry », www.greenpeace.org, décembre 2020.

(2) Lire Akram Belkaid, « La face honteuse du « métal bleu » », *Le Monde diplomatique*, juillet 2020.

(3) Lire Camille Bortolini, « La guerre des terres rares aura-t-elle lieu ? », *Le Monde diplomatique*, juillet 2020.

(4) Agence internationale de l'énergie, « Critical minerals market review », Paris, 2023.

(5) Lire « Et pour quelques rochers de plus... », *Le Monde diplomatique*, juin 2016.

(6) Lettre en date du 31 mars 2022 adressée au comité de l'énergie et des ressources naturelles du Sénat américain.

(7) « The Metals Company : Congressional leaders urge president Biden and the Department of Defense to consider polymetallic nodules », Bloomberg, 31 juillet 2023.

Calendrier des fêtes nationales

1^{er} - 31 décembre 2023

1 ^{er}	CENTRAFRIQUE	Fête nationale
	ROUMANIE	Fête nationale
2	ÉMIRATS	
	ARABES UNIS	Fête nationale
	LAOS	Fête nationale
5	THAÏLANDE	Fête nationale
6	FINLANDE	Fête nationale
11	BURKINA FASO	Fête nationale
12	KENYA	Fête de l'indépend.
16	BAHREÏN	Fête nationale
	KAZAKHSTAN	Fête de l'indépend.
17	BHOUTAN	Fête nationale
18	NIGER	Fête nationale
	QATAR	Fête nationale

convention font désormais partie du droit coutumier, ils ne se livreront pas à une exploitation « sauvage » des fonds marins. Au demeurant, Washington se pose volontiers en défenseur du droit international face aux activités de Pékin en mer de Chine méridionale (5). Les États-Unis disposent néanmoins d'autres cartes pour accéder aux minerais de la Zone. Jusqu'en mars dernier, le Royaume-Uni patronnait un contrat d'exploration détenu par UK Seabed Resources (UKSR), une filiale britannique de la société américaine de défense Lockheed Martin rachetée depuis par Norway's Loke Marine Minerals. La Norvège dispose en effet de minerais sur son plateau continental (essentiellement des sulfures) et ambitionne de développer une industrie extractive susceptible de prendre le relais de l'industrie pétrolière.

Washington peut en outre toujours compter sur TMC, la société patronnée par Nauru : son président-directeur général a fait des offres de collaboration aux États-Unis (6). L'exploitation des nodules suppose le contrôle de trois éléments : une technique de récupération des métaux, un navire de traitement et une usine métallurgique. Jusqu'à présent, TMC laisse planer le doute sur le lieu qui accueillerait

L'idée d'un moratoire développée par certaines associations environnementales occidentales n'a pas convaincu les délégations car elle ignore un fait majeur : patrimoine commun de l'humanité, la Zone et ses ressources représentent pour les pays en développement un symbole d'autant plus fort que les bénéfices de son exploitation doivent, selon les termes de la convention, leur revenir en priorité. La proposition de suspendre l'activité minière dans les abysses a paru remettre en cause cette conquête importante des pays du tiers-monde : renoncer à l'exploitation ne revenait-il pas à les dépouiller de leurs droits ?

La France se place en pointe dans cette bataille : en marge de la conférence des Nations unies sur le climat (COP27) à Charm El-Cheikh, en novembre 2022, le président français Emmanuel Macron a prôné l'interdiction de l'exploitation des grands fonds marins – contrairement aux stipulations de la convention et donc

Calculer et punir, l'essor de la justice

Faut-il placer un accusé en détention provisoire ? Quelle peine infliger à un condamné ? Pour répondre à ces questions, certains juges américains utilisent des algorithmes qui brassent des milliers d'affaires passées et calculent une probabilité de récidive pour chaque prévenu. Officiellement, la méthode permet de diminuer le recours aux cautions et de désengorger les prisons. Mais elle n'est pas sans poser problème...

PAR RAPHAËL KEMPF *

APRÈS une dizaine de minutes de discussion, le professeur Richard Berk s'empare : « *Mon algorithme est plus juste et plus précis que la plupart des juges !* » Voilà déjà deux fois qu'il le répète et il tient à ce que ce soit bien noté. Le « docteur Berk », comme nombre de personnes désignent ce professeur émérite de criminologie et de statistiques à l'université de Pennsylvanie, travaille depuis près de vingt ans à la conception de formules mathématiques pour aider les juges et agents de probation à prendre leurs décisions. « *Pour le dire simplement, mon algorithme prédit quelles personnes sont susceptibles de commettre des crimes graves et celles qui ne le sont pas, explique-t-il. Puis ces résultats sont par exemple utilisés, avec d'autres informations, pour déterminer comment un condamné doit être suivi par les services de probation.* »

Pour confectionner sa recette, Berk dit s'être appuyé sur près de 300 000 cas, en croisant différentes données biographiques (âge, genre,

casier judiciaire...) et en observant le comportement des individus durant leur suivi par les services de probation. Ainsi, affirme-t-il, son algorithme peut déterminer le comportement probable d'un individu : se rendra-t-il à ses rendez-vous judiciaires ? Risque-t-il de récidiver ? Pionnier en la matière, le service de probation du district judiciaire de Philadelphie utilise ainsi une formule de Berk pour évaluer la dangerosité de la quasi-totalité des délinquants qu'il supervise, afin de mieux ajuster leur parcours probatoire. Pour quels résultats après plus de dix ans d'usage ? Le service concerné a refusé notre demande d'entretien, pourtant faite sur recommandation du professeur.

Le bilan doit toutefois être jugé positif puisque les recherches de Berk ont servi pour la conception de plusieurs « outils d'évaluation des risques », notamment en Pennsylvanie et à Philadelphie où ils sont utilisés depuis plusieurs années, non seulement en matière de probation, mais également pour aider à fixer le quantum des peines.

Fini les cautions

EN 2010, une loi de l'État demande à la commission des peines de Pennsylvanie de développer un « outil (...) pouvant être utilisé comme un appui pour évaluer le risque qu'un condamné récidive et qu'il constitue une menace pour l'ordre public (1) ». Après cinq ans de travaux, notamment pilotés par le professeur Berk, une première version de

l'algorithme est rendue publique. Afin d'aider à déterminer la durée des peines infligées aux condamnés, neuf « facteurs de risque » sont pris en considération : l'âge, le genre, le comté de résidence, le nombre d'arrestations antérieures, l'assiduité aux convocations judiciaires... La « race » des individus ne figure pas dans la liste, mais elle est remplacée par des marqueurs socio-économiques qui lui sont étroitement corrélés. Ainsi, le comté de résidence pénalise les habi-



RONALD FORBES. – « Everyman : Searcher variation » (Tout-Homme. Variation du chercheur), 2022

tants des quartiers populaires, bien souvent occupés par des minorités, et étroitement quadrillés par la police ; le nombre d'arrestations antérieures témoigne moins d'un comportement objectivement délictueux que de la fréquence des contrôles de police contre certains groupes, etc.

Des militants, des avocats, d'anciens prisonniers se sont aussitôt mobilisés pour dénoncer ces discriminations. Après avoir auditionné les opposants, la commission des peines revoit sa copie et dévoile un nouvel algorithme en 2019. Utilisé depuis le 1^{er} juillet 2020, il ne se réfère plus au lieu de résidence, ni aux arrestations antérieures, mais s'intéresse plutôt au nombre de condamnations – un critère certes plus objectif, mais non dénué de biais. Manipulant les données de 131 055 personnes condamnées entre 2004 et 2006, il évalue pour chaque accusé une probabilité de récidive, en fixant un score pour chaque facteur de risque (2).

À l'échelle de la ville de Philadelphie, le district judiciaire s'est lancé – toujours avec le concours de Berk – dans la confection d'un autre algorithme, pour faciliter la décision concernant la détention provisoire : un accusé doit-il rester en prison en attendant son procès ? Et s'il veut l'éviter, quelle somme doit-il payer ? Le système actuel, fondé sur le principe du cautionnement (*cash bail*), qui fait dépendre la liberté des prévenus de leur richesse, est largement dénoncé. Profondément inégalitaire, il contribue à l'incarcération de masse aux États-Unis (3). La municipalité de Philadelphie a donc eu l'idée de le remplacer par un algorithme. « *Le logiciel d'analyse du risque introduira de l'objectivité dans la décision de remise en liberté, limitant ainsi le nombre d'entrants en prison, mais aussi les disparités raciales, ethniques et de revenus* », indique la ville dans une demande de subvention adressée en 2016 à la Fondation MacArthur (4) – qui sera convaincue.

Mais le processus de création de l'algorithme manque de transparence, si bien qu'en 2019 le procureur de Philadelphie, M. Larry Krasner, et la présidente du bureau des avocats commis d'office de la ville, M^{me} Keir Bradford-Grey, décident de se retirer du projet. « *Un logiciel basé sur des données enracinées dans un système discriminatoire ne ferait que consolider des disparités raciales, et gomme-*

rait les caractéristiques propres à chaque prévenu en déshumanisant ceux qui sont empêtrés dans la justice pénale », dénoncent-ils alors (5). L'algorithme est enterré.

Chaque jour, des prévenus de Philadelphie atterrissent donc derrière les barreaux faute de moyens pour payer leur caution, après des audiences qui s'apparentent à un simulacre de justice. Dans une salle au sous-sol du tribunal, un magistrat, le représentant du procureur et un *public defender* (équivalent de l'avocat commis d'office) se font face tandis que la personne mise en cause apparaît sur un écran depuis la prison où elle est détenue. Le processus prend quelques minutes, le temps de vérifier son identité et de rappeler les chefs d'accusation. Le procureur demande machinalement une caution élevée, l'avocat prononce quelques mots pour demander une caution « raisonnable ». Puis le juge rend sa déci-

sion. En ce lundi matin d'avril, la cour se sera prononcée sur le sort de huit personnes en moins d'une heure et demie. Deux ont été libérées sans caution, et six se sont vus imposer un *cash bail*.

Le nombre de détenus a tout de même chuté à Philadelphie – de 40 % entre 2016 et 2023 (6) –, à la suite de l'arrivée à la tête du parquet de la ville du procureur Krasner. Élu à la surprise générale en 2017, cet ancien avocat pénaliste, fervent partisan de la déflation carcérale, a notamment cessé de réclamer un cautionnement pour de nombreuses infractions mineures (7). En matière de justice, les décisions politiques sont toujours plus efficaces que les outils numériques.

De l'autre côté du fleuve qui sépare Philadelphie de Camden, le New Jersey a bel et bien sauté le pas, en remplaçant le cautionnement par l'algorithme. Cette orientation découle de la réforme judiciaire adoptée par référendum en 2014, sous la houlette d'un gouverneur républicain, M. Christopher Christie, soucieux de désengorger les prisons pour réaliser des économies. Comme nous l'explique l'avocat Alexander Shalom, membre de l'American Civil Liberties Union (ACLU) du New Jersey, l'adoption d'un algorithme « *faisait alors partie d'un "deal"* », permettant la « *transition d'un système fondé sur les ressources à un système fondé sur le risque* ».

Les atours de l'objectivité

LA disparition du cautionnement et l'introduction d'un logiciel ont profondément modifié les audiences consacrées à la détention provisoire. M. Shalom nous convie à l'une d'elles et nous envoie un lien vers le site Internet des tribunaux du New Jersey. Préférant y assister en chair et en os, nous nous rendons tout de même au palais de justice de Camden. Peine perdue : les audiences de première comparution se tiennent exclusivement en visioconférence. Un effet durable de la pandémie de Covid-19, nous expliquent-on ; selon un processus classique, l'exception est ainsi devenue la norme.

C'est donc sur un écran divisé en quatre, par des liens accessibles à tous, que s'affiche ce mardi après-midi l'audience présidée par le juge Kurt Kramer. Un détenu en uniforme jaune apparaît dans un coin, tandis que le substitut du procureur et l'avocat sont filmés depuis leurs bureaux. Les échanges dureront trois quarts d'heure. L'homme est poursuivi pour avoir détenu du crack, avec l'intention de le revendre. Ce point fait l'objet de débats nourris, suivis par une longue discussion sur les conclusions de

(1) Loi n° 95-2010 de l'État de Pennsylvanie créant la section n° 2154.7, « Adoption of risk assessment instrument ».

(2) Pennsylvania Code, Chapter 305. Sentence Risk Assessment Instrument, Commission on Sentencing.

(3) Lire Charlotte Recoquillon, « Aux États-Unis, la liberté à but lucratif », *Le Monde diplomatique*, juillet 2023.

(4) Ville de Philadelphie, « MacArthur Foundation safety and justice challenge : implementation proposal overview », www.phila.gov

(5) « Will controversy over risk assessments break Philly's touted criminal-justice reform collaboration ? », *The Philadelphia Inquirer*, 8 mai 2019.

(6) « Philadelphia, PA », Safety and Justice Challenge, 27 octobre 2023, <https://safetyandjusticechallenge.org>

(7) Larry Krasner, *For the People : Ad Story of Justice and Power*, One World, New York, 2022.



Un parallèle « faux et dégueulasse »

VENDREDI 10 novembre 2023, journée ordinaire à la télévision française : Bernard-Henri Lévy assure la promotion d'un de ses documentaires (et de lui-même) : *L'Ukraine au cœur* doit être diffusé sur France 2 quatre jours plus tard. Le réalisateur est invité sur France 5, dans l'émission « C à vous ». Avec lui, la concurrence des chaînes est suspendue. On verra « BHL » sur LCI le lendemain, sur CNews le jour suivant. Et ailleurs aussi. Partout. Comme d'habitude.

Sur « C à vous », ça ronronne. Tels des attachés de presse, les journalistes Anne-Élisabeth Lemoine, Émilie Tran Nguyen et Patrick Cohen intercalent les compliments (« *résumé brillant* », « *scène bouleversante* ») et les « questions » qu'on croirait rédigées par leur idole : « *Qu'est-ce qui vous pousse à prendre ce risque ?* » Mais, ce soir-là, l'actualité est davantage palestinienne qu'ukrainienne. La ville de Gaza ressemble à Marioupol, une cité détruite par les bombardements russes après que Moscou eut prétexté que ses défenseurs comptaient dans leurs rangs des combattants néonazis. A priori, le parallèle entre Israël et la Russie semblerait donc plus logique que celui entre l'Ukraine et Israël. Pas pour Bernard-Henri Lévy.

« *Poutine n'est pas étranger à la guerre déclarée par le Hamas à Israël* », lance-t-il. Et dans la mesure où Gaza paraît relégué Kiev au second plan, « *que [mon] film passe mardi est une manière de résister à cette loi de l'oubli, d'autant qu'au fond Gaza et l'Ukraine, l'Ukraine et Gaza, c'est extrêmement lié* ». Au moment de cet échange, l'armée israélienne a déjà tué plus de dix mille civils palestiniens. « C à vous » préfère néanmoins enchaîner sur les actes antisémites en France.

Sur LCI, en revanche, on interroge « BHL » sur les crimes de guerre en cours à Gaza. Sans user bien entendu de cette formulation discourtisive que cette chaîne réserve aux adversaires de l'Occident. La réponse ne surprend pas : « *Le 9 ou le 10 octobre, l'armée israélienne a exhorté la population de Gaza à bouger. Donc on n'a pas bombardé des civils : on a bombardé des cibles militaires et on a atteint des civils que le Hamas empêchait de bouger.* » En vérité, les Palestiniens ont énormément

« bougé », puisque plus de la moitié de la population de l'enclave a fui vers le sud du territoire pour tenter d'échapper, souvent en vain, aux bombardements israéliens.

Sur CNews, le journaliste Frédéric Taddei a également invité Bernard-Henri Lévy à télévendre son documentaire de propagande en faveur de l'Ukraine. Mais lui le bouscule un peu : « *Vous dites : "Quel genre de barbare faut-il être pour bombarder une école ?" C'est ce que disent les ennemis des Israéliens après une frappe à Gaza.* » L'influenceur de « Tsahal » se récrie : « *Le parallèle entre les Russes et les Israéliens est faux et dégueulasse. Il y a deux différences. L'école à Gaza, il y a un centre de commandement du Hamas. Deuxième différence : les Israéliens ont pris soin d'adjurer les parents d'évacuer les enfants.* » En somme, les parents sont responsables des bombes qui tuent leurs enfants dans les écoles alors que les pilotes des avions israéliens qui les larguent en sont innocents, tout comme les ministres qui le leur ordonnent (1).

Quelques jours après cet échange, le *New York Times* fait savoir que, d'après les statistiques de l'Organisation des Nations unies (ONU), « *le nombre d'enfants tués à Gaza depuis six semaines est très supérieur aux 2985 enfants qui ont péri dans toutes les principales zones de conflit de l'année écoulée, y compris en Ukraine* ». Les Nations unies, justement, ont programmé le 6 décembre, à 18h30 à New York, le documentaire de Bernard-Henri Lévy sur la guerre d'Ukraine, diffusé aux États-Unis sous le titre « *Gloire aux héros* ». La projection a pour puissances invitantes les délégations permanentes de la France et de l'Ukraine à l'ONU. Un débat doit suivre. On ne sait pas encore si le réalisateur pourra résister à la tentation d'élargir la notion de « héros » aux soldats israéliens qui ont détruit Gaza.

SERGE HALIMI.

(1) Bernard-Henri Lévy, « Pourquoi je soutiens Israël », *Le Point*, 23 novembre 2023. Lire aussi notre dossier en ligne « L'imposture Bernard-Henri Lévy », www.monde-diplomatique.fr

PRÉCIS QUE DES PRÉVISIONS STATISTIQUES »

algorithmique aux États-Unis

cent), l'assiduité aux convocations de justice... Le document donne trois résultats : le risque de non-représentation en justice, évalué sur une échelle de 1 à 6 ; celui de récidive, noté selon le même barème ; et un petit drapeau apparaît si l'accusé est jugé susceptible de commettre une infraction violente. De ces trois éléments découle une préconisation générale, inscrite en lettres majuscules : « CONSEIL AU TRIBUNAL – RECOMMANDATION DE NE PAS LIBÉRER (RISQUE ÉLEVÉ) ».

C'est l'avis qu'a reçu l'homme jugé ce mardi après-midi. Pour le procureur, les résultats sont donc clairs : le prévenu doit dormir en prison dans l'attente de son procès. « Son score est le plus élevé possible s'agissant du risque de non-représentation en justice, et aussi le plus élevé concernant la récidive, comme

voire Honneur peut le constater en page trois du Public Safety Assessment », argumente-t-il. Puis il insiste sur le détail des antécédents judiciaires en soulignant la dangerosité du prévenu, comme s'il voulait justifier le résultat du PSA. L'avocat s'emploie pour sa part à plaider sur le fond, en démontrant que le dossier n'est pas solide, que rien ne prouve les charges pesant sur son client. Convaincu, le juge Kramer qualifie lui aussi le dossier de « très faible » et accepte la remise en liberté. Il expliquera longuement ce choix de s'écarter du PSA.

Ainsi, les acteurs du monde judiciaire intègrent dans leurs argumentations les données générées par le logiciel ; ils s'y réfèrent, les critiquent, les endossent ou s'en éloignent (8). L'algorithme ne dicte pas la sentence, mais il oriente et focalise les débats.

Des paramètres opaques

LE PSA a été développé grâce au soutien de la Fondation Arnold Ventures LLC, du nom d'un couple de milliardaires texans ayant fait fortune dans le pétrole et la finance. Contactée, la fondation nous renvoie vers son service de communication, qui nous abreuve de documentation vantant le logiciel. L'objectif est de contrer l'idée que les algorithmes favoriseraient la discrimination raciale (9), avec un argument essentiel : les juges peuvent être plus racistes que les logiciels. « Quand il s'agit de prédire un comportement futur, notamment violent ou criminel, les seuls jugements humains sont moins précis que des prévisions statistiques. (...) L'avantage d'un logiciel sur un juge est qu'il est plus transparent. (...) Après tout, nous pouvons examiner un algorithme et voir comment il traite chaque variable, mais nous ne pouvons pas regarder dans le for intérieur du juge pour identifier son cheminement de pensée », énonce ainsi l'un des articles que nous avons reçus (10).

L'avocate Meg Butler, cheffe du bureau des avocats commis d'office en matière de détention provisoire de Camden, défend elle aussi le PSA. Certes, l'algorithme n'abolit pas les biais raciaux, mais il s'agirait d'« un mal nécessaire » : sans lui, le cautionnement n'aurait pas été aboli. Plus au nord dans le New Jersey, le président du tribunal du comté de Passaic, M. Ernest M. Caposela, qui nous reçoit dans son bureau d'où l'on aperçoit les gratte-ciel de Manhattan, est lui aussi un promoteur de l'algorithme, qu'il loue pour avoir

permis la diminution du nombre de prisonniers, et donc des économies substantielles. Sans même parler, poursuit-il, des gains sécuritaires : auparavant, de dangereux criminels repartaient libres s'ils disposaient des moyens de payer leur caution, et des auteurs d'infractions mineures restaient enfermés faute de moyens. Avec l'algorithme, finie cette anomalie. M. Caposela affirme en outre conserver son jugement personnel, le logiciel ne servant qu'à l'accompagner : « Nous ne sommes pas liés par l'algorithme. Un ordinateur et un homme peuvent ensemble prendre la bonne décision. »

Il est ainsi presque impossible de trouver une parole critique sur le PSA dans tout le New Jersey, chacun de nos interlocuteurs mentionnant la forte diminution du nombre de détenus comme preuve des vertus du logiciel. Et il est vrai que ce chiffre a baissé de 30 % entre 2016 et 2023 (11). Mais n'aurait-on pas pu supprimer le cautionnement sans pour autant recourir à un algorithme ?

Car si ce système est peut-être moins inégalitaire que le précédent, il n'en écorne pas moins certains principes fondamentaux de la justice. Parés des atouts de l'objectivité, de la scientificité, les algorithmes d'évaluation du risque apparaissent surtout comme des outils de confirmation de convictions antérieures, là où la décision judiciaire devrait reposer sur le rapport humain et l'analyse des faits. Ils déplacent le débat politique sur des formules mathématiques, sur l'opportunité de faire varier le poids relatif de tel ou tel critère, d'en ajouter de nouveaux, afin d'orienter les résultats dans

un sens plus ou moins répressif. « Il y a récemment eu des changements dans le logiciel qui augmentent la probabilité d'obtenir une recommandation de ne pas libérer », observe M^{me} Butler. En août 2022, sous la pression de parlementaires hostiles à la réforme judiciaire, le gouverneur démocrate du New Jersey, M. Philip Murphy, a en effet signé une loi demandant aux services de la détention provisoire (chargés de faire tourner l'algorithme) de maintenir derrière les barreaux les personnes accusées de certaines infractions qualifiées de graves, comme celles impliquant la détention d'une arme à feu.

L'adoption, ville après ville, État après État, de tels outils numériques a ouvert un immense marché dans lequel se sont engouffrées des sociétés privées. Dans le Wisconsin, c'est l'entreprise Equivant (anciennement North Point) qui équipe les tribunaux avec son logiciel Compas. « Vous prenez des décisions importantes, nous créons des logiciels pour les soutenir », proclame le slogan de la start-up, également présente en Californie et en Floride. Contrairement au PSA, on ne sait rien du fonctionnement de Compas, ni des critères manipulés pour élaborer les prédictions. Utilise-t-elle l'emploi, le diplôme ou le logement comme d'autres algorithmes concoctés par des sociétés privées ? « Propriété intellectuelle », « secret commercial », brandit la compagnie, qui n'a pas répondu à nos demandes d'entretien.



RONALD FORBES. – « Everyman : Searcher Variation : Puzzle With Void » (Tout-Homme. Variation du chercheur. Puzzle avec le vide), 2022

Monsieur Eric L. Loomis a entrepris de briser cette opacité dont il a fait les frais. Mis en cause en 2013 pour une fusillade dans le Wisconsin, il a été condamné à six ans de prison, en raison notamment de l'algorithme qui indiquait une probabilité de récidive très élevée. N'ayant pas eu accès au détail du fonctionnement de logiciel, et considérant que son droit à un procès équitable avait été violé, il a porté l'affaire devant la Cour suprême de l'État. « Le tribunal ne sait pas comment le logiciel compare l'histoire du prévenu avec la cohorte de référence, a plaidé un expert invité à témoigner par son avocat. Il ne sait même pas s'il s'agit d'une cohorte

issue du Wisconsin, de New York ou de Californie... Il y a beaucoup d'informations que la Cour n'a pas, et cela aboutit à la tromper en lui présentant des graphiques et en les utilisant pour déterminer la peine. » La juge Ann Walsh Bradley a rejeté la requête : s'il ne connaissait pas les différents facteurs pris en considération, M. Loomis a tout de même pu discuter la prédiction de l'algorithme ; le procès était donc équitable puisque la peine a été fixée au regard de diverses considérations, permettant au juge de conserver son pouvoir de décider (12). Saisie par le condamné, la Cour suprême des États-Unis a refusé d'examiner le dossier.

Empêcher le crime d'advenir

MAIS pourquoi en appeler à un algorithme si c'est pour affirmer que le juge ne s'y réfère pas vraiment ? Serait-ce une variante des « petites justices et juges parallèles [qui] se sont multipliés autour du jugement principal (13) », afin de dissimuler les magistrats derrière le paravent de la science et des statistiques ? Les logiciels d'assistance à la décision judiciaire témoignent en fait d'un certain rôle assigné à la justice pénale, celui d'empêcher le crime d'advenir, en tentant de prédire le comportement des individus en fonction de leurs actes pas-

sés. La chose n'est pas totalement nouvelle. Comme l'a montré le professeur de droit Bernard Harcourt, la justice américaine tente depuis bien longtemps d'évaluer la dangerosité des criminels, au moyen de méthodes prétendument scientifiques (14). Mais les algorithmes ont ouvert la possibilité de brasser les données biographiques de centaines de milliers de personnes afin d'en tirer des conclusions pour des avenir individuels. Or « l'activité délinquante antérieure, c'est ce qui masque la race, affirme le professeur Harcourt. Qui a été contrôlé, qui a été interpellé pour fraude dans le métro, sur qui se focalise la police ? Les antécédents, ça ne désigne pas qui a commis des infractions, ça désigne qui a été arrêté ».

Remède à l'incarcération de masse et aux discriminations raciales ? Outil tout-puissant qui dicte leur conduite aux juges ? Ni l'un ni l'autre, les algorithmes servent à légitimer les vertus de la justice prédictive tout en désresponsabilisant l'acte de juger.

RAPHAËL KEMPF.

(8) Cf. Antoine Courmont, « Angèle Christin : "Les méthodes ethnographiques nuancent l'idée d'une justice prédictive et entièrement automatisée" », Laboratoire d'innovation numérique de la CNIL, 9 juillet 2020, <https://linc.cnil.fr>

(9) Julia Angwin, Jeff Larson, Surya Mattu et Lauren Kirchner, « Machine bias – There's software used across the country to predict future criminals. And it's biased against blacks », ProPublica, 23 mai 2016. www.propublica.org

(10) Caroline Davidson, « Risk assessment instruments as a part of bail reform : Do they help or hurt? », Chicago Policy Review, 31 janvier 2023.

(11) D'après les données du bureau des prisons de l'État du New Jersey, www.state.nj.us

(12) State of Wisconsin v. Eric L. Loomis, No. 2015AP157-CR, Supreme Court of Wisconsin.

(13) Michel Foucault, *Surveiller et Punir*, Gallimard, Paris, 1975.

(14) Bernard E. Harcourt, *Against Prediction : Profiling, Policing, and Punishing in an Actuarial Age*, The University of Chicago Press, 2006.

avec Philippe Descamps. (suzanne.dejours@orange.fr)

BRETAGNE

BREST. Le 7 décembre, à 19 heures, au Grabuge, « café-Diplo » autour de deux articles du numéro de novembre : « Un renouveau français » de Benoît Bréville et « Au Pakistan, le retour des bruits de bottes » de Laurent Gayer. Le 18 décembre, à 20 heures, aux Studios : ciné-débat, avec Camille Lotteau, autour du film de Dominique Marchais *La Rivière*, à propos du *Manière de voir* n° 187 « Les campagnes » (février-mars 2023). (vibayard@gmail.com)

RENNES. Le 14 décembre, à 18h45, à l'auditorium de la Maison internationale : rencontre avec Anne-Cécile Robert autour du *Manière de voir* n° 192 « Géopolitique. Un monde sur le pied de guerre » (décembre-janvier 2024). Le 20 décembre, à 18h45, au Jeu de Paume, rencontre avec Nadia Tahir suivie du buffet de fin d'année ; réservation en ligne sur le site de l'association. (amd.rennes@gmail.com)

CENTRE-VAL DE LOIRE

TOURS. Le 15 décembre, à 20h30, au Foyer des jeunes travailleurs : « La guerre de Gaza », réunion des Amis et lecteurs de la région autour d'articles du *Monde diplomatique*. (pjc.arnaud@orange.fr)

HAUTS-DE-FRANCE

LILLE. Le 4 décembre, à 20 heures, au cinéma Le Méliès à Villeneuve-d'Ascq, projection du film *Des idées de génie ?*, suivie d'une rencontre avec son réalisateur Brice Gravelle. (amd.nord@yahoo.fr)

ÎLE-DE-FRANCE

PARIS. Le 5 décembre, à 19 heures, au Lieu-Dit : « Israël-Palestine : l'embrasement, et après ? », avec Akram Belkaid. Le 9 décembre, à 17 heures, aux Amarrés : rencontre avec Bilal Ata Aktaş, directeur de l'édition kurde du *Monde diplomatique*. (amis.diplo.75@gmail.com)

YVELINES. Le 8 décembre, à 20 heures, au cinéma UGC Roxane à Versailles, projection du film *Des idées de génie ?*, suivie d'un débat avec son réalisateur Brice Gravelle. Le 9 décembre, à 17 heures, hôtel de ville de Versailles (salle Montgolfier) : « Médias sous contrôle », avec Grégory Rzepiski. (eveleveque@wanadoo.fr)

NOUVELLE-AQUITAINE

GIRONDE. Le 1^{er} décembre, à 19 heures, à la bibliothèque du Haillan : « Israël, une société en tensions », avec Nitzan Perelman. Le 6 décembre, à 18h30, médiathèque Gabriel-Mistral à Artigues-près-Bordeaux : « Travail et intelligence artificielle », avec André Vitalis. (amis.diplo33@gmail.com)

PAU. Le 9 décembre, à 11 heures, au salon Asphodèle, salle Navarre : « Au risque de la catastrophe, la fabrique de l'impunité industrielle », avec Benjamin Fernandez. (p.arrabieaubies@no-log.org)

POITIERS. Le 5 décembre, à 20 heures, au supermarché coopératif Le Baudet : réunion des Amis et lecteurs de la région. (dominique.leblanc@wanadoo.fr)

SAINT-JUNIEN. Le 14 décembre, à 20 heures, au Ciné-Bourse : « Cash diplomatique », projection et débat autour d'un film. (danimaginaire@yahoo.fr)

OCCITANIE

ALBI. Le 18 décembre, à 20 heures, salle Arcé, cinéma de la Scène nationale : projection du film de Clara López Rubio et Juan Pancorbo *Hacking justice*, suivie d'un débat avec Viktor Dedaj. (patlemaoult@orange.fr)

CARCASSONNE. Le 5 décembre, à 20 heures, au Circuit Georges-Raymond (CGR) Le Colisée : projection du film de Jean-Pierre Bloc *Par la fenêtre ou par la porte*, suivie d'un débat. En partenariat avec les Amis du Ciné et Attac. (contact@amisdiplo1.org)

PERPIGNAN. Le 2 décembre, à 15 heures, à l'Université populaire du travailleur catalan : « Le capitalisme de l'eau : des mégabassines aux risques de financiarisation », avec Sylvain Leder. Le 2 décembre, à 18h30, au cinéma Castillet, projection du film de Jean-Pierre Bloc *Par la fenêtre ou par la porte*, suivie d'un débat avec Sylvain Leder. Les AMD 66 se réunissent chaque troisième jeudi du mois, à 19h15, au Casal de Perpinyà, pour discuter du dernier numéro du *Monde diplomatique*. (amisdiplo66@gmail.com)

TOULOUSE. Le 2 décembre, à 16h30, à l'N7 : « Réussites et difficultés de l'économie sociale et solidaire en Occitanie », avec Rémi Roux. En partenariat avec le Groupe de recherche pour l'éducation et la prospective de Midi-Pyrénées. Le 5 décembre, à 18 heures, salle du Sénéchal : « Les médias contre la gauche », avec Pauline Perrenot. Le 8 décembre, à 20 heures, au cinéma Utopia Borderouge : projection du film de Jean-Pierre Bloc *Par la fenêtre ou par la porte*, suivie d'un débat avec Sylvain Leder et Patrick Loubet. Le 9 décembre, à 16h30, à l'N7 : « Redonner du sens au travail », avec Thomas Coutrot. En partenariat avec le GREP. Le 11 décembre, à 18 heures, librairie Ombres blanches, rencontre avec Christophe Ventura pour son livre *Désoccidentalisation*,

repenser l'ordre du monde (coécrit avec Didier Billion). (jpcremoux@orange.fr)

PAYS DE LA LOIRE

LA ROCHE-SUR-YON. Le 2 décembre, à 10 heures, au Champ libre : « café-Diplo » autour de trois articles du numéro de novembre : « L'État français, VRP de l'industrie d'armement » d'Ariane Lavrilleux, « Barbares et civilisés » d'Alain Gresh et « Les Filles de l'air, réunion au sommet » de Margaret Atwood. (michelmerel54@laposte.net)

NANTES. Le 14 décembre, à 19 heures, au Barouf, « café-Diplo » autour de trois articles du numéro de novembre : « Bonjour, où puis-je trouver des "perritos" ? » de Maïlys Khider, « Loin du front, la société ukrainienne coupée en deux » d'Hélène Richard et « Le Haut-Karabakh replonge dans le silence » de Philippe Descamps. (claudie.desfosses@orange.fr)

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AVIGNON. Le 5 décembre, à 20 heures, au cinéma Utopia : projection-débat du film de Xavier Gayan *Au Clemenceau*. (ballaylavallee@gmail.com)

NICE. Le 7 décembre, à 19h45, Chez Pauline : « café-Diplo » autour du numéro de novembre, notamment de l'article d'Éric Sadin « L'humain diminué ». (diplo@geller-conseil.eu)

HORS DE FRANCE

GENÈVE. Le 12 décembre, à 18h30, à la Maison des associations : « café-Diplo » autour du dossier « Israël-Palestine : l'embrasement, et après ? » (novembre). (gardonenis@gmail.com)

LES
AMIS
DU MONDE
DIPLO
MATIQUE

SOIRÉE DE SOLIDARITÉ

SEINE-SAINT-DENIS. Le 7 décembre, à 19 heures, à la Belle Étoile à Saint-Denis : « Culture de service public : la fin d'une grande ambition ? », avec Marie-Noël Rio. (amis.diplo.93@gmail.com) Du 15 au 17 décembre, spectacle de soutien à la compagnie Jolie Môme, bientôt évincée du Théâtre de la Belle Étoile par la mairie de Saint-Denis.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

LYON. Le 6 décembre, à 20 heures, au Ciné Mourguet à Sainte-Foy-lès-Lyon : projection du film de Jean-Pierre Bloc *Par la fenêtre ou par la porte*, suivie d'un débat avec Sophie Bérout. En partenariat avec Attac Lyon Sud-Ouest, la Maison des jeunes et de la culture (MJC) et le Ciné Mourguet. (catherine.chauvin@wanadoo.fr)

VALENCE. Le 19 décembre, à 18h30, au Centre du patrimoine arménien : « Le Haut-Karabakh replonge dans le silence »,



LITTÉRATURES

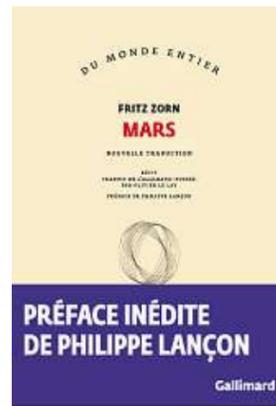
Tout pour être heureux

Mars
de Fritz ZornTraduit de l'allemand (Suisse)
par Olivier Le Lay,
Gallimard, Paris, 2023,
320 pages, 22 euros.

« J'ÉTAIS ce qui s'appelle un jeune homme raisonnable », dira le narrateur. Mars est l'unique livre de Fritz Zorn (1944-1976), fils d'une famille de la rive dorée du lac de Zurich. Publié juste après sa disparition, c'est le récit autobiographique, violent, splendide, d'une lutte, très exactement à mort, pour échapper au conformisme, très exactement mortel, de la bonne société. Car c'est de cela qu'il s'agit : comment « je suis jeune, riche et cultivé » s'est-il transformé en « et je suis malheureux, névrosé et seul » ? Pourtant, Fritz Zorn (pseudonyme littéraire de Fritz Angst) avait tout pour « être heureux ». Une enfance sans problème dans une famille dont le maître-mot est l'« harmonie », ce qui exclut toute possibilité de dialogue. Et donc de réelle rencontre avec la réalité. Il n'a pas « grandi dans un monde malheureux, mais dans un monde mensonger », et pendant longtemps il n'en a pas clairement conscience. Certes, il y a ces étouffantes inhibitions l'empêchant d'avoir des amis à l'école, des camarades à l'université, et surtout tout rapport avec les filles tant le carcan, familial et social, est efficace. Mais tout de même... Il a un niveau de vie très privilégié, la reconnaissance de ses pairs, une aura de jeune homme impeccable, bref, il vit dans le meilleur des mondes possibles. Jusqu'au jour où il apprend qu'il est atteint d'un cancer. Et découvre que c'est la « chose la plus intelligente » qu'il ait jamais faite. Et la conséquence « naturelle » d'une existence terne, sans joie ni émotion.

Alors il décide d'en décrire les symptômes, et de les passer au crible de la lucidité et de la révolte, non pour en inférer un sens moral ou idéologique, mais plutôt afin d'en obtenir un constat qui, s'il est strictement individuel, ne se détache pas complètement du cadre collectif. Les années 1960 sont aussi passées par là, et même si la bourgeoisie en nie les effets, le narrateur, à travers son propre cas, pressent que bon nombre des rejets de cette dernière sont en proie aux mêmes interrogations. Simple, lui en a pris conscience et la seule chose qu'en vérité il puisse accomplir c'est mettre des mots sur le silence qui l'aura dévoré durant sa courte vie. Et ses mots véhiculent une immense colère, non contre ses parents en tant qu'individus, mais contre « ce qu'ils ont fait de ce qu'on a fait d'eux », selon la formule de Jean-Paul Sartre. C'est un long et pénible itinéraire passant par la reconnaissance de la dépression qui l'aura sans cesse accompagné et des contradictions qui l'ont écartelé entre comportement officiel (« j'ai été sage toute ma vie ») et angoisses intimes, par la compréhension que son éducation lui fut « fatale », et que l'apparition de la tumeur, « larmes ravalées », peut paradoxalement devenir l'ébauche d'un espoir. Pas celui d'une improbable survie individuelle, juste celui qui permet, au travers de ce récit de désapprentissage, d'être le rouage intime et cependant indispensable d'une révolution à venir. Ce n'est pas un hasard si la dernière phrase du livre est : « Je me déclare en état de guerre totale. » Les émeutes de Zurich en mai 1980 résonnent en écho de Mars et ce sont des milliers de jeunes gens qui passent de l'angoisse à la colère. En allemand, angst signifie angoisse et zorn, colère, comme le rappelle Philippe Lançon dans sa préface à cette réédition (Mars avait été publié en France en 1979), qui propose une nouvelle traduction.

ARNAUD DE MONTJOYE.



ASIE

TROIS ROYAUMES. La Chine au III^e siècle, un monde en convulsions. – Danielle ElisseeffPassés composés – Humensis, Paris,
2023, 220 pages, 20 euros.

Assez curieusement, la période des « Trois Royaumes » (169-280) est connue de la plupart des Chinois. D'une part, le récit historique *Le Roman des Trois Royaumes*, écrit onze cents ans plus tard, au XIV^e siècle, fait partie de la littérature classique. D'autre part, l'époque est souvent citée comme exemple des drames engendrés par les divisions politiques, en l'occurrence la fin de la dynastie Han et surtout l'éclatement du pays entre trois « seigneurs de la guerre ». Le clan Sima finira par éliminer (ou rallier) ses adversaires en installant la dynastie Jin, qui réunifiera le royaume.

Historienne spécialiste de la Chine, archivist-paléographe, Danielle Elisseeff raconte cette histoire à la manière d'un roman à suspense. Après avoir présenté les trois royaumes (Wei au nord, Shu au sud-ouest et Wu au sud-est), elle décrit les protagonistes et surtout met en évidence les différentes forces militaires, politiques, intellectuelles, et les changements qui affectent la société. Elle souligne le rôle du taoïsme comme opposition à la hiérarchie rigide du confucianisme, et l'essor du bouddhisme.

MARTINE BULARD

TOKYO CRUSH. – Vanessa Montalbano

Les Arènes – Komon, Paris,
2023, 197 pages, 15 euros.

Française partie découvrir la société nipponne, Vanessa Montalbano livre son enquête sur les relations amoureuses au Japon et leurs dispositifs. Elle pratique les sites de rencontre, s'initie aux nombreux codes, dévoile quelques particularités (vaste marché de jouets érotiques, figurant dans un « menu caché » de certains restaurants, ou pornographie en réalité augmentée dans des cafés), souligne le poids des « horaires de travail harassants » et la « difficulté des relations sociales ». Elle décrit un pays où la solitude est grande : seuls 26% des Japonais vivent en couple avec des enfants, 44% sont célibataires. Elle découvre le monde des *hosts* (dans les clubs, hommes de compagnie qui incitent les clientes à boire), la pratique du *sofure* (ami avec qui l'on dort) ou de *l'ofure* (ami avec qui l'on prend un bain). Le tout dans une société encore très conservatrice où fleurissent aussi des écoles pour devenir une épouse parfaite et des manuels de « chasse au mari ». Elle évoque également le *kokuhaku*, qui consiste à avouer ses sentiments à la personne que l'on aime et à lui demander officiellement de devenir son partenaire.

ÉMILIE GUYONNET

AFRIQUE

L'AFRIQUE DANS LE TEMPS DU MONDE. – Mamadou Diouf

Rôt-Bô-Krik, Sète, 2023, 128 pages, 13 euros.

Si l'historiographie coloniale a longtemps dominé le récit du passé africain, l'historien sénégalais Mamadou Diouf, professeur à l'université Columbia, démontre qu'elle a toujours cohabité, souvent à son insu, avec d'autres narrations à l'intérieur du continent ou dans les diasporas. Contrairement à une idée reçue, les traditions africaines ne sont pas uniquement orales : depuis le Moyen Âge, des « scribes » consignent les événements et traditions sur des parchemins, parfois en langues vernaculaires transcrites avec une graphie arabe. Leur travail accompagne les transmissions parlées et chantées. Diouf propose ici un panorama de ces sources et des auteurs d'hier et d'aujourd'hui qui tentent de les décortiquer et de les organiser pour les proposer aux chercheurs et au grand public. Il rend aussi compte de leurs questionnements sur l'universel et le tribalisme, sur la géographie marquée par les diasporas, la traite atlantique, les liens avec le monde arabe et les traditions musulmanes. À l'heure où le continent noir cherche son émancipation dans une géopolitique en plein bouleversement, Diouf lui fournit une clé d'affirmation : la maîtrise de son histoire.

ANNE-CÉCILE ROBERT

L'AFRIQUE EN COMMUNS. Tensions, mutations, perspectives. – Sous la direction de Stéphanie Leyronas, Benjamin Coriat et Kako Nubukpo

Banque mondiale - Association française de développement (AFD), Paris,
2023, 278 pages, gratuit en ligne.

Les récents putschs au Gabon, au Niger, au Mali et au Burkina Faso présagent d'une transformation majeure du continent. Au-delà des sujets de gouvernance, se pose la question de la définition d'un nouveau modèle de société qui tienne compte des particularités locales, tout en répondant aux principaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Comment penser une approche transversale et mobiliser l'ensemble des acteurs, publics et privés, autour de l'intérêt général ? Les auteurs, économistes, s'appuient sur le concept de « communs » – développé par Elinor Ostrom, lauréate en 2009 du prix de la Banque de Suède en sciences économiques. À travers des solutions plurielles de développement comme la gestion locale des ressources naturelles et foncières, le développement d'un agro-entrepreneuriat économique, la création de lieux hybrides culturels, des plates-formes collaboratives, ils tentent précisément de définir des « communs » pouvant inspirer un projet politique novateur pour l'Afrique subsaharienne.

CÉLINE VALENSI

AMÉRIQUES

MEXIQUE. Calendrier de la résistance, suivi de Chiapas : la treizième stèle. – Sous-commandant insurgé Marcos

Éditions de l'Éclat, Paris,
2023, 320 pages, 9 euros.

« Vive la rébellion qui dit "non" ! » Face aux « maîtres de l'argent et leurs hommes politiques », de droite comme de gauche, le sous-commandant Marcos célèbre l'action des peuples indigènes « pour l'humanité et contre le néolibéralisme ». Cette figure emblématique du mouvement zapatiste (apparu au grand jour le 1^{er} janvier 1994) a renoncé à la direction du mouvement en 2014, pour se fondre de nouveau dans la foule des insurgés sous le nom de sous-commandant Galeano. Dans cet ouvrage paru en espagnol en 2003, publié en français en 2007 par les Éditions Rue des cascades, que relaient aujourd'hui les Éditions de l'Éclat, il propose l'un de ces voyages dans l'espace et le temps dont sa plume poétique est familière. Il y dévoile les racines de la résistance qui bourgeoise alors partout au Mexique, et qui vise à défendre terres et cultures indigènes. La dernière étape de ce périple est consacrée au Chiapas. Autocritique et autodérision ne manquent pas à la narration du zapatisme, qui entend promouvoir une forme d'autogouvernement, et se trouve en butte à l'appareil d'État mexicain.

MARIUS VIAUD

SURVIVRE À LA SURVIE. – Verónica Estay Stange

Calmann-Lévy, Paris,
2023, 54 pages, 19,90 euros.

Verónica Estay, docteure en sémiotique et en littérature, est à la fois la fille d'un couple d'exilés politiques chiliens et la nièce de Miguel Estay, surnommé « El Fanta », l'un des tortionnaires les plus connus de la dictature d'Augusto Pinochet (1973-1990). Comment assimiler un héritage si lourd et contradictoire ? Dans cet essai, Estay mène une réflexion, mêlée d'anecdotes personnelles, sur la « post-mémoire » des dictatures latino-américaines des années 1970 : le traumatisme que les générations qui l'ont subi transmettent à celles qui leur succèdent. Se disant « rongée par un passé qui ne passe pas » et qui « imprégnait sa peau », l'auteure raconte n'avoir pu « se vider » de son histoire familiale que grâce à l'engagement politique. Aujourd'hui, elle préside l'antenne chilienne du collectif « Histoires déboussantes », fondé en Argentine en 2016 par des proches de bourreaux de la dictature de Rafael Videla (1976-1981), pour condamner publiquement leurs actes et lutter auprès de leurs victimes contre l'impunité. « Je n'ai rien vécu, explique Estay, qui habite aujourd'hui en France. Et pourtant, il faut que je parle. »

ANNE-DOMINIQUE CORREA

EL LOCO. – Juan Luis González

Éditions Planeta, 2023, Buenos Aires,
240 pages, 7800 pesos argentins.

En Argentine, le nouveau président Javier Milei, d'extrême droite, a séduit la jeunesse en se présentant comme un « outsider », capable de mettre fin au règne d'une « caste politique (...) corrompue ». Cette biographie non autorisée dévoile qu'en réalité le « révolutionnaire » autoproclamé est avant tout un bon communicant. Selon le journaliste Juan González, le mouvement de M. Milei a été « colonisé » par des politiciens opportunistes et fait face à « une situation de corruption généralisée ». Ces contradictions n'atteignent pas la popularité de l'homme à la tronçonneuse : « Des milliers d'Argentins sont convaincus qu'il est leur sauveur », explique González. Selon lui, au-delà du virage argentin à droite dans lequel il s'inscrit, le succès d'un « fou » comme M. Milei (persuadé que Dieu lui a confié la « mission » de devenir président) témoigne d'un profond mal-être dans la société : « En essayant de dresser le portrait [de cet homme], ce livre finit par constituer une radiographie involontaire d'une partie de la société, brisée émotionnellement, physiquement et, surtout, économiquement. Une radiographie de cette Argentine (...) dont Javier Milei n'est que la plus marquante expression. »

A.-D. C.

EUROPE

VOLGA, L'HÉRITAGE DE LA MODERNITÉ. – Pascal Marchand

CNRS Éditions, Paris,
2023, 252 pages, 23 euros.

Comment la Volga structure-t-elle l'espace russe ? Et comment les hommes sont-ils parvenus à la corseter ? Voilà deux des questions posées par le géographe Pascal Marchand, qui rappelle que ce fleuve, 3 500 kilomètres, a longtemps représenté tout à la fois un danger pour les populations, en raison de ses crues de printemps, et une bénédiction, grâce à ses formidables ressources halieutiques. De la région de Moscou jusqu'à la Caspienne, la Volga devint, selon les plans des années 1930, l'un des outils majeurs du développement de l'URSS. Transformée en « un escalier continu de retenues artificielles par une cascade de centrales hydroélectriques », elle devait permettre la production de quarante milliards de kilowattheures par an, ainsi que l'irrigation de vastes zones agricoles. Las, son aménagement entraîna de véritables catastrophes environnementales, à l'origine des premières vagues de contestation des années 1980. Accompagnant la réorientation des échanges économiques mondiaux, à la suite de l'invasion de l'Ukraine, la Volga doit désormais accompagner la montée en puissance des exportations russes vers la mer Caspienne et l'Iran.

LAURENT GESLIN

SLAVA, tome 2. Les nouveaux Russes. – Pierre-Henry Gomont

Dargaud, Paris, 2023, 112 pages, 21,50 euros.

Dans la Russie des années 1990, on peut perdre une main aussi vite qu'on peut acheter une usine. La désindustrialisation couplée à la privatisation de presque toute l'économie sous le mandat de Boris Eltsine est la trame romanesque de cette bande dessinée où l'on suit l'histoire d'un escroc qui a du flair et d'un artiste épris de la belle Nina. Le second épisode de cette fresque picturale à succès scandée d'onomatopées « russes » commence avec les ennuis de Lavrine, l'escroc. Il s'associe avec la bourgeoisie de son pays en découvrant le filon des *vouchers*, ces bons émis par le gouvernement dès 1992 et qui s'échangeaient à 10 000 roubles quand on les payait 25. Ces bons offraient le droit d'entrer dans le capital des entreprises publiques. Les futurs oligarques ont senti la bonne affaire... Des ouvriers veulent croire encore à l'outil de production mais tous sentent qu'un monde autre est déjà en train de naître. Pierre-Henry Gomont signe un album aussi littéraire que son *Pereira prétend* (Sarbacane, Paris, 2016).

CHRISTOPHE GOBY

BIOGRAPHIES

TALAAT PACHA. L'autre fondateur de la Turquie moderne, architecte du génocide des Arméniens. – Hans-Lukas Kieser

CNRS Éditions, Paris,
2023, 611 pages, 28 euros.

Entre le « sultan rouge », Abdülhamid II, et Mustafa Kemal Atatürk, Mehmet Talaat (1874-1921) est ce « fils de l'Empire », « patriote musulman d'ascendance turque » et « révolutionnaire » qui, émergent politiquement avec le Comité union et progrès au sein du mouvement modernisateur des Jeunes-Turcs, s'impose en quelques années au sommet d'un empire en déclin dont il prépare la métamorphose. Contre l'historiographie dominante, l'auteur démontre que le triumvirat associant Ahmet Cemal, Ismail Enver et Talaat, les « trois pachas », est une illusion, tant ce dernier avait un fort ascendant sur les deux autres. Avec Ziya Gökalp, chanteur du touranisme, Talaat transforme l'ottomanisme en un nouveau projet impérial turc et musulman qui s'exprime dans l'engagement pris dès août 1914 envers l'Allemagne d'ouvrir un front à l'Est, et dans la décision, en 1915, de vider l'Anatolie de sa population arménienne pour y créer un foyer national turc (*Türk Yurdu*). Il est toujours honoré par la République turque.

BAPTISTE DERIQUEBOURG

IDÉES

Géographies spirituelles

« blessée » et ses « chants brisés » par d'innombrables spoliations. Le sens de ces morceaux de « peaux » qu'elles prélèvent sur leur terre, et qu'elles nous donnent à voir à travers leurs peintures collectives, sont là autant pour nous le rappeler que pour « panser » nos imaginaires.

Essayiste, poète, traducteur et ami de René Char, l'Américain Gustaf Sobin (1935-2005), qui vécut trente-cinq ans en Provence, explique comment transformer en « débris lumineux » quelques signes muets tapés sous nos pieds depuis l'âge de pierre jusqu'à la « latinisation de la Gaule méridionale » dans cette aire qui correspond aujourd'hui au sud-est de la France (3). Comment ? En nous donnant à lire le paysage moins dans son horizontalité que dans sa verticalité, dans ses successifs substrats civilisationnels. En vingt-six courts essais superbement traduits, Sobin nous fait entendre ce que lui confient ces artefacts au prisme de ses interprétations, étayées par une recherche rigoureuse. Car ce « flâneur archéologique » est aussi un besogneux « excavateur d'archives » (rapports, thèses et autres sources), afin d'être au plus près de ces présences oubliées – que ce soit un brise-vent paléolithique ou ce « vestige linguistique » qu'est le toponyme lorsqu'il « réussit à survivre à ses origines perdues ».

Ce sont plutôt les lieux ordinaires, les lieux énoncés par leur propre géographie qui intéressent l'ethnologue Martin de la Soudière. Aussi nous livre-t-il un très espiègle abécédaire des motifs paysagers qui marquent en profondeur son (notre ?) territoire géographique et mental (4). Vingt-deux motifs présentés par ordre alphabétique (alpage, bocage, chemin...) jalonnent ces pages où se dessine, au-delà des questionnements étymologiques, un rapport jubilatoire entre mots et lieux, trame d'une « promenade buissonnière » qui « s'ébroue » en chemin et des multiples lignes et pas laissés par d'autres arpenteurs d'idées et de paysages, poètes, paysans ou géographes.

PHILIPPE PATAUD CÉLÉRIER.

(1) Bruce Chatwin, *Le Chant des pistes*, Grasset, Paris, 2013 (rééd.), 440 pages.(2) Margo Neale (sous la dir. de), *Songlines. Chant des pistes du désert australien*, Musée du quai Branly-Jacques Chirac – Éditions El Viso, Paris, 2023, 260 pages, 43 euros.(3) Gustaf Sobin, *Débris lumineux*, Le Pommier, Paris, 2023, 288 pages, 22 euros.(4) Martin de la Soudière, *Par monts et par vaux, petit abécédaire des paysages*, Anamosa, Paris, 2023, 224 pages, 20 euros.



DU MONDE

Et ce monde rend paranoïaque

L'Homme apprivoisé
de Horacio Castellanos Moya

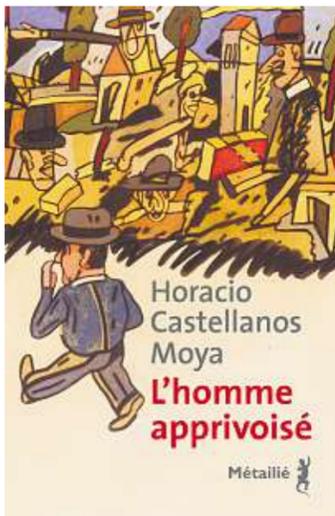
Traduit de l'espagnol (Salvador) par René Solis,
Métaillé, Paris, 2023, 126 pages, 17 euros.

ENTRE deux eaux. Un pied dans la patrie qu'il a fuie à cause de la guerre, le Salvador, l'autre dans un pays devenu lui aussi hostile, les États-Unis. Qui aurait dit pourtant qu'Erasmus Aragon finirait bourré de cachets contre la dépression, l'anxiété et la panique ? C'est sûr, comme tant de « Latinos » exilés, il vivait mal le déracinement. Mais voilà qu'une gamine guatémaltèque perturbée et son frère aîné, membre d'un gang, surgissent dans sa vie. Ils le menacent : s'il ne leur remet pas 10 000 dollars, ils l'accuseront d'avoir abusé d'elle. Erasmo les dénonce à la police. Le juge le met hors de cause. Mais peu importe. Pour avoir été injustement accusé d'une infamie, Erasmo voit son contrat avec le Merlow College où il enseigne rompu. Quelque chose se brise en lui. Tout le dégoûte dans cette société. De Barack Obama, qui menace WikiLeaks, jusqu'au « politiquement correct », ce rejeton du puritanisme déguisé en progressisme.

Il craque.

Par chance, alors que son visa arrive à expiration, il peut se raccrocher à Josefina, une infirmière suédoise qui suit un stage dans la clinique psychiatrique où il est traité. Le prend-elle en pitié, tombe-t-elle amoureuse de lui ? « Pourquoi ne viendrais-tu pas avec moi à Stockholm ? », suggère-t-elle. Entre « rentrer en Amérique centrale ou prendre la direction de la Suède avec une super nana », il n'hésite pas.

Même installé dans son appartement, Erasmo n'est pas à l'abri de ses crises de paranoïa. Mais il prend bien son antidépresseur – premier geste du matin. Il n'a pas d'amis à Stockholm, juste « un chien sait remifler de loin un autre chien » – deux connaissances, Koki le Salvadorien et Jairo le Colombien. Le reste du monde lui paraît très inquiétant. Des Syriens musulmans qui ne boivent pas d'alcool, mais gagnent de l'argent en enivrant des



infidèles ; des blondes molles ; des types aux bras tatoués et aux gueules de néonazis ; des femmes dissimulées sous leur burqa ; d'autres, bien jolies, mais qui ne lui prêtent aucune attention ; et on ne dira rien des cyclistes – une vraie menace.

La vie continue, tant bien que mal. Jusqu'au jour où, médicaments plus alcool, il disjoncte, et Josefina le vire. « Avec les Suédoises, ça ne rigole pas », commente-t-il. Que va-t-il faire ? Il n'a personne d'autre dans ce pays.

On retrouve dans cette histoire âpre et prenante l'œil noir de l'« exilé professionnel » salvadorien Horacio Castellanos Moya, qui a lui-même vécu au Canada, au Costa Rica, au Mexique, en Espagne, en Allemagne, au Japon, et qui réside actuellement aux États-Unis. Comme dans la plupart des livres de celui qui est considéré comme l'un des plus importants écrivains hispanophones d'aujourd'hui (1), il est question d'errance, de passé douloureux, d'incertitudes face à l'avenir, d'état d'alerte permanent. Il s'agit même peut-être, avec la fin brutale de la romance entre Josefina et Erasmo, de ce qui se passe actuellement en Suède. Longtemps terre d'accueil, et alors qu'aujourd'hui 20 % de sa population est née à l'étranger, le pays ferme sa porte aux immigrés. Que la référence à cette situation soit volontaire ou non, elle saute aux yeux. Il est vrai que « tout est relié par des fils invisibles. C'est évident ! ».

MAURICE LEMOINE.

(1) La plupart de ses œuvres ont été traduites en français, notamment *Le Dégoût* (Les Allusifs, Paris-Montréal, 2003) et *La Servante et le Cêcheur* (Métaillé, Paris, 2013).

ÉCONOMIE

THE DIALECTICS OF DEPENDENCY.
– Ruy Mauro Marini

Monthly Review, New York,
2022, 228 pages, 26 dollars.

Publié en 1973 à Mexico et introuvable en français, l'ouvrage phare du marxiste brésilien Ruy Mauro Marini (1932-1997) est traduit pour la première fois en anglais, précédé d'une présentation du parcours de l'auteur, de l'organisation Politique ouvrière (Polop) au Brésil au Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR) chilien. Marini expose son analyse du mécanisme de la « dépendance » : « Une relation de subordination entre des nations formellement indépendantes » où « les relations de production de la nation subordonnée sont modifiées et recrées » pour satisfaire aux exigences de la plus puissante. Il insiste en particulier sur la production de nourriture latino-américaine : en réduisant le coût de la valeur réelle de la force de travail dans les pays industrialisés, elle a permis non seulement de faire basculer ces derniers dans un régime d'extraction de survaleur relative (et non plus de survaleur absolue) ouvrant la voie à la constitution de marchés intérieurs, mais aussi de ralentir le phénomène de baisse tendancielle du taux de profit. Le jargon est caractéristique des ouvrages politiques de l'époque ; la vigueur de l'analyse également.

RENAUD LAMBERT

COMPRENDRE LES FINANCES. – Nicolas Bards Féltony

Couleur livres, Bruxelles,
2023, 212 pages, 24 euros.

En choisissant de mettre le mot « finances » au pluriel, Nicolas Bards Féltony, docteur en sciences économiques et ancien président du Mouvement ouvrier chrétien de Bruxelles, indique qu'il souhaite évoquer à la fois les finances publiques, celles des consommateurs, le cas des épargnants, ainsi que toute la constellation des acteurs concernés par l'argent et la monnaie... Un filet aux mailles serrées, donc. L'un des aspects les plus intéressants de l'ouvrage est qu'il interroge de nombreuses idées reçues, et leur capacité à dissimuler la réalité. Ainsi du terme « employabilité », qui masque la réalité des « demandeurs d'emploi », en réalité privés de travail. Ou encore ceux d'« offre » et de « demande », qu'il juge plus aseptisés que ceux de « production » et de « consommation ». Enfin, l'auteur souligne que la terminologie courante dans les médias – qui distingue « profit » et « intérêt », « rentabilité » et « solde positif », « placement » et « investissement » – présente la langue du capitalisme comme la seule capable de « dire » l'économie. Comme si le capitalisme était le seul système possible.

VALENTINA BRUNO

IDÉES

UNE BRÈVE HISTOIRE DU DROIT EN EUROPE. Les 2500 dernières années.
– Tamar Herzog

Anacharsis, Toulouse,
2023, 384 pages, 24 euros.

Tenter d'éviter la violence entre membres des collectivités humaines s'affirme depuis des siècles comme une préoccupation essentielle à la survie des sociétés. Durant ces quelque deux mille cinq cents dernières années, débats, réflexions et inventions ont cherché à définir des lois et des normes. Du droit romain au droit canonique, de l'attention portée aux coutumes – et aussi aux seules jurisprudences – à l'affirmation d'un contrat d'origine divine, les législations développées par les castes, la noblesse et les autorités religieuses européennes ont connu de multiples mutations. Selon l'historienne Tamar Herzog, qui enseigne à Harvard, la Révolution française, avec l'affirmation de la raison et du droit naturel, marque une transformation radicale. La diffusion continentale – et au-delà – de cette conception nouvelle a rencontré des particularités favorisant les syncrétismes. La création de la Communauté européenne pose les termes d'un paradigme globalisant intégrant différents ordres juridiques et systèmes normatifs : l'auteur interroge le risque de voir progressivement mise de côté la volonté portée par la Révolution française.

GILLES LUCAS

UN COMLOT PERMANENT CONTRE LE MONDE ENTIER. Essais sur Guy Debord. – Anselm Jappe

L'Échappée, Paris, 2023, 179 pages, 16 euros.

Auteur d'une remarquable biographie de Guy Debord, le philosophe Anselm Jappe a rassemblé ici quelques-uns de ses essais sur l'auteur de *La Société du spectacle*, concernant, entre autres, le travail du négatif, le dépassement de l'art, la place de l'authentique, ou le spectacle de la politique. En analysant ses principaux écrits ainsi que ses archives, et en les comparant avec ceux de Theodor W. Adorno, Jean Baudrillard, Georg Lukács ou Hannah Arendt, il fait ressortir la nouveauté et la radicalité du fondateur de l'Internationale situationniste, trop souvent réduit à un « grand styliste », au détriment du contenu subversif de ses écrits. Jappe met en évidence son opposition irréductible à l'univers de la marchandisation : « mon livre », insistait Debord dans une préface de 1992, « a été sciemment écrit dans l'intention de nuire à la société spectaculaire ». Le spectacle, rappelle Jappe, était pour Debord la forme la plus haute du fétichisme de la marchandise, et les « images spectaculaires » ont moins à voir avec une « théorie des médias » qu'avec le concept hégélien et marxiste d'aliénation.

MICHAEL LÖWY

LA TENTATION PARTISANE. Engagements intellectuels au seuil de la guerre froide.
– Bastien Amiel

CNRS Éditions, Paris,
2023, 378 pages, 26 euros.

En 1948 est créé le Rassemblement démocratique révolutionnaire (RDR), demeuré dans l'histoire comme le parti (éphémère) de David Rousset et Jean-Paul Sartre. Cet ouvrage montre avec profit qu'on ne peut le cantonner à ces deux seules figures. S'appuyant sur des sources non encore questionnées, vues par le prisme des sciences politiques, l'étude se consacre en grande part à la « sociobiographie collective » de ce rassemblement, qui fut conçu « en opposition aux formes concurrentes d'organisations politiques ». On y apprend, par exemple, que « plus de la moitié » de ses membres venaient du Parti socialiste, et que, de façon corrélée, nombre d'entre eux avaient fréquenté « les organisations trotskistes de l'entre-deux-guerres ». On s'y attarde sur les pages analysant la « surreprésentation des professions intellectuelles » (enseignants, journalistes, écrivains, avocats). Dommage que l'auteur ait choisi d'utiliser systématiquement le « féminin générique italisé », qui perturbe considérablement la lecture et détourne les acquis de son précieux travail. Céder à l'époque ne sert pas nécessairement le propos.

ANNE MATHIEU

ARTS

VANIEL. – Ventre de biche

Teenage Menopause Records, 2023, disque vinyle, 18 euros (également en numérique).

L'homme parle seul. Il traîne sur le parking. Il est tard, tout est éteint, tout est fermé. Il titube. Marmonne. On ne peut pas vraiment dire qu'il chante. La bouche engourdie de neuroleptiques laisse émerger quelques phrases qui semblent tombées au hasard d'un cerveau engourdi. Parfois les mots n'arrivent pas entièrement. Parfois les idées n'arrivent pas entièrement non plus. Dans l'ensemble, on n'est pas très en forme ici. Mélancolie chimique, errance zonarde, impasses mentales, camisolé métaphysique à l'échelle d'une vie. L'homme nous dit qu'il est un rat. Il dit : « Rien ou rien, le programme n'est pas très alléchant. » En effet... Vaguement cheap, les rythmiques électro. Vaguement cheap, les arrangements de synthé – type musique de téléfilms polars du dimanche soir. Vaguement cheap encore, les mélodies de la voix elle-même. Énergie zéro. Mais comment pourrait-il en être autrement ? Vaguement cheap tout, la vie, l'avenir... À l'arrivée, toute cette misère vous empoisonne. Vous êtes accros. Complètement déprimés. Vous avez besoin de votre dose. Vous remettez le disque. Vous titubez, tous les deux, avec l'homme seul sur le parking du supermarché.

PASCAL BOUAZIZ

LITTÉRATURE

Imaginaire en concentré

C'EST court, c'est intelligent, et c'est même parfois prophétique. Si ce qu'on appelle aujourd'hui la littérature de l'imaginaire est souvent synonyme de grandes sagas, le genre s'est aussi illustré dans la « novella », dont la longueur se situe entre la nouvelle et le court roman. Le terme recouvre une notion encore un peu floue en France, malgré la tentative de la collection « Étoile double » (Denoël), qui ne vécut que brièvement, de 1984 à 1985, et publia dans chacun de ses quatorze volumes deux novellas – signées John Varley, Robert Sheckley, Frederik Pohl... En revanche, le monde anglo-saxon la reconnaît suffisamment pour lui consacrer des prix spécifiques (Hugo par exemple). « Le genre existe en France », explique Olivier Girard, directeur des

éditions Le Béliar, mais rarement sous cette dénomination. Le *Horla*, de Maupassant, qualifié de nouvelle, est une novella. Les courts livres d'Amélie Nothomb, baptisés romans, en sont aussi. Aux États-Unis, souvent à cause des dimensions imposées par les supports qui les publièrent, cela a perduré. La novella est devenue le lieu roi pour tous les genres : western, polar, SF. La science-fiction est une littérature d'idées. Beaucoup de romans multiplient de façon artificielle des intrigues secondaires qui noient plus le propos qu'ils ne l'éclaircissent. Devant ces textes, j'éprouvais une frustration d'éditeur. Il fallait un espace précis. » Ce fut la collection « Une heure-lumière », créée en 2016. Son plus gros succès, *L'Homme qui mit fin à l'histoire*, de Ken Liu, s'est vendu à vingt mille exemplaires, et

deux de ses dernières publications, *Le Dernier des aînés*, d'Adrian Tchaikovsky, une *fantasy* enlevée, et *La Peste du léopard vert*, de Walter Jon Williams, une fiction spéculative autour de la transition génétique, savent aller vite vers l'essentiel, avec une puissance percutante (1).

Créée en 2013 par Fred Giacomini et Dominique Bellec aux éditions Le Passager clandestin, la collection « Dyschroniques » se veut encore plus pointue. À l'inverse d'« Une heure-lumière », qui ne défend que la spécificité du genre et du format, elle cherche une cohérence thématique. « Nous avons voulu trouver dans la SF ce qui pouvait éclairer les combats d'aujourd'hui. Il nous fallait des textes visionnaires, dans lesquels les auteurs tentaient de comprendre leur époque et, ce faisant, éclairaient la nôtre », explique Bellec. Militants ? « Non, pas à ce point. Mais nous avons des idées et nous les défendons. Ces idées ont une histoire. Elles ont déjà essayé. Nous remontons à leur source. » Le dernier paru, *Le Soulèvement des pigeons*, est caractéristique de la démarche. Auteur afro-américain des années 1970, Jesse Miller traite de la ségrégation raciale en peignant un Harlem du futur devenu ghetto moribond et délabré, où, si la survie est assurée, toute révolte est jugulée d'emblée (2).

David Vincent, fondateur de la maison d'édition L'Arbre vengeur, ne craint pas pour sa part d'évoquer, à propos de l'émergence de la novella, une nécessité de marketing. « Je constate que quand je parle de "longue nouvelle", les libraires rechignent. Si je dis "court roman", ça passe beaucoup mieux. Donc... » Donc il propose un « court roman » de sir Arthur Conan Doyle, *Le Possédé* (3), une histoire fantastique qui rappelle que le brio du père de Sherlock Holmes, spirite assidu, ne se limitait pas aux subtiles déductions.

HUBERT PROLONGEAU.

(1) *Le Dernier des aînés*, Adrian Tchaikovsky, traduit de l'anglais par Henry-Luc Planchat, 192 pages, 11,90 euros. *La Peste du léopard vert*, Walter Jon Williams, traduit de l'anglais par Jean-Daniel Brèque, 136 pages, 10,90 euros. Tous deux au Béliar, coll. « Une heure-lumière », Moret-Loing-et-Orvanne, 2023.

(2) *Le Soulèvement des pigeons*, Jesse Miller, traduit de l'anglais par Dominique Bellec, Le Passager clandestin, coll. « Dyschroniques », Lorient, 2023, 128 pages, 12 euros.

(3) *Le Possédé*, Arthur Conan Doyle, traduit de l'anglais par Albert Savine, L'Arbre vengeur, coll. « L'Arbuste véhément », Talence, 2023, 126 pages, 7,50 euros.

LIVRE ILLUSTRÉ

Prendre le large

IL n'est pas raisonnable d'aimer les romans maritimes. Ils sont hérissés de termes techniques, parlent beaucoup météo, ont un penchant marqué pour l'héroïsation du chef, et puis, la mer toujours recommencée, on peut s'en lasser assez vite. Sauf que, précisément, la confrérie des amoureux de Robert Louis Stevenson, Patrick O'Brian, Herman Melville, dans le désordre et sans exhaustivité aucune, n'est pas raisonnable. Elle regroupe ceux que la terre ferme ennuie, ceux qui saluent les noms des îles perdues, ceux qui fraternisent avec l'imaginaire de l'enfance. L'appel du large fait écho à un sentiment d'exil, qui peut être celui d'un idéal de libération collective, comme d'un certain dégoût envers le rétrécissement des désirs, des rêves, des aspirations calibrés par le bon sens marchand. Le *Catalogue des vaisseaux imaginaires* (1) s'adresse à ces mélancoliques hantés. Rythmé par des illustrations gambadeuses, il présente, dans un impeccable ordre alphabétique, les bateaux, navires, steamers, baleiniers, goélettes... inventés par des romanciers et des poètes, de *L'Ange-Volant* de John Masefield à *La Marie-Galante*



de Georges Simenon, de *L'Élenseur* de Jack London au *Voltigeur hollandais* de Frederick Marryat, sans oublier l'Arche de Noé. On croise Victor Hugo, Álvaro Mutis, René Daumal, Loys Masson. Les cargos sont parfois « métaphysiques », les voiliers fatigués. Mais les traversées invitent toujours, pirates de l'ordre établi, à inventer un monde plus habitable.

EVELYNE PIEILLER.

(1) Stéphane Mahieu, *Catalogue des vaisseaux imaginaires ou l'autre côté des vagues*, Éditions du Sandre, Paris, 2022, 221 pages, 25 euros.



SOCIÉTÉ

VERY IMPORTANT PEOPLE. Argent, gloire et beauté : enquête au cœur de la jet-set. – Ashley Mears

La Découverte, Paris, 2023, 395 pages, 25 euros.

Les ultrariches, Ashley Mears les connaît sur le bout des ongles. Autrefois mannequin, la sociologue et ethnographe a enquêté en immersion pendant deux ans au sein de la jet-set internationale, des Hamptons, dans l'État de New York, à Saint-Tropez en passant par Miami. Dans des boîtes de nuit VIP ou lors d'interminables fêtes dans les villas et sur les mégayachts des millionnaires, elle part à la rencontre des promoteurs et des femmes-objets qu'ils recrutent afin d'animer les soirées des hommes les plus fortunés de la planète. Mêlant récit personnel, analyses de classe, ethno-raciale et de genre, Mears décrit l'univers d'une «richissime minorité» qui exploite le corps des femmes et marginalise les hommes des milieux populaires et immigrés. Ces classes ultradominantes qui pratiquent un «loisir transnational» uniforme et stéréotypé vivent au-dessus des lois en toute impunité, et des villes comme New York ou Cannes se transforment pour répondre aux besoins d'une «nouvelle couche de nomades riches». La fête continue. Mais pour combien de temps encore ?

SELIM DERKAOUÏ

LA MORT FANTÔME. L'assassinat ciblé comme arme de guerre. – Guerric Poncet

Éditions du Rocher, Monaco, 2023, 174 pages, 16,50 euros.

Exécuté hors de toute juridiction, en violation des lois de la guerre, l'assassinat ciblé échappe par définition au contrôle politique ou sociétal. Priver l'adversaire de ses cerveaux, chercher à le désorganiser ou à le démoraliser est une pratique aussi ancienne que la guerre elle-même ; mais les innovations techniques – lasers, agents chimiques ou radioactifs, et surtout drones armés – en ont accru l'efficacité et l'impunité. Israël y a eu recours plus que d'autres. Le journaliste Guerric Poncet recense les opérations menées par les services secrets de Tel-Aviv, d'abord contre les têtes pensantes de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), puis contre les dirigeants du Hamas. Les agents du Mossad ont aussi éliminé secrètement ces dernières années une partie des ingénieurs et physiciens impliqués dans le programme nucléaire iranien. Les États-Unis, en marge des guerres du Vietnam, d'Irak, d'Afghanistan, ainsi qu'en dehors des champs de bataille, ont utilisé la même arme, et les présidents Barack Obama puis Donald Trump ont ainsi ordonné la «liquidation» clandestine de plus de trois mille «ennemis».

PHILIPPE LEYMARIE

HISTOIRE

DICTIONNAIRE DU PEUPLE ROM. – Morgan Garo-Farré

Syllepse, Paris, 2023, 490 pages, 25 euros.

C'est une tentative encore inédite et bienvenue qu'à l'entreprise Morgan Garo-Farré, celle de rassembler le plus d'informations possible sur le peuple rom, permettant de se repérer dans la riche histoire de cette «minorité transnationale répartie aux quatre coins de la planète», et presque toujours discriminée. Les nombreuses entrées de ce dictionnaire permettent de se familiariser avec des institutions comme le kriss (conseil de la communauté), des événements comme le Samudaripen (génocide) ou encore des personnages marquants. Il détaille la réalité de l'intégration – ou plutôt de la non-intégration – politique et sociale des Roms, notamment dans les pays de l'Union européenne, il ouvre de précieuses fenêtres sur les débats qui agitent la communauté, comme la question de la «féminité» (*giuflipen*) et du féminisme. On s'étonne pourtant de certaines absences : des articles sont consacrés aux Roms d'Albanie ou de Bulgarie, mais pas à ceux de Roumanie, ni de l'ancienne Yougoslavie ou des États qui lui ont succédé. On trouve les Yéniches mais rien sur les Travellers des îles britanniques. Certains choix (comme celui de la graphie «rrom») pourraient aussi être davantage expliqués.

JEAN-ARNAULT DÉRENS

LES ORIGINES DU PLAN MARSHALL, LE MYTHE DE «L'AIDE» AMÉRICAIN. – Annie Lacroix-Riz

Armand Colin, Paris, 2023, 572 pages, 29,90 euros.

S'appuyant sur une solide étude d'archives, l'historienne Annie Lacroix-Riz, professeure émérite à l'université Paris-VII, décrit la politique des États-Unis dès la première guerre mondiale, imposant leur «liberté» d'intervention et d'égalité d'accès aux ressources du monde : ce qui impliquait de mettre fin aux préférences impériales et au règne de la livre sterling, afin de favoriser les exportations américaines et l'hégémonie du dollar. Pour ce faire, Washington se reposa sur une élite à l'intersection du monde de la banque et de la haute fonction publique (au premier chef, en France, l'inspection des finances), tout en recyclant au passage certains responsables de Vichy. Les accords Blum-Byrnes de mai 1946, précurseurs du plan Marshall, engagèrent la France dans une subordination quasi coloniale. Ils furent maquillés, écrit Annie Lacroix-Riz, en combat «démocratique» contre deux ennemis, le tyran Charles de Gaulle et le communisme «totalitaire». L'année 1946, qui vit en janvier de Gaulle, chef du gouvernement, démissionner, tint dans la défaite économique et la dépendance politique de la France une place essentielle.

EUGÈNE BERG

HISTOIRE

La mémoire et l'oubli

LE 24 mars 2022, au petit matin, cinq personnes d'une même famille française se jetent en silence d'un balcon au septième étage d'un immeuble à Montreux, en Suisse. Quatre meurent sur le coup, une cinquième en réchappe. C'est ce «suicide collectif» sans intervention d'un tiers, comme l'établira ensuite l'enquête, que la journaliste Ariane Chemin explore dans un récit puissant, souvent surprenant, truffé de «coïncidences exagérées» et dont le mur de soutènement est une mémoire traumatique algérienne (1). Parmi les victimes, on trouve, en effet, Narjisse et Nasrine, des sœurs jumelles de 41 ans, petites-filles de l'écrivain Mouloud Feraoun, assassiné par l'Organisation armée secrète (OAS), le 15 mars 1962, soit pratiquement soixante ans jour pour jour avant les suicides de Montreux. Quel rapport entre ces tragédies ? En enquêtant sur la vie de ces deux femmes, Chemin découvre des lignes de faille, des besoins de fuite, des isolements volontaires. D'où venait leur peur ? Ou, plus exactement, cette paranoïa ? Elle enquête et s'intéresse à la vie de Feraoun, écrivain kabyle talentueux d'origine modeste. *Le Fils du pauvre* (1950) fut longtemps une lecture obligée pour les collégiens algériens, et *Le Journal* (rédigé entre 1955 et 1962, publié à titre posthume en 1962) est un témoignage édifiant sur le quotidien de la guerre d'Algérie, avec son lot de sang et de terreur (2). La terreur... dont celle des derniers feux d'un conflit où l'OAS sema le chaos, faisant notamment «six victimes et vingt orphelins» le jour où elle exécuta Feraoun et cinq de ses collègues enseignants. Les enfants, leurs familles, ont vécu avec ce qu'un psychiatre qualifie de «paranoïas transgénérationnelles». Guerre d'Algérie puis guerre civile des années 1990, l'ouvrage raconte à sa façon le lourd héritage franco-algérien et lève un voile sur ces traumas invisibles susceptibles d'expliquer nombre de drames contemporains.

L'historien Benjamin Stora, reconnu pour ses travaux sur l'Algérie et la décolonisation, a vécu ses onze premières années en Algérie, alors territoire français, avant que l'approche de l'indépendance ne sonne l'heure du départ définitif de Constantine pour sa famille juive. Son récit est avant tout un hommage

à ses parents, trahis «à deux reprises» par la France, lors du régime de Vichy, qui leur retira leur nationalité, puis au moment de l'indépendance (3). Rapatriée – on peut dire réfugiée – dans une métropole qu'elle ne connaît pas, la famille s'adapte, travaille dur, s'éparille, ce qui constitue un second exil. Pour les parents, c'est le temps du déclassé social, même si la mère garde fermement les traditions. Pour l'auteur, c'est un monde d'opportunités qui s'ouvre : la France se modernise et ne veut plus entendre parler de guerre. Jeune homme, il obture sa mémoire, veut «avancer», devine qu'il lui faut parfois taire ses origines dans un pays où l'antisémitisme est loin d'avoir disparu. Bref, il «oublie» l'Algérie et devient «comme les Français». Son histoire est celle d'une réussite méritocratique et d'un engagement chez les trotskistes – nombre de Juifs ashkénazes mais aussi séfarades vont alors naturellement à l'extrême gauche. Mais les murs cèdent et la mémoire perce à nouveau. En devenant historien, Stora doit en finir avec l'oubli.

C'est aussi la démarche de Dorothee-Myriam Kellou, journaliste et réalisatrice. Dans un livre très personnel et stimulant, elle raconte sa «quête» identitaire, elle qui est née en France d'un père algérien et d'une mère française (4). C'est un entrelacs vertigineux que connaissent nombre de Franco-Algériens. Comme toujours, il y a d'abord la guerre d'Algérie et ses épisodes occultés comme le transfert massif par l'armée de populations musulmanes pour isoler les maquisards de l'Armée de libération nationale (ALN). Et puis, il y a le reste. Qu'est-ce qu'être fille d'un couple mixte dans une France peu encline à accepter l'altérité ? Quel rapport à la terre du père ? au monde arabe ? à la Palestine ?

AKRAM BELKAÏD.

(1) Ariane Chemin, *Ne réveille pas les enfants*, Éditions du sous-sol, Paris, 2023, 192 pages, 18,50 euros.

(2) Disponible aux éditions Points.

(3) Benjamin Stora, *L'Arrivée. De Constantine à Paris. 1962-1972*, Tallandier, Paris, 2023, 227 pages, 19,90 euros.

(4) Dorothee-Myriam Kellou, *Nancy-Kabylie*, Grasset, Paris, 2023, 215 pages, 19 euros.

POLITIQUE

De la révolution à la bifurcation

ALORS que tout ou presque semble indiquer, de crise climatique en crise sociale et d'impasses démocratiques, que l'avenir risque d'être fatal pour l'humanité, proposer des pistes de compréhension et de transformation n'est pas vraiment superflu. C'est à quoi s'emploie le philosophe Jean-Claude Michéa et l'homme politique Jean-Luc Mélenchon. Non sans un certain panache, Michéa, pour faire advenir «un monde décent et écologiquement habitable», incite à «renouer avec une critique radicale et cohérente du capitalisme moderne», en remettant au premier plan «la question sociale» (1). Il attaque vertement le «socialisme des intellectuels», dont relève une gauche «radicale» qu'il qualifie de «terrano-vienne», celle qui préfère la défense des minorités à la lutte des classes, variante selon lui de l'antimarxisme libéral. Car ce «progressisme» culturel et sociétal, mis en avant par ceux qu'André Gorz nommait les «agents dominés de la domination», il l'identifie comme un des aspects majeurs de l'«extension continue du domaine du capital», et, in fine, à son service.

Cette critique gaillarde, appuyée sur de nombreuses références à Guy Debord, mais aussi à Christophe Guilluy ou à Wolfgang Streeck, se double de la proposition d'un contre-modèle : celui du «socialisme» moral et spontané de la classe ouvrière et des «gens ordinaires», une idée chère à George Orwell, l'un de ses grands éclairés, aux côtés de Karl Marx – et de Pierre-Joseph Proudhon. Michéa, qui vit depuis quelques années dans un petit village des Landes, examine le système libéral notamment à partir de la question climatique. S'il considère, et il n'est pas tout à fait le seul, que le combat pour la protection de la nature est à articuler avec celui des classes populaires, il nourrit cette analyse de la critique des «êtres humains autocentrés» que ce système fabriquerait en particulier dans les métropoles, minées par l'imaginaire consumériste. Il leur oppose les «modèles de générosité et de common decency» que sont ses voisins, leur sens de l'«entraide», dont le fondement serait le travail manuel, les coutumes et traditions donnant «couleur et chair au lien social». Cette vision, fortement morale, lui fait saluer le populisme, tel qu'il s'est entre autres décliné chez les Russes à la fin du XIX^e siècle. La société socialiste à venir serait ainsi, et c'est une citation du vieux Marx qu'il fait sienne, la «renaissance, dans une forme supérieure, d'un type social archaïque». Il semble que Michéa rejoigne à sa façon les tenants de la «bifurcation», les aspirants à une vie communautaire en quête de sens, égalitaire, décroissante,

dont les valeurs se veulent opposées à celles du néolibéralisme, zedistes et utopistes multiples, quand bien même son analyse entend torpiller le bien-fondé des luttes intersectionnelles que nombre d'entre eux partagent.

Non sans convergence avec le travail de Michéa, en dépit des fortes divergences, c'est en tant que «tribun du peuple» que Jean-Luc Mélenchon propose «un décryptage global», afin de comprendre pourquoi et comment, le monde étant devenu «insoutenable», il faut aller vers un «changement de civilisation» (2). Le plus marquant, dans cet essai à la vaste ambition, ce n'est pas ce qu'on connaît déjà : la dénonciation du capitalisme, le rappel de la nécessité du «collectivisme» pour les «communs», la stratégie de la lutte du peuple contre l'oligarchie, dont les «gilets jaunes» sont pour lui un exemple... Ce n'est pas non plus l'importance accordée aux réseaux comme relais insurrectionnels, au rôle de la démographie, etc. C'est bien davantage l'accent mis sur la morale qui retient. Il évoque peu l'exploitation, la lutte des classes, mais salue lui aussi l'entraide et la coopération. Porté par la certitude obsédante que le changement climatique, «irréversible», entraînera la «dislocation de la société», c'est à «gérer une bifurcation du cours de l'histoire sans enfermer le futur dans un modèle figé» qu'il invite, en œuvrant pour l'«intérêt général élargi à tout le vivant», qu'il ne «confond» plus avec l'«intérêt de la seule classe ouvrière». La prise en compte active de cet intérêt général, qui doit mener à un «changement des normes», et à une transformation des imaginaires, ressort d'une «morale de la responsabilité». Contre le «Mal», c'est-à-dire la cupidité mortifère, emprunter le chemin «toujours continué» de la vertu relève de l'action politique. Adviendra enfin un «universalisme concret» épanoui dans la «créolisation», qui aura eu raison tant du «concept étrié de l'exigence d'«intégration»» que du refus de l'autre.

Prométhée rangé au magasin des mythes toxiques, l'avenir s'écrit ici par la réforme de l'individu replié sur lui et ses appétits dévastateurs. Il ne semble pas que cette conception soit en désaccord avec la sensibilité dominante de gauche.

EVELYNE PIEILLER.

(1) Jean-Claude Michéa, *Extension du domaine du capital*, Albin Michel, Paris, 2023, 267 pages, 20,90 euros.

(2) Jean-Luc Mélenchon, *Faites mieux ! Vers la révolution citoyenne*, Robert Laffont, Paris, 2023, 342 pages, 20 euros.

DANS LES REVUES

❑ **FOREIGN AFFAIRS.** Un paradoxe stratégique : pour conserver sa supériorité militaire, Washington doit accélérer dans le domaine de l'intelligence artificielle mais éviter la fuite en avant et le risque de systèmes malveillants qui «tueraient des soldats américains ou des civils». (Vol. 102, n° 6, novembre-décembre, bimestriel, 80,95 dollars par an. – New York, États-Unis.)

❑ **THE NEW YORK REVIEW OF BOOKS.** Ce que les semaines qui ont suivi l'arrivée au pouvoir de Hitler signifiaient pour les écrivains allemands et autrichiens, souvent l'exil, parfois la mort. Le démantèlement de l'instruction publique dans l'État de l'Iowa, autrefois pionnier en la matière. (Vol. LXX, n° 17, 2 novembre, bimensuel, 9,95 dollars. – New York, États-Unis.)

❑ **THE TIMES LITERARY SUPPLEMENT.** La Constitution américaine, une tyrannie de la minorité ? Éloge du système institutionnel britannique. Ce que Hollywood interdisait aux acteurs de dire et de faire savoir. (N° 6292, 3 novembre, bimensuel, 4,50 livres sterling. – Londres, Royaume-Uni.)

❑ **JACOBIN AMERICA LATINA.** En dépit de son titre, le magazine suggère que «l'État n'est pas la solution». L'inflation pourrait-elle servir la gauche ? La fonction politique de l'utopie. (N° 8, premier semestre, sur abonnement : 36 dollars américains pour la version numérique. – Buenos Aires, Argentine.)

❑ **EXTRA!** Juste avant la nouvelle guerre au Proche-Orient, le *New York Times* saluait le rapprochement entre l'Arabie saoudite et Israël en publiant le texte d'un institut fondé et financé... par le gouvernement saoudien. Comment les médias américains ont gonflé la contre-offensive ukrainienne au moment où elle échouait. (Vol. 36, n° 9, novembre, mensuel, 48 dollars par an. – New York, États-Unis.)

❑ **PROSPECT.** Dans ce magazine de centre gauche, l'ancien dirigeant du plus important lobby patronal britannique encourage un nouveau virage probusiness des travaillistes. (N° 323, décembre, mensuel, 6,99 livres sterling. – Londres, Royaume-Uni.)

❑ **TRIBUNE.** Un entretien avec le secrétaire général du syndicat des transports RMT Mick Lynch. Le manque d'ambition du programme économique travailliste, alors que le Labour pourrait revenir au pouvoir dans quelques mois. (N° 20, automne, quatre numéros par an, 9,95 livres sterling. – Londres, Royaume-Uni.)

❑ **PERSPECTIVES CHINOISES.** Quelles conséquences sur les chrétiens chinois aura la volonté de M. Xi Jinping de siniser les religions ? Une analyse originale sur «l'évolution des valeurs professionnelles dans le journalisme d'investigation chinois». (N° 133, trimestriel, 50 dollars. – Hongkong, Chine.)

❑ **THE DIPLOMAT.** Une longue analyse de la politique économique du président Joseph Biden en Indo-Pacifique pour essayer de détacher les pays de la zone de la Chine. (N° 108, novembre, mensuel, abonnement annuel : 30 dollars. – Washington, DC, États-Unis.)

❑ **MAGHREB-MACHREK.** Une livraison consacrée au Maroc et notamment la place des femmes dans l'économie et une analyse de la politique étrangère du royaume. (Hors-série, Vol. 59, 26 euros. – Paris.)

❑ **LA CHRONIQUE D'AMNESTY.** Un reportage sur le combat des femmes afghanes, obligées d'agir dans la clandestinité pour s'instruire, et parfois contraintes de s'exiler. Une armée des ombres au courage immense. (N° 444, novembre, mensuel, 3,60 euros. – Paris.)

❑ **NOUVEAUX ESPACES LATINOS.** Le Chili, cinquante ans après. Disette et pénuries au Venezuela. Un long entretien avec Régis Debray autour de sa lecture de l'Unité populaire de Salvador Allende, hier et aujourd'hui. (N° 316, septembre-décembre, trimestriel, 7,50 euros. – Lyon.)

❑ **CARTO.** Un dossier sur la Palestine et la réalité de la politique expansionniste d'Israël matérialisée par une multitude de colonies, d'avant-postes illégaux, de sites militaires et parfois de zones touristiques. (N° 80, novembre-décembre, bimestriel, 10,95 euros. – Paris.)

❑ **FUTURIBLES.** Face à l'inexistence diplomatique de l'Europe, liée à son alignement sur les États-Unis, les précédents de Klemens Wenzel von Metternich, Otto von Bismarck et, plus curieusement, de Madeleine Albright sont appelés à la rescousse. Également : le déclin démographique européen. (N° 457, novembre-décembre, bimestriel, 22 euros. – Paris.)

❑ **ESPRIT.** «Nommer l'extrême droite» est le thème de ce numéro, avec des analyses de Michaël Fossel et d'Annie Collovald. Laquelle remarque que le thème de la «démocratie illibérale» permet de faire passer l'idée qu'il pourrait y avoir une démocratie sans liberté et sans égalité. (N° 502, octobre, mensuel, 20 euros. – Paris.)

❑ **LAVA.** La République démocratique du Congo ouvre la voie de son industrialisation. Le revenu de base ou la privatisation de l'État-providence. Comment les États-Unis tournent le dos au consensus de Washington des années 1980, et pourquoi. (N° 26, automne, trimestriel, 15 euros. – Bruxelles, Belgique.)

❑ **CONFLITS.** Comment l'«influence» est devenue la sixième fonction stratégique française : l'analyse de l'officier général chargé de la lutte informationnelle au sein des armées de l'Hexagone. Les Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), entreprises ou organisations internationales atypiques comparables à l'Union européenne ? (N° 48, novembre-décembre, bimestriel, 9,90 euros. – Paris.)

IDÉES

Les Deux Corps du président

Dans le cadre favorable d'une V^e République souvent qualifiée de monarchie présidentielle, M. Emmanuel Macron travaille à mettre en place ce qui pourrait devenir une postdémocratie. Pour conjurer la fatigue citoyenne, il revisite efficacement une ancienne théorie des fondements de l'État, étudiée par l'historien Ernst Kantorowicz.

EVELYNE PIEILLER

EN 1957, Ernst Kantorowicz, un historien d'origine allemande, publie, aux États-Unis où il enseigne, un livre au titre surprenant : *Les Deux Corps du roi* (1). Comme il le dit lui-même, le concept est « apparemment absurde et par bien des côtés gênant », et « la tentation de [le] tourner en ridicule » est assez spontanée. Or, elle va trouver un écho et un usage remarquables chez nombre de politiques et d'essayistes, notamment en France. Kantorowicz (1895-1963) est présenté dans le résumé de sa fiche Wikipédia comme « médiéviste, résistant, professeur d'université ». La réalité est un peu divergente sur un des points. Ardent nationaliste et fervent anticommuniste, il combat à la fin de la première guerre mondiale l'insurrection polonaise, puis les spartakistes, à Berlin et à Munich, dans les corps francs. Dandy et épicurien, il fait partie du cercle du poète Stefan George, célébré par Martin Heidegger, qui œuvre à nourrir le désir de faire advenir l'« *Allemagne secrète* », celle qui accomplira véritablement l'identité du pays. Le dernier cours que donnera Kantorowicz à l'université de Francfort, en 1934, sera consacré à cette Allemagne secrète. Il est alors célèbre pour sa biographie de Frédéric II, parue en 1927. Cet empereur des Romains (1215-1250), dernier de la dynastie des Hohenstaufen, donna lieu à la légende de l'empereur endormi – dont un jour miraculeux verra le salvateur réveil. Ah, l'Allemagne secrète...

Sans surprise, les tenants de la « révolution conservatrice » (2) apprécieront vivement cette version de Frédéric II. Adolf Hitler aussi, dit-on. En 1934, Kantorowicz refuse de prêter serment au régime. Ce qui est souvent présenté comme un geste d'opposition – motivé notamment par l'antisémitisme au pouvoir, car Kantorowicz était juif. Lecture affectueuse pour l'historien, mais discutable : il le rappelle, dans sa lettre aux autorités, son attitude est « *foncièrement positive à l'égard d'un Reich nationaliste* » (3). Son refus n'est pas politique, au sens étroit du terme, il tient à sa conception des libertés académiques, enracinées dans la défense du *studium* médiéval, c'est-à-dire du droit de l'université à se régir elle-même. En 1938, il part pour les États-Unis, et, en 1949, comme ses collègues, il est sommé à nouveau de signer un serment de loyauté, en ces temps de maccarthysme, auquel il s'oppose à nouveau avec vigueur, pour les mêmes raisons qu'en 1934. Ce conservateur revendiqué n'est en rien un soutien des communistes, et ne cherche pas d'ailleurs à passer pour tel, au contraire. Pourtant, ces deux prises de position seront largement considérées par ses commentateurs comme le signe d'un attachement exigeant à la démocratie. Parallèlement, il ne sera guère fait état de son anticommunisme sans faille et de sa fervente nationaliste quasi mystique, y compris par son éditeur français, qui en revanche souligne que l'ouvrage « *s'emploie à éclairer la genèse des pathologies politiques du XX^e siècle* ». Il est probable que Gallimard pensait aux totalitarismes. Or, c'est une des perversions de la démocratie libérale que Kantorowicz éclaire.

Il interroge l'élaboration du « mythe de l'État », à partir de l'exemple anglais. Il s'appuie sur l'iconographie, la numismatique, les écrits de théologiens et de juristes médiévaux, dont les *Rapports* d'Edmund Plowden (1519-1585), rédigés et rassemblés durant le règne d'Élisabeth I^{re}, qui formalise une « *fiction mystique* » élaborée au fil des siècles : « *Le roi a en lui deux corps, c'est-à-dire un corps naturel et un corps politique. (...) Le corps naturel est un corps mortel, sujet à toutes les infirmités qui surviennent par nature ou par accident (...). Mais son corps politique est un corps qui ne peut être vu ni touché, consistant en une société politique et en un gouvernement, et constitué pour la direction du peuple et la gestion du Bien public.* » Ce double corps est, selon Kantorowicz, une construction théologico-politique indissociable de la pensée chrétienne médié-



ODILE CHAMBAUT. – Image réalisée pour l'affiche de « Hamlet », de William Shakespeare, au Théâtre Mouffetard, Paris, 2011

vale, issue notamment de la conception de la double nature du Christ comme homme et comme Dieu, présent réellement dans l'eucharistie, et tête du corps de l'Église. Le corps mortel peut disparaître, le corps politique est en soi une entité immortelle. Le corps politique inclut le corps naturel, qui lui est inférieur. Ce dernier représente dans sa chair cette entité collective. Autrement dit, quand « *l'humanité du roi l'emporte sur la divinité de la Couronne et la mortalité sur l'immortalité* », le roi sera découronné, comme Richard II, héros de la tragédie de William Shakespeare, fort peu prisée par la reine Élisabeth et son successeur. C'est donc en relayant la théologie que la pensée juridique devient source de légitimation du pouvoir politique, et que se mettent en place les bases de la continuité de l'État.

De l'État, cette théologie politique, pour reprendre le terme que Kantorowicz a emprunté au juriste Carl Schmitt, grand dénonciateur des apories de la démocratie et activement proche du pouvoir national-socialiste (4), il entend souligner deux dimensions fondatrices : son aura sacrée, et, ce qui est lié, le fait que le pouvoir s'exerce en même temps qu'il se représente. Kantorowicz rend compte avec minutie des diverses cérémonies (en particulier le couronnement et les funérailles) qui manifestent symboliquement cette métaphore des deux corps. En 1924, Marc Bloch avait publié *Les Rois thaumaturges. Étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale en France et en Angleterre* (Gallimard-Folio), qui analysait en rationaliste le rôle du rituel du toucher par lequel le roi guérissait des scrofulux, et son évolution. Il restituait ces miracles dans une histoire des mentalités, et une histoire des rapports de rivalité entre les pouvoirs ecclésiastiques et la royauté. *Les Rois thaumaturges* semblent avoir suscité dans l'Hexagone sensiblement moins d'intérêt auprès des acteurs et analystes du pouvoir que l'œuvre de Kantorowicz.

IL est vrai que, avec la présidentialisation de la V^e République, les Deux Corps ne sont jamais loin. Les funérailles du général de Gaulle (« *Françaises, Français, le général de Gaulle est mort. La France est veuve* », dit alors son successeur, Georges Pompidou), comme celles de François Mitterrand, déploieront concrètement le concept : il y eut pour chacun deux cérémonies, l'une à Notre-Dame de Paris, officielle, nationale, pour le « corps immortel », l'autre privée, pour le simple corps mortel – à Colombey et à Jarnac (5). M. Emmanuel Macron, qui s'affiche tout pétri de références à la mystérieuse transcendance, propices à l'infusion du spirituel dans le champ que sa parole occupe, connaît, un peu confusément, la théorie (« *Le président, qui a plusieurs corps...* », entretien dans *L'Obs*, 16 février 2017). Et il la met en scène. Si son corps mortel, il l'exhibe tant et tant qu'il finit par faire partie de notre monde familier, son entreprise, conjointe, de définition du corps politique est autrement remarquable. Elle s'appuie sur la délégitimation progressive du Parlement, et la légitimation par le « dialogue » avec le peuple, convoqué en consultations citoyennes, sans doute bientôt à des référendums. Que l'ensemble serve à tenter de justifier un autoritarisme forcé doublé d'un paternalisme exalté est évident. Que cela entende renforcer les clichés sur la monarchie républicaine, la fameuse tentation bonaparto-gaullienne qui serait quasiment consubstantielle à l'insupportable France des clochers, est patent. Mais il y a plus insidieux.

Car cette démarche s'inscrit dans le contexte d'un puissant mouvement d'interrogation sur le sens et l'avenir de la démocratie. Et la quête de la double incarnation y prend un sens bien particulier, celui d'une protection de la démocratie. Il existe, semble-t-il, une « fatigue démocratique », qui se traduit par une abstention considérable – sauf pour l'élection présidentielle. La démocratie est certes irremplaçable pour 67% des citoyens (enquête Ipsos-Sopra Steria – Fractures françaises, 2020), mais 33% n'en sont pas convaincus, et, en 2021, ils ne sont que 29% à faire confiance aux députés. Serait-ce que « *les révolutions de la modernité démocratique, en particulier la Révolution française, en se débarassant de la figure du roi, auraient désincarné le pouvoir, le rendant indéterminé et inappropriable* » (6)? M. Macron est d'accord. La mort de

Louis XVI aurait « *creusé un vide émotionnel, imaginaire, collectif* », que « *la démocratie française ne remplit pas* » (Le 1, 8 juillet 2015). Alors, comment le remplir? Question devenue étrangement banale. Même l'étonnant sociologue allemand Hartmut Rosa, chantre de la « résonance », l'affronte. Pour lui, la démocratie, « *credo de notre société* », a besoin de la religion et de « *rituels* » pour lui « *donner du sens* » (7).

MONSIEUR Macron lui aussi veut sauver notre credo – qui ne le voudrait. En « faisant nation ». Une expression vague, qui évoque l'unité du peuple. Et implique, comme le dirait Schmitt, qu'il y a un ennemi. Celui qui ne voudra pas faire nation. Qui n'appartient pas à l'« arc républicain », par exemple. Qui va à l'encontre des valeurs de la nation France, qui participe d'un processus de « décivilisation ». Mais qui définit cette nation, ses valeurs, et l'ennemi? Le président. « Jupiter » est devenu le garant de la nation France. Les Deux Corps sont en place. Le naturel, celui du président, et le spirituel, la France. Contre la division. Pour une « démocratie » renouvelée. Bien sûr, personne ne croit à la fiction du double corps. Bien sûr, M. Macron est peu populaire. Mais cela n'empêche pas le cadre symbolique de fonctionner. C'est lui que des « gilets jaunes » demandaient à rencontrer. C'est son effigie qui est attaquée. C'est avec lui, seul, que les responsables de partis acceptent de discuter, à ses (étonnantes) conditions, pour « *converger* », même si « *c'est le peuple qui aura le dernier mot* », comme le précise sa lettre d'invitation. Quand, sur France Info, un député de son parti dit que « *le président est fier d'être le pays hôte* » à propos de la Coupe du monde de rugby, les journalistes ne relèvent même pas. Quand M. Macron parle de la priorité des devoirs du citoyen sur ses droits, « la rue » ne manifeste pas. Il a imposé un lexique, des normes, des représentations du pouvoir. Il configure largement le champ du débat, la carte de ce qui peut non seulement se faire, mais se penser, y compris dans l'antagonisme. Le chemin vers ce qui ne serait plus des défaites passera aussi par le refus d'user de cette langue, de cet imaginaire, de ces interdits sacralisés. Qui constituent un outillage idéologique post-démocratie prêt à servir pour la suite, qu'elle soit incarnée par M. Macron ou l'un quelconque de ses adversaires.

(1) Ernst Kantorowicz, *Œuvres*, Gallimard, coll. « Quarto », Paris, 2000.

(2) Lire « La politisation de la nostalgie », *Le Monde diplomatique*, novembre 2021.

(3) Saül Friedlander, *Les Années de persécution. L'Allemagne nazie et les Juifs, 1933-1939*, Seuil, Paris, 2008. Également, Robert E. Lerner, *Ernst Kantorowicz. Une vie d'historien*, Gallimard, Paris, 2019.

(4) Lire « Du bon usage de l'ennemi », *Le Monde diplomatique*, juin 2022.

(5) Évelyne Cohen et André Rauch, « Le corps souverain sous la V^e République. Les funérailles télévisées du général de Gaulle et de François Mitterrand », *Vingtième Siècle*, n° 88, 2005/4, Paris.

(6) Samuel Hayat, « Incarner le peuple souverain. Les usages de la représentation-incarnation sous la Seconde République », *Raisons politiques*, n° 72, 2018/4, Paris.

(7) Hartmut Rosa, *Pourquoi la démocratie a besoin de la religion. À propos d'une relation de résonance singulière*, La Découverte, Paris, 2023.

DANS LES REVUES

□ **CAHIERS JAURÉS.** Une balade réjouissante dans la préhistoire de la Fête de l'Humanité, des congrès internationaux à Copenhague aux meetings de Trafalgar Square. Trouville : la chanson *Les Pieds devant*, écrite par Maurice Couyba, deux fois ministre entre 1911 et 1914, dédiée à Jean Jaurès et qu'interprète Georges Brassens. (N° 249, trimestriel, 30 euros par an. – Paris.)

□ **L'AUT'JOURNAL.** Ce mensuel québécois s'inquiète de la flambée des loyers au Canada, en particulier en Ontario et en Colombie-Britannique, liée à l'augmentation de la population. L'avenir de l'immigration au Québec. (N° 420, octobre, mensuel, 35 dollars canadiens par an. – Montréal, Canada.)

□ **LA REVUE NOUVELLE.** Est-ce qu'Orelsan est déjà vieux? Pourquoi s'engager aujourd'hui dans un syndicat étudiant? Un dossier sur les jeunes. (N° 7/2023, huit numéros par an, 12 euros. – Bruxelles, Belgique.)

□ **MOINS!** Ce journal romand d'écologie politique revient sur l'étrange affrontement entre anarchistes, parfois violent, intervenu l'été dernier lors des Rencontres antiautoritaires de Saint-Imier lorsqu'un groupe a exigé le retrait de livres mis en vente, au motif qu'ils auraient été « racistes » et « transphobes ». (N° 67, novembre-décembre, bimestriel, 5 francs suisses. – Lausanne, Suisse.)

□ **CLIO.** La grève de mai-juin 1917 fut « la plus grande que l'agglomération parisienne n'ait jamais connue » et l'œuvre de femmes : des couturières des Tuileries aux métallurgistes des banlieues ouvrières qu'on qualifia rapidement d'apolitiques. (N° 58, semestriel, 26 euros. – La Plaine Saint-Denis.)

□ **LA GRANDE RELÈVE.** Si les sociétés « fraternelles » ont été possibles par le passé, pourquoi ne le seraient-elles plus aujourd'hui? Retour sur l'utopie du petit village espagnol de Marinaleda. (N° 1232, octobre, 11 numéros par an, 3 euros. – Le Vésinet.)

□ **MÉDIACRITIQUES.** Quand les journalistes informent sur eux-mêmes : la mise en scène des présentateurs vedettes de France Inter, Nicolas Demorand et Léa Salamé, invités par leurs confrères à s'autocélébrer. (N° 48, octobre-décembre, trimestriel, 4 euros. – Paris.)

□ **CQFD.** Un entretien avec Simon Assoun, militant de l'Union juive française pour la paix, à propos du conflit israélo-palestinien. Britney Spears, relais des normes patriarcales et anti-modèle absolu. (N° 224, novembre, mensuel, 4 euros. – Marseille.)

□ **LA DÉCROISSANCE.** Comment la culture porno permet au « capitalisme libéral-libidinal » de priver la population de son désir. « La salope que nous n'achèterons pas » du mois : l'avocat (le fruit). Et si « désobéir » faisait partie des injonctions auxquelles nous obéirions désormais sans le savoir? (N° 204, octobre, mensuel, 4 euros. – Lyon.)

□ **IMAGINE.** Un reportage à Akre, en Irak, où les autorités ont banni le béton du centre historique pour préserver l'architecture traditionnelle, plus adaptée au dérèglement climatique. Focus sur la prévention des cyclones au Mozambique. (N° 158, trimestriel, 15 euros. – Liège, Belgique.)

□ **COURANT ALTERNATIF.** Luttés de territoire ou lutte des classes? Une réflexion sur les mobilisations contre les projets d'aménagement. Les vendanges de l'esclavage en Champagne. « Ça nous fait rire quand on nous parle de la gastronomie française », témoignage des ouvriers exploités de la boulangerie artisanale. (N° 334, novembre, mensuel, 5 euros. – Reims.)

□ **TRANSRURAL INITIATIVES.** Plusieurs articles reviennent sur la question du foncier agricole, les limites de la loi sur le « zéro artificialisation nette » (ZAN) ou celles des différentes formes de propriété collective. (N° 499, septembre-octobre, bimestriel, 10 euros. – Paris.)

□ **CAMPAGNES SOLIDAIRES.** « Ce que vous payez quand vous achetez un picodon », les circuits courts, la sécurité sociale alimentaire : un dossier sur le revenu paysan. (N° 399, novembre, mensuel, 6 euros. – Bagnolet.)

□ **INPRECOR.** Le risque, pour la gauche, de sous-estimer le danger de l'extrême droite en Argentine. Actualité de l'impérialisme. (N° 713, octobre, parution irrégulière, 7,50 euros. – Paris.)

□ **L'INFO MILITANTE.** La Caisse nationale d'assurance-vieillesse a établi un premier bilan de la réforme des retraites. Surprise : le gouvernement ne tient pas sa promesse de revalorisation des petites pensions à 1 200 euros. (N° 3393, 8 novembre, bimensuel, sur abonnement. – Paris.)

□ **SAXIFRAGE.** Des nouvelles de l'utopie à Verfeil-sur-Seyre : la communauté de Longo Mai a essaimé dans ce village du Tarn-et-Garonne. Et la mairie n'est pas contente. Au sommaire également, « Enfin stérile! », le choix de la vasectomie. (N° 28, octobre, irrégulomaire, 3 euros. – Albi.)

□ **RÉFRACTIONS.** L'intersection entre mouvement punk et anarchisme – révolte sociale, énergie destructrice et créatrice, autonomie – racontée par des témoignages. (N° 51, automne, semestriel, 15 euros. – Paris.)

Ovnis, bientôt
la vérité ?

PAR DOMINIQUE PINSOLLE *

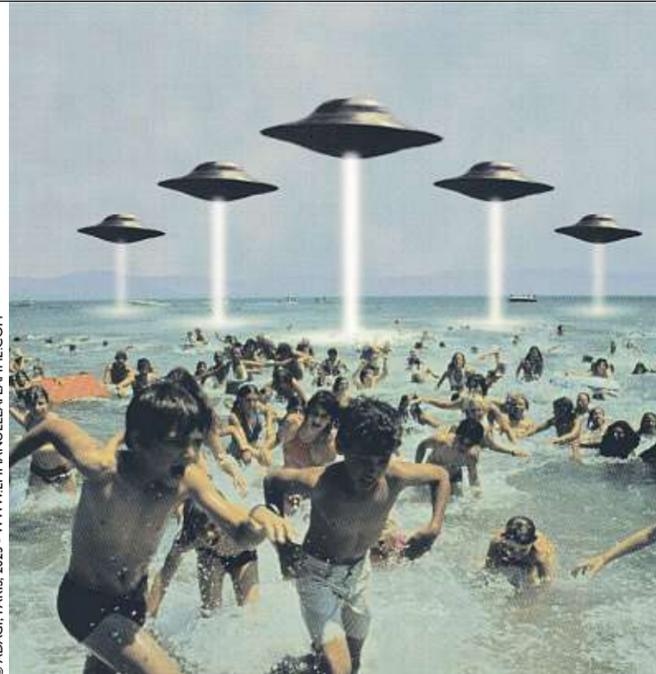
L'EXISTENCE d'objets volants non identifiés est reconnue depuis longtemps en France par le Groupe d'études et d'informations sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés (Geipan), dépendant du Centre national d'études spatiales (CNES). Sur les trois mille cas environ, répertoriés principalement depuis les années 1970, à peu près 3 % demeurent inexplicables (1). Lors de sa première réunion publique organisée sur le sujet le 31 mai dernier, l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA) américaine a fourni une estimation similaire : sur les centaines de rapports étudiés, 2 à 5 % résistent à l'élucidation (Agence France-Presse [AFP], 31 mai 2023). Si cette énigme laisse de marbre le personnel politique français, elle inquiète de plus en plus aux États-Unis, où les militaires soupçonnent la Russie et la Chine de développer de nouveaux drones d'espionnage. À tel point qu'en juillet 2022, le département de la défense créait un « bureau de résolution des anomalies de tous domaines » chargé de se pencher notamment sur les « phénomènes aériens non identifiés » (PAN) (2).

Ce nouvel intérêt stratégique n'a pas manqué de réactiver le conspirationnisme propre à la culture ufologique américaine. Vers la fin des années 1970, les secrets de la guerre froide avaient nourri les rumeurs d'un complot gouvernemental destiné à cacher au public la récupération d'un engin extraterrestre écrasé au Nouveau-Mexique, en 1947. Cette affaire de Roswell, passée dans la culture populaire à travers la série télévisée *X-Files* notamment, sert depuis de récit matriciel à tous les « croyants » persuadés que « la vérité est ailleurs ». L'intérêt pour la question s'était quelque peu éteint au tournant des années 2000-2010, même si en 2016, probablement par électoralisme plus que par conviction, M^{me} Hillary Clinton avait promis de faire toute la lumière sur les ovnis une fois élue. Une révélation du *New York Times* a subitement remis la thématique au goût du jour le 16 décembre 2017 : trois journalistes, dont Leslie Kean et Ralph Blumenthal, grands passionnés d'ufologie, dévoilent l'existence jusque-là tenue secrète d'un « programme avancé d'identification des menaces aérospatiales » (Advanced Aerospace Threat Identification Program – AATIP) financé par le gouvernement américain de 2007 à 2012 (3). Les sommes engagées s'avèrent dérisoires (22 millions de dollars), mais il n'en faut pas davantage pour relancer la machine. Et susciter de nouvelles opérations médiatiques et commerciales, exploitant de manière innovante ce vieux filon.

* Historien, auteur d'*À bas la presse bourgeoise ! Deux siècles de critique anticapitaliste des médias. De 1836 à nos jours*. Agone, Marseille, 2022.

Aux États-Unis particulièrement, les ovnis représentent un potentiel économique colossal. En 2021, un sondage révélait que plus de la moitié des dix mille adultes interrogés étaient convaincus de leur origine extraterrestre (4). Les géants comme Disney ou Warner Bros Discovery saturent d'ailleurs les écrans de leurs fictions fantastiques. Face à cet oligopole, Tom DeLonge, ancien chanteur et guitariste du groupe de rock Blink-182 (en vogue dans les années 1990-2000), et partisan illuminé des théories ufologiques les plus folles, a mis au point de nouvelles recettes pour attirer l'attention du public. En 2017, il s'associe à M. Jim Semivan, ancien agent de l'Agence centrale de renseignement (CIA), pour fonder une entreprise hybride, à mi-chemin entre le divertissement et la divulgation de documents concernant les ovnis : To the Stars Academy of Arts and Sciences (TTS). Il ne s'agit pas simplement de produire des contenus immédiatement rentables, mais d'abord de donner au spectateur le sentiment de participer à une croisade pour la transparence et la vérité, contre un État profond cachant les preuves d'une vie extraterrestre. Alors que la télé-réalité prétend faire intervenir le réel dans ses programmes scénarisés, TTS procède à l'opération inverse, en s'efforçant de produire une actualité médiatique à partir d'un récit spéculatif. Pour ce faire, la compagnie recrute en 2017 l'ancien responsable de l'AATIP, M. Luis Elizondo, ainsi que l'ex-sous-secrétaire adjoint à la défense dans les administrations Clinton et Bush, M. Christopher Mellon. Le curriculum vitae des deux hommes entretient l'illusion que TTS divulgue de manière désintéressée des vidéos classifiées de phénomènes aériens non identifiés provenant de l'armée américaine, dont certaines sont également reprises sur le site du *New York Times* (16 décembre 2017).

Coup d'essai, coup de maître : le Pentagone authentifie les documents en 2020 et, conformément à ses nouvelles obligations légales, le ministère de la défense publie les données sur les ovnis. Son rapport de juin 2021 établit ainsi que 143 observations restent sans explication depuis 2004 (5). Au moment où TTS commence à jouir d'une certaine notoriété, un consensus politique se dessine pour faciliter l'accès aux données en matière de phénomènes aériens non identifiés : tant M. John Podesta, ancien conseiller de M. Barack Obama et chef de cabinet de M. William Clinton, que M. Marco Rubio, sénateur républicain, ou son ancien collègue démocrate Harry Reid (à l'origine de l'AATIP) (6) s'y montrent favorables. Certes, des allégations délirantes continuent à cette époque d'agiter les sphères trumpistes, notamment par l'intermédiaire de Tucker Carlson, le présentateur vedette de Fox News jusqu'au printemps 2023. Mais l'idée que le gouvernement cache des informa-



EMMANUEL LAFLAMME. – « Hegemony (UFOs) », 2018

tions au sujet des ovnis gagne en crédibilité, au point d'inspirer une initiative bipartite au Sénat qui, à la mi-juillet 2023, introduit dans le projet de loi de financement du département de la défense une clause de transparence concernant les PAN (7).

L'affaire prend une tout autre dimension lorsqu'un ancien militaire et ex-officier du renseignement, M. David Grusch, entame une procédure de lanceur d'alerte et accuse le gouvernement de mener illégalement des recherches sur des vaisseaux « non humains » récupérés depuis des décennies, contenant parfois des éléments biologiques... Le 26 juillet 2023, il témoigne sous serment devant une sous-commission de la Chambre des représentants, en compagnie de MM. Ryan Graves et David Fravor, deux anciens pilotes de chasse venus faire part de troublantes observations – tous deux protagonistes d'une série documentaire produite par TTS et diffusée sur History Channel, en 2019-2020. Malgré l'absence de toute preuve et le caractère extrêmement vague des accusations portées par M. Grusch, la nouvelle fait le tour du monde. L'heure de la grande révélation serait-elle enfin venue ? Aussi perplexe qu'embarrassée, la représentante démocrate Alexandria Ocasio-Cortez, qui a participé aux auditions, a soigneusement évité l'hypothèse extraterrestre tout en expliquant : « Nous avons la responsabilité, dans tous les domaines, de rechercher la vérité (8). »

DEPUIS, comme dans une série en temps réel, le feuilleton de la divulgation se poursuit, sans qu'aucun dénouement ne se profile. Et à chaque étape supposée décisive, le fin mot de l'histoire est différé. En septembre, la communauté ufologique trépignait en attendant le rapport de la NASA sur les ovnis, lequel a finalement conclu qu'à ce jour rien n'indiquait un quelconque phénomène extraterrestre (9). Quant aux auditions menées au même moment devant le Congrès mexicain, elles ont sombré dans le ridicule avec l'exposition de fausses momies de prétendues créatures

venues d'ailleurs... En l'absence d'éléments tangibles, les professionnels des petits hommes verts, dont TTS n'est qu'un acteur parmi d'autres, doivent tenir le public en haleine. D'où la surmédiatisation des témoignages, parfois habilement mise en scène comme dans le récent programme de Netflix, *Encounters : témoins d'un autre type*, le recours à la télé-réalité comme dans la série phare de History Channel *The Secret of Skinwalker Ranch*, les enquêtes journalistiques fondées sur des on-dit, la floraison

de podcasts commentant la moindre information sur le sujet, les digressions sur les possibles connexions entre les ovnis et des phénomènes paranormaux, etc.

Rien n'interdit d'imaginer les explications les plus audacieuses à propos des cas non identifiés. Mais quelle que soit l'hypothèse retenue, la démarche scientifique pour en évaluer la pertinence ne s'accorde guère avec une logique de rentabilité de court terme. Car la puissance d'une théorie dépend moins de l'accumulation de faits qui paraissent la confirmer que de la rareté des cas qui l'infirment. Or, en ce qui concerne d'éventuels contacts avec une civilisation extraterrestre, la poignée d'histoires demeurant étranges occulte médiatiquement les 95 à 98 % de phénomènes élucidés. On retrouve cette focalisation sur l'extraordinaire dans les travaux d'Avi Loeb, astrophysicien à l'université Harvard, accusé de verser dans la science-spectacle en traquant depuis 2021 d'éventuelles traces de technologies non humaines sur Terre et dans l'espace. Loin du sensationnalisme ambiant, des recherches sérieuses se poursuivent, comme au Geipan, pionnier et modèle en la matière, et plus récemment au sein de la NASA. Qu'il s'agisse d'ovnis ou de tout autre sujet scientifique, les fonds publics restent plus utiles que les lubies de marchands de rêves.

(1) « Répartition des cas d'observation par type », Geipan, Toulouse, 7 août 2023, www.cnes-geipan.fr/fr/stats

(2) « DoD announces the establishment of the all-domain anomaly resolution office », U.S. Department of Defense, 22 juillet 2022, www.defense.gov

(3) Helene Cooper, Ralph Blumenthal et Leslie Kean, « Glowing Auras and "Black Money" : The Pentagon's Mysterious U.F.O. Program », *The New York Times*, 16 décembre 2017.

(4) Renan Larue et Estiva Reus, *Les Extraterrestres*, Presses universitaires de France, Paris, 2022.

(5) « Preliminary assessment : Unidentified aerial phenomena », Office of the Director of National Intelligence, Washington, DC, 25 juin 2021.

(6) Keith Kloor, « How wealthy UFO fans helped fuel fringe beliefs », *Scientific American*, New York, 25 août 2023.

(7) « Schumer, Rounds introduce new legislation to declassify government records related to unidentified anomalous phenomena and UFOs », 14 juillet 2023, www.democrats.senate.gov

(8) Adam Gabbatt, « UFOs back in spotlight as "surreal" Washington hearing buoys believers », *The Guardian*, Londres, 29 juillet 2023.

(9) « La NASA rejoint la quête pour comprendre les ovnis », France 24, 14 septembre 2023.

SOMMAIRE

PAGE 2 :
Un ordre international à reconstruire. – Courrier des lecteurs. – Campagne « lectorale ».

PAGE 3 :
Feu sur le droit de la guerre, par ANNE-CÉCILE ROBERT.

PAGES 4 ET 5 :
Comment l'Équateur est descendu aux enfers, par MAURICE LEMOINE.

PAGE 6 :
L'économie chinoise en panne ?, par NATHAN SPERBER.

PAGE 7 :
Les bavards de la « Grande muette », par ROMAIN MIELCAREK.

PAGE 8 :
Solitude arménienne, par VICKEN CHETERIAN.

PAGES 9 À 15 :
DOSSIER : GAZA, L'ONDE DE CHOC. Le vieux rêve d'un État binational, par SHLOMO SAND. – Peurs croisées et instrumentalisation de la mémoire, par SOPHIE BESSIS. – Une histoire singulière, un racisme parmi d'autres, par PHILIPPE DESCAMPS. – Palestine, le spectre de l'expulsion, suite de l'article de GILBERT ACHCAR. Une voix bâillonnée (G. R.) – À Berlin, la politique du pire au nom du bien, par PIERRE RIMBERT. – Créer pour exister, témoigner et combattre, par OLIVIER PIRONET.

PAGES 16 ET 17 :
Politique française, l'ère du vide, suite de l'article de GRÉGORI RZEPSKI. – Élus ou lobbyistes ? (G. R.)

PAGES 18 ET 19 :
La Bulgarie dévorée par ses milices, par CHARLES PERRAGIN. – Sur les décombres de l'État communiste (C. P.)

PAGE 20 :
Les quatre degrés de l'Apocalypse, par ALAIN GRANDJEAN, CLAUDE HENRY et JEAN JOUZEL.

PAGE 21 :
Géopolitique des abysses, par DIDIER ORTOLLAND.

PAGES 22 ET 23 :
Calculer et punir, l'essor de la justice algorithmique aux États-Unis, par RAPHAËL KEMPF. – Un parallèle « faux et dégueulasse », par SERGE HALIMI.

PAGES 24 À 26 :
LES LIVRES DU MOIS : « Mars », de Fritz Zorn, par ARNAUD DE MONTJOYE. – « L'Homme apprivoisé », de Horacio Castellanos Moya, par MAURICE LEMOINE. Géographies spirituelles, par PHILIPPE PATAU CÉLÉRIER. Imaginaire en concentré, par HUBERT PROLONGEAU. Prendre le large, par EVELYNE PIEILLER. La mémoire et l'oubli, par AKRAM BELKAÏD. De la révolution à la bifurcation, par E. P. – Dans les revues.

PAGE 27 :
Les Deux Corps du président, par E. P.